Ecole de Criminologie Universitá de Montréal Mai/Août 1973



QUINZE LIBERES CONDITIONNELS

Une étude qualitative sur la représentation sociale de la libération conditionnelle chez un groupe de libérés conditionnels

Volume I: Rapport général

André Beaulne Gérard Héroux Louise Lessard Jacques Ouimet Johanne Théroux

Directeur de recherche André Normandeau

26505

Recherche subventionnée par le Ministère du Solliciteur Général

Nous tenons à remercier MM. Marcel Fréchette, Daniel Elie, Aaron Caplan et Pierre Landreville, pour leurs conseils judicieux à l'égard de la présente étude.

Un merci chaleureux également aux secrétaires qui, par leur patient travail, ont rendu la publication de cette étude possible, spécialement à Miles Louise Amyot, Pierrette Bison, Mme Michèle Lafond et Mile Francine Lavoie.

AVERTISSEMENT

La présente recherche peut être considérée complète en elle-même en autant qu'elle permet de rendre compte du contenu imageant exhaustif d'un groupe de libérés conditionnels interrogés sur leur vécu en libération.

Toutefois, cette recherche qualitative est primordialement vue comme une phase préliminaire à une recherche exploratoire quantitative ultérieure tenant compte de la représentativité scientifique de l'échantillonnage. Elle doit donc être comprise comme une ETAPE dans la recherche sur l'image de la libération conditionnelle.

TABLE DES MATIERES

	Pages
Avertissement	
Introduction	1
Partie I: Présentation de l'étude	4
Chapitra 1: Approche théorique	6
1.1: Problématique	6
A- Objectifs de la recherche	6 7
B- Population	9
1.2: Axiomatique	13
Chard has 21 Miles de la de la de de de de de de la de	19
Chapitre 2: Méthodologie et instrumentation	19
2.1: Méthodologie	19
A. Type de recherche	19 ,
B. Variables descriminantes et échantillon retenus	20
	20
	22
le système judiaire	
population	26
E. Valeur des données	2.0
recueillies	31
recueillies	,
2.2: Instrumentation	32
A. L'entrevue individuelle centrée	
non-directive	32
B. Procédure d'entrevue	34
C. Procédure d'analyse	34
Partie II: Quinze libérés conditionnels	36
Chapitre 3: Comptes-rendus et descriptions de	
la dynamique des quinze libérés	37
Chapitre 4: Modèles de représentation sociale	
selon le degré d'engagement de l'indi-	
vidu dans le système judiciaire	73
- Addendum	171
Partie III: Les opérateurs	172
Chapitre 5: Comptes-rendus des images des opéra-	
teurs sur la libération condition-	
nelle	173
5.1: Objectifs	173
5.2: Population et méthodologie	174
5.3: Instrumentation	174
Partie IV: Réprospective, prospective et perspective	222
Partie IV: Réprospective, prospective et perspective Chapitre 6: Rétrospective	223
1. La phase exploratoire	223
qualitative	223
2. Justification du travail	
théorique	224
3. Fiabilisation de la vision	na mo :T
des clients	227
Chapitre 7: Prospective	236
1. Notions théoriques	236
2. Possibilités du traitement	
de 1973	238
3. Possibilités du traitement	
de 1972	239
4. Perspectives de traitement	
des associations	240

Chapitre 8:	Perspective 1. Le travail fait et ses limite 2. La prédiction créatrice	241 241 242
•	 Le sens profond de la recherche des images Options politico-théoriques à préciser 	243 • 244
Bibliographie,		247
Liste des tableaux	***********	249
Annexes		

1

•

Introduction

La première question que l'on se pose à l'égard des recherches qualitatives sur les contenus imageants est sans doute la pertinence d'aller chercher ces images, ces représentations sociales chez
une population criminalisée. On pourra répondre laconiquement que cela
sert autant à justifier l'existence d'une science que l'on appelle
criminologie et qu'elle permet ainsi de différencier des individus qui
ont dérogé à des préceptes sociaux de ceux qui semblent ne pas l'avoir
fait...

Il n'en reste pas moins que la question posée est d'une implication si profonde que l'on touche le bien-fondé même des sciences de l'homme avec son lot d'impondérables. Nous n'avons pas cette vision pessimiste de la science. Le problème se situe au niveau du champ d'exploration des phénomènes sociaux. D'une part, nous sommes en présence de faits objectifs propres au monde extérieur -celui du comportement individuel et celui de la réaction du milieu social- et, d'autre part, de faits propres au monde intérieur de l'individu susceptibles d'éclairer le dynamisme du passage à l'acte.

L'homme de science tend à réduire tout le subjectif de la personnalité en autant de faits objectivant possibles, lui permettant ainsi de se rassurer de son utilité tangible, par le seul fait de la mesure mathématique. Toutefois, il faut bien accepter ce dualisme de fait, l'un auquel on peut appliquer facilement les méthodes des sciences exactes emais sans permettre pour autant de voir l'homme dans son entièretée et l'autre, qui tient compte de l'aspect plus difficilement paipable de l'humain mais qui est non moins présent. Ces deux réalités imposent une dualité dans les moyens d'approche car, en fin de compte:

"L'homme d'aujourd'hui ne peut avancer dans la connaissance de soi sur les béquilles des sciences exactes, car c'est alors qu'il ferait montre d'un esprit peu scientifique, puisqu'au départ, il serait obligé de fausser tendencieusement les données du problème pour les adapter à ses vues préconçues" (1).

En éclairant les concepts de la criminologie contemporaine à la lumière du vécu de ceux qui sont en situation, nous pouvons toucher cette partie difficilement palpable, ce dynamisme intérieur de l'être susceptible de nous ouvrir les portes à la compréhension de l'acte criminel. Car si l'on veut étudier une situation d'une façon rigoureuse, il faut d'abord en connaître les contenus imageants. A l'instar de Maurice Merleau-Ponty (2), nous disons que l'homme tend à se voir par l'image que lui reflètent les autres, puisque:

"Le présent effectue une médiation (...) de l'individualité et de la généralité. La vraie réflexion me donne à moi-même non comme subjectivité oisive et inaccessible, mais comme identique à la présence au monde et à autrui, telle que je la réalise maintenant: je suis tout ce que je vois, je suis un champ intersubjectif, non pas en dépit de mon corps et de ma situation historique, mais au contraire en étant ce corps et cette situation et tout le reste à travers eux".

Ainsi, à partir de l'expérience de la conscience au monde, se fondent toutes les représentations de l'individu sur le monde extérieur et par voie de conséquence son comportement. Il est donc essentiel de révéler cette expérience originaire de l'homme, car:

"Tout l'univers de la science est construit sur le monde vécu et si nous voulons penser la science en elle-même avec rigueur, en apprécier exactement le sens et la portée, il nous faut réveiller cette expérience du monde dont elle est l'expression seconde" (3).

Sans pénétrer plus loin dans la philosophie phénoménologique, retenons que l'homme n'est pas un pur esprit, mais qu'il est un corps; qui sent et perçoit, qui prévoit et transforme le milieu où il vit. Tout

⁽¹⁾ BERGE, André (1960). Les maladies de la vertu, la morale pour ou contre 1'homme? Paris: Payot, p. 195.

⁽²⁾ MERLEAU-PONTY, M. (1945). <u>Phénoménologie de la perception</u>. Paris: Gallimard, p. 515.

⁽³⁾ MERLEAU-PONTY, M., op. cit.

se résums pour les phénoménologues par la phrase de Merleau-Ponty:
"L'esprit passe dans le corps comme inversement le corps passe dans
l'esprit" (1).

La question de l'intériorité, de l'introspection, de la conscience est loin d'être résclue et semble être abandonnée simplement au profit de la notion de conduite. Nous n'avons pas la prétention de trancher la question, mais nous en resterons aux notions de la phénoménologie de Merleau-Ponty pour baser l'ontologie de cette recherche. Ce qui a été notre préoccupation première dans ces quelques quinze semaines de travail et de réflexion, fut d'analyser, en fin de travail, le genre de communication que les libérés conditionnels établissent avec leur entourage, avec ce monde extérieur qui, par décisions judiciaires à l'égard de leurs propres actes, les ont confiné en réclusion de la vie civile pour un bon nombre d'années de leur vie.

Nous avons ainsi voulu compléter la phase qualitative déjà entreprise l'été dernier (2) pour en permettre l'ébauche de modèles possibles de représentation sociale de groupe, mais cette fois de la part des libérés eux-mêmes. Ces modèles inspireront la formulation d'un lot d'hypothèses susceptibles de construire l'instrumentation des phases ultérieures de recherche qui permettront de mettre sur pied une typologie d'attitudes à l'égard de la libération conditionnelle. C'est à cela que nous vous convions.

L'adoption d'une tella méthode de recherche qui alterne entre le qualitatif et le quantitatif nous semble donc la plus pertinente pour rendre compte de la réalité vécue par le phénomène de la libération conditionnelle.

L'équipe,

Montréal, le 14 août 1973.

⁽¹⁾ MERLEAU-PONTY, M., op. cit.

⁽²⁾ NORMANDEAU, A. et al. (1972). Image de la libération conditionnelle par las détenus et ex-détenus du Montréal Métropolitain. Montréal, Université de Montréal: Ecole de Criminologie. Miméo, deux volumes.

Partie I

Présentation de l'étude

Sur la nouvelle conception de l'homme de Maurice Merleau-Ponty, F.L. Mueller explique:

" ... Le nouveau concept de l'homme, tel qu'il se dégage de la philosophie, de la psychologie, de la littérature, de l'art et de la politique de notre temps, fait éclater les cadres traditionnels du spiritualisme et du matérialisme, de l'optimisme et du pessimisme. L'homme n'est pas un pur esprit; il est un corps; mais un corps qui sent et qui perçoit, qui prévoit et transforme le milieu où il vit. ... La vérité se constitue (ainsi) dans la communication, dans la relation infinie de chacun avec les autres et avec les choses. Dans une telle perspective, il faut renoncer tant à l'objectivité entendue comme donnée, qu'à l'absolutisme du sujet, celui-ci n'étant qu'un terme dans le procès d'intersubjectivation" (La psy-

chologie contemporaine, 1963. Paris: Payot).

Chapitre premier

Approche théorique

I.1. Problématique

Catte présente étude constitue la troisième partie du mémoire présenté au Comité Sénatorial sur le système des Libérations Conditionnelles au Canada et au Québec. Elle se veut la continuité et l'approfondissement de la recherche sur "L'image de la libération conditionnelle par les détenus et ex-détenus du Montréal Métropolitain" (1).

L'objet de cette précédente recherche empirique consistait:

"... à l'aide d'entrevues semi-structurées de groupes de détenus et
d'ex-détenus à jauger leurs images face aux libérations conditionnelles
ainsi que l'écart qui pouvait séparer la vision des législateurs et
administrateurs versus celle de leurs clients, c'est-à-dire les détenus
et ex-détenus" (2).

Contrairement à cette dernière, notre étude a pour but de mettre à jour les images de libérés conditionnels et de quelques opérateurs du système -soit deux administrateurs et deux agents impliqués auprès des libérés. Il faut cependant noter que la centration de l'étude se porte sur les libérés et leurs représentations faute d'avoir eu suffisemment de temps pour élaborer la partie des opérateurs.

⁽¹⁾ NORMANDEAU, A., BEAULNE, A., BLAIN, R., HEROUX, G., PARADIS, G. (1972).

Image de la libération conditionnelle par les détenus et ex-détenus du

Montréal métropolitain. Montréal: Ecole de Criminologie, Université
de Montréal, miméo. Deux volumes: 137 et 294 pages.

⁽²⁾ BERGE, A., op. cit.

La présente étude, tout en empruntant partiellement le modèle de l'étude de l'été dernier, en diffère sensiblement par la méthode empirique et la population investiguée. Ce sont des individus qui vivent actuellement une libération conditionnelle et sont suivis soit par une agence privée ou publique. A l'égard de la méthode, nous en parlerons plus à fond au chapitre de l'instrumentation; signalons toutefois que nous avons délibérément réduit l'échantillon à 15 individus pour en maximiser l'analyse qualitative.

Les représentations sociales inférées à partir de cette ana1yse peuvent être considérées comme l'objet d'une étude complète en ellemême puisqu'elle expose les façons de voir des libérés conditionnels.

Toutefois, cette dernière constitue surtout une étape préliminaire, un
éventuel tremplin à une recherche quantitative exploratoire -avec son
souci de représentativité scientifique- par le fait qu'elle apporte des
éléments exhaustifs du vécu d'une population donnée.

Au dernier chapitre nous reviendrons sur la question en développant une rétrospective sur le travail de l'été dernier; une prospective d'analyse supplémentaire des données déjà existantes en fonction des étapes ultérieures de la recherche; et enfin une perspective d'avenir sur de telles études.

Tout comme l'étude de 1972, la présente a été réalisée via l'Ecole de Criminologie de l'Université de Montréal pour le compte du Ministère du Solliciteur Général.

Objectifs de la recherche

1) Le premier objectif de la recherche est de cerner les images d'un groupe de sujets en libération conditionnelle. A l'aide de ces images nous pourrons inférer une représentation sociale qui leur est propre puisqu'on tiendra compte de la dynamique qui régit l'ensemble chez chacun d'entre eux. A partir de ces représentations individuelles il sera possible d'étayer une liste de dimensions -de rubriques- susceptible de structurer

l'ossature d'un éventuel questionnaire, qui, en des phases ultérieures, pourra servir d'instrument quantitatif basé non sur des a priori hypothétiques, mais des préoccupations vécues par la population visée.

2) Nous avons retenu la variable "engagement du sujet dans le système judiciaire" pour regrouper les différentes images des sujets afin de constituer des hypothèses pertinentes quant à cette variable. Pour ce faire, nous avons utilisé l'échelle de prédiction du succès en libération conditionnelle élaborée par M. Pierre Landreville (1) par la méthode du "Predictive Attribute Analysis". Cette échelle tient compte de 13 données factuelles que l'on peut facilement retrouver dans les dossiers des sujets et s'approche, dans une certaine mesure, de l'engagement du sujet dans le système judiciaire (2).

La mesure permet de donner un coefficient de succès à chacun des sujets selon qu'ils possèdent ou non ces caractéristiques. Il va sans dire que ce coefficient n'est qu'un indice instrumental pour la formulation d'hypothèses. Nous avons donc scindé le continuum en deux groupes, l'un s'etendant sur la première moitié du continuum et l'autre sur la deuxième. Deux modèles de représentations sociales peuvent en être ainsi inférés à partir des images respectives aux deux groupes. Leur degré d'homologie hypothétique est réalisé à partir de la variable engagement dans le système et permet une représentation de groupe.

A partir de ces données, il sera toujours possible de comparer selon les rubriques et de formuler des hypothèses à cet égard en décelant des représentations différentielles. Il ne s'agit donc pas de prouver des hypothèses mais plutôt en permettre la création à partir du matériel recueilli. De plus, ces modèles de représentations pourront aider l'interprétation des données et déboucher sur une esquisse d'une typologie d'attitudes.

⁽¹⁾ LANDREVILLE, P. (1969). <u>Prédiction de l'agir délinquant</u>. Thèse de doctorat. Montréal: Ecole de Criminologie, Université de Montréal.

⁽²⁾ L'explication détaillée de cette procédure se retrouve au chapitre de la méthodologie, page 19.

3) Le dernier objectif est de dégager les principales images des opérateurs du système, pour éventuellement permettre le contrepoids aux représentations des libérés eux-mêmes. Comme nous l'avons déjà signalé, la procédure d'analyse d'une telle recherche est très longue pour en fiabiliser les résultats (1), et il nous a été impossible de couvrir un nombre suffisemment exhaustif d'opérateurs. Néanmoins, il semble que leurs images et leurs préoccupations se soient bien exprimées et permettent une esquisse assez indicatrice.

Population

Si l'on se réfère au tableau d'ensemble des étapes de la sentence telle qu'elle existe actuellement (tableau I) (2), les objectifs de la recherche se situent au troisième moment, soit en libération conditionnelle vécue. La population touchée se compose donc de sujets vivant actuellement une libération.

Pour les deux premiers objectifs cimhaut mentionnés, la population est de 15 libérés. Pour ce genre de recherche il n'est pas primordial d'avoir recours à un échantillon représentatif au sens statistique du terme puisque:

"... la régularité, la fréquence des réponses n'apparaissent pas comme des caractéristiques fondamentales à travers lesquelles il serait possible d'apprénender les attitudes. Une réponse isolée peut apporter autant à la compréhension de l'univers d'attitudes que des réponses répétitives qui seraient plutôt le signe d'une stéréotypie" (3).

Il s'agissait donc d'axer le choix de ces 15 sujets sur leur capacité à rendre exhaustif le champ d'investigation des images.

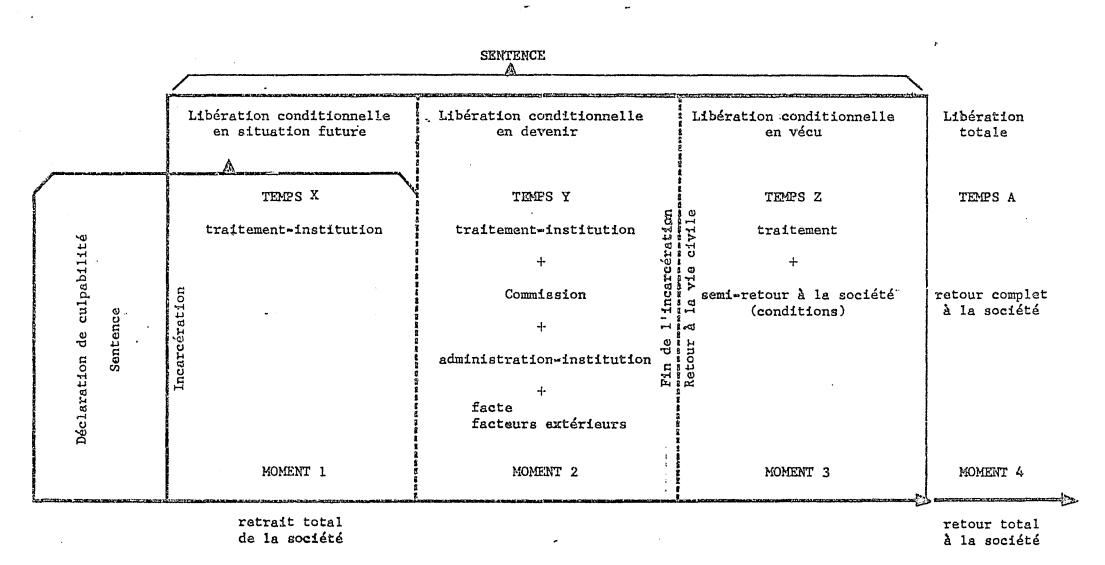
⁽¹⁾ Voir à ce sujet le chapitre de l'instrumentation.

⁽²⁾ NORMANDEAU, A. et al, op. cit.

⁽³⁾ ROBERT, P. et FAUGERON, C. (1972). L'image de la justice criminelle dans la société. Rapport No. 3, phase exploratoire-qualitative, Paris.

Tableau I

Schéma-synthèse général du processus sentenciel actuel vu sous l'angle phénoménologique



La préoccupation principale pour le premier objectif était de tendre le filet de la façon la plus exhaustive possible. Nous avons d'abord trois variables discriminantes de départ, soit:

- 1) Le territoire: Tous les libérés ont été choisis dans la région du Montréal métropolitain.
- 2) Le type d'agence auquel les individus devaient se référer pendant leur période de libération: soit une agence publique (bureau régional des libérations), soit une agence privée (société d'aide aux libérés conditionnels).
- 3) L'âge; étant susceptible d'apporter des représentations sociales différentes, nous avons formé trois groupes: 19-25 ans; 26-35 ans et 36 ans et plus, et ce, pour les deux types d'agence.

Toutefois, d'autres données factuelles ont pu être recueillies et qui améliorent par le fait même notre exhaustivité. Ce sont:

- 4) Le degré d'engagement dans le système judiciaire; groupe de 13 caractéristiques formant l'échelle de prédiction de Pierre Landre-ville. Initialement, le coefficient obtenu sert de taux de prédiction pour la libération conditionnelle. Cette variable peut être considérée à deux plans:
 - 4A. Taux possible de succès de la libération.
 - 4B. Mesure de l'engagement de l'individu dans le système judiciaire.
 - 5) Le nombre de libérations antérieures.
 - 6) La durée de la libération au moment de l'entrevue.
 - 7) Enfin, le type de libération qui comprend trois groupes:
 - 7A. La libération conditionnelle ordinaire qui se définit sous les termes: "Autorisation que la loi sur la libération conditionnelle des détenus accorde à un détenu d'être en liberté pendant sa période d'emprisonnement" (1).
 - 7B. La surveillance obligatoire: "Lorsqu'un détenu à qui la libération conditionnelle n'a pas été accordée est mis en liberté avant l'expiration de sa sentence en conformité de loi, à la suite d'une réduction de peine, incluant une réduction méritée et que la période de cette réduction excède 60 jours, il doit, nonobstant

⁽¹⁾ Loi sur la libération conditionnelle des détenus, art. 2D.

toute autre loi, être assujetti à une surveillance obligatoire commençant dès sa mise en liberté et se poursuivant pendant la durée de cette réduction de peine" (1).

7E. Enfin, le troisième type de libération couvert est la libération conditionnelle mitigée. Ce type n'est pas inscrit dans les règlements et la loi sur la libération conditionnelle, il est plutôt issu d'une directive administrative. Ainsi, si un libéré ordinaire ne contrevient à sucune des conditions de son mandat pendant une période de cinq ans, il est dispensé de se rapporter à la police et à l'agence. Il est prié toutefois de communiquer sa nouvelle adresse s'il change de demicile. Un individu en libération conditionnelle mitigée peut être suspendu, révoqué et être déchu s'il contrevient à la loi durant la fin de sa libération conditionnelle.

En ce qui a trait au deuxième objectif, nous obtenons cinq libérés dans la première moitié du continuum (ceux qui sont le plus engagés dans le système), et dix individus dans la moitié supérieure (ceux qui sont le moins engagés). Cette répartition est <u>peut-être</u> explicable par le fait que la sélection des commissaires se fait plus facilement pour les candidats ayant de plus fortes chances de réussir leur libération. Il s'est syéré, da plus, que les individus du premier groupe refusaient plus fréquennent que ceux du deuxième à participer à la présente recherche. Quoi qu'il en soit, una répartition égale n'est pas strictement nécessaire à ce niveau de recherche pour en extraire des modèles de représentations. D'ailleurs, lorsque deux images expriment le même contenu, nous conservons celle qui l'exprime le mieux au plan syntaxique dans le tableau d'ensemble. Ce qui compte ici n'est pas la fréquence des images à l'égard d'un objet donné mais plutôt la variété des images fournies pour maximiser les nuances du modèle.

A l'égard du troisième objectif, les opérateurs ont été retenus par ce qui nous semble discriminant actuellement sans pour autant préjuger de ce qui le sera vraiment:

2) La fonction occupée: administrateur ou agent.

¹⁾ Type d'agence auquel l'opérateur appartient: privée ou publique.

³⁾ Le nombre d'armées d'expérience en libération conditionnelle.

⁽¹⁾ Op. cit., art. 15A.

I.2. Axiomatique

"On ne peut raisonnablement réformer une fonction sociale et son système si l'on ignore les images correspondantes dans les différents milieux sociaux ... sauf à ressembler à un conducteur aux yeux bandés. Il faut donc déterminer des coefficients d'adaptabilité ou de résistance. Pour cela, on foit étudier les images que les différents milieux sociaux ont de cette fonction, de son rôle, du système qui l'incarne, notamment les images-guides et leur degré de stéréotypie.." (Robert et Faugeron, rapport No.2).

Les objectifs de la présente recherche commandent une approche phénoménologique et à ce titre s'inscrivent au niveau du vécu. Tenter de décrire l'image qu'un individu peut se faire d'un objet tel que la libération conditionnelle constitue un véritable défi car l'image fait référence à un processus dynamique quasi indissoluble.

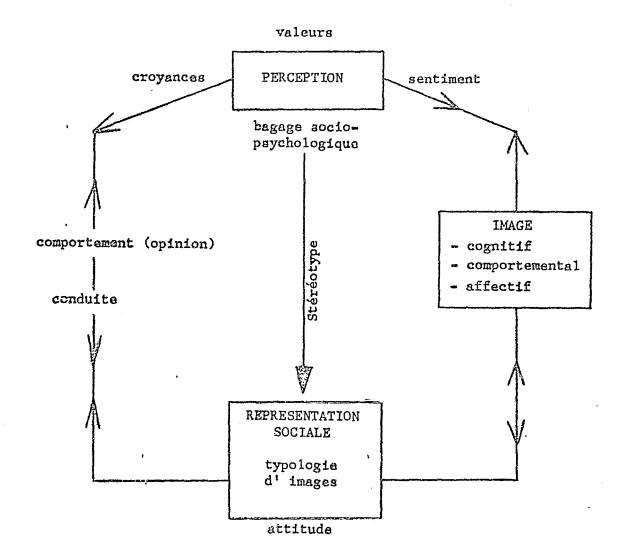
Parmi les études se rapportant à ce processus, nous en avons retenu une, entre autres, qui s'appliquait le mieux à l'objet de notre recherche, soit celle de Robert et Faugeron (1) et qui a l'avantage de fournir l'approche la plus structurée actuellement sur la sociologie des représentations.

Ce processus doit être abordé à partir du comportement, seul élément concret et observable du processus. Afin de mieux comprendre ce processus, nous en avons établi un schéma.

⁽¹⁾ ROBERT, P. et FAUGERON, C. (1971). L'image de la justice criminelle dans la société. Rapport No. 2, Axiomatique. Paris: Ministère de la Justice, Services des Etudes pénales et criminologiques.

Tableau II

Processus dynamique de l'appréhension de la connaissance



Examinons de plus près ce processus. L'expression du comportement est ici le discours du libéré sur sa propre libération. Le comportement est le point de départ, le secteur de force et l'aboutissement de ce processus. L'individu face à un objet tel que la libération conditionnelle la perçoit en fonction de son bagage psycho-sociologique, soit ses croyances, ses valeurs, ses sentiments, etc... Au sens où l'entend Merleau-Ponty, la perception est à la fois fonction des actes et fondement de ces actes (2). En somme, la perception est la filtre organisateur de l'expérience et la transforme pour l'assimiler, toujours en fonction du bagage psycho-social. A ce titre, elle s'inscrit à la base du processus.

⁽¹⁾ Le terme connaissance est ici entendu dans le sens "d'aller au monde".

⁽²⁾ MERLEAU-PONTY, M. (1945). <u>Phénoménologie de la perception</u>. Paris: Gallimard.

Fidèle à l'orientation du processus, l'image (fonction imageante du processus) constitue d'une part, l'organisateur de la perception (filtre des messages) et aussi, la préformation des réponses à l'environnement, lequel environnement fluctue.

> "L'image, ce sera donc la synthèse des caractérisations relatives à un objet donné et à un moment donné pour un sujet en situation" (1).

Ainsi, l'individu face à la libération conditionnelle vit sa fonction imageante à trois niveaux. Premièrement au niveau intellectuel: l'objet est présent dans l'image par un système de signes et symboles quand cet objet a disparu du champ perceptif. L'objet est alors relativement indépendant de la situation initiale d'où aucun discours ne peut parfaitement le restituer. Dauxièmement, au niveau affectif: l'image traduit la position du sujet par rapport à l'objet; elle exprime jugements, préférences, etc. Troisièmement, au niveau comportemental: l'image est action pour l'action, c'est-à-dire qu'elle n'est pas reçue par le sujet mais constituée par lui à partir de son expérience (ses rapports avec l'environnement, ses rapports vécus dans le présent et modulés par son histoire, ses anticipations et ses aspirations).

L'individu face à la libération conditionnelle "image" ses différentes dimensions. Pour lui, certaines seront plus riches en contenu
normatif et affectif, nous les identifierons comme des "images-guides". Il
ne faut pas confondre toutefois image-guide et stéréotype, lequel fait
abstraction de la fonction imageante en passant directement de la perception à la représentation comme l'indique le schéma. Le stéréotype se réduit
à une normativité abstraite, arbitraire et répétitive et résistant à toute
information ne le confirmant pas.

On assiste donc chez un même individu à une organisation d'images, où certaines sont plus importantes que d'autres (images-guides). En

⁽¹⁾ ROBERT, P. et FAUGERON, C. (1973). Les représentations sociales et le phénomène criminel. Paris: S.E.P.C. Note préliminaire présentée au Congrès International de Criminologie, Belgrade 1973, p. 5.

fonction de la mobilité du sujet par rapport à des groupes d'appartenance et de référence (groupes d'âge, travail, quartier, type d'agence en libération, etc.,) et les valeurs de conservation et de changement dans la société (les différents courants de pensée) un équilibre quasi-stationnaire de l'image se forme.

Les images-guides dans ce complexe agissent comme stabilisateur comportemental et constituent une résistance au changement. Par
contre, la participation de l'individu à différentes expériences dote cet
équilibre d'une habilité au changement. En d'autres termes, plus il y a
de cohésion au sein de ce complexe d'images, plus la résistance au changement sera forte.

Las images sont donc:

"... des contenus de conscience dans lesquels s'actualisent les représentations, c'est-à-dire un composé de concepts, de jugements, de préférences, d'attitudes envers un objet général. Ainsi, l'image est plus que la reproduction pure et simple d'un objet absent" (1).

Les images servent de concept opératoire pour aborder la représentation sociale. Au sens où l'entend Robert, la représentation sociale comme aspect organisateur des conduites est:

"... un processus intermédiaire qui détient à l'état potentiel, non différencié, tous les schêmes préformés de réponses, toutes les actions possibles d'un sujet placé dans un système social et soumis aux sollicitations de l'extérieur" (2).

Selon ce dernier, la représentation sociale a deux fonctions spécifiques. Elle constitue un système cognitif qui appréhende la connaissance du monde, lequel système est caractéristique d'un groupe social par

⁽¹⁾ ROBERT, P. at FAUGERON, C., op. cit.

⁽²⁾ ROBERT, P. et FAUGERON, C. (1972). L'image de la justice criminelle dans la société. Rapport No. 3 sur la phase exploratoire qualitative. Paris: S.E.P.C., p. 13.

son mode de communication, c'est-à-dire l'ensemble de signes et de symboles communs à un groupe (1), donc en tant que système de connaissances et en tant que caractérization culturelle d'un groupe. Ainsi, chaque individu est vecteur des représentations de son groupe.

La représentation par l'analyse des formes culturellles d'expression des groupes permet d'étudier ainsi:

"... l'organisation et la transformation de cette expression et, finalement, de sa fonction médiatrice entre les groupes, ou, plus généralement, entre l'homme et son milieu" (2).

On peut déjà entrevoir ici la richesse d'une telle investigation notamment entre autres par rapport à la théorie de la réaction sociale à l'égard des "criminels", et même à l'analyse sémantique de l'argot des criminalisés.

Bref, les postulats de la dynamique des représentations sont:

- -"Les représentations sont des systèmes cognitifs, comportant la reproduction-traduction sur le plan cognitif des propriétés de l'objet. Pourtant, elles ne sont pas simple instance intermédiaire entre perception et contexte, mais plutôt processus de médiation permettant leur interchangeabilité. Et l'image serait l'instrument de cette médiation.
- On peut donc appréhender les représentations -dont la contenu est à prédominance figurative- à un niveau concret, imageant (par l'univers du discours par exemple).
- La représentation est signifiante. Ce n'est pas le donné que recevrait un sujet passif, mais un processus dynamique qui organise l'expérience et l'intègre dans un système tenant compte à la fois des expériences passées, des anticipations et des aspirations" (3).

Ce sont donc ces représentations que nous allons tenter d'appréhender dans le premier objectif.

⁽¹⁾ Via 1 univers du discours. Voir BOULDING, K. (1969). The Image. Ann Arbor: University of Michigan Press.

⁽²⁾ MOSCOVICHI, S. (1961). La psychanalyse, son image et son public. Paris: P.U.F.

⁽³⁾ ROBERT, P. et FAUGERON, C. (1971). L'image de la justice criminelle dans la société. Rapport No. 2, axiomatique. Paris: S.E.P.C.

On peut utiliser ce matériel à d'autres fins aussi. Il peut permettre d'esquinser les structurations d'attitudes. C'est ce que l'objectif deux tentera de faire, en dégageant à l'égard du degré d'engagement de l'individu dans le système judiciare deux modèles de représentations. Il va s'en dire que les hypothèses qui pourront en être inspirées ne représentent pas une typologie d'attitudes fiable. Elles ne peuvent qu'en dessiner une approximation qu'il faudra préciser et épurer dans les phases ultérieures de recherche.

Quant au troisième objectif, celui concernant les opérateurs, signalons qu'il tente de dégager les images-guides de chacun des individus, c'est-à-dire les images les plus prégnantes. Les images de cette population ne peuvent toutefois être considérées suffisamment exhaustives pour les raisons que l'on connaît déjà.

Chapitre II

Méthodologie et instrumentation

2.1. Méthodologie

A. Type de recherche

La recherche de cet été, comme nous l'avons souligné en détail à la partie précédente, a pour but de dégager les images d'un échantillon pour permettre l'élaboration d'une grille de rubriques susceptible d'être appliquée sous forme de questionnaire; d'inférer deux modèles de représentations à partir de la variable 4 (1) pour permettre d'en inspirer un lot d'hypothèses à vérifier ultérieurement; enfin, d'esquissor les imagesquides au niveau des opérateurs.

En conséquence, notre étude demeure de type exploratoire qualitatif et se conçoit dans un esprit de continuité de la recherche de Normandeau et al (2), laquelle avait tenté de recueillir les images de la libération conditionnelle de détenus et ex-détenus, mais avec une autre approche
méthodologique et une autre instrumentation. Comme tel, le présent rapport
se situe à la deuxième phase du complexe méthodologique de l'étude française
sur l'Image de la justice criminelle dans la société (3), soit l'explo-quali,
tout en apportant des précisions importantes quant à l'axiomatique ou le rationnel de base (première partie du présent rapport). Ce complexe se divise

⁽¹⁾ La variable "Engagement du sujet dans le système judiciaire". Voir chapitre I, page 8.

⁽²⁾ NORMANDEAU, A. et al. (1972), op. cit.

⁽³⁾ ROBERT, P. et FAUGERON, C. (1971). L'image de la justice criminelle dans la société. Rapport No. 2: Axiomatique. Paris: Ministère de la Justice, Services d'études pénales et criminologiques.

en six étapes et se veut d'alterner entre le qualitatif et le quantitatif pour mieux appréhender l'objet final poursuivi, soit une typologie d'attitudes. Ces phases sont:

Première étapa: axiomatique: i.e. la bibliographie, l'axiomatique, la problématique et la méthodologie.

Dauxième étapa: exploration qualitative: i.e. entrevues exploratoires non-directives.

Troisième étape: exploration pré-quantitative: i.e. administration d'un pré-test du questionnaire.

Quatrième étape: quantification extensive: i.e. passation d'un questionnaire à un échantillon représentatif.

Cinquième étape: analyse de contenu de revues périodiques, de quotidiens et d'hebdomadaires.

Sixième étape : et finalement intensification qualitative.

Dans cette méthodologie, échelonnée sur trois ans, chaque séquence est nécessaire à l'élaboration de la suivante. De plus, ajoutons que le dernier chapitre du présent rapport envisage la réalisation éventuelle des étapes 3, 4, 5, 6.

Somme toute, cette étude permet de jauger la représentation sociale d'un échantillon de libérés et, dans un deuxième temps, de cerner si cette représentation fluctue selon le degré d'engagement, de ces mêmes individus, dans le système judiciaire. Cette situation du sujet par rapport au système judiciaire demeure pour nous une prémisse essentielle à l'identification éventuelle des variations affectivo-normatives du libéré conditionnel.

B. Variables discriminantes et échantillon retenus

Pour les fins des constatations ultérieures des images respectives des libérés conditionnels, nous retenons dans un premier temps des variables discriminantes de notre population initiale d'investigation, lesquelles servent à tenir compte de la façon la plus exhaustive possible de la "représentativité" de nos groupes de consultation. Pour ce faire, nous utilisons une population de départ en libération ayant leurs agences de surveillance dans le Montréal Métropolitain. Elle se subdivise en deux groupes, soit un groupe lié à une agence publique dans une proportion existant actuellement dans les principaux

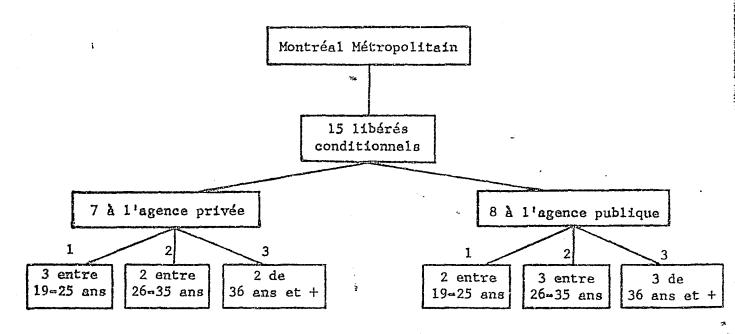
centros urbains du Canada (1), et un autre groupe lié à une agence privée respectant ladite proportion. Enfin, la variable âge retient notre attention en ce qui a trait à notre souci d'exhaustivité.

Sur l'ensemble de la population concernée, nous avons choisi 15 libérés conditionnels, compte tenu du peu de temps alloué à l'étude (15 semaines) et des exigences d'un tel type d'étude. En fonction des variables plus haut mentionnées, nous obtenons la distribution suivante:

Tableau III

<u>Distribution de l'échantillon</u>

<u>selon les variables discriminantes initiales</u>



Comme nous le constatons dans le tableau III, nous subdivisons le premier groupe de l'agence publique en trois groupes d'âge. Sous-groupe un = 19-25 ans. Sous-groupe deux = 26-35 ans. Sous-groupe trois = 36 ans et plus. Cette variable discriminante a l'avantage d'étendre suffisamment le filet et d'éviter d'aboutir à des groupes homogènes qui fausseraient le champ des représentations. Ce qui nous donne: deux individus dans le sous-groupe 1, trois individus dans le sous-groupe 3.

⁽¹⁾ Fascicule No. 13, p. 22. A-J-C.: "Selon la proportion effective des services relevés le 31 décembre 1971, des organismes autres que le Service des Libérations conditionnelles, outre certains services des gouvernements provinciaux, assuraient 53.06% des appréciations à l'échelle collective et 42.19% des contrôles des libérations conditionnelles". Appendice de la John Howard du Canada.

A l'égard de l'agence privée, cela nous donne: trois individus dans le sous-groupe 1, deux individus dans le sous-groupe 2, at deux individus dans le sous-groupe 3.

Globalement, l'agence privée est représentée dens 46.66% des cas de l'échantillon et l'agence publique dans 53.33%.

C. L'engagement du sujet dans le système judiciaire

Afin d'interpréter la représentation sociale de la libération conditionnelle de notre échantillon élaboré dans un premier temps, nous avons choisi la variable 4 et en avons établi un continuum basé sur la méthode de prédiction par attributs dichotomiques dont le critère est:

- 1. succès durant la période de 3 ans de la libération conditionnelle; ou
- 2. échec durant la période de 3 ans de la libération conditionnelle.

Cette même table de prédiction par attributs dichotomiques avait été esquissée par M. Pierre Landreville (1), mais n'a pas été validée. Par l'ensemble des attributs confrontés au critère, lesquels attributs sont disponibles dans les dossiers de la libération conditionnelle, nous croyons qu'ils traduisent dans une certaine mesure l'engagement de l'individu dans le système judiciaire. Voici la liste des attributs confrontés au critère:

1 - Statut marital

- 1 Le sujet était marié lors de son entrée au pénitencier.
- 0 Le sujet était célibataire, veuf ou divorcé.

2 - Alias

- 1 Dans l'histoire de cas du sujet ou sur sa feuille de route, il n'est jamais mentionné que l'individu ait utilisé un autre nom que celui qu'il a déclaré lors de sa dernière condamnation.
- 0 Il a cu au moins un alias.

⁽¹⁾ LANDREVILLE, P. (1969). <u>Prédiction de l'agir délinquant</u>. Thèse de doctorat. Montréal: Université de Montréal.

3 - Scolarité

- 1 Le sujet avait six années de scolarité ou moins lors de son entrée au pénitencier.
- 0 Le sujet avait complété plus de six années de scolarité lors de son entrée au pénitencier.

4 - Institution juvénile

- 1 Le sujet n'a jamais séjourné dans une école de protection ou une institution pour jeunes délinquants.
- 0 Le sujet a séjourné au moins une fois dans ce type d'institution.

5 - Prison entérieure

- 1 Le sujet ne s'est mérité aucune condamnation à la prison.
- 0 Le sujet s'est mérité une condamnation à la prison, ou plus.

6 - Pénitencier antérieur

- 1 Le sujet en est à sa première sentence de pénitencier.
- 0 Le sujet s'est mérité au moins une condamnation au pénitencier antérieurement.

7 - Condamnations antérieures

- 1 Le sujet a déjà eu trois condamnations antérieures ou moins.
- 0 Il a eu quatre condamnations antérieures ou plus.

8 - Incarcération antérieure

- 1 Le sujet a purgé trois mois ou moins d'incarcération avant la présente condamnation.
- 0 Il s'est mérité plus de trois mois d'incarcération.

9 - Premier délit

- 1 Le premier délit inscrit sur la feuille de route est un délit sans violence contre la propriété, soit: vol par effraction, vol d'auto, escroquerie, fraude ou vol simple.
- 0 Ce délit n'est pas un délit sans violence contre la propriété, soit: vol avec violence, assaut, homicide, sexuel ou autres.

10 - Délit actuel

1 - Le délit majeur actuel est un délit sans violence contre la propriété, soit: vol par effraction, vol d'auto, escroquerie ou fraude, ou vol simple. 0 - Le délit majeur actuel n'est pas un délit sans violence contre la propriété, soit: vol avec violence, assaut, homicide, sexe ou autres.

11 - Age à la première condamnation

- 1 Le sujet était âgé de 18 ans ou moins à sa première condamnation.
- 0 Le sujet était âgé de 19 ans ou plus à sa première condamnation.

12 - Age au premier pénitencier

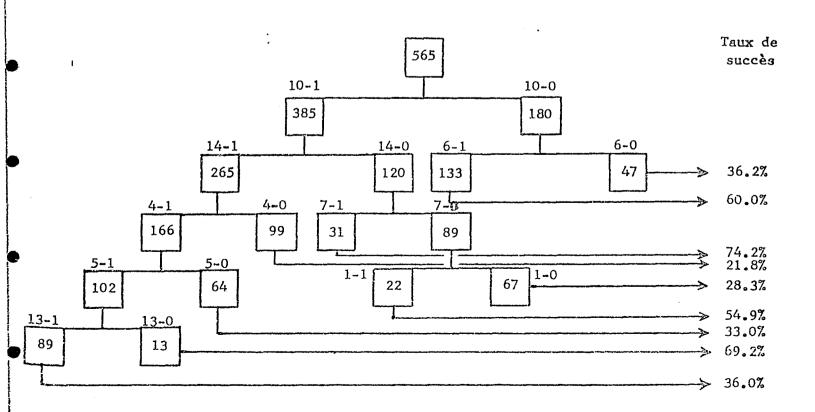
- 1 Le sujet était âgé de 22 ans ou moins lors de sa première condamnation au pénitencier.
- 0 Le sujet était âgé de 23 ans ou plus lors de sa première condamnation au pénitencier.

13 - Age à la dernière admission au pénitencier

- 1 Le sujet était âgé de 28 ans ou moins lors de sa dernière admission au pénitencier.
- 0 Le sujet était âgé de 29 ans ou plus lors de sa dernière admission au pénitencier.

La recherche de P. Landravilla était basée sur une population de 565 sujets. Nous obtenons le diagramme et le taux de succès suivants:

Tableau IV
"Predictive Attribute Analysis"



Le tableau IV a été formulé pour calculer rapidement le taux de succès de la libération selon les données fournies par le Dr. P. Landre-ville (1).

Les cases contiennent le nombre de sujets obtenus dans chacun des sous-groupes à partir de l'échantillon initial qui se chiffrait à 565. Les chiffres au-dessus des cases respectives indiquent, d'une part (chiffre avant le tiret) le groupe ayant répondu à l'attribut numéroté dans la liste précédente et, d'autre part (le l ou le zéro) la partie concernée de l'attribut dichotomique. Enfin, à chacune des cases terminales correspond un taux de succès préalablement calculé par Landreville.

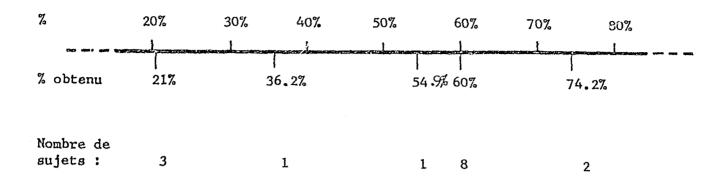
Si nous considérons par exemple la partie droite du tableau, les sujets ayant un délit majeur actuel violent contre la propriété (10-0) et s'étant déjà mérités au moins une condamnation antérieure au pénitencier (6-0), ont 36.2 chances sur 100 de réussir leur libération conditionnelle. Et ainsi de suite pour les autres ramifications.

A l'aide de ces catégories terminales et leurs pourcentages de succès, nous établissons un continuum représentatif de l'engagement criminel en disposant nos quinze sujets tels qu'ils se sont révélés à partir des caractéristiques. En voici la répartition:

⁽¹⁾ LANDREVILLE, P. (1969) " Prédiction de l'agir délinquant ".

Tableau V

Répartition des quinze libérés sur le continuum



A partir de cette répartition, et pour atteindre le deuxième objectif, nous scindons en deux le continuum par rapport au degré d'engagement, soit à 55%. Ainsi, nous pourrons inférer deux modèles de représentation qui apparaissent au chapitre 4 de la partie II.

D. Caractéristiques de la population

1. Le type d'agence, l'âge et l'engagement dans le système judiciaire

Si nous regardons la distribution des individus, en terme de pourcentage, selon les divers items du P.A.A. (variable 4) lesquels sont disponibles en annexe I (agence privée), II (agence publique) et III (au total),
voici les points saillants que nous observons.

a) Les libérés sous autorité de l'agence privée (annexe I) n'ont généralement pas d'alias dans leur histoire de cas et ont séjourné au moins une fois en institution juvénile. Le libéré n'a pas en général séjourné en prison et en est à sa première sentence de pénitencier quoiqu'il ait purgé trois mois ou moins avant la présente condamnation. Enfin, il était âgé de 28 ans ou moins lors de sa dernière admission au pénitencier.

- b) Les libérés sous autorité de l'agence publique (annexe II) sont, dans 75% des cas, célibataires, veufs ou divorcés lors de leur entrée au pénitencier et tous n'ont pas d'alias dans leur histoire de cas. Ils avaient complété plus de six années de scolarité lors de l'entrée au pénitencier. Tous n'ont pas séjourné dans une institution juvénile; par contre, ils se sont, en majorité, mérités une condamnation à la prison, ou plus. En plus d'en être à leur première sentence de pénitencier, ils ont déjà eu trois condamnations antérieures ou moins. Et finalement, soulignons que les sujets, en majeure partie, étaient âgé de 19 ans ou plus à leur première condamnation et de 23 ans ou plus lors de leur première condamnation au pénitencier.
- c) Globalement considérés (annexe III), les 15 libérés conditionnels sont en majeure partie:
 - célibataires, veufs ou divorcés,
 - n'ont aucun alias dans leur histoire de cas,
 - avaient complété plus de six années de scolarité lors de leur entrée au pénitencier,
 - en sont à leur première sentence de pénitencier,
 - ont déjà eu trois condamnations antérieures ou moins.

En ce qui a trait à l'âge, la moyenne est de 33.5 ans pour les libérés consultés à l'agence publique, et de 30.8 ans pour ceux de l'agence privée. La moyenne d'âge de l'échantillon total est de 32.3 années.

Enfin, nous retrouvons dans le premier groupe du continuum (21.2% à 55%) 33.4% des sujets de notre échantillon initial, et dans le deuxième (55.1% à 74.1%) 66.6% (Voir tableau VI).

2. Type d'agence, nombre de libérations antérieures et type de libération

Au niveau de l'agence privée, six individus en sont à leur première libération conditionnelle et un seul en est à sa seconde libération.

Pour l'agence publique, nous remarquons que cinq libérés vivent pour la première fois une libération conditionnelle, un seul en est à son second terme,
un autre libéré est assujetti à ce régime pour la troisième fois et finalement
le dernier en est à sa quatrième libération. Bref, pour le groupe des 15 libé-

Tableau VI

Répartition des 15 libéres selon les deux groupes au continuum (2.A.A.) en termes:

- d'âge
- au nombre de liberations antérieures
- et du type actuel de libération vécue par le sujet

			DEUX GROUPES DU CONTINUUM											TOTAL											
government		nontrion con the beautiful became increase of the contribution of		(21.	1 . 27	55%)		Nombre de cas	Pourcentage	Moyenne d'âge	2 (55.1% - 74.1%)							Nombre de cas	Pourcentage	Moyenne d'âge	Nombre de cas	Pouveentage	Moyenne		
	Ag	ge (ans)	20		28	26		3			22		24				42		52	4			7	46.60	
		ombre de libérations ntérieures	0		С	1	•				0		0				0		0				0 = 6 1 = 1		
AGENCE PRIVIE		Libération conditionnelle ordinaire	1			1		•			1						1		1		14.		- 5	7.1	
VCI		Surreillance obligatoira											1	1									1	14.5	
		Libération . Eltigée			1				-											ì			1	14.5	
	Αş	ge (ams)		25			36	2				23		28	32	35	42	47		6	- 11-11 - 11-11 - 11-11 - 11-11		8	53.33	
H.		ombre de libérations ntérieures		1			3					С			1	0	0	С					0 = 5 1 = 2 3 = 1		
AGEHCE PUBLIQUE		Libération conditionnelle ordinaire										1			1	:	1	-					4	50.0	
ACCE		Surveillance obligatoire					ì							:						-			. 2	25.0	
		Libération mitigée		1											_			1					2	25.0	
	ינסד	Ai.						5	33.3%	27.4 ans				1		 				10	65.6%	34.7 ans	: 15	100.05	32.3 cms

rés, nous dénombrons ll première libération, deux deuxième libération, une troisième libération et une quatrième libération.

Quant au type de libération, 71% des cas sont sous régime de libération conditionnelle ordinaire (5 sujets) pour l'agence privée comparativement à 50% de l'échantillon de l'agence publique (4 sujets). Ce qui fait un total de neuf libérés conditionnels ordinaires.

L'agence privée regroupe 14.5% de libérés en surveillance obligatoire (1 sujet), alors que l'agence publique en regroupe 25% (2 sujets).

Au total, nous avons trois sujets en surveillance obligatoire sur notre échantillon de 15 libérés.

Finalement, la libération conditionnelle mitigée est vécue à l'agence privée par 14.5% (un sujet) de notre échantillon de l'agence, et par 25% des cas (2 sujets) de l'agence publique. Au total, trois sujets sur 15 sont en libération conditionnelle mitigée.

3. Durée en libération et type d'agence

A l'agence privée, trois sujets se situent dans leur premier semestre de libération, deux dans le second. Enfin, deux sujets sont autour de leur dixième semestre de libération.

A l'agence publique, trois sujets se situent au premier semestre, trois dans le second et un autre dans le troisième. Enfin, un individu en est à son douzième semestre.

Au total, le tableau VII indique six sujets dans leur premier semestre, cinq sujets dans le second, un dans le troisième, un aux neuvième, dixième et douzième.

Tableau VII
Répartition de l'échantillon selon le temps en libération

Agence p	rivée	Agence publique							
Nombre de mois	Semestre	Nombre de mois	Semestre						
2 mois	1	4 mois	1						
3 mois	1	5 mois	1						
5 mois	1	5 mois	1						
7 mois	2	8 mois	2						
8 mois	2	8 mois	2						
58 mois	9	9 mois	2						
60 mois	10	18 mois	3						
		68 mois	12						

4. Caractéristiques générales des groupes du continuum (voir tableau VI)

Si l'on considère ces caractéristiques factuelles selon les deux groupes du continuum, nous arrivons à ceci:

GROUPE I (incluant agence privée et agence publique)

- La moyenne d'âge du groupe est de 27.4 ans.
- Deux sujets sont sous libération conditionnelle ordinaire, un sous surveillance obligatoire et deux en libération conditionnelle mitigée.
- Deux sujets sont à leur première libération conditionnelle, deux à leur seconde libération et un à sa quatrième.
- La moyenne du temps en libération pour l'ensemble des sujets du groupe est de 16.6 mois.
- Le groupe I est constitué de cinq individus.

GROUPE 2 (incluant agence privée et agence publique)

- La moyenne d'age est de 34.7 ans.
- On dénombre sept libérés conditionnels ordinaires, deux sujets en surveillance obligatoire et un en libération conditionnelle mitigée.
- Un seul individu de ce groupe-ci en est à sa seconde libération. Les autres vivent pour la première fois une libération conditionnelle.

- La moyenne du temps en libération pour l'ensemble des sujets du groupe est de 18.5 mois.
- Le groupe 2 est constitué de dix sujets.

E. Valeurs des données recueillies

Après avoir situé le type de cette étude et décrit l'échantillon qu'elle touche, regardons à présent la valeur des données recueillies.

Comme nous l'avons mentionné déjà à la partie introductive de cette section, cette étude s'inscrit en terme de continuité et d'approfondissement de celle de Normandeau et al. Elle se distingue de cette dernière uniquement par la population et son approche (partie qui sera élaborée à la section suivante).

En conséquence, en tant qu'étude qualitative exploratoire, la seule préoccupation est la diversité maximale des images dans la population touchée. Le but ultime d'une telle approche est fondamentalement de recouvrir l'éventail des images concernant l'objet de l'étude; ainsi, comme l'affirme Besançon (1) et le reprend l'équipe de Normandeau (2), la représentativité de l'information qualitative dans les sciences humaines se définit comme suit:

"Le texte représentatif sera donc simplement celui qui permet l'interprétation. Il sera donc dans sa relation aux autres, l'élément de clôture qui donne une forme reconnaissable à une configuration quel-

En résumé, la présente étude est représentative et valable. Ses constatations s'énoncent non pas en terme de représentativité statistique, mais uniquement en celui d'exhaustivité.

⁽¹⁾ BESANCON, A. (1969). Vers une histoire psychanalytique. Annales 24, novembre 3. Paris: Colin (Editions) in Fichelet, R.: Le changement des structures de la société à travers une situation de crise. Varna 1970.

⁽²⁾ NORMANDEAU, A et al, op. cit.

2.2. Instrumentation

"Le "faire" et le "représenté" forment un tout et sont indissociables puisqu'ils relèvent des mêmes aspirations" (Piaget, J. et Inhelder, B. "L'image mentale chez l'enfant". Paris: P.U.F., 1966).

La présente partie du chapitre II traite de différents points ayant trait à l'instrumentation.

Dans un premier temps, nous nous attarderons sur l'entrevue individuelle non-directive, technique retenue pour la cueillette des données.

Dans un second temps, nous expliquons la façon dont nous avons colligé le
matériel recueilli. A ce niveau, mentionnons que l'analyse s'est faite en
deux phases distinctes.

A. L'entrevue individuelle centrée non-directive

Pourquoi une entrevue individuelle? Pourquoi une entrevue nondirective contrée? A la première question, nous répondons que l'expérience
acquise au cours de la recherche de l'équipe Normandeau (1) a démontré la
plus grande pertinence de l'entrevue individuelle sur l'entrevue de groupe.

Par l'entrevue individuelle, chaque individu a beaucoup plus de chance de se
révéler véritablement, comparativement à l'entrevue de groupe où il s'expose
à des contrôles extérieurs. Quant au choix de l'entrevue centrée non-directive, il se justifie par notre souci premier qui est de respecter les préoccupations de chaque individu face à la libération conditionnelle.

L'interviewer non-directif est celui "... qui n'intervient pas sur le fond, ne doit pas donner ses idées, ni ses opinions personnelles, il doit seulement veiller à susciter, organiser et réguler la participation (de l'interviewé)" (2). En d'autres mots, il s'agit de ne pas intervenir sur le fond, mais sur la forme.

⁽¹⁾ NORMANDEAU, A. et al., op. cit.

⁽²⁾ MUCHIELLI, R. (1969). L'entretien de face à face dans la relation d'aide. Paris: Editions sociales françaises.

Néanmoins, nous croyons même qu'intervenir sur la forme peut constituer un danger de biais magistral. Par notre discours, notre façon de stimuler, de faire parler l'interviewé, nous risquons de lui fournir nos propres représentations ou du moins une structuration qui ne vient pas de celui chez qui nous recherchons des images. Il nous semble donc inopportun d'intervenir sur la forme outre mesure. Si le sujet rencontré parle de choses qui ne cadrent pas avec la centration de l'entrevue, soit la libération conditionnelle, il s'agira alors de demander quel lien le sujet établit entre ce qu'il dit et la libération. Nous n'avons aucunement à juger si ce qui est dit n'a pas de lien. Notre logique n'est pas nécessairement celle de l'interviewé. Il s'agira d'explorer la logique, les sentiments et les normes qui lui sont propres.

Notre objectif est de connaître la façon dont la libération conditionnelle est vue par celui qui la vit. Nous faisons appel au vécu de l'interviewé et à ses attitudes fondamentales.

Pour ce faire, l'entrevue non-directive centrée nous est apparue ; comme étant la technique la plus pertinente dans la recherche d'une représentation sociale de la libération conditionnelle chez la population des libérés, en tant qu'elle commande:

- a) une attitude d'intérêt ouvert: une disponibilité intégrale sans préjugé, une manière d'être et de faire qui soit un encouragement continu à l'expression spontanée d'autrui.
- b) une attitude de non-jugement qui permette de tout recevoir, de tout accueillir sans critique.
- c) une attitude de non-directivité, c'est-à-dire qu'il n'y a pas quelque chose de présupposé à chercher ou à vérifier et que l'interviewé a l'initiative complète dans sa présentation du problème et dans son itinéraire.
- d) une intention authentique de comprendre autrui dans sa propre langue, de penser dans ses termes, de découvrir son univers subjectif.
- e) un effort continu pour rester objectif et pour contrôler tout au long de l'entretien ce qui se passe (1).

⁽¹⁾ MUCHIELLI, R., op. cit.

B. Procédure d'antrevue

Dans un premier contact avec le libéré par l'intermédiaire de son agent, nous essayons d'établir un climat de confiance et lui exposons l'objet de notre rencontre avec lui. Nous lui signalons:

- Qui nous sommes: des étudiants de l'Université de Montréal.
- Pourquoi nous le rencontrons: nous voulons connaître sa façon de voir la libération qu'il vit actuellement, la façon qu'il se la représente.
- A quoi va servir cette enquête: le rapport de la recherche sera envoyé au Comité National des Affaires Juridiques, qui examine la possibilité d'améliorer le système des libérations.
 - Que l'anonymat est assuré.
 - Que nous lui enverrons le texte de diffusion du rapport.
 - Qu'il est libre d'accepter ou non l'entretien.
- Qu'aucun renseignements ou propos de lui ne sera rapporté à son agent.
- Que l'entrevue est enregistrée pour demeurer le plus fidèle possible à ce qu'il dira.

Si le sujet accepte l'entrevue, nous fixons un rendez-vous, la plupart du temps ailleurs qu'à l'agence. I'entrevue est d'une durée moyenne de 90 minutes et aucune autre personne n'assiste à l'entrevue sauf dans un cas ou deux où l'épouse était présente.

C. Procédure d'analyse

Notre attention se porte ensuite sur l'analyse des 15 procèsverbaux des entrevues réalisées.

Dans une première phase, nous établissons une grille d'analyse élaborée à partir de la lecture des procès-verbaux des entrevues déjà réalisées (environ la moitié). Nous avons réajusté la grille à mesure de l'analyse des autres entrevues. Il est important de souligner que cette grille ne s'est pas voulue statique. La souplesse et la flexibilité d'une telle grille nous apparaissent comme des impératifs primordiaux dans une recherche de type qualitatif. Par exemple, si une idée ne trouve pas place dans la grille, nous n'hésitons pas à l'ajouter sous un thème nouveau. Les grands thèmes sont les

suivants: société et justice, institution carcérale, commission nationale des libérations conditionnelles, étape vécue, et enfin représentation sociale. Ce dernier thème met en fait en lumière la dynamique propre à chaque individu; dynamique entendue dans le sens où les principales citations retenues témoignent des préoccupations premières de chaque individu face à la libération conditionnelle. Cette dernière catégorie fait d'ailleurs l'objet du chapitre III. La grille finale utilisée (tableau VIII) se trouve au chapitre IV. Pour l'analyse des procès-verbaux, nous utilisons le modus operendi suivant:

- a) Chaque membre de l'équipe fait d'abord l'analyse individuelle de l'entrevue en fonction des principales préoccupations de l'interviewé, la veille de l'analyse de groupe.
- b) Le lendemain, il y a audition de la bande sonore et confrontation des analyses individuelles. Il y a discussion sur la dynamique de
 l'interviewé et sur les images retenues par chaque membre. L'analyse de
 groupe par la confrontation des différentes perceptions respectives de l'interviewé fiabilise les constatations ultérieures, lesquelles sont insérées
 dans la grille pour fins d'analyse ultérieure, notamment dans le présent
 rapport à l'égard du degré d'engagement du sujet dans le système judiciaire.
- c) Nous pensons à l'analyse par rapport à la variable "engagement dans le système judiciaire" (chapitre IV). Les contenus imageants des entrevues sont classés respectivement dans les deux groupes du continuum, où chacun des grands thèmes de ces derniers renferme des sous-thèmes. Il s'agit donc de reproduire sur une grille maîtresse les différentes images propres à chacun des groupes du continuum.

Partie II

uinze libérés conditionnels

Chapitre III

Comptes rendus et description de la dynamique des quinze libérés

Le présent chapitre a pour objet une brève description, à deux niveaux, de chacun des libérés. Premièrement, nous dressons un portait, un tableau objectif, quoique très partiel, de chacun des individus à l'aide des données factuelles retenues par la table de prédiction de P. Landreville.

Ces données sont précédées de quelques renseignements pertinents supplémentaires soit: l'âge, le type d'agence, le nombre de libérations antérieures, le temps en libération lors de l'entrevue, enfin, le type de libération. Ce tableau permet de mieux saisir la description que nous faisons des individus à un deuxième niveau, c'est-à-dire le fonctionnement psychologique des individus en libération conditionnelle. Il ne s'agit pas ici de dresser un portrait clinique des individus mais plutôt d'exposer la dynamique qui régit les perceptions globales de la libération conditionnelle de chaque libéré. Perceptions, il va sans dire, sous-tendues par leurs principales préoccupations et reposant sur des structures affectivo-normatives.

Quant à la façon de procéder pour en arriver à dégager la dynamique de chacun, nous référons le lecteur au chapitre II. Ajoutons seulement le fait que nous avons retenu, après discussion en groupe, les citations des procès-verbaux qui nous semblaient les plus pertinentes, celles qui rendaient compte davantage des fondements de la perception de chacun face à notre objet d'étude.

Les citations retenues ou plus exactement leur signification, forment un tout cohérent, un noyau dynamique sur lequel viennent se greffer toutes les images du sujet. C'est ainsi que nous avons retenu les images de chaque

individu sur la libération conditionnelle en fonction de leur dynamique propre. Ce qui nous permettait par le fait même de dépasser le simple contenu manifeste du discours des libérés pour en arriver à notre premier objectif qui est celui de cerner les images d'un groupe de sujets en libération conditionnelle et d'en inférer des modèles de représentations sociales. Ceci, compte tenu de la variable degré d'engagement du sujet dans le système judiciaire. Ces modèles de représentation sociale font l'objet du chapitre suivant.

En résumé, la dynamique que nous avons dégagée pour chaque libéré nous a servi de guide dans la sélection des images et par voie de conséquence à déterminer les thèmes et la grille d'analyse que nous reproduisons au chapitre IV, tableau VIII.

A.A.
52 ans
Privée
Libération conditionnelle ordinaire.
Durée en libération: 5 ans.
Libération antérieure: aucune
74.2% sur le continuum.

Le sujet était marié lors de son entrée su pénitencier.

Il y a eu au moins un alias.

Le sujet avait six années de scolarité ou moins lors de son entrée au pénitencier.

Le sujet a séjourné au moins une fois dans ce type d'institution

Le sujet ne s'est mérité aucune condamnation à la prison.

Le sujet a déjà eu trois condamnations antérieures ou moins.

Le sujet a purgé trois mois ou moins d'incarcération avant la présente condamnation.

Ce délit n'est pas un délit sans violence contre la propriété, soit: vol avec violence, assaut, homicide, sexuel ou autres.

Le délit majeur actuel est un délit sans violence contre la propriété, soit: vol par effraction, vol d'auto, escroquerie ou fraude, ou vol simple.

Le sujet était âgé de 19 ans ou plus à sa première condamnation.

Le sujet était âgé de 23 ans ou plus lors de sa première condamantion au pénitencier.

Le sujet était âgé de 29 ans ou plus lors de sa dernière condamnation au pénitencier.

"Moi j'réalisais que j'avais faite une erreur et puis faudrait que je paye pour, j'étais prête à payer" (I, P: 3).

"Je pense que quand même que j'aurais pas faite de prison pantoute, j'aurais jamais revolé". (I, P: 4).

"Moi j'avais rien qu'une affaire dans la tête, moé c'était de depende pas penser à ça pantoute. J'étais en prison, j'étais pareil comme dans un monde à part. J'étais en prison moé je vivais d'après les réglements de la prison. Moé ma vie c'était le prison". (I, P: 30).

"Au lieu d'arriver pis de donner des bons conseils, pis dire aux gens et bien écoute un peu fais pas comme moé, moé ça fait dir fois que je suis en prison, alors il faut être un petit peu plus fin que moé, errange toé pas pour venir dir

fois passer ta vie en prison" (I, P: 8). "Moi je leur disais, je leur disais d'abord ça te donne rien de sortir tu vas avoir un ticket de dix ans, tu vas avoir un ticket de 15 ans pis tu vas arriver avec une autre sentence de vingt ans. T'es bien mieux de finir ton temps, rester icit, sors pas parce que tu t'es pas encore réhabilité". (I, P: 4-5).

"La libération c'est pareil comme... Moé je calcule que c'est pareil comme une chance" (I, P: 72).

"Donner une chance, c'est pareil comme si tu donnais un cadeau à un gars.

C'est pareil comme si tu arrives à un gars pis tu lui fais un beau cadeau. Le gars y'é content, il prend le cadeau, y'é content!. (I, P: 72).

"J'ai prouvé que même en libération, y m'ont donné une chance, faque j'ai su l'apprécier parce qu'à venir jusqu'à date, j'ai rien faite pour retourner dans le troube". (I, P: 48).

"Alors je me sus dit en moi-même bien coudonc, vu qu'y m'ont donné une chance, m'a essayé de faire de mon mieux; j'aime pas ça désapointer quelqu'unⁿ. (I, P:
3).

"Présentement la lib., c'est pareil comme si je n'étais pas en lib. C'est pareil comme si j'étais sortie mon temps faite. La libération c'est pas un problème quand tu sors sous lib. cond., pis que tu fais comme du monde quand tu sors".

(I, P: 20).

"Je pense même pas à ça que je suis en lib. cond. Jamais je ne pense à ça". (I, P: 62).

"Mais un gars par exemple qui est intelligent un peu y va dire bien oui, c'est un pas bon lui, c'est un peureux pis tout ça mais lui, y est en dehors pis toé tu es en dedans. Si il est dehors c'est signe qu'il est bien plus fin que toé". (I, P: 45).

B.B.
24 ans
Agence privée
Surveillance obligatoire
Durée en libération: 8 mois
Libération antérieure.: aucune
Continuum: 60.%,

Le sujet était marié lors de son entrée au pénitencier.

Dans l'histoire de cas du sujet ou sur sa feuille de route, il n'est jamais mentionné que l'individu ait utilisé un autre nom que celui qu'il a déclaré lors de sa dernière condamnation.

Le sujet avait complété plus de six années de scolarité lors de son entrée au pénitencier.

Le sujet n'a jamais séjourné dans une école de protection ou une institution pour jeunes délinquants.

Le sujet ne s'est mérité aucune condamnation à la prison.

Le sujet en est à sa première sentence de pénitencier.

Le sujet a déjà eu trois condamnations antérieures ou moins.

Le sujet a purgé trois mois ou moins d'incarcération avant la présente condamnation.

Le premier délit n'est pas un délit sans violence contre la propriété, soit: vol avec violence, homicide, sexuel ou autres.

Le délit majeur actuel n'est pas un délit sans violence contre la propriété, soit: vol avec violence, assaut, homicide, sexe ou autres.

Le sujet était âgé de 19 ans ou plus à sa première condamnation.

Le sujet était âgé de 23 ans ou plus lors de sa première condamnation au pénitencier.

- "... Dans ce temps-1à, la libération. Tout ce que je voyais ce que tu sortais de prison". (II: 35).
- "... J'aimais autant passé le restant de ma sentence, me rapporter une fois par mois que d'être en prison pis d'être enfermé tout les jours". (II: 36).
- "... Au commancement j'étais révolté un peu parce que je ne comprenais pas pourquoi faire qu'on m'avait refusé ma libération, pis là on m'obligeait à en prendre une...". (II: 15).

"Au commencement je l'accepta pas pantoute parce que j'avais pour mon dire que j'avais faite mon temps; j'avais payé pour ce que j'avais à payer; j'avais pas d'affaire à me forcer...". (II: 3).

- "... pis j'acceptais pas qu'on m'oblige encore à souffrir le reste de ma sentence dehors, je me sentais encore emprisonné...". (II: 4).
- "... Y en a quelques uns qui vont avoir la chance que j'ai eu de se réveiller tandis qu'avant non. T'arrivais à la libération conditionnelle. Elle
 était refusée pis tu sortais à la fin de ta sentence pis t'avais pas de compte
 à rendre à personne; pis t'avais pas de freins: t'avais rien, tu partais en
 peur; là y avait rien pour t'arrêter tandis que là en sertant y te pognent pareil y te pogne par la poche ni plus ni moins pis t'emmènent". (II: 36).

- "... Quand te sus une libération tu fais attention... tu vis ta libération en faisant toujours attention... j'y pense parce que la moindre petite action que je fais je me ramasse en dedans pour 8 mois, fa que t'sais, tu te tiens un peu, là que j'apprends ça m'aide à prendre sur moé...(II: 21) j'su moins agressif qu'evant t'sais". (II, 21),
- "... Si tu vis normalement, ça va bien si tu commences à t'embarquer, pis de gros projets, c'est là qui te mettent des bâtons dans les roues alors c'est bon, j'aime ça..." (II: 4).
- "... Par la libération conditionnelle tranquillement pas vite j'en suis venu à m'apercevoir qui fallait un but dans la vie; si t'avais pas de but automatiquement tu dépéris...". (II: 30).
 - "... J'ai appris, appris à plier..." (II: 25).
- "... J'ai appris à appréssar pis ca va bien, cé ca le frein: y en a qui freinent aussi t'sais mais y l'acceptent pas: il faut l'accepter ca en l'acceptant ben t'enchaîne, si tu l'acceptes pas ben té fini ..." (II: 35). Si tu penses négatif en libération mon vieux, tu te ramassera en dehors. (II: 30). Si tu veux garder ta libération pense positif pis fais ton affaire bien correct mon vieux pis vis une vie normale; c'est ce qui te demande en fait eux autres". (II: 31).
- "... La libération c'est toi qui la fait, t'sais en fait c'est toi qui la fait tout le long c'est à toi à stimuler la chose pis à t'arranger pour être correct..." (II: 31).
- "... J'ai commencé à travailler pis j'ai recommencérà vivre, c'est tout.

 T'sais quand tu sors de prison quand tu sors de prison t'a deux choix... ou

 bien tu l'acceptes pas que t'as été en prison ou tu l'oublies. Si tu l'oublies

 pas tu reprends la mauvais chemin, si tu l'oublies, tu vis une vie de citoyen,

 tu rembarques dans la société pis tu t'en vas tu fais ton train train pis tu

 fais ta vie..." (II: 7).
- "... J'ai appris, j'ai pris ce mode de vie là aujourd'hui pis j'ai pu de misère franchement... aujourd'hui c'est naturel, aujourd'hui je m'en fait pas, tout va bien..." (II: 25).
- "... Pour revenir à dire, c'est qui faut que tu vives comme une personne normale, c'est ga la libération conditionnelle. (II: 33) J'ai mon papier dans les poches pis c'est comme si j'étais en liberté, pis c'est toute ça me dérange pas... " (11:4).

C.C 20 ans

Aguice privée

Libération conditionnelle ordinaire

Durée en libération: 5 mois Libération antérieure: aucune

Continuum: 21.%.

Le sujot était célibataire, veuf ou divorcé.

Dans l'histoire de cas du sujet ou sur sa feuille de route, il n'est jamais mentionné que l'individu ait utilisé un autre nom que celui qu'il a déclaré lors de sa dernière condamnation.

Le sujet avait six années de scolarité ou moins lors de son entrée au pénitencier.

Le sujet a séjourné au moins une fois danz ce type d'institution.

Le sujet ne s'est mérité aucune condamnation à la prison.

Le sujet en est à sa première sentence de pénitencier.

Le sujet a déjà eu trois condamnations antérieures ou moins.

Le sujet a purgé trois mois ou moins d'incarcération avant la présente condumnation.

Le premier délit sur la feuille de route est un délit sans violence contre la propriété, soit: vol par effraction, vol d'auto, escroquerie, fraude ou vol simple.

Le délit majeur actuel est un délit sans violence contre la propriété, soit: vol par effraction, vol d'auto, escroquerie ou fraude, ou vol simple.

Le sujet était âgé de 18 ans ou moins à sa première condamnation.

Le sujet était âgé de 22 ans ou moins lors de sa première condamnation au pénitencier.

Le sujet était âgé de 28 ans ou moins lors de sa dernière admission au pénitencier.

"Pas le droit de parler à table quand même y écriraient 50 rapports làdessus, ça c'est pas grave" (III, P: 9).

"Pis ça marcher en double. Si tu marches en double, t'as un rapport pis deux trois jours de trou. Mais ça non plus c'est pas ben grave" (III, P: 9).

"Majs, insolences, pis toutes les affaires qui a rapport avec un officier ça c'est assez grave, quand tu passes au bord". (III, P: 9).

"Comme mon évasion à moi, a pas été grave, j'ai pas brisé rien pour sortir de là... Je voulais pas avoir de violence pis de vol". (III, P: 9).

"J'étais certain que mon évasion était pour m'aider... Moi je me disais en moi-même quand j'ai passé au board que un gars s'évade c'était bon signe, que un gars qui était pas capable de rester en dedans". (III, P: 9).

"J'ai écrit je prenais une chance je prenais une chance comme tout le monde".

(III, P: 6).

"Nous autres, on pris une chance, on a volé, pis, on s'est ramassé là. Dans la vie, c'est fait pour prendre des chances. Y laissent une chance au gars". (III, P: 20).

"Moi j'étais sur d'avoir ma lib. cond. Parce qu'on est cinq chez nous, on est quatre de passer par là. Pis y'ont toute eu une lib. cond. Si y m'en avait pas donné à moé autrement dit c'était pas juste. Si y ont donné une chance à toutes mes frères, pis à moé y m'en donnent pas c'est injuste. Moi j'étais sûr par rapport à ça; eux autres y ont toutes une bonne conduite en dehors". (III, P: 13).

"Quand tu passes devant eux autres (commissaires), tu joues au niaiseux...

Y parlera pas un maudit mot p.c.q. y'a une lib. cond. en jeu... En réalité, le
gars quand y sort de là, y se met à rire comme un maudit fou si y a sa libération"(III, P: 12).

(agent). "Le moins qu'y en sait, le mieux que c'est" (III, P: 35).

"J'y ai dit que j'avais un char parce qu'il le savait d'une manière ou d'une autre. Y attendait que ça soit moi-même qui y dise pour voir, si autrement dit, si j'en parle le premier... Y m'a dit: on sait ça depuis longtemps. T'avais pas le droit d'en avoir un" (III P: 23).

"La dernière fois que j'y été, quand je l'ai rencontré. Y m'a parlé sévérement en me disant: ben, là t'as assez ri de nous autres. Lundi si t'as encore ton char, on ve s'arranger pour que tu t'en débarasses... J'ai dit que j'étais pour m'en débarasser. Sá j'en avais un autre j'y ai dit que j'étais pour le mettre sur le nom d'un de mes chums. Je vais pouvoir en avoir un pareil"(III, P: 25).

"J'ai un de mes chums, je vas le mettre à son nom, sans mettre d'assurances dessus. Pourvu que j'aie pas de trouble, c'est le principal que j'aie pas de trouble moé". (III, F: 33).

D.D.
28 ans
Agence privée
Libération mitigée
Durée en libération: 4 ans 10 mois. 5
Libération antérieure: aucune
Continuum: 36s2%.

Le sujet était célibataire, veuf ou divorcé.

Dans l'héstoire de cas du sujet ou sur su feuille de route, il n'est jamais mentionné que l'individu ait utilisé un autre nom que celui qu'il a déclaré lors de sa dernière condamnation.

Le sujet avait six années de scolarité ou moins lors de son entrée au pénitencier.

Le sujet a séjourné au moins une fois dans ce type d'institution.

Le sujet s'est mérité une condamnation à la prison, ou plus.

Le sujet s'est mérité au moins une condamnation au pénitencier.

Il a eu quatre condamnations antérieures ou plus-

Le sujet a purgé trois mois ou moins d'incarcération avant la présente condamnation.

Le premier délit inscrit sur la feuille de route est un délit sans violence contre la propriété, soi: vol par effraction, vol d'auto, escroquerie, fraude ou vol simple.

Le délit majeur actuel n'est pas un délit sans violence contre la propriété, soit: vol avec violence, assaut, homicide, sexe ou autres.

Le sujet était âgé de 18 ans ou moins à sa première condamnation.

Le sujet était âgé de 22 ans ou moins lors de sa première condamnation au pénitencier.

Le sujet était âgé de 28 ans ou moins fors de sa dernière admission au pénitencier.

- "C'était honnête, la société; je m'imaginais que c'était honnête la société
 ..." (IV, p.2).
- "Moi pis les autres, la société, c'était les autres, comprends-tu?" (IV, p. 12).
- "Y avait tellement, pour moi, y avait tellement de travail à faire tsé, entre être du côté criminel pis être du côté de la société". (IV, p.11).
- "Parce que je considère que la libération conditionnelle, ça retient un gars, au prime abord, tu comprends?" (IV, p.1).
- "Moé je pense que la meilleure chose qui peut m'avoir été arrivée, c'est d'être tombé en libération conditionnelle, tsé je veux dire, j'ai tombé dans la réalité..." (IV, p.12).
- "C'est dur à surmonter cette étape, c'est c'étape là que je subis aujourd'hui, plus d'éficile à surmonter, tu sais c'est difficile, ça dépend du degré d'honnateté que tu as vis-à-vis de tois-même..." (IV, p.3).
- "Tsé j'voux dire y a des choses, des foules de choses qui m'ont influencé sur mon comportement que quand plus tard je regarde en arrière j'me dis en moi-même c'est ça qui m'a influencé à ce point là, c'est ça qui m'a influencé à ce point là". (IV, p.10) (Thérapie de groupe en lib, cond.).

- "Moé, la société je trouvais ça beaucoup plus beau que moé tu comprends? Fa que quand je ma sus aperçu que j'étais arrivé dans la réalité, c'était pas ça pantoute, c'est que la société c'était une autre jungle, c'était bien simple tsé, qu'ilfallait apprendre à vivre dedans. Aujourd'hui, j'apprends à vivre dedans, je vis dedans, mé je va te dire une affaire, à m'épate pas autant qu'à m'épatait avant que je sortes, je te le jure". (IV, p.2).
- "Asteur j'me considère dans société". (IV, p.12).
- "C'est ça, je me suis aperçu qu'y étaient comme moé y étaient pas plus pire que moé y étaient pas meilleurs, pis y étaient pas plus méchants que moé." (1V,p.16).

E.E.
36 ans
Agence publique
Survaillance obligatoire
Durée en libération: huit mois
Libérations antérieures: trois
Continuum: 54.9%

Le sujet était marié lors de son entrée au pénitencier.

Dans l'histoire de cas du sujet ou sur sa feuille de route, il n'est jamais mentionné que l'individu ait utilisé un autre nom que celui qu'il a déclaré lors de sa dernière condamnation.

Le sujet avait complété plus de six années de scolarité de son entrée au pénitencier.

Le sujet n'a jamais séjourné dans une école de protection ou une institution pour jeunes délinquants.

Le sujet s'est mérité une condamnation à la prison, ou plus.

Le sujet s'est mérité au moins une condamnation au pénitencier antérieurement.

Il a eu quatre condamnations antérieures ou plus.

Il s'est mérité plus de trois mois d'incarcération.

Le premier délit inscrit sur la feuille de route est un délit sans violence contre la propriété, soit: vol par effraction, vol d'auto, escroquerie, fraude ou vol simple.

Le délit majeur actuel est un délit sens violence contre la propriét, soit: vol par effraction, vol d'auto, escroquerie ou fraude, ou vol simple.

Le sujet était agé de 18 ans ou moins à sa première condamnation.

Le sujet était âgé de 23 ans ou plus lors de sa première condamnation au pénitancier.

Le sujet était âgé de 29 ans ou plus lors de sa dernière admission au pénitencier.

- "Après avoir souffert ce que j'ai souffert: dix ans de ma vie dans les pricas, j'ai s p, 25), sons, j'ai souffert". (V, p. 24).
- "T'humilier, T'humilier, t'insulter, t'enlever tout ce qui te reste tout ce qui te reste de digninité d'homme, te déshabiller complètement. Pogné pis ca-licé dans une cage dans une cage de fer comme tu vas attacher un lion dangereux". (V. p. 8).
- "Une libération conditionnelle, pour un homme qui est en prison, c'est un geste d'amour, c'est un geste de considération humanitaire, c'est... c'est un geste capital de sortir un homme de prison pis de lui faire confiance à nouveaux". (V, p. 55).
- "Ca fait longtemps que j'ai mis ça de côté, la timidité, la gêne pis... le paquet de complexes que j'avais. J'en avais en masse. J'ai tout mis ça de côté". (V, p. 65).
- "Je le sais comment crest qu'y pense, moé je le sais dans quel contexte...
 ... Qu'est-ce tu penses que t'es toé Christ? T'es rien!... Hostie, tu peux
 pas rentrer là pis bousculer tout le monde! T'es rien toé. Accepte, tabernacla. Accepte un peu". (V, p. 88).
- "Mais là, la dernière fois, je me suis libéré. Ca a été progressif, mais je

CONTINUED

1 0 F 4

me suis libéré". (V, p. 14).

- "Y fait le don de soi, comme moé, aujourd'hui, je le fais". (V, p. 29).
- "... Chu un gars que j'ai toujours aimé accomplir quelque chose dans ma vie. Chu un constructeur; ou t'es constructeur ou t'es bâtisseur. Chu un gars, j'ai une agressivité sans limite. J'ai une activité psychique, ben, ben, forte". (V, p. 40).
- "T'sais, tu prends un petit bonhomme là, pis y'est plus intelligent qu'un autre, Ya une activité psychique, une force terrible pis eh... Y'a une agressivité lui, son énergie, faut qu'elle sorte en quelque part". (V, p. 41).
- ment. J'ai pas peur de personne, m'as foncer. Je connais mes capacités pis je les mets à exécution. Je les exécute. Je les mets en pratique, hein? (V, p. 71).
- "La collectivité, la force des A.A. qui en entraîne d'autres, pas rien que pour la boisson, pour toute, dans toutes les domaines de ta vie; essayer de s'équilibrer, essayer de pas perdre la maîtrise parce que tu vis. A.A., tu la perdrais pas la maîtrise par ce que tu vis. Rien que vingt-quatre heures. Pour aujourd'hui". (V, p. 44).
- "Je le sais que je peux perdre la maîtrisa de moi-mêma; je le sais. Je suis conscient de ça, je vas essayer de pas la perdre..." (V, p. 52).
- "T'es icitte pour apprendre à construire ou apprendre à détruire. Tes connaissances, tu peux t'en servir de deux manières pour contruire ou pour détruire".

 (V, p. 23).
- "J'en ai un pourvoir, J'en ai des connaissances pis j'en ai des capacités pis je m'en servais dans l'illégalité. Je le savais. Aujourd'hui, je m'en sers positivement". (V, p. 33).
- "Les lois de la nature, les forces positives sont ben supérieures aux forces négatives". (V, p. 71).
- "En réalité, je l'ai jamais été un criminel. J'ai seulement déchargé mon énergia, mon agressivité sus ce côté-là de la médaille. J'aurais pu aussi ben le faire sur l'autre côté". (V, p. 50).
- "Moé, si tu m'attaques, moé, si tu fais des menaces, chu pris, écoute, j'ai vécu quinze ans dans le système...". (V, p. 52).

Le gars, si je le connais pis je sais qu'il est dangereux, m'as le tuer!. M'en vas le tuer! Les lois pis les libérations conditionnelles pis tout co que tu voudras, m'en va le tuer... j'attendrai pas qu'y me tue moé. M'as le tuer, hostie! M'as l'éliminer. Chu capable de le faire j'ai les capacités pour. Est-ce que je suis un criminel?... Ca veut dire que chu négatif. Je veux pa faire ça mais si tu m'accotes au mur, tiens-toé". (V, p. 52-53).

- "Y's à peu près dix pour cent des gars qui devraient être en prison. Dix pour cent. Y sont pas plus criminels que Pierre, Jean, Jacques. La seule différence des gens de la société, mon vieux, c'est qu'ils se sont pas fait prendre". (V, p. 93).
- "Aujourd'hui, j'ai appris à éliminer ces pensées là de pas hair personne pis de pas juger personne, de pas essayer de juger personne en général, qui qu'il soit". (V, p. 16).
- "Ben, c'est ça, c'est l'amour qui m'a sorti de là-dedans. L'amour qui m'a sorti de la haine". (V, p. 28).
- "Je t'aime parce que je voudrais te faire comprendre, je voudrais t'aider, je voudrais te guider. L'amour, c'est ça, de l'amour. L'amour, c'est se respecter entre êtres humains, comprends-tu là?". (V, p. 25).
- "Faut donner un exemple pour en sortir d'autres. On pense pas rien qu'à nous autres, on pense aux autres qui sont là comprends-tu? Qui ont besoin d'aide, qui ont besoin de conseils; on sait commant y fonctionnent, qui ont besoin d'amour, qui ont besoin de travail en sortant. On sait comment y vont penser, ces gars-là. On l'a vécu". (V, p. 33).
- "Ben, c'est une libération conditionnelle, c'est une libération psychique, ça, du système, c'est une libération de la haine, c'est une libération eh... de la possession de l'argent, du matérialisme". (V, p. 45).
- "C'est ça. C'est le manque de contact. C'est le manque d'amour. Y'a pas d'amour. C'est des piatres. C'est pas bon! Mettez de l'amour, mettez du contact humanitaire, mettez... mettez... mettez beaucoup, beaucoup d'amour. Beaucoup, beaucoup de contact. De la connaissance pis de l'amitié pis des relations. Ca va fonctionner, pis dès le début!" (V, p. 79).

F.F
28 ans
Agence publique
Surveillance obligatoire
Durée en libération: 8 mois
Libération antérieure: aucune
Continuum: 60.5

Le sujet était célibataire, veuf ou divorcé lors de son entrée au pénitencier. Dans l'histoire de cas du sujet ou sur sa feuille de route, il n'est jamais mentionné que l'individu ait utilisé un autre nom que celui qu'il a déclaré lors de sa dernière condamnation.

Le sujet avait six années de scolarité ou moins lors de son entrée au pénitencier.

Le sujet n'a jamais séjourné dans une école de protection ou une institution pour jeunes délinquants.

Le sujet ne s'est mérité aucune condamnation à la prison.

Le sujet en est à sa première sentence de pénitencier.

Le sujet a déjà eu trois condamnations antérieures ou moins.

Le sujet a purgé trois mois ou moins d'incarcération avant la présente condamnation.

Ce délit n'est pas un délit sans violence contre la propriété, soit; vol avec violence, assaut, homicide, sexuel ou autres.

Le délit majeur actuel n'est pas un délit sans violence contre la propriété, soit: vol avec violence, assaut, homicide sexe ou autres.

Le sujet était âgé de 19 ans ou plus à sa première condamnation.

Le sujet était âgé de 23 ans ou plus lors de sa première condamnation au pénitencier.

Le sujet était âgé de 28 ans ou moins lors de sa dernière admission au pénitencier.

- "Ce que j'en pense; y'est pas pire, le système. Sur un autre côté, y est pas juste". (VI, p. 1).
- "Y devraient laisser la chance égale. D'après moé, c'est pas égal. Mon cas, toujours est pas égal". (VI, p. 7).
- "C'est une affaire de fou parce que la libération obligatoire... Je vois pas qu'est-ce que c'est que ça apporte. Rien qu'une chose que c'est bon, ça les protège aux autres, parce que, automatiquement, si le gars fait de quoi, ben y retourne faire son temps plein". (VI, p. 27).
- "Moé, je me sens ben, je m'en occupe pas. M'a être franc avec vous, je m'en occupe pas. Quand même vous voudriez dire... ça me dérange pas pantoute".

 (VI, p. 35).
- "Moé ça me dérange pas parce que je fais qu'est-ce-que je veux. Je fais qu'est-ce-que je veux". (VI, p. 40).
- "Y'mont descendu, y m'ont descendu à zéro. Si y m'auraient donné une chance comme à n'importe quel autre d'abord c'était ma première sentence, j'aurais été moins descendu, j'aurais été moins calé". (VI, p. 5).
- "Tout ce qu'ils m'ont parlé, y'ont fait la même affaire que les détectives ont fait. Y'ont essayé de me faire parler. Y'ont fait la même chose. Moé le board, quand j'ai passé, c'est ni plus ni moins la même chose que quand j'ai

passé aux détectives..." (VI, p. 13).

- "Lå, y dit, on peut pas fermer, terminer le rapport, y manque une note. Mais, pour moé, y'étaient tout arrangés avant. Parce que avant que je rentre dans le bureau, y'ont été un gros dix minutes tout seuls, y se sont parlés. Y' étaient tout d'accord avant. C'était rien que du niaisage qu'y m'ont fait faire. Parce qu'y était tout arrangés, y dit: on va le réserver. Y manque une note". (VI, p. 13).
- "Dans ça, ça revient toute que, je dis y'ont des ordres à suivre pis ça vient de la police, les ordres des détectives, je vois pas d'autre chose". D'après la police, le rapport qu'y ont fait sur moé, chu un incorrigible moé, pis chu un ci pis chun ça, chu sur la liste noire, je veux pas parler, chu sur la liste noir. Moé, y'a rien à faire avec moé, donnez-moé pas la chance. Qui, y veut pas nous aider ça fait que mettez-y le pied... Laissez-y faire son temps plein, ça doit être ça. Faut ça soit ça". (VI, p. 22-23).
- "Y'a un agent ... (VI, p. 9).
- D'après moé, si j'aurais dit que qu'il voulait que je dise, j'aurais sorti tout de suite". (VI, p. 9).
- "... J'ai pas eu un bon avocat. Mon avocat y travaillait sur le côté des...
 j'ai eu un ben mauvais avocat. Y l'ont pas fait. Ca fait que dans l'idée du
 juge, peut-être que... tu sais... y'a opté du côté de la justice, tu sais
 des boeufs". (VI, p. 31).
- "L'officier de classement qui a là, c'est pourri. C'est un pourri. (VI, p. 14).
 - J'ai été transféré au minimum laval. Quand j'ai passé, l'autre officier de classement, y'est supposé d'avoir les rapports. Tout qu'est=ce qu'y dit, ça m'a aidé encere, c'est un pourri. Y dit: ça fait à peu près trois mois qu'on l'a, je peux pas rien dire". (VI, p. 14-15).
- "T'as des gars qui vont rentrer en-dedans, y'ont trois, quatre bits, tu sais, des bits, des sentences, pis y te les sortent, ticket par dessus ticket".

 (VI, p. 18).
- "C'est un charge de hold-up. Moé, c'est du recel, lui, y s'évade, moé je m'évade. Lui, y pogne des rapports au boutte, lui y sort moé je sors pas. Y'a pas. Y'a de quoi qui marche pas dans ça". (VI, p. 21).
- "Lui là, qu'est-ce qu'y doit avoir fait, c'est en-dessous de la table. Y

ficiel y'en a. Y doit avoir payé, y'a fait quatre mois sur quatre ans. Ca c'est pas juste". (VI, p. 52).

- "... Y l'on refusé. Ca moé je dis que c'est une rancune personnelle qu'y ont sus le gars. Parce que c'est un gars un peu comme moé. D'après moé, tu sais, quand je jasais avec. C'est un gars qui doit pas avoir stoolé pis que ... y'étais pas intéressé de caler un autre pour se relever". (VI, p. 54).
- "Lui, d'après moé, qu'est-ce-qui y'a donné une chance, son frère, c'est un garde. Son frère à lui là, c'est un garde de prison". (VI, p. 56)
- "Y sont pas justes. Y sont pas justes pis..." (VI, p. 56).

 Y sont pas corrects". (VI, p. 58).

G.G
42 ans
Agence publique
Libération conditionnelle ordinaire
Durée en libération: 9 mois
Libération antérieure: aucune
Continuum: 60.5.

Le sujet était célibataire, veuf ou divorcé lors de son entrée au pénitencier. Dans l'histoire de cas du sujet ou sur sa feuille de route, il n'est jamais mentionné que l'individu ait utilisé un autre nom que celui qu'il a déclaré lors de sa dernière condamnation.

Le sujet avait complété plus de six années de scolarité lors de son entrée au pénitencier.

Le sujet n'a jamais séjourné dans une école de protection ou une institution pour jeunes délinquants.

Le sujet ne s'est mérité aucune condamnation à la prison.

Le sujet en est à sa première sentence de pénitencier.

Le sujet a déjà eu trois condamnations antérieures ou moins.

Le sujet a purgé trois mois ou moins d'incarcération avant la présente condamnation.

Ce délit n'est pas un délit sans violence contre la propriété, soit: vol avec violence, assaut, homicide, sexuel ou autres.

Le délit majeur actuel n'est pas un délit sans violence contre la propriété, soit: vol avec violence, assaut, homicide, sexe ou autres.

Le sujet était âgé de 19 ans ou plus à sa première condamnation.

Le sujet était âgé de 23 ans ou plus lors de sa première condamnation au pénitencier.

Le sujet était âgé de 29 ans ou plus lors de sa dernière admission au pénitencier.

- "En sortant (du pénitencier)... en sortant là... t'as peur de toute... t'as peur de faire un faux mouvement, même, tu dis: ben, là si je fais ça... C'est pas tellement ben expliqué... c'est toé qui... à... forces des entrevues tu dis: j'ai tu le droit de faire ci...

En tout cas... tu te sens comme préssé... tu sais jusqu'à temps que tu saches que t'as de la liberté... c'est ça qui est l'affaire. Quand ça prend un gros deux mois avant de savoir que réellement t'en a de la liberté". (VIII, 4-5-6).

- "... ça fait peur en arrivant dehors, réellement. Il est ben désorienté, le gars cherche, c'est un choc... t'as besoin de quelqu'un". (VII, 29).
- "... (en sortant) T'as besoin de confiance, à planche au coton... moé dans mon cas, je pense qu'il y a ben des cas comme ça, tu sais..." (VII, 4).

Une fois sorti:

- "T'arrives là (chez l'agent:deelibération conditionnelle), pis tu dis, c'est un peu comme en dedans, il faut que je me dépêche, il faut que je dises toute dans... dans peu de temps, tu sais, ce n'est pas comme si t'arrives, pis... tu jases avec un ami, queuque chose, c'est du bureau tu sais en attendant, même si t'attendapas c'est du bureau..." (VII, 23).

*** *** *** *** *** *** *** *** ***

- "... Tu sais y'a un petit manque de confiance... ça m'a fait queuque chose, ça m'a fait réellement de quoi..." (VII, 14).
- "... Pis le gars qui a à coeur de ne pas retourner, il n'a pas besoin de ça (conditions)... pis lui... oui ça crée une tension... Moi je regarde ça, pis je me dis, pourquoi y regarde ça". (VII, 17).
- "... La libération conditionnelle comme telle O.K. C'est numéro, un, je me demande ben pourquoi le fameux rapportage à la police en même temps que la libération conditionnelle". (VII, 2).
- "... C'est vrai qui ne faut pas se fier au gars trop non plus... ils se sentent encore suivis... même après six mois y sentent encore oppréssé". (VII, 11).

H.H.
32 ans
Agence publique
Libération conditionnelle ordinaire
Durée en libération: 1 an ½
Libération antérieure: vine
Continuum: 60.5.

Le sujet était célibataire, veuf ou divorcé, séparé.

Dans l'histoire de cas du sujet ou sur sa feuille de route, il n'est jamais mentionné que l'individu ait utilisé un autre nom que celui qu'il a déclaré lors de sa dernière condamnation.

Le sujet avait complété plus de six années de scolarité lors de son entrée au pénitencier.

Le sujet n'a jamais séjourné dans une école de protection ou une institution pour jeunes délinquants.

Le sujet s'est mérité une condamnation à la prison, ou plus.

Le sujet s'est mérité plus de trois mois d'incarcération.

Le sujet en est à sa première sentence de pénitencier.

Le sujet a déjà eu trois condamnations antérieureures ou moins.

Le premier délit inscrit sur la feuille de route est un délit sans violence contre la propriété, soit: vol par effraction, vol d'auto, escroquerie, fraude ou vol simple.

Le délit majeur actuel n'est pas un délit sans violence contre la propriété, soit: vol avec violence, assaut, homicide, sexe ou autres.

Le sujet était âgé de 19 ans ou plus à sa première condamnation.

Le sujet était agé de 23 ans ou plus lors de sa première condamnation au pénitencier.

Le sujet était âgé de 29 ans où plus lors de sa dernière admission au pénitencier.

- "... Bon disons ma part à moé... Les systèmes des libérations conditionnelles ... ça m'a été favorable". (VIII: 1).
- "... Lui, s'il a été refusé en libération conditionnelle, c'est officiel qu'il ne dirait pas grand chose de bien des libérations conditionnelles..." (VIII: 1).
- "... Si tu fais rien... y a personne qui... c'est si tu restes chez vous il n'y a personne qui va te chercher pour faire quelque chose... j'ai tout fait ce qu' il y avait à faire... le restant ben... c'est eux-autres à le décider... si ma conduite était favorable ou non" (VIII: 7).
- "... Y a deux manière de faire son temps... Mais dans un sens, si tu te dis à toi-même: J'ai fait... une erreur donc c'est gâté... mais ce n'est pas fini... Cette affaire-là... safecque si je suis obligé de faire du temps comme je le fais là ben c'est aussi ben d'en profiter pour quelque chose pendant ce temps là safecque... d'une manière il faut que t'apprennes... un métier..." (VIII: 7-8).
- "Je me suis aperçu après que... si... il avait des problèmes, c'est lui qui aurait des tas de problèmes. Si il n'avait rien à se reprocher, c'est que... il n'y a aucune raison que quelqu'un nous tombe sur le dos. Ché pas moé... c'est pour ça que je n'ai pas de problème avec mon officier de probation" (VIII: 11).

- "... Chaque personne... est portée à mettre ça sur le dos de quelqu'un. Safecque, je suis persuadé que d'une façon ou de l'autre que... si le... quelqu'un l'individu en question a rien fait pour rentrer en dedans, je ne sais pas pourquoi les libérations conditionnelles le feraient mettre en dedans pour continuer son temps" (VIII: 14).
- "... Moé, J'ai pas eu de problème, je... ne peux pas dire, s'il devrait avoir l'amélioration à faire..." (VIII: 22).
- "C'est comme un contrat, d'une façon ou d'une autre... y'a des choses dessus... il faut les respecter, si t'é respectes pas, bon... c'est... comme si tu respectes pas un contrat, bon... tu peux passer en Cours. Pis, c'est la même chose que ça " (VIII: 22).

I.I.
35 ans
Agence publique
Libération conditionnelle ordinaire
Durée en libération: 4 mois
Libération antérieure: aucune
Continuum: 74,2%.

tencier.

Le sujet était célibataire veuf ou divorcé lors de son entrée au pénitencier. Dans l'histoire de cas du sujet ou sur sa feuille de route, il n'est jamais mentionné que l'individu ait utilisé un autre nom que celui qu'il a déclaré lors de sa dernière condamnation. Le sujet avait complété plus de six années de scolarité lors de son entrée au pénitencier. Le sujet n'a jamais séjourné dans une école de protection ou une institution pour jeunes délinquants. Le sujet s'est mérité aucune condamnation à la prison. Le sujet en est à sa première sentence de pénitencier. Le sujet à déjà eu trois condamnations antérieures ou moins. Il s'est mérité plus de trois mois d'incarcération. Le premier délit inscrit sur la feuille de route est un délit sans violence contre la propriété, soit: vol par effraction, vol d'auto, escroquerie, fraude ou vol simple. Le délit majeur actuel est un délit sans violence contre la propriété, soit: vol par effraction, vol d'auto, escroquerie ou fraude, ou vol simple. Le sujet était âgé de 19 ans ou plus à sa première condamnation. Le sujet était âgé de 23 ans ou plus lors de sa première condamnation au pé-

- "Les détenus font partie d'une société... complétement à part de la société...
c'est justement pour ça qu'on a besoin d'avoir des gens compétents pour les
diriger pis les orienter". (IX, P: 8).

Le sujet était âgé de 29 ans ou plus lors dessa dernière admission au péni-

- "Quand même c'est une expérience je ne dis pas que... elle vaut la peine d'être vécue... mais c'est une expérience quand même. Beaucoup de personnes ne peuvent pas se permettrent de passer par là" (IX, F: 32).
- "Personne va faire sa vie en prison à part des... cas spéciaux. Tout simplement une réclusion de la société à ce moment là... c'est tout simplement la société qui vous retire... pour une période déterminée" (IX, P: 24).
- "S'il est sincère avec lui-même. Il va venir avec la même entente... la même décision que le comissaire a faite... Si le type est sincèrement lui-même... sinon il essaie de passer un bluff aux commissaires" (IX, P: 30).
- "A ce moment-là une réhabilitation c'est aider le détenu... à ce moment... à choisir entre le bisn pis le mal" (IX, P: 29).
- "Ils se sauvent. A ce moment-là, ils ne se rendent pas service à eux-mêmes"
 (IX, P: 5).
- ... j'aurais été bien volontaire. L'expérience que j'ai faite ça... s'achète pas.

C'est tout simplement être plus ferme avec eux autres. Pis être plus actifs avec eux autres je ne dis pas compréhensifs, mais plus... mettre les cartes plus sur la table" (IX, P: 33).

J.J. 28 ans Liberation conditionnelle ordinaire. Durée on libération: 7 mois. Libération antérieure: une: 21.0% sur le continuum.

Le sujet était célibataire, veuf ou divorcé.

Il a ou au moins un alias.

Le sujet avait complété plus de six années de scolarité lors de son entrée au pénitencier.

Le sujet a séjourné au moins une fois dans se type d'institution.

Le sujet stast mérité une condamnation à la prison, ou plus.

Le sujet s'est mérité au moins une condamnation au pénitencier.

Il a eu quatres condamnations antérieures ou plus.

Il s'est mérité plus de trois mois d'incarcération.

Le premier délit inscrit sur la feuille de route est un délit sans violence contre la propriét, soit: vol par effraction, vol d'auto, escroquerie, fraude pu vol simple.

Le célit majeur actuel est une délit sans violence contre la propriété, soit: vol par effraction, vol d'auto, escroquerie ou fraude, ou vol simple. Le sujet était âgé de 18 ans ou moins à sa première condamnation.

Le sujet était agé de 22 ans ou moins lors de sa première condamnation au pénitencier.

Le sujet était âgé de 28 ans ou moins lors de sa dernière admission au pénitencier.

- "... Le mot réhabilitation, je n'y crois pas... Au sens générale, je crois à une certains réhabilitation, mais à une réhabilitation de détenu..." (X, 22).
- "... ça ne marche pas cette réhabilitation dans une prison... si on est en prison, tu dis que tu vas me réadapter à la société, il noy a pas de société icitte, euh... si tu me mets dehors, là tu vas me réadapter à la société" (X, 23).
- "... On na paut pas réhabiliter un détenu, c'est impossible, parce que on essaye de donner des bons principes mais d'uncautre bord on le serre..." (X, 22).
- "... Parca que un détenu... les gars vivent sous une tension, ca n'est pas (normal être privé de liberté, c'est une punition, mais ce n'est pas normal pour un tempérament de la personne... parce que il vient des fois que la personne éclate c'est arrivé une couple de fois..." (X, 18).
- "On a des officiers de classement. Y sont supposés d'établir un contrat entre les détenus... puis... l'administration... qu'est-ce qui peuvent savoir du gars... la plupart du temps y sont trop occupés ou ben dont ils sont tous supposées être partial de chaque côté... non pas partial mais impartial... Puis... euh... dans 80 au moins 75% des cas sont penchés plus sur le côté de l'administration que du côté du détenu" (X, 6-7).

- "La libération conditionnelle... c'est un mot qui est respecté par les détenus bien souvent... les gars ne savent pas ce que sait... le gars, lui, il demande une libération conditionnelle, c'est avec l'espoir d'aller dehors, la balance là... il ne sait pas qu'est-ce que c'est qu'une libération conditionnelle. (...)" (X, 61).
- "Ceux qui étudisent les cas en particulier en savent les critères, nous autres on n'a pas le droit de savoir" (X, 2).
- "Y font une enquête communautaire sur la famille, quel genre, soit la femme ou ses onfants, si y'a des parents... si c'est un garçon pis que son père boive, ou si les parents sortent tout l'temps, ça coupe ses chances pas mal d'avoir dà libération conditionnelle..." (X, 5).
- "... Sa femme a dit moé je voudrais qui reste là, il boit, il me bat... A
 lui, ils ne lui disent pas ça, il ne le sait pas que c'est sa femme qui y a refusé sa libération..." (X, 5).
- "... Il ma semble qu'il devrait expliquer... il devrait donner eux des critères sans entrer dans les définitions, donner des critères en général, les
 critères de base pour l'obtention d'une libération conditionnelle..." (X, 28).
- "On remplit des formules, pis on passe devant trois (3) commissaires, ça dure comme ça deux minutes, trois minutes ça dépend à chaque fois. Y'en a que ce n'est pas long, y ouvrent la porte... pis y ferment et c'est fini..." (X, 6).
- "La principale affaire qu'ils devraient changer là... c'est plus de contact avec les détenus puis... l'explication de l'acceptation ou du refus de la li-bération conditionnelle" (X, 58).
- "... Pis même ça devrait être plus ouvert encore parce que je calcule que chaque détenu qui va dans les pénitenciers devrait au moins avoir la chance de purger sa sentence davantage à l'extérieur de temps en temps... parce que des fois ça prend juste ça... ça donne un p'tit coup de pouce comme ça pour replacer quelqu'un pis ça l'aide..." (X, 1).
- "... Une libération conditionnelle, il me semble que c'est quelque chose de normal... d'abord, ils m'ont dit que la justice, là, ils veulent pas qu'elle soit punitive, mais préventive, si ils donnent là... c'est normal une libération conditionnelle..." (X, 47).
- "... Ils m'ent mis 8½ ans dans un collège (sur un ordre de la cour). C'est peut-être pour ça sujourd'hui que je... calcule que c'est normal qu'il nous

- "... J'ai été privé de liberté pendant 9 mois... pis j'été séparé de ma femme de mes enfants... c'était normal qu'ils me mettent dehors avant la fin de ma sentence" (X, 64-65).
- "Il faut que je travaille je ne veux pas leur montrer aux libérations conditionnelles que je suis capable de rester dehors, là c'est mon cas, je suis tanné, je suis tanné de là-bas, c'est moé qui veut me prouver que je suis capable de rester dehors, je ne veux pas le prouver aux autres" (X, 30).
- "Je suis content d'avoir eu cette expérience là parce que aujourd'hui je serais peut-être allé plus loin si je n'avais pas eu l'expérênce du pénitencier" (X, 49).

K.K.
23 ans
Agence publique
Libération conditionnelle ordinaire
Durée en libération: 5 mois
Libération antérieure: aucune
Continuum: 60.%...

Le sujet était célibataire lors de son entrée au pénitencier.

Dans l'histoire de cas du sujet ou sur sa feuille de route, il n'est jamais mentionné que l'individu ait utilisé un autre nom que celui qu'il a déclaré lors de sa dernière condamnation.

Le sujet n'a jamais séjourné dans une école de protection ou une institution pour jeunes délinquants.

Le sujet avait complété plus de six années de scolarité lors de son entrée au pénitencier.

Le sujet s'est mérité une condamnation à la prison, ou plus.

Le sujet est à sa première sentence de pénitencier.

Le sujet a déjà eu trois condamnations antérieures ou moins.

II s'est mérité plus de trois mois d'incarcération avant la présente condamnation.

Le premier délit inscrit sur la feuille de route est un délit sans violence contre la propriét, soit: vol avec violence, assaut, homicide, sexuel ou autres.

Le délit majeur actuel est un délit avec violence contre la propriété, soit: vol avec violence, assaut, homicide, sexe ou autres.

Le sujet était âgé de 19 ans ou plus à sa première condamnation.

Le sujet était âgé de 22 ans ou plus lors de sa première condamnation au pénitencier.

Le sujet était âgé de 28 ans ou moins lors de sa dernière admission au pénitencier.

- "Juger un autre homme. Moé je me mets sur la même longuaur d'onde, sur la même échelle, la même longueur, vous savaz. Il n'y a pas un homme qui peut juger un autre homme parce que un autre homme ne connaît pas l'autre homme ... parce que l'homme fait ce qui veut et non pas ce que les autres lui disent" (XI, 40).
- "La réhabilitation... c'est un gros mot. Ca ne veut pas dire grand chose alors" (XI, 22).
- "La réhabilitation, c'est un gars qui la fait ce n'est pas un autre qui va la faire. Mais c'est ça que ils essayent de faire. Ils essayent de refaire en lui faisant faire du temps dur. Pis le gars ça ne le réhabilite pas pantoute, ça la révolte. Il sort de là: sus mieux de pas en voir un hostie.

 C'est comma ça que ça se passe..." (XI, 23).

(En libération conditionnella).

- "Ses avantages, tu sais... (Rire) Il n'y a pas eu d'avantages souvent. Le gars il est trop attaché à sa vie. C'est un homme en liberté lié à quelque chose, disons que y'a pas toute sa liberté, c'est un homme libre mais pas libre" (XZ, 1).

- "... J'ai tout le temps ça icitte qui m'empêche... faut que je me rapporte" (XI, 5).
- "Si c'était une autre (agent), je prendrais ça plus dur. Là je prends ça dur, me rapporter parce que je suis pas libre" (XI, 19).
- "Moé je ne cré que ça... Que queiqu'un d'autre peuve l'aider... Si l'idée lui vient de voler il va retourner voler, si là il n'y a personne qui va ... lui dire de ne pas le faire. Si l'idée lui vient de marcher dret, il va marcher dret, il n'y a personne qui va lui dire de marcher dret" (XI, 25).
- "Même si je ne pouvais pas me trouver de l'ouvrage pendant une... semaine, deux semaines... ce n'est pas pire j'ai ma mère icitte" (XI, 39-40).
- "... Je sus pas perdant parce que je sus chez nous toute... J'ai mes trois repas par jour parce qu'y en a qui sont plus mal pris que moé" (XI, 4-5).
- "J'en vis une mais ce n'est pas la liberté. Moé, je disais: qu'ils sortent le gars pis qu'ils ne s'en occupent plus après. Le gars, il pourrait s'orienter mieux. C'est mieux tout seul que de se faire orienter par un autre parce que le gars il va... faire ce qu'il veut et non pas ce que les autres veulent..." (XI, 44).

L.L.
25 ans
Publique
Libération conditionnelle mitigée.
Durée en libération: 5 mois.
Libération antérieure: une.
Continuum: 21.%

Le sujet était célibataire, veuf ou divorcé.

Bans l'histoire de cas du sujet oussur sa feuille de route, il n'est jamais mentionné que l'individu ait utilisé un autre nom que celui qu'il a déclaré lors de sa première condamnation.

Le sujet avait complété plus de six années de scolarité lors de son entrée au pénitencier.

Le sujet n'a jamais séjourné dans une école de protection ou une institution pour jeunes délinquants.

Le sujet s'est mérité une condamnation à la prison, ou plus.

Le sujet en est à sa première sentence de pénitencier.

Le sujet a déjà eu trois condamnations antérieures ou moins.

Il s'est mérité plus de trois mois d'incarcération.

Le premier délit inscrit sur la feuille de route est un délit sans violence contre la propriété, soit: vol par effraction, vol d'auto, escroquerie, fraude ou vol simple.

Le délit majeur acutel est un délit sans violence contre la propriété, soit: vol par effraction, vol d'auto, escroquerie ou fraude, ou vol simple.

Le sujet était âgé de 19 ans ou plus à sa première condamnation.

Le sujet était âgé de 22 ans ou moins lors de sa première condamnation au pénitencier.

Le sujet était âgé de 28 ans ou moins lors de sa dernière admission au pénitencier.

- "Le fait de la période, le fait de l'incarcération là c'est... Cela m'a porté beaucoup à réfléchir... Mais, moi, ça m'a porté pas mal à réfléchir, tu sais sur la société en général" (XII: 3).
- "Tu sais, moi j'avais été incarcéré... du... Le commerce de l'amphétamine... Aux yeux de la loi c'est illégal. Mais est-ce que ca fait mal à la société ça si quelqu'un vient chez vous pour acheter un produit quel-conque, je ne pense pas. Je ne courrais pas après le monde avec un fusil pour leur vendre quelque chose... je veux dire chacun à sa vie... Si un autre gars ça lui tente de prendre 40 onces de wisky, je ne pense pas que la loi aille chez eux et lui dise: viens-t-en. Je ne pense pas... Bon ça c'est justement un point que je n'ai pas encore digéré..." (XII: 34).
- "Mais, moi ce qui m'a rendu le plus agressif c'est dans le fond, je fume mon joint chez nous, pis quelqu'un qui va me dire qu'il n'aime pas ça parce que qu'il ne fume pas, ben... et pis, dans le fond, t'é jugé par des gars qui ont l'air à rentrer pas mal saouls le matin, ça ca ne dérange personne. Pis ça, t'as un quatre ans, trois ans collé pour ça, parce que le gars..." (XII: 26).

- "L'idée de la libération (R) est... Ce n'est pas qu'est-ce que je voyais du tout, du tout là bas. Ce n'est pas du tout ça. Je pensais que attaché un peu avec une corde, que c'était pour se passer comme ça. Mais ce n'est pa du tout ça. Je veux dire t'as un grand champ de liberté quand même, tu sais, liberté d'agir pis d'action..." (XII 47).
- "Je me suis vraiment arrangé pour être correct avec eux autres et ils ont été vraiment sur toute la ligne en tout et partout, correct avec moé, tu sais" (XII, 9).
- "... Quand je suis sorti, que j'étais sous la libération conditionnelle là, je me sentais vraiment au-dessous de la moyenne des gens en général" (XII: 2).
- _ "Une libération conditionnelle, oui, mais on se sent pas libéré vraiment.

 Parce que disons que aussitôt que t'as, aussitôt que t'as affaire au policier. Si t'é en voiture, n'importe quoi, t'é toujours fouillé. T'é toujours considéré comme un prisonnier quand même et puis... Disons que on se sent pas exactement le même" (XII: 2).
- "... Je me trouve tellement paspoigné que aujourd'hui là, su pu sur la libération, hein? Ben je vais le visiter quand même à son bureau, toute ça. Ca ma fait vraiment plaisir quand même j'y va, tu sais" (XII: 33).
- "Parce que moé, ces gens-là, j'ai totalement disons, à 100%, les peronnes que j'airrencontré là. Je porte confiance en eux-autres, tu sais" (XII: 8).
- "... Tu sais, dans les cadres là comme faire de l'animation à l'intérieur, parce que je sais qu'est-ce que c'est que les gars y veulent. Je sais qu'est-ce que les gars y attendent" (XII: 16).
- "Disons, juste ça peut-être s'assir à une table comme ça, pis jaser avec les gars, qu'est qu'ils pensent d'être là pis leurs idées... Pis toute sorte de discussions. Présenter des.., des programmes audio-visuels, des documentaires, tu sais... Et puis de le rendre de façon intéressante..." (XII: 17).

M.M.
42 ans
Agence privée
Libération conditionnelle ordinaire
Durée en libération: depuis 13/4/73 (2 mois)
Libération, antérieure : aucune.
Continuum: 60.0%.

Le sujet était marié lors de son entrée au pénitencier.

Dans l'histoire de cas du sujet ou sur sa feuille, il n'est jamais mentionné que l'individu ait utilisé un autre nom que celui qu'il a décharé lors de sa dernière condamnation.

Le sujet avait six années de scolarité ou moins lors de son entrée au pénitencier.

Le sujet n'a jamais séjourné dans une école de protection ou une institution pour jeunes délinquants.

Le sujet s'est mérité aucune condamnation à la prison.

Le sujet en est à sa première sentence de pénitencier.

Le sujet a déjà eu trois condamnations antérieures ou moins.

Le sujet a purgé tois mois ou moins d'incarcération avant la présente condamnation.

Ce délit n'est pas un délit sans violence contre la propriété, soit: vol avec violence, assaut, homicide, sexuel ou autres.

Le délit majeur actuel n'est pas un délit sans violence contre la propriété, soit: vol avec violence, homicide, sexe oucaumes.

Le sujet était âgé de 19 ans où blus lors de sa première condamnation.

Le sujet était âgé de 23 ans ou plus lors de sa première comdamnation au pénitencier.

Le sujet était âgé de 29 ans ou plus lors de sa dernière admission au pénitencier.

- "J'ai toujours fait mon devoir, sauf cet accident là qui est arrivé" (XIII, p. 3).
 - ... J'étais heureux dans mon ouvrage, tout allait sauf, toujours cette affaire-là qui m'est arrivée... (XIII, p. 31).
- "Je vais dire comme on dit, je ne peux pas voir comment ça se fait qu'à moi, ça m'est arrivé. On ne pense jamais qu'à nous autres, ça peut nous arriver une affaire de même..." (XIII, p. 13).
- "Ella dit: ja na peux pas croire qu'à toi, ça peut être arrivé? Ella dit: tu étais toujours gai, toujours jovial" (XIII, p. 33).
- "En réalité, je les approuve su ce côté là parce que on ne sait jamais, moi le premier je pensais jamais que ça me serait arrivé un jour. Ta destinée, on ne la connaît pas..." (XIII, p.4).
- "Moé, c'était la première seis que ça m'arrivait. Je remercie encore le Bon Dieu malgré tout. D'un côté, su assez épargné avec ce qui m'est arrivé. D'un autre côté, si je calcule ce que c'est que je perds, ça n'a pas de prix" (XIII, p. 10).
- "Si jamais j'ai l'idée de retourner là, j'espère, je demande au Bon Dieur de me sauver de ça, de ne plus jamais y retourner, de ne plus jamais y retourner

- jamais certain..." (XIII, p. 5).
- "Pis moé, ben, que j'étais méchant mais j'étais un type, un genre pas mal peureux. Je me serais peut être laisser passer de quoi rien que pour ne pas recevoir la volée ou quelque chose de même" (XIII, p. 25).
- "Je vais dire comme on dit, su mal faite, su tout le temps prêt à écouter cêlui-ci, écouter celui-là. Pourtant, ils y avaient des officiers qui me le disaient. Ilssdisaient: fais dont ton affaire, laisse-les dont faire" (XIII, 42-43).
- "Par contre, d'un côté j'aime mieux laisser une chance à eux autres qui ont ben du temps à faire pis ils peuvent voir comment c'est que c'est qu'ils agissent" (XIII, p. 68).
- "On sort pas millionaire de là (R). J'ai tout perdu ce que j'avais, comme ma propriété. J'avais une grosse roulotte, j'ai tout perdu. Ca moi je calcule que c'est secondaire. Il reste toujours ce... le bonheur que j'avais ça je l'ai tout perdu avec (...)" (XIII, p. 12).
- "C'est la réalité. J'ai le moral pas mal à terre. Su pas mal dégoûté de la vie. Je pense que si il a quelque chose qui me tient à la vie encore un peu à la vie, c'est par amour de mes enfants. Mon épouse, j'y tiens encore mais elle n'a pas l'air à vouloir rien savoir de moi" (XIII, p. 16).
- "C'était ça mon plaisir, de rendre ma famille heureuse" (XIII, p. 17).
- "Y'essayait de me faire changer les idées vers... du côté de mon épouse. Moi, je n'avais rien à changer d'idées. Ca me faisait toujours de quoi, à chaque fois qu'il m'en parlait. Chu peut être pas un homme mais j'éclatais..." (XIII, p. 45).
- "C'est plus fort que moé. Je m'ennuis tellement. Je suis tout sœul pis..."

 (XIII, p. 48).
- "Elle me demanderait une pension. Mais par contre su prêt à vouloir lui en donner mais je voudrais ben essayer de payer mes dettes avant pour lui en donner. C'est ça qui me fait le plus mal de ne pas pouvoir... de ne pas pouvoir rester avec ma famille. C'est ça. Safecquem pour moi, c'est une autre sentence, qui n'a pas de prix, qui n'a pas de... Enfin, c'est pire quasiment que de faire la prison pour moi.
 - ... C'est ça qui est le plus dur à passer au tavers" (XIII, p. 49-50).

- "La libération, c'est numéro un pour moé...

Oui, numéro un, je vais dire comme on dit, c'est toujours avec mon épouse, ça ne marche pas encore. Le restant, je peux pas, je peux pas dire que c'est dur parce que... la seule chose, c'est d'aller me rapporter une fois par mois aux policiers. C'est ça qui est le pire" (XIII, p. 62).

N.N.
47 ans
Agence publique
Libération conditionnelle mitigée
Durée en libération: 5 ans et mois (68 mois)
Libération. antérieure: aucune
Continuum: 60.%.

Le sujet était marié lors de son entrée au pénitencier.

Dans l'histoire de cas du sujet ou sur feuille de route, il n'est jamais mentionné que l'individu ait utilisé un autre nom que celui qu'il a déclaré lors de sa dernière condamnation.

Le sujet avait complété plus de six années de scolarité lors de son entrée au pénitencier.

Le sujet n'a jamais séjourné dans une école de protection ou une institution pour jeunes délinquants.

Le sujet s'est mérité une condamnation à la prison, ou plus.

Le sujet en est à sa première sentence de pénitencier.

Il a eu quatre condamnations antérieures ou plus.

Le sujet a purgé trois mois ou moins d'incarcération avant la présente condamnation.

Le premier délit inscrit sur la feuille de route est un délit sans violence contre la propriété, soit: vol par effraction, vol d'auto, escroquerie, fraude ou vol simple.

Le délit majeur actuel est un délit avec violence contre la propriété, soit: vol avec violence, assaut, homicide, sexe ou autres.

Le sujet était âgé de 18 ans ou moins à sa première condamnation.

Le sujet était âgé de 23 ans ou plus lors de sa première condamnation au pénitencier.

Le sujet était âgé de 29 ans ou plus lors de sa dernière admission au pénitencier.

- "Tout ce que c'est, c'est que je voulais faire... c'est que je voulais faire un gros coup d'argent" (XIV, 16).
- "En tout cas, c'est une mauvaise période que j'ai eue dans ma vie parce que j'avais perdu un gros montant d'argent" (XIV, P: 11).
- "Le soir que su entré au pénitencier je chantais: On n'a pas toujours 20 ans (R). C'est toute. Mon expérience n'as pas été si mauvaise que ça, même si je pense que pour le restant de mes jours avoir été fructueuse parce que ça me fait penser que des gaffes c'est bien beau d'en faire, mais il faut que tu payes pour un jour. Pis si t'en fais tu payes pour mais tenir à personne.

 Fais-toi-z-en pas. Je m'en su pas faite. Cela fait 5 ans que je su sorti./Je m'en fais pas. Je vis très bien, pis j'en veux pas à cause..." (XIV, P: 37).
- "Moi je su réaliste pas mal, ben là j'irais j'ai 20 ans... dans 12 ans je vais être sorti d'icit. Pis là je savais qu'il y avait une possibilité de libérabion conditionnelle. Safecque je maisuis dit en moi-même: il y a seulement qu'une façon de sortir, c'est par la porte d'en avant le plus vite possible" (XIV, P: 25).

- "D'abord je ne su pas le genre à m'en faire. On peut pas dire que ça m'a puni réellement tu sais?" (XIV, P: 31-32).
- "Ca fait plus que cinq ans, ça faite cinq ans la 26 de mai que je suis en libération conditionnelle. Pis, là, je ne suis plus obligé de me rapporter, rien. Pis toute cette période là, je n'ai pas eu aucun problème, ni avec la police, ni avec les libérations conditionnelles, ni avec peronne" (XIV, P: 1-2).
- "Safecque, moi en réalité, je n'ai pas eu de problème avec les libérations conditionnelles" (XIV, P: 2).
- "C'est souple pour un gars qui veut réellement marcher droit. Un gars qui veut jouer à ça ben... il a des problèmes pis c'est normal, il va en avoir des problèmes" (XIV, P: 59).
- "Si j'en arrache, j'en arrache, tu sais, tu fais ton affaire, tu demandes rien pis tu donnes rien, tu fais ton affaire, un point c'est toute. Pis je n'ai jamais été achallé" (XIV, P: 41).
- "Critiquer, d'après moé, c'est l'affaire la plus facile au monde. Pis n'importe qui, n'importe quand. Mais je pense que ce n'est pas tellement difficile de dire: Ben, du moins j'ai eu ça, j'en profite de ce que j'ai eu" (XIV, P: 44).
- "J'ai perdu ben de l'ambition au point de vue richesse" (XIV, P: 37).

0.0.
22 ans
Agence privée
Libération conditionnelle ordinaire
Durée en libération: 3 mois
Libération antérieure: aucune
Continuum: 60.%.

Le sujet était célibataire, veuf ou divorcé.

Dans l'histoire de cas du sujet ou sur sa feuille de route, il n'est jamais mentionné que l'individu ait utilisé una utre nom que celui qu'il a déclaré lors de sa dernière condamnation.

Le sujet avait complété plus de six années de scolarité lors de son entrée au pénitencier.

Le sujet à séjourmé au moin une fois dans ce type d'institution,

Le sujet ne s'est mérité aucune condamnation à la prison.

Le sujet en est à sa première sentence de pénitencier.

Il a eu quatre condamnations antérieures ou plus.

Il s'est mérité plus de trois mois d'incarcération,

Le premier délit inscrit sur la feuille de route est un délit sans violence contre la propriété, soit: vol par effraction, vol d'auto, escroquerie, fraude ou vol simple.

Le délit majeur actuel n'est pas un délit sans violence contre la propriété, soit: vol avec violence, assaut, homicide, sexe ou autres.

Le sujet était âgé de 18 ans ou moins à sa première condamnation,

Le sujet était âgé de 22 ans ou moins lors de sa première condamnation au pénitencier.

Le sujet était âgé de 28 ans ou moins lors de sa dernière admission au pénitencier.

- "Tout le monde jousent un peu aujourd'hui, tout le monde. La vraie personnalité c'est quand t'é tout seul chez vous, tu sais" (XV: 61).
- "J'avais peur de sortir. C'est... c'est à toutes les fois que j'ai sorti j'avais peur de sortir. C'est une peur, c'est un genre de... tu sais, ça c'est parce que... en dedans tu n'as pas de responsabilités, tu sais, T'as rien. Tu fais ta routine, tu sais. Tout le temps la même routine, tu sais que tu fais. Tandis que dehors, t'as bien des responsabilités, tu sais. Cela ne paraît pas, mais il y a des petites affaires, tu sais. Pis ça rentre, ... ça rentre en Ligne de compte. Pis c'est de ça que j'avais peur, tu sais" (XV: 43).
- "Moi, depuis... depuis l'âge de six ans, ils me donnaient des pillules pour les nerfs, tu sais, su un gars ben nerveux. Safecque, qu'est-ce que j'ai?

 Moi, j'ai les trois quarts de ma vie, je l'ai passé en dedans, tu sais. Moó je parle en institution, tu sais, mettons en foyer, en... au collège" (XV: 9).
- "Il n'y a jamais eu personne qui a eu confiance en moi. Jamais personne.

 Il n'y a jamais eu personne qui m'a compris, tu sais, qui a réussi à me

- aurait une personne au moins qui pourrait avoir confiance, je vais être correct" (XV: 93).
- "J'étais pas mal "foqué" un peu en sortant, tu sais, ça m'a mélangé. Pis, j'avais peur de sortir. Avant, j'avais peur, tu sais. Tu sais-tu ce qui va t'arriver en sortant, tu sais...?"(XV, P: 2).
- "Ben, c'est parce que là, voug avez confiance. Si je vois que voug n'avez pas confiance en moé... moé ça me prend quelqu'un qui aye confiance en moé. Si quelqu'un n'a pas confiance en moé, il est fait avec moé, tu sais. Il n'y a rien à faire. Ayez confiance je vous vous montrer ce que su capable de faire" (XV: 75).
- "J'ai rencontré un gars que je connaissais. Safecque là ça m'a aidé. Pis quand j'ai su que lesaautres c'étaient des ex-détenus, c'étaient tous des ex-détenus, safecque là je me sentais à l'aise, tu sais" (XV: 30).
- "Safecque là, ils m'ont libéré. Ils m'ont laissé un break, pis là j'ai dit:

 Je vais en profiter de ce break-là. Je vais leur mon rer de quoi je su capable, de quoi que je su capable de faire" (XV: 45).
- "Safecque, là, tu ne le sais pas quand tu as un complexe. Safecque là, je me su débarassé de ce complexe-là" (XV: 41).
- "Jo me su rendu compte que j'étais pas suivi pis que... Je me suis comme...
 je me suis rentré dans le monde, tu sais. Pis, j'ai oublié le pénitencier.
 C'est ça que j'ai oublié, c'est le pénitencier" (XV: 46).
- "Je me considère pareil comme les autres, tu sais. Je me dis: 'L'autre il n'est pas plus haut que moé. Il est ;à la même étage que moé" (XV: 56).
- "Moi je me considére pas comme un gars réhabilité, complètement réhabilité.

 Parce que je trouve... Su encore trop révolté, parce que toute la marde que j'ai mangée dans ma vie, tu sais. Su encore trop révolté par ça, tu sais!"

 (XV: 51).
- "Pis, depuis que je su libéré, je su un gars indépendant. On dirait, tu sais que je ne veux rien savoir, tu sais. Pis, je me promène, tu sais, pis on dirait que je m'occupe pu du monde, tu sais. Je ne les regarde même pu, tu sais" (XV: 9).
- "J'ai une drôle de mentalité, tu sais, J'aime pas... j'aime pas ça être en groupe. Su un gars qui est... qui est habitué d'être tout seul" (XV: 3).

- "J'ai besoin de conseil, tu sais, quand j'ai besoin de conseils, je va en demander. Je sais où ce que je m'en va:..

Su indépendant peut-être? Un peu trop peut-être? Au moins je vis, tu sais. Pis je vis ma vie à moé!!. (XV: 38).

Chapitre IV

Modèles de représentation sociale selon le degré d'engagement de l'individu dans le système judiciaire

Ce chapitre présente les résultats obtenus, c'est-à-dire les images des libérés sur la libération conditionnelle. En d'autres termes, il expose, quoique de façon partielle, les images constitutives du champ de représentation sociale des libérés. Il répond par le fait même à notre deuxième objectif, qui est celui de regrouper les images des individus selon la variable retenue, afin d'être en mesure d'énoncer des hypothèses pertinentes pour la poursuite ou la continuation de cette étude.

Trois notions fondamentales sont à la base de l'analyse et du traitement des données, et structurent finalement notre démarche. Il s'agit premièrement de la notion d'exhaustivité du champ de représentation sociale. En effet, pour rester fidèle à cette notion et pour tendre vers cette fin, nous avons retenu les images de chaque individu en fonction de leur dynamique propre. De plus, nous nous sommes attardés non pas à la fréquence des images qui apparaissaient mais à leur variété, à leur diversité. La notion d'exhaustivité exige que l'on tienne compte de la réalité suivante:

"... la régularité, la fréquence des réponses n'apparaissent pas comme des caractéristiques fondamentales à travers lesquelles il serait possible d'appréhender les attitudes. Une réponse isolée peut apporter autant à la compréhension de l'univers d'attitudes que des réponses répétitives qui seraient plutôt le signe d'une stéréotypie" (1).

Ainsi, pour un même individu, lorsque deux images expriment le même contenu, nous retenons celle qui traduit le mieux l'idée exprimée. Il

⁽¹⁾ ROBERT, P. et FAUGERON, C. (1972), op. cit.

en est de même, à l'intérieur d'un groupe, lorsque deux ou plusieurs individus expriment la même idée. Toutsfois, avant d'éliminer des images identiques, nous avons bien pris soin de conserver celles qui apportaient des nuances ou des précisions et qui changeaient quelque peu la signification du contenu. Nous obtenons donc avec notre population le maximum de variété des images pour chacun des groupes du continuum.

La deuxième notion est celle d'homologie, qui fait référence aux deux groupes sur le continuum et concerne la variable "degré d'engagement dans le système judiciaire". En effet, tel qu'indiqué précédemment, nous avons regroupé les individus en deux groupes sur le continuum. Les individus se situant entre 21% et 55% forment le premier groupe et ceux se situant entre 54.9% et 74.2% forment le deuxième groupe. Ainsi, le degré d'homogénéisation de chaque groupe, obtenu par cette variable, permet d'inférer des modèles de représentation de groupe. Ceci dans le but d'obtenir une représentation différentielle sur léquelle viendra se greffer ultérieurement une typologie d'attitudes.

Nous arrivons finalement à la notion de modèle de représentation sociale. Nous sommes évidemment conscients de l'impossibilité d'aboutir à des représentations sociales complètes à partir de 15 entrevues. Une telle entreprise ne peut se faire que par étapes successives, par alternance d'études qualitatives et quantitatives. C'est la raison pour laquelle nous parlons en termes de modèles de représentations sociales. Nous procédons ainsi à une reconnaissance de notre objet d'étude, en ce sens que nous identifions les contours de l'univers des représentations des libérés. Ce qui nous permet de comprendre l'organisation des représentations sociales et de commencer à en élaborer la structuration différentielle. Pour ce faire, il s'agira, à partir des données qui se trouvent dans le tableau des pages suivantes, de comparer les deux modèles à divers niveaux du champ de représentation. En d'autres termes, nous avons à la fin de chaque rubrique de chacun des modèles, résuné et structuré le contenu des images. Ce qui permettra par le fait même la formulation d'hypothèses et servira à guider les travaux futurs.

De plus, toujours selon ces mêmes données, nous rendons possible l'étape suivante de la recherche qui est celle de l'étude exploratoire
quantitative à partir de laquelle pourra se faire la construction d'un questionnaire; ceci dans le but de vérifier nos modèles de représentation sociale, de les préciser, de les compléter pour finalement en esquisser une
typologie d'attitudes.

Nous présentons donc dans les pages suivantes la grille d'analyse ainsi que les images des libérés.

Déviance, criminel Justice		Société	
Procédures judiciaires Juge Avocat Sentence		Appareil judiciaire	I Société et Justice
Police			
	Pénitencier		
Institution et réhabilitation			itut
Institution et libération conditionnelle			II
 Administration Officiers de classement Officiers de discipline etc,. 		Personnel de l'institution	II Institution carcérale
Libération conditionnelle et réhabilitation			CC
Commission et institution			Commission d
Rapport de l'institution			
Enquêteurs Commissaires	Membres 8		III les libérations
Politique de la C.N.L.C. Sa Commission			tions conditionnelles
Sa procédure			
Facteurs décisionnels			
Audience			onnel
Décision			lles
Sensation générale			
- Conditions - Surveillance - Rôle de l'agent - etc,.		Agent de libération conditionnelle	L'étape libération
Police		11	
- Travail - Etiquetage - etc,.		Problèmes rencontrés	IV vécue de la conditionnell
Critères de succès			0 -
Dynamique structurale			V Représentation générale

THEME I SOCIETE ET JUSTICE

1) Société

a) Déviance et criminel

- Différence entre criminal et non-criminal

"Quand t'es considéré, mettons, j'sais pas, t'es un détenu, t'es un criminel, tu vois ça dans les journeaux à toutes les jours, tsé. Tu te sens finalement séparé des autres, tu te sens finalement pas dans le paquet..."
(IV,p. 1,2)

"Je veux dire y ont peut-être toute une ressemblance quand y sortent de prison ou quand y sont toute en dedans." (IV, p. 21)

"... t'as des criminels qui sont malhonnêtes entre eux autres, t'as des criminels qui sont ben honnêtes entre eux autres, tu comprends-tu? Pis, dans la société, ben c'est la même chose: y a des gens qui sont ben honnêtes, t'sais je veux dire, y ont rien à se reprocher, une tâche grosse de même sur leur chemise blanche, tu comprends-tu mais y faudrait que tu leur en-lève de dessus le dos parce qu'ils sont sales en dessous, tsé, je veux dire," (IV, p. 3)

"En réalité, je l'ai jamais été, un criminel. J'ai seulement déchargé mon énergie, mon agressivité sur ce côté là de la médaille. J'aurais pu aussi ben le faire sur l'autre côté." (V, p. 50)

"Y'a à peu près dix pour cent des gars qui devraient être en prison. Dix pour cent. Y sont pas plus criminels que Pierre, Jean, Jacques. La seule différence des gens de la société, mon vieux, c'est qu'ils se sont pas fait prendre." (V, p. 93)

"In ne fait pas s'imaginer que les gens qui sont en prison, c'est toutes des gars maniaques, tu sais, pis des gars qui ne pensent rien qu'à tuer ou des gars tu sais, il y en a des comme ça, mais je veux dire, il ne faut pas s'imaginer qu'ils sont des fous... qu'ils sont fous non plus. Parce qu'il y a des gars qui sont très, très, très fins. Probablement que

1) Société

a) Déviance et criminel

- Différence entre criminel et non-criminel

"... parce que c'est ben rare que dans une vie on fait pas une petite affaire, quoi, pour se faire arrêter, tu sais? (XIV, p. 40)

"... puis je pense que on peut aller chercher un bon 75% qui en font, dans leur vie entière, je parle là qui font des gaffes de même--- pis qui pourraient payer pour, je dirais que ça prendrait 10 fois plus de prisons si tout le monde qui ferait une affaire croche soye arrêté." (XIV. p. 40)

"... t'as des criminels qui sont malhonnêtes entre eux autres, t'as des cri- "Les détenus font partie d'une société... complètement à part dela société minels qui sont ben honnêtes entre eux autres, tu comprends-tu? Pis, dans ... c'est justement pour ça qu'on a besoin d'avoir des gens compétents pour la société, ben c'est la même chose: y a des gens qui sont ben honnêtes, les diriger, pis les orienter." (IX, p. 8)

"... tu sauves ben un malade mental. En fait le criminel, y a une petite maladie là-dedans aussi, si tu étudies le type à fond tu vas t'apercevoir qu'un moment donné y'a un petit bobo à quelque part." (II, p. 41)

"Si le monde aiderait plus aux détenus, il me semble que... il arriverait moins de choses qui peuvent arriver encore avec les anciens détenus." (XIII, p. 8)

c'est pour ca qu'ils les gardent aussi, ils sont peut-être trop intelligents." (XII, p. 15, 16)

"Pis après, j'ai appris, y'a un vieux dicton qui dit: fais confiance à un voleur, tu te feras jamais voler. Pis c'est vrai. (V, p. 28)

"C'est premièrement l'expérience aux autres je veux dire, ils n'en ont pas, hein? Ils placent n'importe qui là, pis, là c'est eux autres la société." (XII. p. 3)

"... je me demandais, dans le fond si la société m'avait bien jugé, tu sais. Elle me juge juste après un acte que j'ai faite qu'eux autres, disons moé je vois ca comme ca, un actecqu'eux-autres n'aiment pas." (XII. p. 36)

"Moé, la société, je trouvais ca beaucoup plus beau que moé, tu comprends? Fa que quand je me sus apercu que j'étais arrivé dans la réalité, c'était pas ca pantoute, c'est que la société c'était un autre jungle, c'était bien simple tsé, qu'il folait apprendre à vivre dedans, je vis dedans, mé je vas te dire un affaire, à m'épate pas autant qu'a m'épatait avant que je sorte. je te le jure." (IV, p. 2)

- Cause de la criminalité

"Le gars y commet un crime parce qu'y a certains problèmes psychiques, y peuvent ben être aussi physiques, y peuvent être aussi physiques. (V, p. 7) qui est à la base de la criminalité."(IX, p. 10)

"Moé, je vois ça là, je vois comme un gars qui est malade; le gars qui est malade. physique: y'est sur...(V, p. 20)

"Pour toutes sortes de raisons, ce gars là va commettre un crime, mais ca en fait pas un criminel, ca en fait pas un criminel. Vous allez former des criminels à l'intérieur des murs." (V. p. 5)

- Cause de la criminalité

"Ils ne veulent pas que l'individu soit à court d'argent surtout, c'est ca

b) Justice

a anala sana di kana d

b) Justice - Système judiciaire

[&]quot;Une sentence, c'est donnée comme... une punition... pour l'acte que le

⁻ Système judiciaire

[&]quot;... la punition c'est la pire affaire. La punition exige la vengeance

gars a commi, pis, il y a des fois... que c'est disproportionné avec l'acte... il y a queuque chose qui ne marche pas dans les sentences." (X, p. 65)

"Ben... c'est, c'est... pourquoi c'est qu'y a tant de récidive mon vieux: au Québec surtout: Parce que y'a trop de... le système est trop punitif, y est trop révoltant. T'sais... y'est ancré peut-être ben... pas sur la punition physique, mais la punition psychique." (V, p. 67)

"... on arrête ça; on va fonctionner de telle manière. On va tout changer ca. Ben, faut le faire. Faut prendre position." (V, p. 69)

"Alors, tu vas faire deux choses avec moé: tu vas m'aider... parce que si tu m'aides pas, chu un homme dangereux. Je suis cent fois pire que quand je suis rentré. J'ai appris comment détruire. Qui me l'a montré? Le voisin. Pis qui qui m'a encouragé? Le gardien. Qui qui en paye les frais, la note? La société! Mais, qui qui a créé cet état de chose là? La société. Alors, la société, faut qu'a prenne ses responsabilités. (V, p. 20)

pis c'est justement ce qui se produit là-dedans." (XIV, p. 32)

"Moi je dis que la punition ça insiste à--- Tu te dis: Ben, je vais me revenger." (XIV, p. 32)

"J'aurais pu peut-être pu avoir plus mais après toute, ils ne sont pas obligés de me le donner. Sont pas obligés quand t'é en prison t'é pas là pour---un party obstination ni un pique-nique." (XIV, p. 44)

"Encore aujourd'hui c'est une punition qu'on te donne pis on te garde en-dedans, pis on te tiens prisonner pis après ça on te lâche lousse." (II, p. 54)

"Moi j'réalisais que j'avais faite une erreur et pis qu'y faudrait que je paye pour, j'étais prêt à payer" (I, p. 3)

"Personne va faire sa vie en prison, à part des cas spéciaux. Tout simplement... une réclusion de la société, à ce moment-là... c'est tout simplement la société qui vous retire... pour une période déterminée." (IX, p. 24)

→ Détention avant procès

"Ils ne prendraient pas ça parce que c'est un genre de cage à animaux et pis té appelé à tour de rôle. C'est tellement paqueté, tu ne peux pas... t'as pas de place pour bouger, t'as des gars saouls à terre qui ont vomi là partout." (XII, p. 27)

"Tu sais à Parthenais en attendant... J'ai resté là six mois. Tu sais, c'était suffisant pour les charges que j'avais. Pis j'ai eu 2 ans en plus de ça. En réalité, j'en méritais ben moins que ça." (III, p. 7)

- Détention avant procès

- Cloisonnement du système judiciaire

"Hein? Les sénateurs eux autres, y voient ça d'une manière..., les libérations conditionnelles, y voient ça d'une manière. Les autorités pénitentiaires y voient ça d'une manière." (V, p. 91)

- Cloisonnement du système judiciaire

Synthèse - Société

Le groupe 1 tente d'atténuer la différence entre criminel et non-criminel. En effet, on considère que la majorité des individus ont eu dans leur vie un comportement susceptible de les faire entrer en contact avec le système judiciaire; la seule différence perçue réside dans le fait que certains se font prendre et d'autres non. Parallèlement à ce sentiment on tente également de créer une différence à l'avantage du groupe: le criminel est plus honnête que la majorité des gens, il est trop intelligent le criminel est perçu comme un malade. Ainsi, après une étude du criminel et c'est ce qui justifie son incarcération. On considère malgré tout le cri- on s'aperçoit qu'il s'agit d'un individu présentant des troubles mentaux. minel comme faisant partie d'un groupe à part, différent des gens de la société.

On note trois facteurs explicatifs de la criminalité. Le premier est un facteur social ou la criminalité est le fait de la société. Ainsi. l'acte criminel est un acte sanctionné par la société qui souvent réprimende des comportements tolérés par certains groupes sociaux. Le deuxième facteur est le fait que la criminalité résulte de problèmes physiques et : psychiques. Finalement, la criminalité résulte directement de l'incarcération.

Ce même groupe voit les sentences d'incarcération comme étant une punition. Il considère que le système, qu'il qualifie de punitif, contribue à augmenter la révolte, et la vengeance chez le détenu. On attri-

Synthèse - Société

Le groupe 2 tente également d'atténuer la différence entre criminel et non-criminel car pour lui la plugart des gens ont eu dans leur vie un comportement susceptible de les faire entrer en contact avec le système judiciaire. La seule différence réside dans le fait que certains se font arrêter et d'autres non. On considère en même temps que le criminel (détenu) fait partie d'un groupe à part, différent des gens de la société. De plus,

Pour ce groupe, le facteur économique constitue la base de la criminalité.

Les périodes d'incarcération sont vécues comme une punition. On considère le système comme étant punitif et contribuant à augmenter la révolte et la vengeance chez le détenu. Par contre, on considère aussi l'incarcération comme une dette que l'on doit payer, comme un moment temporaire de réclusion ou une mise à l'écart de la société.

bue à la société la responsabilité de la criminalité et par conséquent, elle doit en assumer les responsabilités.

On mentionne que les conditions de détention avant le procès sont inhumaines et déplore que le temps passé dans de telles conditions ne puisse être considéré lors du prononcé de la sentence.

Finalement, le groupe fait état du manque d'unité et de cohésion au niveau de la politique du système judiciaire.

a) Procédures judiciaires

2) Appareil judiciaire

a) Procédures judiciaires

"Ma Cour a passé à huis-clos qu'ils appellent ça là, pis ça tué pas mal toute les... Par contre, tout de suite, tout de suite il y avait des journalistes qui étaient là à la Cour. Pis ça se passait huis-clos. Ils avaient demandé de... de ne pas rien dire, de ne pas rien publier, pis de rien dire. Mais malgré toute, il y en a un qui a dit, qui a dit de quoi. Je l'ai vu qui téléphonait." (XIII, p. 40)

"Su pas assez connaissant dans ça. Je ne cherchais pas à en connaître parce que je ne veux pas... je ne veux pas être mêlé dans ça." (XIII, p. 66)

"Parce que quand on passe à la Cour, comment est-ce qu'ils appellent ça, avant le procès là? Je ne suis pas familier avec ça, pis je ne veux pas l'être non plus...: (XIII, p. 40)

"..., j'avais toute déclaré de A à Z. Peut-être que c'est ça, vu que je n'avais rien caché aussi que ça m'a aidé aussi dans ma cause." (XIII, p.40)

²⁾ Appareil judiciaire

b) Juge

"Tant qu'à moé, le juge, moé, y'a pas le droit de le juger, ce gars là, comprends-tu? Y'a pas le droit de le juger parce que c'est un humain, lui aussi... lui aussi, le juge peut en commettre un crime, y peut être aussi criminel que n'importe quel des autres." (V, p. 16)

b) Juge

"Par exemple les juges condamnent les gars je vais en condamner un à l'institution puis 10 ans pour un, pis un autre 2 ans pour la même affaire (confus) Tu sais, ils cont là pour juger. Moé j'ai vu des petits gars de 17 ans condamnés à 14 ans de pénitencier... le petit gars je ne sais pas ce qu'il va faire lorsqu'il va sortir de là? ..." (XI, p. 41)

c) Avocat

c) Avocat

"... j'ai pas eu un con avocat. Mon avocat y travaillait sur le côté... j'ai eu un ben mauvais avocat. Y l'ont pas fait. Ca fait que dans l'idée du juge, peut-être que... tu sais... y'a opté du côté de la justice, tu sais des boeufs." (VI, p. 31)

d) Sentence - Dette - punition

"Une sentence, clèst donnée comme... une punition... pour l'acte que le gars a commis, pis, il y a des fois... que c'est disproportionné avec l'acte... Il y a queuque chose qui ne marche pas dans les sentences." (X, p. 65)

"Tu sais à Parthenais en attendant... j'ai resté là 6 mois. Tu sais, c'était suffisant pour les charges que j'avais. Pis j'ai eu 2 ans en plus de ça. En réalité, j'en méritais ben moing que çà." (III, p. 7)

d) Sentence - Dette - punition

"Le gars lui y fait 3 ans; au bout de trois ans y a payé son dû, mais y a réalisé qu'il a payé cher pour qu'est-ce qui a faite, y'a qui recommencera pas." (I, p. 40)

"Au bout de quatre ans là, y trouve qu'il a payé sa dette pas mal, tsé, y'a été assez puni pour une affaire de même. Aussitôt qu'il écrit à la libération conditionnelle, il a le droit lui au bout de quatre ans, aussitôt qu'il écrit." (I, p. 39)

- Facteurs pouvant influencer la sentence

"Si j'ai eu deux ans, c'est pas mal par rapport au rapport pré-sentenciel. Parce que à la juvénile, j'ai été plusieurs fois pis mon officier que j'avais à cour juvénile a adressé une lettre à la grande cour en disant qui

- Facteurs pouvant influencer la sentence

"Dans mon cas à moé, vu que c'était ma première offense, hein, c'était ma première offense, j'ai eu une grosse sentence, quinze ans, pour la première offense." (I, p. 56)

ait pus rien à faire avec moé. Y a tout essayé le gars. Le gars m'a envoyé au Mont St-Antoine. Aussi j'ai déserté de là. Pis c'est ça qui m'a pas aidé. Si ça avait pas été de ça, j'aurais peut-être eu deux ans sur parole au lieu de deux ans au Laval." (III, p. 16, 17).

"Toé, t'avais pas de dossier, t'avais pas d'antécédents, y'avait faite du temps, t'avais une vie exemplaire, enfin, t'avais pas rien, rien, rien. T'avais vécu toujours honnétement. T'avais travaillé pour faire vivre ta famille. J'avais eu une vie numéro un autrement dit. C'est pas mal à cause de ça que t'as écarté pas mal de faire beaucour de temps." (XIII, p. 18)

"Ben, exagéré dans mons cas à moi. Parce que vu que je n'avais pas de dossier et puis je pense que c'est plutôt la publicité qui nous a condamnés que... ce que... les crimes qu'on a commis." (XIV, p. 22)

"... le juge,... en tout cas, il dit: il a dit à part de ça, hein? Il dit: J'ai eu des directives du solliciteur général. C'est 20 ans de pénitencier concurent that's all, ça finit là. Et pis la Couronne là, à l'époque nous avait dit: Pour une affaire comme ça, c'est 7 ans, pas plus." (XIV, p. 22)

"Et puis ils m'ont donné 20 ans parce qu'il y avait eu beaucoup de publicité faite autour de ça." (XIV, p. 22)

- Sentence: futur

- Sentence: futur

"T'as mal fait, t'es reconnu coupable, c'est correct, envoyé au pénitencier... Le juge, y te comaît pas... Dire quinze ans ou à vie au type, tu le sais pas, lui, dans combien de temps le gars va être prêt à être envoyé en libération. C'est comme ça que je vois la réhabilitation... C'est pas ça aujourd'hui qu'y disent, eux autres, y veulent ta réhabilitation, o.k.? Pourquoi, faire te donner une sentence? O.K., envoyé le type au pénitencier, envoyes-le au pénitencier. D'accord. Mais avec une sentence indéfinie." (II, p. 45,46)

"Y'a du bon monde là-dedans, la même chose, la même affaire. Y'a du bon monde dans les policiers, là, y'a du monde qui travaille positif." (V, p. 53)

"Peut-être que, si ils (policiers) étaient plus courtois ces gars-là, peut-

e) Police
- Qualité du travail

"Safecque, pis quand il est venu me chercher, enfin, ils ont été...je ne peux pas dire, à part de ça, qu'ils n'ont pas été smatt, parce que je suis certain que j'aurais mérité des menottes. Et puis, ils m'en ont pas mis du tout." (XIII, p. 39)

e) Police
- Qualité du travail

être un peu plus gentils... peut-être que les gars seraient portés. moins portés à disons, à retomber dans leurs vices si tu veux... (XII, p. 12)

"Ben, y'en a qui travaillent pour pis une grosse majorité qui travaille contre." (V, p. 53)

"Y sont pris, eux autres aussi, dans le système." (V, p. 53)

- Police et mass-média

"Parce que disons qu'il fesait son travail de policier, mais lui il est supposé... Son travail est supposé d'arrêter là. Pas après ca. continuer à faire du trouble une fois que la chose est finie. Son enquête est finie lui, j'ai été condamné, ca devrait arrêter là. Pas continuer après. Disons que ils ne sont pas tous comme ca. mais dans mon cas à moé c'est arrivé de cette facon la." (XIV. p. 13)

- Police et mass-média

"Mais par contre, tout ce qu'ils marquaient ils marquaient de quoi mais à découvert comme quoi que ça pouvait être çi, ça pouvait être ça. Mais de la manière qu'ils marquaient ca, le monde qui vont lire ça là, c'est bang . C'est ci. c'est ca. hein?. (XIII, p. 42)

"Pourtant, s'en est un, s'en est des constables qui m'ont arrêté. Par contre, je ne leur en veux pas eux autres. La seule chose que je leur en veux, c'est de voir que quand ils savent de quoi, tout de suite, ils sont tout le temps pressés d'aller parler aux journaux. Ca, c'est... ca je ne trouve pas ca correct de ce côté-là." (XIII.p. 38, 39)

"... que c'était un scandale que je sois sorti sous une libération conditionnelle après un si court laps de temps et puis que aujourd'hui j'étais en affaire et que je m'arrangeais bien pis en un mot que c'était rire du public que je sois sorti du pénitencier." (XIV, p. 14)

- Image du policier et son rôle

"Le policier, c'est rien qu'un mot. Qa n'en prend une discipline dans la vie. "Il y'a des policiers qui ont été tués là? Un autre chien de moins, pis un Ca prend une sécurité, ca prend..." (V, p. 55)

- Image du policier et son rôle

autre écoeurant de moins. Moé, je n'ai jamais parlé de même parce que je me suis dit: ces types-là, ils ont une famille. C'est pour gagner leur vie qu'ils sont là. Ils sont là, au risque de leur vie, tout le temps." (XIII, p. 37)

- Police et marchandage

- Police et marchandage

"Parce que, quand j'ai passé à la cour, les détectives y me l'ont dit. Y'ont dit: si tu veux, tu feras pas une journée de prison." (VI, p. 9)

"Mais ça veut pas dire, quand même que le gars apporte pas de coopération, d'après moé, mon cas à moé, ça veut pas dire que le gars, parce qu'y va retourner... mès qu'y ressorte, y va aller voler quand même qu'y apporte pas de coopération. Le gars peut avoir eu sa leçon. (VI, p. 23)

Synthèse - Appareil judiciaire

Au niveau de l'appareil judiciaire, le groupe 1 ne reconnaît pas au juge le droit de juger. Il remet en question la fonction de juge, se basant sur le fait que le juge est un homme et qu'en tant qu'homme il peut éventuellement devenir criminel.

D'autre part, les sentences sont vues comme une punition, une dette disproportionnée par rapport à l'acte commis. Elles apparaissent donc comme trop sévères au niveau de l'incarcération.

Les individus de ce groupe s'interrogent sur les facteurs pouvant vocats.

influencer la sentence et considérent que les antécédents judiciaires peux vent jouer défavorablement sur la longueur de la sentence.

dette dis

En ce qui a trait à la qualité du travail de la police, nous voyons apparaître la même idée qu'au groupe 2 avec toutefois quelques nuances. En effet, il apparaît également que certains policiers abusent de leur pouvoir ou briment les droits individuels. On signale de plus, que si

Synthèse - Appareil judiciaire

Au niveau des procédures judiciaires, le groupe 2 signale des irrégularités, entre autre, le huis-clos non respecté par les journalistes.

D'autre part, le groupe affirme mal connaître les procédures judiciaires et connectent pas à en savoir davantage.

Le groupe s'interroge sur la disparité et la sévérité des sentences données par les juges, tout en admettant "qu'ils sont là pour juger". On considère de plus qu'il peut se glisser certaines irrégularités au niveau des avocats.

Les sentences sont vues par ces individus comme une punition, une dette disproportionnée par rapport à l'acte commis. Les sentences leur apparaissent donc comme trop sévères au niveau de l'incarcération. De plus, ces mêmes individus s'interrogent sur les facteurs pouvant influencer la sentence. On retrouve deux idées différentes. D'une part, certains d'entre eux édéplorent le fait que le juge n'ait pas considéré l'absence d'antécédent ju-

D'autre part, ce même groupe considère aussi qu'il y a "du bon monde" la police. On y admet également la nécessité de la présence policière en précisant qu'elle est nécessaire pour le maintien de la sécurité della vie sociale.

les policiers étaient plus courtois, il y aurait peut-être moins de récidi- diciaire et ajoutent que possiblement la publicité a joué un rôle déterminant dans la sévérité des sentences. D'autre part, d'autres considèrent que l'absence d'antécédent favorise une sentence moins sévère. On propose donc, à l'égard de mauvais ajustements des sentences, l'application de la sentence indéfinie permettant un réajustement ultérieur par rapport à la réhabilitation du criminel.

> Quant à la qualité du travail de la police, le groupe énonce deux idées. D'une part, il apparait que certains policiers abusent de leur pouvoir ou encore briment les droits individuels. Certains d'entre eux dépassent leur "rôle en divulgant"aux journaux de l'information sur les individus impliqués dans le système judiciaire. De plus, il existe un certain marchandage chez les policiers. Le fait de tirer des informations de l'inculpé est plus important que le droit de l'individu à son intégrité. D'autre part, ce même groupe considre qu'il y a "du bon monde" dans la police et admet la nécessité de la présence policière.

THEME II INSTITUTION CARCERALE

Groupe 1.

Groupe II

a) Pénitencier

- Philosophie du pénitencier telle que percue par les libérés

"Avant y avait une annonce au pénitencier, c'est vieux ça, c'était marqué: "Ici, nous plions le fer", ça voulait tout dire." (X, p. 11)

"... les gars vivent sous une tension, ce n'est pas normal d'être privé de liberté, c'est une punition, mais ce n'est pas normal pour un tempérament de la personne---" (X, p. 18)

"C'est pas mêlant, y'a pas d'amour dans les pénitenciers. Où y'a pas d'amour, où y'a pas de compréhension et où le gars est frustré et où le gars est dans un état de méfiance constante et de la part des autorités et de la part des autres détenus... Alors, ce gars devient insécure, complètement insécure, toute sa dignité d'homme se perd, s'envole. Il devient comme un gars qui est traqué, si tu veux." (V, p. 4)

*C'est tellement normal pour eux qu'un gars se conduise très bien... je ne comprends pas qu'ils ne s'imaginent pas qu'un gars qui est en prison, ils n'est pas un ange il est là parce qu'il a fait quelque chose... il y a queuque chose qui l'a porté à aller dans une prison... le gars y'a faite une erreur, d'accord, mais pourquoi? Ca vient de quelque chose ça." (X, p. 39, ho)

"Si ça été des voleurs de banque, je veux dire... il ne faut pas t'imaginer qu'en prison le gars (R) il va changer d'idées et pis, il va devenir... il va devenir bon tu sais. Parce que des prisons, ça t'apportent absolument rien." (XII, p. 8)

"Les prisons, tant qu'à moé, très, très peu de gens devraient être emprisonnés, très, très peu. Très, très peu. Ca coûte une fortune aujourd'hui, garder un homme là. ça coûte une petite fortune! ... y'a à peu près... de vrais, vrais dangereux, pis ça c'est rien qu'une période temporaire, si tu les entreprends ces gars-là. (V, p. 93)

"Je veux dire, il n'y a rien à... avec la prison. Cela forme des criminels au lieu de les réhabiliter" (XII. p. 47. 48)

a) Pénitencier

- Philosophie du pénitencier telle que perque par les libérés

"Moé, j'ai appris, moé aussi, dans ma vie, j'ai appris beaucoup. C'est une université ca. c'est l'université du crime. T'apprends comment détruire, mon garcon. C'est ca que tu fais." (V. p. 24)

"Parce que la société, pour moé, était différente: tu sais je veux dire l'optique que j'avais à l'intérieur. (IV, p. 1)

"... tandis que là-bas, ben je vivais pas dans la réalité, c'était un monde oui est assez artificiel pis ou'y peut pas... (IV. p. 12)

Synthèse - Philosophie du pénitencier

Les individus du groupe 1 considérent anormal le fait d'être incarcéré car la tension. l'insécurité et la méfiance dominent le climat institutionnel. Selon eux, une période d'emprisonnement ne modifie pas le comportement criminel d'un individu. On ajoute finalement que la prison constitue une université du crime et que la conduite déviante d'un sujet en institution demeure une chose normale, compte tenu du fait que la prison constitue un monde artificiel.

"C'est pas bon de faire trop de prison, tsé, dans des cas, c'est pas bon. Je pense que quand même j'arais pas faite de prison pantoute, j'arais jamais revolé."(I. p. Ll)

"Pis, il y a certains types qu'il n'y a rien à faire avec eux autres. Ils rentrent en dedans, ils sortent un mois après. Sont encore en dedans mieux là que chez eux. Pourquoi ca? Le gars c'est un gars qui est bâti decmême. Il ne veut pas payer d'électricité. Il ne veut pas payer de téléphone. Il ne veut pas payer de loyer. Il ne veut pas payer de rien. C'est toujours donnes-moi, donnes-moi. Le gars n'a pas aucune responsabilité." (XIV. p. 34)

Synthèse - Philosophie du pénitencier

Tout comme le groupe 1, le groupe 2 considère qu'une période d'emprisonnement ne modifie pas le comportement criminel d'un individu. Il ajoute toutefois que l'absence de responsabilité individuelle constitue le monde dans lequel certains individus s'ancrent à un tel point, que le fait de revenir en prison devient une habitude.

- Atmosphère

- Atmosphère

"Un gars que ca fait plusieurs fois qui fait du temps, là, qui va en prison ca fait plusieurs fois qui est sentencé, lui en prison y devient comme on dirait comme un genre de héros, vois-tu, un héros; lui ca fait ben des fois qui fait du temps, c'est un tough, c'est un dur." (I. p. 8)

"Il y a des types qui ont une sentence à vie, qui sont là depuis 5, 6 ans alors ce sont ces types-là qui ne doivent pas avoir la même direction qu'un

"Aujourd'hu' ca change parce qu'ils essayent de donner des responsabilités aux détenus... ils essayent de donner une couple de responsabilités, mais y a toujours queuque chose ... y tiennent les soldats au aguet. "(X, p. 12)

"Il y a des fois que... il (détenu) va oublier qu'il est en prison tellement qu'il est occupé à un genre d'affaire intéressante qu'il est après fairw. Pis tout d'un coup... pafft...oup! je suis en prison, moé, icitte. C'est ral; leur affaire... ils essayent, ils cassent l'homme, pas physiquemen nais moralement." (X, p. 50)

"Aujourd'hui, tu peux faire pareil psychiquement le dommage est encore pire que physique. C'est évolué, tu vas dire, mais le dommage, tu fais un plus grand dommage icitte

"Premièrement, t'as pas ten nom, c'est le numéro, tu sais, safecque, tout de suite, té déjà, t'as déjà perdu ben des affaires. Juste en étant un numéro, tu sais, tu es comme... c'est comme un animal." (XII. p. 22)

"Si jamais y'envoyent un gars au Laval, c'est parce que le gars, y a une chance de se réhabiliter. Parce que c'est une place qui jousent pas mal avec le moral. Y te tombent sur les rognons... je sais pas moi... c'est tannant autrement dit. Parce que y a beaucoup de discipline. Y sont sévères la-dessus, (III, p. 8)

"... d'abord on peut pas gagner. Avoir raison c'est impossible, t'as pas le Là-bas, ca ne sert à rien de dialoguer. Voyez-vous quand c'est nos idées... droit d'avoir raison." (X. p. 9)

"... si tu te tiens en "gang" t'é un monteur de trucs, si tu te tiens tout seul t'é un antisocial, si tu to tiens juste avec un. t'é un homogexuel... safecque... le gars il vient qu'il ne sait plus quoi faire." (X, p. 13)

"J'étais positif: aider pis aimer quelqu'un, ça pout t'amener des problèmes. "... ceux qui se sont évadés de Cowansville, ils les ont tous poignés qua-Mais fant le faire pareil... Tu te fais hair par les autres détenus, tu te fais hair par les autorités, tu te fais hair par les agents de correction.

petit gars qui entre là pour deux ans, et qui n'a aucune expérience." (IX, p. 5)

"... y vont niaiser un gars, y vont le faire venir à peu près... tu vas faire une feuille, tu voux voir ton officir de classement, tu fais une demande là, y peut t'appeler un mois après, un mois et demi après. C'estatu long? Qu'est-ce que t'as besoin, y'est trop tard, c'est fini." (VI, p. 25,26)

"Les gars ont chacun une personnalité, tu sais. Ils jousent toutes. Tout le monde joue un jeu, tu sais. Ils veulent toutes se faire passer plus gros 'qu'ils sont. Tout le monde a de l'argont mais c'est toute des tous nus (XV. p. 48)

"Pis moé, abaisser le détenu, quand y rentre en dedans. Moé, le prendre pour un enfant, ... y l'abaissent ben trop, y le descendent bas, bas, bas, bas, bas, " (VI, p. 42)

"Mais j'avais pas ca à l'idée de m'évader. Pourquoi? On avait confiance en moi, safecque je marchais de même. Mais supposé qu'on m'aurait pris ben ben serré pis qu'une journée je me serais découragé, ben, là, peut-être que j'aurais pris une chance." (XIV, p. 21)

"... c'est rien que ca que t'entends parler en dedans. Ou de la dope, de la drogue. A telle place je peux en avoir. Tu connais-tu un gars qui en aurait? Pis de l'argent dans mes poches su capable d'en avoir moé. Bon. Va me chercher ça, tu sais. C'est rien que des affaires de même que ça parle en dedans." (XV, p. 70)

d'une manière on ne peut pas arriver à en avoir d'autres. (XI. p. 27)

siment. Rien que ceux qui avaient de l'argent qui ont réussi à passer." [XV. p. 144)

(Rire). Tout le monde te tombe dessus. Y marquent sus ton dossier: manipulateur, conspirateur, agitateur pis tout ce que tu voudras. Pourtant, j'étais positif." (V, p. 69)

"C'est toujours... si t'estpas content, on va te transférer dans le trou... pis c'est toujours les affaires de même." (X, p. 12)

"Les gars jousent à l'hypocrite comme ça, la plupart des gars ils jousent à l'hypocrite, de n'est pas leur tempérament de suivre comme des ... comme ... des petits chats... oui monsieur, non monsieur." (X, p. 11)

"C'est toujours la même vie que t'as, tout le temps, tout le temps... Tu sais, ça devient monotone ça vient... Les gars qui sont là à long terme, li faut vraiment qu'ils soyent durs de caractère." (XII, p. 39)

"... viols, ou ben des maniaques sexuels, disons au point de vue des enfants là. Ben, ces gars-là, sont regardés d'une ben drôle de façon, tu sàis." (XII, p. 18)

Synthèse - Atmosphère

Les individus de ce groupe constatent que le cadre institutionnel tente de "casser" l'homme; non pas physiquement mais moralement et ça,
en l'abaissant. Les dommages de ce processus de dégradation morale sont
pires que la dégradation physique. De plus, on fait état de la difficulté
du détenu à se situer par rapport aux différentes composantes de l'institution.

"(au Laval) la manière... pas marcher'à deux. Pas parler à table sur l'heure du diner, ça c'est toujours des rapports ça, des rapports ben insignifiants, des affaires bébé." (XI, p. 10)

"... Toutes sortes de petites affaires de même, savez-vous que ça attaque le moral d'un gars." (XI, p. 11)

"Dès qu'un gars qui criait trop fort ils le transféraient, cela monte la tête des gars ça." (XI, p. 30)

"... il n'y a pas un seul détenu qui aime pas quelqu'un qui a violé." (XIII, p. 59)

"... ils disaient que c'était ci et que c'était ça que j'avais fait. Pis, ça, ça se répétait au travers des autres détenus et j'étais mal jugé. C'est pour ça que je ne sortais pas beaucoup de ma cellule. Je ne voulais pas me mêler aux autres." (XIII, p. 15)

Synthèse - Atmosphère

Tout comme le premier groupe, on considère ici aussi que l'institution, par un processus de dégradation, tente de briser l'individu moralement. On y mentionne également l'impossibilité pour le détenu d'avoir raison et par voie de conséquence on fait état des obstacles qui rendent le dialogue inexistant.

Ce même groupe poursuit en soulignant que l'atmosphère institutionnelle favorise chez le détenu un comportement hypocrite et que la période d'incarcération étant monotone, exige un caractère dur de la part du détenu. Finalement, le détenu demeure un numéro, voire même un animal et qu'il se voit dans l'impossibilité d'avoir raison. D'autre part, on met en lumière le fait que le détenu joue continuellement un rôle en institution; la valorisation de chacun des rôles est
accordée selon le degré apparent de criminalisation d'un individu. Conséquemment, ce groupe souhaite voir séparer les jeunes détenus sans expérience:
des criminels endurcis. Dans un autre ordre d'idée on souligne que la mise
en confiance du détenu évite les écarts de conduite de ce dernier; la lenteur
des démarches administratives et la mauvaise perception que l'on a des auteurs de délits sexuels.

Finalement, on mentionne l'existence de patronage au sein de l'institution.

- Classement

"Les classements qu'ils font, ils divisent, lui c'est un maximum, lui un minimum, lui un médium... ça dépend de l'âge du gars... tout dépend du dossier, de la conduite du gars." (X, p. 19)

"Pis surtout, surtout là, une sélection." (7, p. 48)

"Faut que tu le mettes, lui, c'est un commençant, y'a fait un... y'a commis un crime; y'a commis un crime, y'a peut ftre commis deux, trois autres avant, ça compte pas ça! Mais, lui, c'est un êt... c'est un ignorant dans tout le système. Si tu le met avec des experts, y vont l'amener dans leur groupe. Y'ont rien que ça à faire, y'ont rien que ça à parler. Y'ont pas d'autre chose à faire." (V, p. 84)

"... il n'y a pas de méthode pour étudier l'individu, ils parlent trop en général. Au lieu d'essayer d'étudier chaque cas, là, individuel,..." (X, p. 40, 41)

- Classement

Des jeunes... qui commencent dans le crime, ces jeunes là, y devraient être séparés des criminels endurcis, hein. Un jeune qui c'est la première sentence, y devrait être avec des premières sentences." (I, p. 8)

Synthèse - Classement

Le groupe 1 affirme clairement que l'on devrait séparer les jeunes détenus sans expérience des criminels endurcis étant donné la mauvaise influence qu'on exerce sur eux. Il énumère trois critères sur lesquels on se base pour classer les détenus selon le degré de sécurité des institutions: l'âge, la conduite et le dossier du sujet. Toutefois, toujours concernant le classement, on déplore l'absence de méthode pour l'étude des cas et la généralisation excessive de cette même étude.

- Traitement institutionnel

"C'est supposé avoir un psychiatre là et puis la plupart (R) des gars qui y vont, là tu sais, ils lui disent qu'il refoule trop. Les soins médicaux sont vraiment, tu sais, t'es nourri aux pilules." (XII, p, 15)

"C'est la même affaire à l'intérieur. Notre bonhomme peut pas être prêt parce que y manque de toute.... On reçoit un individu à l'intérieur, le personnel qui le reçoivent, y sont pas qualifiés, c'est aussi simple que ça." (V, p. 7)

"On n'essaye pas à le comprendre, on n'essaye pas à sortir les problèmes psychologiques. Pourquoi y'a posé tel geste dans sa vie?" (V, p. 8)

"Ca veut pas dire de pas travailler sur des groupes eh... qui sont ben révoltés! Y'a encore plus d'ouvrage à faire là parce qu'y vont sortir un jour, ces gars-là. Moé, je te dist si tu t'occupes pas d'eux autres non plus, là, jettes la clé. Jettes la clé tout-suite." (V, p. 85)

Synthèse - Classement

Tout comme le groupe 1, ce groupe affirme clairement la nécessité de séparer les détenus sans expérience des criminels endurcis vu l'influence exercée sur eux.

- Traitement institutionnel

"Disons... ils ont besoin de queuqu'un pour se confier. Ils ont besoin pour avoir confiance, pas se faire enbarquer sur le dos. Parce que un gars il a assez de faire son temps sans se faire embarquer sur le dos." (XI. p. 26, 27)

"D'ailleurs, il n'y a rien, absolument rien, rien pour s'orienter." (XI, p. 23)

Synthèse - Praitement institutionnel

Concernant le traitement institutionnel, le groupe l note que le détenu manque de tout en institution. Il considère que l'usage des pilules de tout en institution. Il considère que l'individu n'est pas là pour "se est excessif, que le personnel n'est pas qualifié et que l'on essaie pas de faire embarquer sur le dos mais pour être orienté. comprendre l'individu: surtout le criminel endurci.

- Pénitencier vs société

"... en dedans, c'est une société, tu sais. C'est une société pis tout le monde se connaît. Je veux dire le gars qui entre pour quelque chose, tout le monde le sait. (XII. p. 18)

"Pour vous autres, c'est une niaiserie. ... des niaiseries quand vous êtes en prison, c'est toujours plus gros, parce que on n'a rien que ca à faire à penser à ces niaiseries..." (X, p. 56)

"... qu'est-ce qui arrive, c'est que des gens qui sont mêlés disons, qui partent de l'extérieur et puis ils viennent en dedans. Premièrement, ils ne savent pas comment c'est. Ils n'ont jamais vécu là. Et puis, même s'ils paraissent ben à l'aise, ca paraît qu'ils ont peur, tu sais..." (XII, p. 17)

Synthèse - Traitement institutionnel

Ce groupe-ci fait également mention du fait que le détenu manque

- Pénitencier vs société

"On sort pas millionnaire de là. (R) J'ai tout perdu ce que j'avais, comme ma propriété. J'avais une grosse roulotte, j'ai tout perdu ca. Ca, moi je calcule que c'est secondaire. Il reste toujours ce... le bonheur que j'avais, ca je l'ai tout perdu avec (...)" (XIII, p. 12)

"Pis quand tu commences à aller en prison à l'âge de 19-20 ans, ca vient de finir, tu passes ta vie en prison, " (I. p. 10)

"C'est de même en prison; y'a deux classes de monde en prison, y a les intelligents pis ceux qui sont pas intelligents." (I. p. 46)

"Un jeune, un gars de 25 ans qui arrive et pis qui te dis ca, c'est pas restable dehors, des vrais fous, j'aime autant être en prison, lui c'est parce qu'y est malade ou ben comme j'te dis, y aime la prison. Yeen a

plusieurs qui disent ça." (I, p. 50)

Synthèse - Pénitencier vs société

Selon le groupe 1, le pénitencier constitue une société en soi, où tout le monde se connaît. Une société refermée sur elle même, inconnue des gens de l'extérieur et qui par conséquent attirent la méfiance de ceuxci. Dans cette société les actes les plus insignifiants apparaissent très importants parce qu'ils constituent leur unique préoccupation.

Synthèse - Pénitencier vs société

Pour les individus du groupe 2, la population des détenus peut être divisée en deux classes: les intelligents et les non-intelligents. De plus, on établit les règles suivantes: l'individu qui entre en prison à l'âge de 19-20 ans passera sa vie en prison, et que pour certains la prison constitue un mode de vie réel et satisfaisant. On fait état finalement des conséquences de l'incarcération qui impliquent la perte des biens matériels et la rupture des relations.

- Sexualité

"La relation sexuelle, c'est une autre affaire. C'est un point capital, en prison. Voyons donc! Comme c'est que tu veux réhabiliter un homme qui est désiquilibré, vingt-quatre sur vingt-quatre?"(V, p. 68)

"... Alors... l'homosexualité, ca règle pas le problème non plus!" (V, p.69)

Synthèse - Sexualité

Seul le groupe 1 fait mention du problème de la sexualité dans la réhabilitation. On conçoit mal qu'il soit possible de réhabiliter un individu privé d'une vie sexuelle "normale". Et l'homosexualité ne "règle pas le problème".

- Sexualité

Synthèse - Sexualité

CONTINUED

20F4

- Façon de faire son temps

"Faut dire cu'un gars qui est en dedans est en dedans pis un gars qui est dehors est dehors. Y a pas le même caractère. En dedans un gars peut être ben excité, ben tannant pis rendu dehors, ça peut être un gars... C'est pas pareil pantoute. Un gars qui est en dedans est plutôt porté à niaiser, faire du fun, oublier qu'il est en dedans. Pour avoir des amis, y faut que tu fasses ton fou un peu d'une manière... Les gars vont dans le trou." (III, p. 7)

- Façon de faire son temps

"Comme expérience je ne peux pas dire que j'ai eu du fun le temps que j'ai été là pis j'ai travaillée continuellement pendant 5 ans de temps, pis ça le travail ça ne me dérange pas. Mais je peux dire c'est une expérience pis je rentre ça dans mon livre. Pis, je l'ai faite, pis je l'ai faite. Pis franchement je n'ai pas trouvé ça dur." (XIV, p. 31)

"Y te tiennent à côté des gardiens, pis y'essayent à te parler, j'aime pas ça, j'aime pas ça. Je leur en veux pas pantoute, c'est leur job, y travaillent, y sont payés, mais moé, me traîner à côté d'eux autres, en bon canadien les têter, ça m'intéresse pas. Moé, j'étais là pour faire mon temps, d'abord c'est eux autres qui vous embarrent... La clé, c'est eux autres qui la tournent." (VI, p. 12)

"Je les ai jamais achalé pis j'ai fait mon temps. Je leur ai jamais apporté de la misère parce que j'ai jamais pogné un rapport." (VI, p. 12)

"S'il accepte sa sentence, ce sera une bonne chose... il y en a... sa seule pensée, ou... ben dont du soir au lendemain ils n'acceptent pas leur sentence, pis, ils vont ruminer jusqu'à la dernière minute qui vont être à l'institution." (IX, p. 5)

"Ben disons que... Au début j'étais plutôt têtu. Je faisais à ma tête. Je ne faisais pas à leur tête, disons. Ils me demandaient des choses qui ne faisaient pas mon affaire." (XI, p. 9)

"Pis encore là, on était surveillé. Moé je peux dire que j'ai été moins surveillé que ben d'autres." (XIII, p. 24)

"J'étais content d'avoir des officiers qui s'occupaient pas mal de moé pour me donner des conseils, enfin de voir..." (XIII, p. 25)

"Il n'a personne qui va le voir à la visite, pis il ne reçoit pas de lettre, ben, ce gars-là il fait du... du ben meilleur temps que celui qui va recevoir de la visite à toutes les semaines, il a des lettres à tous les jours---" (XV, p. 23)

"J'ai fait mon temps comme un homme et pis y ont jamais eu de trouble avec moé." (I, p. 3)

"Si c'est un gars qui est assez âgé, ben lui il court une chance de... de passer au travers parce que plus t'é âgé en prison, plus tu vas résonner tu sais." (I, p. 91)

%

Synthèse- Façon de faire son temps

Pour le groupe 1, le caractère d'un individu change selon qu'il est à l'intérieur ou l'extérieur de l'institution. Conséquemment, l'individu doit niaiser à l'intérieur s'il veut se faire des amis et oublier sa situation.

"Tu sais, ton cerveau travaille toujours dans la prison. Si tu le fais trop travailler, ton cerveau travaille tout le temps, tout le temps. Pis si tu le fais trop travailler, la première chose de ça, ben tu deviens fou ou ben dont, tu craques, tu fais quelque chose." (I, p. 57)

"Il y en a qui... ils peuvent n'en prendre pis n'en prendre, pis ça ne les affecte pas trop. Pis, il y'en a d'autres qui rendus à un certain... un certain degré, il n'est plus capable d'en prendre." (I. p. 58)

"Il craque (R) ou ben dont il vient mauvais, je te le dis." (I, p. 58)

"Soit qu'ils deviennent fous, ou ben dont qu'ils deviennent révoltés." (I, p. 59)

Synthèse - Façon de faire son temps

Pour les individus du groupe 2, il existe plusieurs façons de faire son temps:

- Faire son temps par le travail
- Ne pas "têter" les gardes
- Orienter sa conduite, selon les conseils des officiers
- Ne pas achaller personne et faire son temps comme un homme
- Faire du meilleur temps en évitant les visites et les correspondances
- Accepter ou non sa sentence: ruminer et devenir fou ou se révolter
- Plus tu es vieux, plus tu raisonnes.

- Futur: pénitencier

"... Qu'y décentralisent l'affaire. Qu'y fassent des living units pis, christ, je le sais pas." (V, p. 48)

'Faut que... ni plus ni moins, faut que la vie redevienne un peu comme normale, même à l'intérieur des prisons. C'est bon d'avoir une discipline mais aussi, faut être humain, faut rester dans la réalité." (V, p. 67)

- Futur: pénitencier

"Disons que moé, je ferais des "living-units" plus proche. J'enlèverais ceux qui sont là premièrement, pis là je mettrais des "living-units". Parce que dans les "living-units" y vivent avec, les gars ont moins de chance de s'embarquer... Tu bâtirais 25 murs en prison mais qui lui donne leur liberté en prison... Là ils enlèvent toute sa liberté maintenant au gars en prison. Donc bâtir 25 murs, pour pas que le gars se pousse mais qui donne leur liberté en prison. D'abord c'est eux autres qui vont le mettre à sa place. D'abord si le gars marche mal c'est les autres gars qui mettre à sa place, toutes les libertés. Pis, les libertés sexuelles peut être sans que ce soit un bordel." (XI, p. 41, 42)

"Moi, je ne trouve pas ça dangereux. Un gars, ça peut l'aider à faire son temps. Moé j'ai déjà été en amour avec une fille pis je trouvais ça pareil pour eux autres. Je trouve ça pareil." (XI, p. 44)

"... ils veulent essayer de faire changer le système, de essayer de voir... peut être encore une nouvelle mentalité là, de pouvoir jaser avec des détenus ... Ils ont commencé même à mettre des officiers en civil et puis ils ne sont pas mieux à mes yeux..." (XIII, p. 37)

"Les unités de vie, c'est bon parce que les gars sont environ de nôtre âge, les cheveux long, la barbe. Pis, là ils vont vivre comme les gars... Voyez-vous ce n'est pas pareil..." (XI, p. 23)

"Ah, mecque ça soye rentrer les "living-units", moé je pense que. Moé je trouve que ça va monter au moins de 10% la réhabilitation. Pis 10% c'est beau. Qu'est-ce qu'ils ont besoin les gars là-bas? (XI, p. 41)

"Disons que ça pourrait peut-être aider un gars à sa sortie, ça l'orienterait plus. Là, le gars il saurait où il s'en irait..." (XI, p. 42)

"Ya des thérapies de groupe qui peuvent se faire pis y'a tellement de choses qui peuvent se faire en prison pour changer l'optique du gars, la façon de penser du type. T'essayes de l'amener à penser positif... pis tu l'amènes à penser autrement. Tu y fais un lavage de cerveau." (II, p. 43)

"Si yufaut que le malade participe à sa guérison, faut qu'y soit aidé depuis que le cancer est commencé, la journée qu'y a été condamné, t'sais." (V, p. 65)

"Rentrer dans les prisons; que tu sois prêtre, que tu sois psychologue, que tu sois criminologue, que tu sois agent des libérations conditionnelles, que tu sois... commissaires des libérations conditionnelles, faut que tu ... rentres dans les prisons! T'apprennes à te faire connaître. Quand même tu gagnes cinquante mille par année, le président que ça soit... quand même ca serait Street, lui aussi, faut qu'y participe à la libération conditionnelle. Dans les prisons, hein? Faut qu'y alle faire son tour. (V, p. 85)

Synthèse - Futur: pénitencier

Dans une optique future, on propose l'établissement de "living units" au sein de l'institution. La vie à l'intérieur doit être le plus normal possible. Tout en reconnaissant la nécessité de la discipline à l'intérieur, on considère que l'on doit rester dans la réalité et que l'on doit travailler sur l'individu dès le début de son incarcération. On insis- près dus détenus Des techniques telles que la thérapie de groupe ou le late finalement sur l'importance de faciliter l'accès au pénitencier à toutes vage de cerveau pourraient être utilisées pour amener l'individu à changer les personnes concernées de près ou de loin à la réhabilitation des détenus. d'optique. Dans un tel cadre, les libertés sexuelles pourraient être ac-

Synthèse - Futur: pénitencier

Le groupe 2 propose également l'établissement de "living units" au sein de l'institution. Ainsi, comparativement au système actuel, la sécurité serait périphérique, le contrôle interne se faisant par les détenus eux-mêmes, et le personnel de l'institution étant plus jeune serait plus cordées.

En conséquence, on augmenterait de 10% le taux de succès de la réhabilitation et l'individu serait à même de s'orienter en sortant.

On mentionne finalement que les améliorations actuelles ne sont pas efficaces.

b) Institution et réhabilitation - Conception de la réhabilitation par le détenu

"Y avaient l'impression je suppose que j'étais un bon cobaye pour la réhabilitation, parce que j'allais à l'école, tu comprends-tu? (IV, p. 21)

"... le mot réhabilitation, je n'y crois pas... Au sens général, je crois à une certaine réhabilitation, mais à une réhabilitation de détenu... c'est le gars qui fait la réhabilitation, ca prend un homme pour faire une réhabilitation." (X, p. 22)

"Quand un gars qui est positif pis tu sens que ce gars là va réussir comme y faut, tu le sors, faut que tu le sortes vite. Faut que tu le sortes parce que plus longtemps qu'y est là, plus y'a danger de récidive." (V. p. 57)

"Mais y a un autre chose que je pense, c'est que j'étais déjà préparé, tsé je veux dire, j'étais déjà préparé à réintégrer la société, tu comprends? de l'intérieur parce que j'avais faite des études là-bas pis je m'étais mis à voir le monde sous un angle assez différent mais je l'avais vu trop beau tsé je veux dire comme je t'ai expliqué taleur je l'avais vu trop beau." (IV, p. 27)

".o.ca ne marche pas cette réhabilitation dans une prison.o. si on est en prison, tu dis que tu vas me réadapter à la société, il n'y a pas de société icitte, euh... Si tu me mets dehors, là tu vas me réadapter à la société." (X, p. 23)

"On ne peut pas réhabiliter un détenu, c'est impossible, parce qu'on essaye

"La conduite c'est une affaire qui compte pas mal. Eux autres, c'est une manière de savoir si le gars est réhabilité. Y ont peut-être une belle manière de le savoir... si le gars a changé ou quoi... Mais tu peux le savoir d'une manière... le gars était bien nerveux quand yé rentré pis après ca le gars s'est rassis; y plie autrement dit." (III, p. 8)

"Nous autres y veulent nous réhabiliter en mettant des affaires ridicules pour faire plier le gars autrement dit." (III, p. 19)

- b) Institution et réhabilitation - Conception de la réhabilitation par le détenu
- "Ben, là je n'en vois pas gros. La réhabilitation... cèst un gros mot. Ca ne veut pas dire grand chose alors. La réhabilitation, c'est un gars qui la fait, ce n'est pas un autre qui va la faire. Mais c'est ça que ils essayent de faire. Ils essayent de refaire en lui faisant faire du temps dur. Pis, là le gars ca ne le réhabilite pas pantoute, ca le révolte. Il sort de là, sus mieux de pas en voir un hostie. C'est comme ca que ca se passe." (XI, p. 22, 23)

"Parce que y veulent te réhabiliter, mais si tu fais pas correct, y vont de donner des bons principes mais d'un autre bord on le serre..." (X, p. 22) t'envoyer tout droit au cachot. Ca existe toujours les suspensions de trois jours par mois. Pis on continue à te punir comme un enfant au lieu d'essayer de comprendre pourquoi faire t'as fait ca. On admet pas en dedans ou'un détenu, mon vieux, puisse un moment donné se choquer pis sauter après les murs. Le gars faut qu'y se défoule en-dedans. Y'a le droit de se défouler, le type ... (II, p. 47)

Synthèse - Institution et réhabilitation

Pour les deux groupes, le mot réhabilitation ne veut pas dire grand chose car c'est l'individu lui-même qui se réhabilite et qu'en prison au lieu de le réhabiliter en le révolte. Malgré tout, le détenu doit d'abord être préparé à l'intérieur et penser de façon positive. C'est à ce moment qu'il faut le sortir.

De plus, les deux groupes pensent également que les autorités pénitenciaires se basent sur la conduite de l'individu à l'intérieur pour savoir s'il est réhabilité ou non. On ajoute ainsi que leur critère n'est pas valable étant donné que le détenu doit se plier à ce mode de vie et qu'il lui est impossible de se "défouler".

Pour sa part, le groupe l fait mention d'autres conceptions de la réhabilitation. On voit l'individu qui suit des cours pour se réhabiliter comme un cobaye. On dit finalement que la réhabilitation ne peut se faire en prison étant donné qu'on est à l'extérieur de la société et que l'on

- Futur

"Pognes-les en prison, pis commence à travailler dans la prison, pis sors-les ... On te révolte pas en dedans, on travaille avec toé pis on t'aide, mon vieux, on te trouve de l'ouvrage pis on te permet de sortir pour t'en trouver, on te permet de sortir pour voir des logements, pis t'installer..."
(II, p. 41)

"Le détenu il n'est pas là juste pour remplir une cellule, il est allé là pour une raison... C'est pourquoi il faut qu'il voit à la réhabilitation du gars." (IX, p. 7)

Synthèse - Institution et réhabilitation

water and the company of the contract of the c

A part les mêmes idées émises que le groupe l, au sujet de la réhabilitation, le groupe 2 ajoute que le détenu n'est pas là simplement pour
remplir une cellule mais pour être réhabilité. En conséquence, il faut travailler sur le détenu et non le révolter et lui fournir les moyens nécessaires à sa réinsertion sociale.

cherche continuellement à opprimer le détenu.

c) Institution et Libération conditionnelle - Chantage avec la libération conditionnelle

"Surtout la libération conditionnelle c'est bon, c'est bon d'une manière pour qu'est-ce que je viens de vous dire, le gars peut se réhabiliter. Pis avec ça au Laval, y jousent avec le moral des gars, pis pas mal à part ça. Un gars rentre au Laval, en rentrant le gars tout de suite pense à sa libération conditionnelle." (III, p. 18)

"Ben moé, j!étais croche des deux bords. Devant eux autres pis en arrière eux autres. Autrement dit je jouais pas à l'hypocrisie. C'est pas parce que y'a la libération conditionnelle devant moé que m'a marché droit pis je pensait pas à ça." (III, p. 8)

"(en dedans) ... c'est toujours une menace avec la libération conditionnelle..." (X, p. 10)

"Là, y'est obligé de la prendre, l'ordre parce que c'est une punition, c'est une sanction pis faut pas qu'y en ait de sanction parce qu'y peut avoir sa libération conditionnelle. Alors, y travaille en fonction y fait attention à toute, y travaille en fonction là, hypocrite, y'est obligé de l'être avec le système on rend notre bonhomme, si y l'était pas hypocrite avant, on va le rendre hypocrite, comprends-tu là? Mais ce qui compte, c'est pas la manière qu'y fait attention, c'est ce qu'y pense icitte là, tout seul dans sa cellule. Ce qu'y pense. Vous allez me payer ça tout-à-l'heure, vous autres, comprends-tu là? (V, p. ll)

c) Institution et Libération conditionnelle - Chantage avec la libération conditionnelle

"Je n'ai jamais eu de trouble. Je faisais mon affaire. Je me fesais des amis avec toute, tout le monde mais en même temps je me mêlais de mes affaires, je fusais mon affaire. Je pense que c'est la meilleurs façon, la meilleure politique à suivre parce que la preuve c'est que j'ai sorti ben vite." (XIV, p. 26)

"Oui, y mettent ca trop beau. On est informé, mais tout est beau. Quand tu rentres, tout est beau. C'est toute le contraire." (VI, p. 42)

"Reste icitte, fais pas de gaffes, fais pas rien. Eux autres, c'est parce qu'y veulent pas avoir de problèmes avec toé, en-dedans. C'est ça, leurs idées, eux autres. Y se sacrent ben quand même tu passerais pas au board, tu vas être refusé. Y veulent pas avoir de problèmes avec toé, en-dedans. Y te mettent ça ben beau. Pis là, le détenu passe pis y'est refusé. Là, le détenu est enragé." (VI, p. 12)

"... y disent au gars: ben ça va ben, fais attention à toé, ça s'en vient ben ton affaire. Le gars, ça fait six ans çui sort pis y'est toujcurs refusé. C'est pas bon ça. Y devraient pas faire ça. Là, le moral du gars y s'endurcit tout le temps, tout le temps, tout le temps. Pis le gars quand y sort, au lieu d'être mieux, y'est pire, y'est révolté au boutte. Y l'ont l'article pour révolter le gars, y l'ont. Tu sais jouer avec le moral des gars, y l'ont. C'est pareil comme si t'aurais une vis pis tu la serrerais." (V, p. 30)

- Signification de la libération conditionnelle pour les détenus
- "... j'ai été 8 ans et demi dans un collège (sur un ordre de la cour). C'est peut-être pour ça aujourd'hui que je calcule que c'est normal qu'ils nous donnent des chances." (X, p. 65)
- Signification de la libération conditionnelle pour les détenus
- "... je vais dire comme on dit, j'avais une chance comme les autres d'avoir une libération conditionnelle. On reçoit des formules. J'ai rempli la formule et pis le..." (XIII, p. 14)

"J'ai été privé de liberté pendant 9 mois... pis j'été séparé de ma semme. de mes enfants C'était normal qu'ils me mettent dehors avant la fin de ma sentence." (X. p. 64, 65)

"La libération conditionnelle, c'est un mot qui est respecté par les détenus, bien souvent... les gars ne savent pas ce que sait.... le gars, lui. il demande une libération conditionnelle, c'est avec l'espoir d'aller dehors, la balance là ... il ne sait pas qu'est-ce que c'est qu'une libéra= tion conditionnelle." (X. p. 61)

"Parce que le mot lui-même, commission nationale de libération conditionnelle c'est un mot qui est pas mal respecté par les détenus en rentrant. s'il a eu un refus il veut plus rien savoir des libérations conditionnelles.""T'as toujours de l'esperance, qu'ils vont t'arriver, pis de (X. p. 36)

"La libération conditionnelle, c'est capital, c'est capital même pour le gars qui est pas prêt à sortir; c'est encore bon. Parce que les succès... y'a encore beaucoup de succès. (V. p. 73)

"Quais, tu ne sais pas exactement, ce qu'est la libération conditionnelle. Tu sais pas si... je veux dire c'est vague. vague... Je pense même que les gars ils pensent ca trop, trop restreint, tu sais la libération." (XII. p. 38)

"Tu sais que t'é libéré, t'é dehors, tout ca. Mais tu ne sais pas exactement tous les services que ca t'apportes, toute la confiance que tu peux. .^b (XII, p. 37, 38)

"L'extérieur, c'est important, tu sais. Quand t'é en dedans, c'est ca que tu recherches tout le temps. C'est tout le temps ca que tu penses." (XII. p. 32)

"... C'est que... c'est la première chose qu'il faut penser en entrant dans un pénitencier, c'est d'être libéré, c'est toujours cana qui pose un problème: comment être libéré, quoi faire pour être libéré..." (VIII. p. 2)

"L'explication tu sais quand tu sors, ils te l'expliquent tout (confus) mais t'as tellement ... t'es tellement content de sortir que des fois tu ne vois pas ca ces choses-là. Salut. By. " (VII. p. 10)

"La première chose qu'ils te disent là-bas, quand tu rentres en prison, c'est qu'au bout de tant de temps, t'as droit à une libération conditionnelle. Pis ca t'encourage à faire son temps." (I. p. 70)

la donner." (I, p. 56)

"J'ai eu connaissance l'année passée des évasions qu'il y a eu à Cowansville. C'était les libérations conditionnelles qui y'ont faite sauter... les murs aux gars. Un refus ou ben dont l'officier de classement a produit un rapport ... ou y'avait demandé une libération conditionnelle... et y'a pas moyen de l'avoir. Les officiers de classement... y'ont pas les résultats qui s'attendent de leur officier de classement... ils se sauvent." (IX. p. 4, 5)

"Là t'as des gars en-dedans, pis ca c'est vrai, qui sont roughs au coton, ca jouent au bras pis ca fait toute. Y sortent, c'est les commissaires qui les sortent. Des fois les officiers de classement peut-être y'ont pas fait des rapports pour qu'y sortent, pis y sortent. Ca fait que c'est pas normal ca. c'est anormal." (VI. p. 48)

"Il doit avoir demander pour une libération. Il a été refusé, en se voyant. refuser comme ca; ca lui atombé dans la tête puis là il a fait de la folie et c'est comme je te dis il s'est pendu. Mais des cas comme ca. ce sont des cas particuliers, ils devraient approcher ces gars-la, discuter avec eux." (I.p. 52)

"La libération conditionnelle elle m'a donné un gros coup. Un gros coup parce que si je sortais en 74 j'étais un gars "faite". Moé je ne voulais plus rien savoir en 74." (XII, p. 71)

"Ca donne une chance à un gars qui a pas trop trop à s'habituer avec des prisonniers, de pas trop trop s'habituer à rester trop longtemps en prison pis s'habituer... avec le régime tsé... des prisonniers endurcis, qui veu- S

Synthèse - Institution et libération conditionnelle

Selon les individus du groupe l, les autorités pénitenciaires affichent la libération conditionnelle comme un moyen de pression en vue de régler la conduite des détenus. La soumission du détenu à cette pression amène celui-ci à l'hypocrisie et conséquemment à se révolter intérieurement. l'on fait avec la libération conditionnelle entraîne la révolte chez le

Ce groupe considère également que la seule motivation pour un détenu à l'intérieur est de sortir. En ce sens, la libération conditionnelle est respectée et vécue comme un espoir qui aide le détenu à faire son temps, possible est de faire son temps en faisant son affaire, On dit toutefois ignorer, ce qu'est la libération comme telle et les services qu'elle peut apporter. Par contre, le respect que l'on a envers la libération conditionnelle s'estompe lorsque survient un refus.

La libération conditionnelle est également perçue comme un dû, compte tenu du fait que l'individu doit purger sa sentence et être l'objet de privation. Dans un autre ordre d'idée, ce même groupe mentionne que la libération conditionnelle demeure valable malgré le fait que certains individus sortent du pénitencier sans être réhabilités.

lent rien savoir." (I, p. 44)

"Ce gars-là, lui, il peut arrêter de voler. Rien que l'idée d'avoir une chance, rien que l'idée de dire j'ai eu une chance. Mais l'autre, lui, juste l'idée qu'il n'a jamais eu de chance, tu sais, il est révolté. Je n'ai jamais eu de chance de ma vie moé. Ils m'ont tout le temps bâté puis envoyent au coton." (I, p. 71)

"Safecque un gars qui est sous surveillance dehors, c'est encore mieux qu'un gars qui est en dedans." (I, p. 73)

Synthèse - Institution et libération conditionnelle

Tout comme le groupe 1, le groupe 2 mentionne que les autorités pénitentiaires se servent de la libération conditionnelle comme un moyen de pression pour régler la conduite des détenus. Ainsi, cette menace que sujet lorsqu'il advient un refus de cette même libération. D'autre part, on prétend que la meilleure politique à suivre pour sortir le plus vite

Les individus du groupe 2 pensent aussi que la seule motivation pour un détenu à l'intérieur est de sortir. On y voit également la libération conditionnelle comme une lueur d'espoir qui aide le détenu à faire son temps. Toutefois, on ajoute que lorsqu'il survient un refus, ceci peut entraîner chez l'individu en question une évasion ou une pendaison.

Pour ce groupe, la libération conditionnelle constitue en même temps une chance pour arrêter de voler et ça en permettant au détenu de ne pas s'habituer avec des criminels endurcis: mieux vaut être dehors et sur-

veillé qu'en dedans. On note aussi l'état d'inconscience de l'individu à sa sortie étant donné l'euphorie qu'elle provoque.

- Conflit administration vs C.N.L.C.

"(en dedans)...là il demande au gars, ben donnez-nous une lettre, on vacessayer de t'engager, le gars, il est en prison, lui là, il faut qu'il attende, ou il écrit à l'employeur: Pourriez-vous écrire une lettre au Comité de
libération conditionnelle comme de quoi vous seriez prêt à m'engager à ma
libération? Le gars dit: il est en prison, pis il demande de se faire engager, qu'est ce qu'il fait là lui? Donnez-moi 3 jours... je vais aller
m'en trouver une job... je lui dirai je ne peux pas entrer avant telle ou
telle date là... telle date je serai prêt à travailler." (X, p. 31)

"Ca ne marche pas, l'administration pis la libération conditionnelle, on voit qu'il y a queuque chose, il y a un. froid entre eux autres faudraient qu'ils acceptent le fait que si ils s'occupent pas de leur avis, que ce n'est pas l'administration qui décide si le gars s'en va oui ou non eux autres... L'administration, ben est contre le fait qu'un gars peut avoir une libération conditionnelle, puis là... dans ce temps-là les commissaires acceptent la libération du gars." (X, p. 59, 60)

"... ils (l'administration pénitenciaire) vont donner des absences temporaires, des codes 26 qu'y appellent, il achète un gars à toutes les mois, à toutes les mois... pis, s'il demande une libération conditionmelle il est refusé, il est accepté pour sa libération chez eux, 3 jours par mois." (X, p. 29)

"..., ils sont refusés aux libérations conditionnelles et acceptés par des minimum ... pour des minimum seulement 15% positifs dans les demandes de libération conditionnelle parce que... il manque queuque chose, s'il avait été dans un minimum, le gars c'est pas un criminel." (X, p. 20)

Synthèse - Institution et libération conditionmelle

On mentionne dans ce groupe qu'il existe un conflit entre l'administration pénitenciaire et la Commission. Ainsi par exemple on assiste

- Conflit administration vs C.N.L.C.

"... bien souvent des officiers de classement, les psychologues sont pas d'accord à les laisser sortir pis yé laissent sortir pareil, parce que les gars ont eu de bonnes références en dehors..." (II, p. 12)

"C'est ça qu'y m'ont dit moé, pis ça joue pas pantoute. J'ai sorti après six mois, j'ai eu une journée avec escorte, après six mois. Chu revenu, toute parfait. Deux mois et demi après, j'ai eu trois jours. Chu revenu. A toutes les deux mois, trois mois, j'ai sorti trois jours durant ma sentence." (VI, p. 29)

"... J'avais été accepté pour sortir trois jours. Mais moé, j'avais eu une lettre, tu sais, j'avais eu une lettre des libérations conditionnelles comme de quoi j'étais refusé." (VI, p. 25)

"Qui. Y m'ont laissé sortir pareil. tout-de-suite, ça, c'est un manque, c'est un manque de leur part. Moé, ça a ben fonctionné avec moé parce que chu un caractère assez vieux." (VI, p. 25)

Synthèse - Institution et libération conditionnelle

Le groupe 2 fait également mention de la discordance qui existe ou entre le pénitencier et la Commission au niveau des décisions. En effet.

du. On ira même à acheter le détenu par des codes 26 quoiqu'il ait fait l'objet d'un refus de la part de la Commission. On s'interroge par ailleurs individu. sur le fait que l'on refuse des libérations aux détenus qui ne sont pas criminels puisqu'ils sont dans des minimum. Finalement, on fait état du fait que l'administration donne peu de possibilités aux détenus pour se trouver un emploi malgré ce prérequis pour obtenir une libération.

à des avis contraires sur l'obtention d'une libération pour un même indivi- l'administration pénitenciaire accorde plusieurs absences temporaires à un individu et la Commission refuse une libération conditionnelle à ce même

"Safecque, un gars qui sort après 10 ans, il y a beaucoup de choses de chan- "Je vais travailler, pis je vais prendre des cours du soir, Je vais aller gées. Pis le gars, il a de la misère à s!adapter. C'est normal, c'est sûr qu'ils ont de la misère à s'adapter." (XII. p. 26)

"Psychiquement, ça affecte notre bonhomme, y'est rendu au bout de la ligne quand tu l'entreprends, toé, y'est pas prêt, le gars. Le gars, y'est pas prêt. Ce qui se passe, c'est la récidive. C'est ce qu'on appelle la récidive. Pourquoi un homme retourne si souvent en prison? Y'est pris dans la haine. Le gars, y'est pris dans le cercle vicieux." (V, p. 14)

"Si tu l'as pas aidé, si tu y'a pas fait comprendre que c'est pas le bon che- puis de se réhabituer." (XI, p. 33) min, t'sais? Que gagner sa vie honnétement, que travailler, ca fait partie de la vie. Si tu y'as pas enseigné ca, si tu l'as pas guidé, le gars, y sait pas ca, y'est ignorant." (V. p. 80)

"Moi je ne poserais pas certaines conditions comme là, il faut que tu travailles, que t'ayes un emploi, non je ne pense pas. J'essaierais, disons le gars il récupère une couple de mois disons. C'est beau être intégré à la société, toute ca, mais il faut quand même que tu te mettes dans le ton un petit peu, que tu récupères..." (XII, p. 45)

"Je veux dire les détenus qui sont en libération conditionnelle je leur dis j'sais pas si c'est toutes des gars qui sortent dans la libération condi-tionnelle étaient dans le même cas que moé, c'est impossible tsé je veux

- Adaptation du sujet à sa sortie du pénitencier

à l'école, safecque, un coup qu'ils m'ont libéré, tu sais, là ce n'était plus la même affaire, tu sais. Je pensais rien qu'à travailler. Pis là, j'ai vu le changement qui s'était produit." (XV. p. 2)

"Ben, là disons que je me suis replacé. Disons que quand un gars sort, à ce moment-là, il est désorienté. Il est complètement désorienté. Quand je suis sorti du pénitencier, tout néétait pas pareil. Il y a eu des changements. Ca déplace un gars, ca savez-vous? Il est revenu à la même place qu'il était reparti, pis, il... c'est pu pareil... le temps de s'orienter

"Mais quand tu sors de prison. ¿'es complètement pardu, complètement, c'est difficile, c'est ben difficile. C'est pour ça que les libérations conditionnelles c'est bon, c'est ben bon de laisser sortir pis même plus vite surtout là ca dépend du caractère d'une personne." (I. p. 29)

⁻ Adaptation du sujet à sa sortie du pénitencier

dire, y ont chacun un cas différent mais je pense pas qu'y en a vraiment, tsé j'pense qui, tsé la plupart ont une idée complètement fausse de la société de l'avenir, de la société; je pense ça; j'veux dire moé j'en avais une complètement fausse." (IV, p. 8)

Synthèse - Institution et libération conditionnelle

On mentionne ici qu'un individu après son passage au pénitencier est complètement désorienté en sortant et de ce fait connaît d'énormes difficultés d'adaptation. C'est ainsi qu'on souhaiterait voir s'adoucir les conditions tel que le travail pour permettre à l'individu de récupérer en sortant. Finalement, on dit qu'à sa sortie l'individu est pris dans le cercle vicieux de la haine, qu'il a une conception complètement fausse de la société et de l'avenir.

Synthèse - Institution et libération conditionnelle

Comme le groupe 1, ce groupe fait part des difficultés d'adaptation à la sortie du pénitencier étant donné les changements qui se sont produits depuis leur entrée. C'est la raison pour laquelle on doit accorder des libérations conditionnelles le plus tôt possible.

- Futur: Libération conditionnelle et Institution

"La principale affaire qu'ils devraient changer là... c'est plus de contact avec les détenus puis... l'explication de l'acceptation ou du refus de la libération conditionnelle." (X, p. 58)

"Safecque pour revenir aux libérations, je pense que ça commence un peu loin. Les libérations, ça devrait être déjà directement intégrées, tu sais... intégrées au pénitencier." XII, p. 25)

"Je pense que le gros défaut c'est que c'est trop... il y a trop de coupures, tu sais. Disons que les agents de libération tu ne les vois seulement quand t'é dehors... Disons que ça arrive une couple de fois pendant que t'é là, que t'as des questions, tu sais, un rapport formulé, t'as une demande pis... Mais ces agents-là, disons qui précèderaient, disons les agents de libération là qui devraient se trouver directement à l'intérieur. Pis

- Futur: Libération conditionnelle et Institution

"Pour être capable de résoudre toutes les cas là, particuliers qu'il y a en prison, ça prendrait beaucoup de... d'officiers de libération parce que je pense qu'il y en a pas assez hien? Ca en prendrait beaucoup plus parce que il y a tellement de prisons. Faudrait qu'ils soient dans les prisons plus souvent, pis, il faudrait même qu'il y en aurait qui sayent toujours là dans les prisons, qui seraient là, comme les officiers de classement là-bas." (I, p. 92)

peut-être pour soulager les gars à un certain point de vue moral. Tu sais aussi. Pis peut-être les préparer, tu sais à intégrer la société dehors. Là je trouverais que c'est absolument indispensable..." (XII, p.l4)

'Que les membres de libération conditionnelle seraient membres de l'institution mais membres de libération conditionnelle... qui seraient indépendants de l'administration complètement... pis qu'eux autres, vraiment, là reverraient chaque gars indépendamment là, appelé à venir une bonne journée, par deux ou trois membres et là ils parlent avec le gars, ils expliquent son dossier, ils le voyent agir... Pis le gars demende de partir, pis là ils font venir le détenu avec sa femme, avec ses parents, pis là ensemble, ca parle... pas une affaire cachée,...là à ce moment-là, c'est des chances qu'il faut prendre, si ils ne prennent pas de chance, ils n'auront rien..."
(X, p. 25)

"Faut que ça continusse à l'extérieur, la môme affaire. Faut que ça continusse. Le contact, tu peux pas le laisser. Tout le temps que t'as investi, là, toé sur ce bonhomme-là, quand y sort, faut que tu continusses avec ton gars. Y le garrochent à un autre, l'autre: connaît pas. Ca marchera pas comme ça marche avec toé." (V, p. 64)

"Alors, le système, le système, moé, c'est justement ce que je reproche au système, c'est que la libération conditionnelle elle devrait commencer au début de la condamnation. Ben, pourquoi y'a posé ce geste là. Si on est capable de savoir ça, ben notre bonhomme là... l'aider à partir de ce moment-là. Pis la libération conditionnelle, un moment donné si tu l'aides tout le long, pis un moment donné, ben y'est prêt à sa libération conditionnelle. Si tu peux l'aider à partir de ce moment-là, lui accordér sa libération conditionnelle, là ça va te faire un succès." (V, p. 10)

Synthèse - Institution et libération conditionnelle

On souhaiterait ici voir intégrer au pénitencier le système des libérations conditionnelles. Ceci annulerait la discontinuité au niveau de la relation d'aide en plus d'établir un contact permanent entre les agents de libération et les détenus, et ça depuis le début de l'incarcération. On

Synthèse - Institution et libération conditionnelle

Dans ce groupe on fait aussi mention de la nécessité d'intégrer les agents de libération conditionnelle au pénitencier afin de s'assurer de lenr présence constante.

- Individualisation de la libération conditionnelle

- Individualisation de la libération conditionnelle

"Mettre du général, ce n'est pas bon parce que... il faut que ça soye individuelles ces affaires-là..." (VII, p. 10)

- Libération conditionnelle vs Pénitencier en terme de climat

- Libération conditionnelle vs Pénitencier en terme de climat

"Savez-vous je me sens plus "loose" avec. Disons savez-vous je me sens capable de dialoguer. Alors que là-bas c'étaient des monologues. Nos idées n'étaient pas bonnes nous autres..." (XI, p. 17)

"...pense, je me vois moi-même en dedans. Pis, je dis: Coudon, quelle différence qu'il y a entre dehors pis en dedans? Pis là, je cherche la différence. Pis, pour moé... Il y en a d'autres qui ont une grosse différence. Moé, il n'y a pas une grosse différence...: Tu peux aussi bien vivre en dedans que tu peux vivre en dehors, tu sais." (XV, p. 3-4)

Synthèse - Institution et libération conditionnelle

Co groupe signale la nécessité d'individualiser la libération conditionnelle.

D'autre part, on mentionne que la différence entre le service des libérations conditionnelles et le pénitencier se manifeste au niveau du climat des relations. Dans le premier cas il s'agit d'un vrai dialogue alors que dans le second c'est un monologue. Par contre, dans le même ordre d'idée on mentionne également qu'il n'y a aucune différence.

Synthèse - Institution et libération conditionnelle

Personnel de l'institution - Personnel en général

"S'il y avaient des gens comme les gens de la libération conditionnelle, des gens comme ca, qui ont faite des études en Socio, en Crimino ou... des gens comme ca, ils seraient capables, tu sais, parce qu'ils sont situés dans des cadres, tu sais, comme t'é, dans le cadre des études, c'est un cadre quitest assez ouvert" (XII, p. 19)

"Safecque, ils pourraient rendre ça, peut-être un petit peu plus agréable. disons..."(XII, p. 23)

"Mais au lieu de dépenser de l'argent pour peut-être 2, 3 gardiens et pis qui ne font rien qui sont assis toute la journée et pis qui dorment ou bien qu'ils surveillent les homosexuels, pendant que les gars font leurs actions, ban je veux dire ils seraient mieux d'engager du monde comme ça, ça serait beaucoup, beaucoup plus intéressant." (XII, p. 29)

- Administration actuelle du pénitencier

"C'est quelque chose de gros l'administration des pénitenciers, c'est énorme, il faut que je passe par 25 pour arriver à un seul, tu peux rien combattre là." (IX, p. 60)

"... Ils te montrent que t'es un détenu, pis, t'é pas dehors... ça ils te le montrent, ils ne sont pas genés..." (X. p. 53)

"Les directeurs, toute ça, je pense que... qu'ils sont assez conscients de ca, moé. Mais, ils ont tellement une bonne position, ils sont tellement ben payés que ils n'osent pas rien dire, tu sais. Parce qu'ils perdraient peut-être leur emploi." (XII. p. 30-31)

"L'administration, le directeur, le sous-directeur, l'adjoint à telle affaire "...eux autres, vous savez la vieille administration, moé je les écoute pis à telle affaire là, la plupart du temps c'est des ex-officiers de l'armée, eux autres sont habitués sur la discipline... l'armée... l'homme par lui-même, ce n'est pas grave, ce n'est pas grand chose pour eux autres, ils veulent un homme qui obéit au commandement, point... ce n'est pas leur place dans une prison..." (X. p. 57)

Personnel de l'institution - Personnel en général

"Tu sais il faut être psychologique avec ces détenus-là parce que la majorité ce n'est pas des niaiseux pour commencer." (IX, p. 34)

- Administration actuelle du pénitencier

"... toutes les institutions sont pas ronnées de la même façon, de la même manière, ils n'ont pas toutes le même directeur... y en a d'autres qui ont les idées plus larges... y en a d'autres qui ont les idées moins larges..." (VIII, p. 3)

"C'est comme dans l'administration, nos idées ne sont pas bonnes, c'est rien que leurs idées qui sont bonnes (---)." (XI, p. 18)

'Des jeunes, parce que ceux qui sont là sont des vieilles mentalités... ça évolué dans les prisons. Pis eux autres sont restés au même stage." (XI. p. 21)

parler... Ah les cochons!" (VII, p. 38)

"... d'abord, la direction des institutions, ça devrait être laissé aux psychologues pis aux criminologues ... je vois pas pantoute un directeur de prison qu'est parti en simple garde pis qu'est monté jusqu'en haut de même" (II, p. 46)

Synthèse - Personnel de l'institution

On s'interroge ici sur la qualité des relations qui existent entre les membres du personnel et les détenus. Ainsi, l'approche du détenu doit s'inscrire dans un cadre psychologique et en conséquence on mentionne le remplacement des gardiens par des gens ayant une formation adéquate afin de facilier cette même relation interpersonnelle.

De plus, tout en notant la lourdeur de l'administration pénitentiaire, on signale que cette dernière fait tout en son pouvoir pour ancrer l'individu dans son statut de détenu.

Par ailleurs on s'interroge sur la formation des cadres administratifs en affirmant que ces mêmes cadres n'ont pas évolué. Car la peur de perdre leur emploi entraîne chez eux un manque de motivation au changement. De plus, la formation militaire de certains d'entre eux les empêche de considérer l'individu comme un être humain.

- Officiers de classement

"Ils font leur job, c'est de classer le gars à une place, classer l'autre dans une autre place.... Je ne pense pas que ce soit vraiment les gens assez compétents, assez adéquats pour, tu sais, aller jaser de choses et d'autres qui tracassent. Parce que moé personnellement, j'en ai pas rencontré, tu sais." (XII, p. 15)

"Moé, je sais que ça ne m'intéresserait pas d'en voir, parce que le gars il est tellement, c'est le type bureaucrate pas mal, tu sais, qui va prendre des renseignements." (XII, p. 22)

Synthèse - Personnel de l'institution

On fait part ici de la même idée qu'au groupe 1, clast-à-dire que les membres du personnel doivent faire preuve de psychologie à l'endroit des détenus.

On signale également que la politique administrative varie selon les institutions, que les cadres étant trop vieux n'ont pas évolué et que seule l'administration peut avoir raison. De plus, on prétend que la promotion hiérarchique est inadéquate et qu'en conséquence la direction des institutions doit être laissé à ceux qui ont une formation adéquate.

- Officiers de classement

"Moi je dis que si les officiers de classement étaient compétents... Moé je dis qu'ils ne sont pas compétents..." (VII, p. 10)

"... parce que y'a des moyens cochons là-dedans, moé je peux vous le dire. Je vous le dis ben franchement, pis avec raison... y'a des moyens cochons (---)" (VII, p. 11)

"Ben, disons que l'agent que j'avais au pénitencier, lui, je ne l'aimais pas. Il n'étaits pas dans ma manche---" (XI, p. 17)

"Safecque, les officiers de classement, je pense qu'il n'y a rien à faire à ce niveau là. Parce que, de toute façon, la plupart ils n'ont même pas l'expérience que les gars qui sont déjà là ont vécu." (XII, p. 23)

"... il est supposé de nous voir au moins 3 fois entre la demande pis la visite des commissaires pour jaser avec nous autres, nous connaître un peu plus... on les voit jamais." (X, p. 14)

"On a des officiers de classement. Y sont supposés d'établir un contact entre les détenus... puis...l'administration... qu'est-ce qui peuvent savoir du gars... la plupart du temps y sont trop occupés ou ben dont ils sont tous supposés être partials de chaque côté... non pas partials mais impartials... Puis... euh... dans 80 au moins 75% des cas sont penchés plus sur le côté de l'administration que du côté du détenu." (X, p. 6-7)

"... avec... des officiers de classement... je vous assure que celui que j'ai eu, c'était réellement dur. J'entrais dans le bureau: "t'é un cave". Alors, c'était tannant... je sortais du bureau. Je remontais chez le psychologue pis j'allais me défouler là." (XI, p. 20)

"Il y en a ben là-bas qui se prennent pour d'autres, vous voyez-là." (X, p. 17)

"Les officiers de classement, ils sont timides, pas assez hommes pour donner les décisions eux autres mêmes." (VII, p. 39)

"... quand j'ai rentré au pénitencier, y m'ont dit: tu vas sortir tout-desuite. Après un an, tu vas sortir, c'est ta première sentence, t'as pas de record, tu væ sortir tout-de-suite. Fais-toé un moral pour onze mois. Je te garantis que tu vas sortir; ça, c'est mon officier de classemebt qui m'a dit ça." (VI, p. 2)

"Quand je vois des petits jeunes qui rentrent là à 23, 24 ans, y viendra pas montrer à un père de famille de 35 ans comment sé que la vie est arrangée aujourd'hui. Que ce soit un psychologue ou un psychiatre c'est quelque chose de bien relatif. Un type qui n'a pas d'expérience de la vie, qui n'est pas père de famille. à ce moment-là... Euh..." (IX, p. 8)

"Combien de fois j'ai vu des officiers de classement dire: Je n'ai pas eu le temps de m'occuper ou j'ai oublié... Un officier de classement ne doit pas dire ça." (IX, p. 35)

"Parce que l'officier de classement là,... ils voyent... les gars-là quand ils veulent voir un officier de classement, ils vont le voir quand c'est pour un 3 jours ou un téléphone à faire en dehors de la ville, tu sais. Eux autres, ben ils les embarquent un peu, tu sais. Il dit: Perds pas espoir mon gars tu vas sortir ben vite, tout ça." (XV, p. 68)

"C'est supposé être l'intermédiaire entre la libération conditionnelle, le gars lui-même et l'institution." (IX, p. 7)

"C'est la seule façon qu'il y ait une relation avec l'institution. Un directeur ne... Peut pas avoir le temps de recevoir 415 détenus ou 500 ni une assistant-directeur, ni une économe dans une institution... Il faut des subalternes. Il faut alors que les subalternes soient compétents." (IX, p. 21-22)

"... les officiers de classement voyent notre attitude ils t'observent. Qui. on est observé mais on ne s'en apercoit pas, ben souvent. Pis les rapports qui rentre et ainsi de suite. Mais ca s'est accumulé dans les dossiers." (XIV, p. 26)

- Conflit: Administration vs officiers de classement

"Les officiers de classement quand ils veulent aller trop loin contre l'administration, ben.... je sais que c'est fort l'administration dans une institution, ils prennent des moyens pour... ou ben dont pour assoir le gars à la bonne place..." (X. p. 24)

"... même les gardiens de prison, même les officiers de classement sont liés, comprends-tu? Y peuvent pas trop prendre position, eux autres aussi ont peur, après toute, c'est un bon gagne-pain, le gars qui gagne dix mille, douze mille pis quinze mille par année, c'est un bon gagne-pain." (V, p. 35)

- Futur: officier de classement

'L'officier s'organise que la période de réclusion du détenu que ca soye le plus de profit possible," (IX. p. 22)

"Il faudrait qui soye à peu près... comme ça, tu sais les officiers de classement... tu sais, humaniser à la planche." (VII. p. 12)

"Me semble que si changerait le gars de temps en temps pour pas qu'il ait l'opinion de un seulement..., parce que le gars peut se faire une opinion pis pas en démorde. Même s le gars change il va dire non le gars a pas changé." (VII. p. 34)

"C'est pas mal difficile quand t'é en prison de te trouver une job... ca serait à l'officier de classement. Moé je vais essayer de t'en trouver une. une job, je vais essayer de te trouver une place pour rester." (I. p. 79)

"On pourrait dire que ça serait pas mal plus les officiers de classement à en prendre les décisions." (XIII, p. 65)

"Par contre, si l'officier de classement ne marque pas de bonnes notes pour nous autres... ca peut peutiêtre ne pas nous aider non plus s'il nous aime pas." (XIII, p. 66)

Synthèse - Officiers de classement

Pour les individus du groupe 1, les officiers de classement sont incompétents. Ce sont des bureaucrates qui ne sont jamais disponibles et qui classement comme des incompétents qui se prennent pour d'autres, qui ne sont n'ont pas d'expérience de la vie. De plus, dans la majorité des cas ils sont jamais disponibles et qui n'ont pas d'expérience de la vie. Ils "embarquent" du côté de l'administration.

Synthèse - Officiers de classement

Dans le même sens que l'autre groupe, on voit les officiers de les détenus en leur faisant des promesses pour leur libération et par la suite

ne sont "pas assez hommes pour donner les décisions eux-mêmes". Les détenus entrent en contact avec eux lorsqu'il s'agit d'obtenir une absence temporaire ou encore pour téléphoner. D'autre part, ces derniers observent les détenus et sont vus comme étant intermédiaires entre la libération conditionnelle, le détenu et l'institution.

Dans une perspective future, les officiers de classement devraient être "humanisés à la planche" et ça en vue de rendre la période de réclusion plus profitable aux détenus. La prise de décision pour une libération conditionnelle devrait être prise par l'officier de classement. Pour anihiler les éventuels conflits de personnalité entre le détenu et son officier de classement, on souhaiterait voir le détenu faire partie de plusieurs case load. De plus, l'officier de classement aurait pour tâche de trouver un emploi et un logement aux requérants de la libération conditionnelle.

- Officiers de discipline

"Mais avec un officier, là, c'est... on n'a aucune chance pis c'est tout le temps de la menace, y font tout le temps de la menace, va dans le trou, on va te casser les reins, super maximum, unité spéciale de correction, dans le trou rien de ça des rapports." (X, p. 10)

"Au lieu de te motiver positivement... en te punissant, y te motive. C'est une motivation, la punition, le système punitif, c'est une motivation pour détruire." (V, p. 23)

"Mais, le gardien de prison, mon garçon, qui essaye de faire quelque chose pour un gars comme moé, y'est jugé, y'est traité de sale, y'est traité de pourri. Entre gardiens, si y pouvaient se câlicer des coups de poings sur

- Officiers de discipline

"C'est la même chose pour les gardiens, ils se prennent pour d'autres. Ils nous prennent autrement dit pour de la rapace. Il y en a ben des anciens, comme le chef de discipline là-bas: M. X, et savez-vous que c'est un anti-détenu, y haissait les détenus y'était à la discipline." (XI, p. 17)

"Le rapport, le rapport des gardes. Les gardes ne se font pas aimer, pis le gardes n'aiment pas les gars." (VII, p. 37)

"Moé comme je dis lui... c'est lui qui m'a trouvé la job mon instructeur au parage où je travaillais. Pis il y en a beaucoup de gardes de même là-bas vui vont aider un gars, tu sais, qui vont lui dire: Je vais te trouver une job." (I, p. 84)

la gueule parce qu'y a un gars de même, y le feraient. Y'ont une union, y'ont un syndicat... (V. p. 25)

"Le gardien de prison, y'a pas le droit d'aider un détenu. C'est un cochon, mon garçon. C'est un cochon, c'est un sale, c'est un ci, c'est un ca." (V, p. 26)

"Le gardien qui entre avec sa boîte à lunch, le matin, je veux dire, je pense qu'il y a des gars qui sont aussi gros pis qui ont faite des études dans ce domaine là, qu'ils pourraient engager, tu sais. Et puis, je pense que des fois ça se passerait pas à coups de bâtons, tu sais. S'il y avait... je crinquent, te pompent, t'écoeurent." (II. p. 40) pense que la discussion, justement, c'est un bon moyen pacifique d'arriver à quelque chose." (XII, p. 31)

"Parce qu'eux autres, y connaissent rien là-dedans. Les officiers de discipline y'ont fait leur dizième année, eux-autres: qu'y restent là... Euxautres. ce qu'y font bon... c'est comme un chien, y t'enragent encore plus, tu sais... y revirent tous les gars, y disent qu'y réhabilitent les gars, y les revirent de bord les trois-quart. Y devraient laisser ca dans les mains de types compétents." (II. p. 39)

"C'est ca qui font... Les officiers là, mon vieux, y sont là pour garder. C'est les trois-quart des innocents pis y sont là pour faire leur huit heures, comprends-tu, pis y veulent rien savoir d'autre... Eux autres, te

- Conflit: Officiers de classement vs officiers de discipline

"J'ai entendu même des officiers qui étaient fâchés contre les officiers de classement d'après que, eux autres marquaient des bonnes notes et pis les officiers de classement ne s'en occupaient pas. (XIII. p. 66)

"... j'ai entendu ça d'un officier, ça encore il dit: c'est ben plus à nous autres, on est avec les détenus, on les voit comment cé qui agissent. On sait comment ce qu'ils sont. Il dit: il me semble qu'ils devraient au moins prendre ce que c'est..." (XIII, p. 67)

Synthèse - Officiers de discipline

Comme le formule ce groupe, les officiers de disciplines motivent le détenu de façon négative et le menace constamment. Par contre, les gardiens se voient dans l'impossibilité d'aider les détenus, ils n'ont pas le droit sous peine de se voirent traiter de "sales", de "pourris". Ainsi, il serait préférable de remplacer ce type de gardien par des gens plus compétents, ce qui aurait pour effet de remplacer le bâton par la discussion.

Synthèse - Officiers de discipline

Les individus de ce groupe expriment également l'idée que les gardes sont de parfaits incompétents qui ne réussissent qu'à révolter les détenus. Ils se prennent pour d'autres et considèrent les détenus comme de la rapace. Par le fait même il existe une haine réciproque entre détenus et gardiens. On suggère par le fait même de les remplacer par des individus plus compétents.

⁻ Conflit: Officiers de classement vs officiers de discipline

Contrairement à ce qui est dit ci-haut, on considère aussi que certains gardes aident effectivement le détenu à lui trouver un emploi.

Dans un autre ordre d'idée, on mentionne l'existence d'un conflit entre les gardiens et les officiers decclassement. Ces derniers ne tiennent pas compte des rapports des gardiens alors que ceux-ci, d'après eux, sont même placés pour prendre des décisions.

- Psychologue

- Psychologue

"Ben, j'ai commencé à me faire suivre par un psychologue et il m'a remonté le moral pas mal..." (XI, p. 11 ou 12)

"Mais c'est surtout des gars qui vont chez les psychologues c'est surtout des gars qui étaient rapportés souvent. Les gars à la place de se défouler, de s'embarquer pour rien, ils allaient se défouler chez le psychologue. C'est une benne place pour se défouler le gars s'embarqueit pas." (XI, p. 12)

"J'ai toujours été chanceux de l'avoir parce que je faisais du temps réellement dur. Seulement, si c'était de même partout dans les pénitenciers, du monde comme lui, il y aurait peut être plus de réhabilitation." (XI, p. 12)

"... Si je ne l'avais pas eu, lui, je serais encore là." (XI, p. 9)

- Psychologue vs administration

- Psychologue vs administration

"Lui, il essayait d'aider le gars. Eux autres sont surtout là pour aider. Ils ont l'administration contre eux autres..." (XI, p. 12)

- Futur: personnel de l'institution

- Futur: personnel de l'institution

"Le gars qui est à l'intérieur d'une prison, moé, je le vois comme un infir- "... des criminologues qui viennent, qui eux sont intéressés au gars lui-

14.

mier ou une infirmière qui travaille dans un hôpital. Y'est là pour guider pis orienter ce gars-là... pis essayer de l'aimer pis de l'aider. Au meilleur de sa connaissance, ça veut pas dire avoir des baccalauréats pis avoir des diplômes. Aimer quelqu'un, essayer de le guider pis de l'orienter, c'e est toute, c'est toute ce que ça prend." (7, p. 30)

"La base de tout'ça devrait être les psychologues... les criminologues, des gars qui ont quelque chose dans ce rôle-là." (X, p. 57)

Synthèse - Psychologue/Futur: personnel de l'institution

Tout comme le groupe 2, on considère ici que l'essentiel en institution n'est pas tant d'avoir des individus qui soient diplômés mais que l'on soit capable d'aimer et de considérer le détenu afin de pouvoir l'aider et l'orienter.

même, y s'intéressent au détenu, à l'individu. Y'essayent de te gruger, y'essayent de te comprendre. Tandis qu'eux-autres, y te comprennent pas..." (II, p. 40)

Synthèse - Psychologue/Futur: personnel de l'institution

On perçoit le psychologue en institution comme un individu chez qui l'on va se "défouler" pour éviter de "s'embarquer". En ce sens, l'augmentation des psychologues en institution aurait un effet positif sur la réhabilitation.

Le psychologue a toutefois l'administration contre lui malgré son rôle d'aide ou de support auprès du détenu.

Finalement, l'essentiel en institution est d'avoir un personnel qui soit compréhensif et qui s'intéresse au détenu, à l'individu lui-même.

Libération conditionnelle et réhabilitation

"(En libération conditionnelle) c'est là que le gars va juger... c'est là qu'ils vont parler de réhabilitation... si le gars a réellement ... est apte à se réadapter, s'il veut, euh... ils vont l'accepter sa libération... S'ils voient que le gars n'est pas apte... C'est le gars qui paye encore... ce n'est pas personne d'autre. C'est vrai qu'il y a des fois qui font queque chose d'assez grave que... il y en a d'autres qui payent avec lui." (X, p. 66-67)

"Mais, moé, j'ai toujours dit, pis je le répète, tant que le détenu ne participera pas... aux libérations conditionnelles, à sa réhabilitation, hein? Réhabilitation, libération conditionnelle, ça marche ensemble, hein? Faut que ça marche ensemble." (V, p. 67)

"Ben, c'est capital. Si ton gars est pas réhabilité en dedans, (rire), tu vas avoir de la misère à le réhabiliter dehors. Faut que le gars commence par s'accepter pis accepter la société, le jour qu'y est en dedans, hein?" (V. p. 67)

Synthèse - Libération conditionnelle et réhabilitation

Le groupe souligne que la libération conditionnelle et la réhabilitation doivent être pensées en terme de tout. De plus, cette dernière est avant tout l'affaire de l'individu, qui doit être vue comme une continuité commençant d'abord en institution pour se poursuivre à l'extérieur.

Libération conditionnelle et réhabilitation

"Safecque, aujourd'hui, ils sortent sous libération conditionmelle. Pis il n'y en a pas beaucoup qui retombent. Pas beaucoup. Safecque c'est signe que c'est bon la libération conditionnelle c'est... c'est... Moé je calcule que c'est bon... bon pour les jeunes, pis c'est bon aussi pour... Même les criminels endurcis." (I, p. 70)

Synthèse - Libération conditionnelle et réhabilitation

Quant à ce groupe, il voit la libération conditionnelle comme étant responsable du peu de récidive, tant chez les jeunes que chez les criminels endurcis.

Commission et institution

"(C.N.L.C.)... c'est un mot... c'est une lueur d'espoir pour le détenu,

Commission et institution

'Dans mon cas moé c'est... je trouve que c'est parfait parce que ça sert

quand il l'entendait dire... quand il fait sa demande, là, dans sa tête, il va être accepté le gars, il ne voit pas pourquoi ils le refuseraient." (X, p. 35)

"L'officier de classement, y'a un travail en collaboration avec les libérations conditionnelles. Faut que l'agent des libérations conditionnelles ait carte blanche, faut que le classement ait carte blanche. Faut que le détenu ait carte blanche." (V, p. 35)

à rien de punir un homme trop longtemps, surtout sa première offense." (I, p. 2)

Synthèse - Commission et institution

Pour les individus de ce groupe, la Commission s'avère être une véritable lueur d'espoir. D'autre part, ils soulignent le rapport qui devrait exister entre la libération et l'institution. En conséquence, ils proposent une plus grande liberté d'action pour tous les gens impliqués directement dans la libération conditionnelle.

Synthèse - Commission et institution

On considère ici la libération conditionnelle comme mettant un terme à la punition initiale.

Rapport de l'institution

"Les psychologues... pis les tests qui nous font passer... un test y dise que ça va dans le dossier qui liétudie en cas de demande de libération conditionnelle..." (X, p. 3)

"Là, c'est toutes les mêmes questions pour chaque gars, pis c'est... pis cpest le même test psychologique... pis eux autres y disent qui connaissent le caractère d'un homme..." (X,p. 4)

"Mais, le papier, qu'est-ce qu'y dit? Y dit ce que l'officier de correction a vu pis y dit ce que l'officier, l'instructeur a vu, y'a constaté. Ben souvent, lui, c'est pas des constatations, y fait ça parce que y'est tanné, y'est blasé pis... tiens... t'sais, y fait son rapport. Paf, met ça dans la filière." (V, p. 77)

"Mais le rapport, ca devrait pas être juste un rapport...un papier qu'y en-

Rapport de l'institution

"... dans un dossier, tout ce qui marque c'est ça que t'as fais de mal, y disent pas que le gars, ça fait 6 mois qui est correct, qui marche bien, t'sais: y vont dire que le gars, y'é pas sociable, qui se mélange pas avec les autres, que y a frappé un officier: mais y disent pas, par exemple que y'a frappé sur un officier parce que ça faisait 6 mois que l'officier le barbait." (II, p. 10-11)

voye là-bas pour dire: ben, sortez-moé ce gars-là. Ca devrait être... l'a-gent, le travail qu'y fait, devrait être plus positif que ça, y devrait être dire: ben, moé, ce gars-là, je lui fais confiance pis je veux qu'y soit li-béré." (V, p. 57)

Synthèse - Rapport de l'institution

En ce qui a trait au rapport de l'institution, le groupe l remet

en question la valeur d'un tel rapport. Premièrement, il contient les obtution étant donné qu'ils ne servations des gardiens, qui eux ne font ça que par formalité, pour s'en dément sur les faits négatifs. barrasser. De plus, il ne contient que des faits négatifs. En conséquence, on propose un rapport fait par l'officier de classement qui devrait être plus précis et souligner davantage les faits positifs.

D'autre part, on remet en question les tests psychologiques qui sont trop généraux et qui par conséquent ne peuvent conduire à une connaissance de l'individu.

Synthèse - Rapport de l'institution

Ici aussi on remet en question la valeur des rapports de l'institution étant donné qu'ils ne sont pas objectifs et qu'ils insistent uniquement sur les faits négatifs.

Membres: enquêteurs

"... ils veulent être certains qu'un détenu va respecter sa libération conditionnelle, après ça sera fini tu t'arrangeras,...je parle de ceux qui viennent enquêter les jeunes, je ne sais pas comment ils appellentça... les enquêteurs." (X, p. 15)

"La, moé, chu méfiant, pis lui, y l'est. On est tous les deux méfiants. Lui, y veut savoir, pis moé, je veux pas y dire. Ca marche pas!" (V, p. 19)

"C'est encore pire parce que toé, tu t'en vas là pis le gars y veut pas te conter; le gars, y veut pas te dire ce qu'y pense parce que y'a peur que tu y donneras pas ce qu'y veut avoir. T'sais, c'est un...y'a une barrière...

Membres: enquêteurs

"Lui, toute qu'est-ce qui cherchait à savoir, lui sa job c'est pas ça, y devrait être détective, ce gars là. C'était ça. Y voulait absolument que j'y donne des noms, pis y parlait rough. Y'essayait de m'impressionner. Y parlait rough. Y'a rien impressionné là."(VI, p. 16)

"Y'a un agent, je me rappelle pus de son nom, moé, j'en ai frappé un gros pas bon. Un puncheux, vous connaissez ça, un puncheux? Ben, j'en ai frappé un puncheux. D'après moé, si j'aurais dit ce qu'il voulait que je dise, j'aurais sorti. D'après moé, j'aurais sorti tout-de-suite." (VI, p. 9)

une barrière qui est quasiment infranchissable entre les deux: une barrière psychologique qui faut qui soit brisée." (V, p. 37-38)

"Les gens pour la libération vont venir à telle date. Safecque tu les vois seulement une fois... Mais je trouve que... Il n'y a pas d'étude sur le gars, tu sais parce que mcé s'ils avaient su... Justement, je n'ai jamais été en bon terme avec ma mère... Si ils avaient su comment c'était, je suis sûr, je n'aurais pas eu ma libération..." (XII. p. 43-44)

The gars, y va enquêter dans ta famille, y va enquêter sur ta job, y va enquêter partout, à part que sus ta personne, toi, toi-même." (V, p. 19)

"Oui, l'agent des libérations conditionnelles. Rentrer, vous familiariser avec les détenus, comprends-tu? Rentrer, vivre leur vie à l'intérieur." (V, p. 46)

Synthèse - Membres: enquêteurs

Au sujet des enquêteurs, on mentionne ici qu'il existe un véritable jeu lors de l'entrevue résultant de la méfiance des deux partis en cau- à dire qu'il mentionne aussi l'existence d'un jeu au moment de l'entrevue. chissable. En ce sens, l'enquêteur est percu comme un individu venant s'as- l'enquêteur ne peut voir le détenu qu'à travers une façade. Par ailleurs, surer que le détenu respectera sa libération conditionnelle. Conséquemment, on établit une analogie entre le rôle de l'enquêteur et celui du détective une seule entrevue s'avère insuffisante pour connaître le détenu, tout comme dans le sens que le fait de dénoncer des complices joue un rôle important le fait de faire enquête sur ce qui est extérieur au sujet.

Pour pallier à toutes ces difficultés, on propose que les enquênaître.

va parler avec un gars en prison, le gars va y paraître pour un ange, mais ca veut pas dire que le gars ca en est un, ange, ca veut pas dire que quand le gars y arrive en dedans jaser avec des détenus que c'est un ange." {I, p. 23)

"Ils devraient visiter plus souvent les gars, surtout les gars-là, qui s'occupent d'eux autres là. Ils devraient les visiter plus souvent, leur parler plus souvent, pis essayer à cencourager le gars tu sais. Mais il faut pas que tu l'induises en erreur non plus: je ne sais pas si tu vas l'avoir. Tu sais, il ne faut pas que tu l'encourages. Mais enfles-toi pas la tête, montestoé pas la tête. T'as plus de chance de ne pas l'avoir que de l'avoir, mais je travaille toujours, je travaille toujours." (I. p. 92-93)

"... y faudrait qu'ils mettent un peu plus de personnel là-dedans ... parce que avec le nombre qu'y a avec tous les pénitenciers qu'y ont... pis tout ca. ils ne sont pas capables de tout s'occuper en même temps." (VIII. p. 20)

Synthèse - Membres: enquêteurs

Ce groupe-ci partage la même idée au sujet des enquêteurs, c'estse. L'enquêteur et le détenu font face à une barrière psychologique infran- résultant de la méfiance des deux partis en cause. Ainsi, dans un tel climat dans l'obtention de la libération conditionnelle,

Finalement, on souligne la nécessité d'augmenter le personnel pour teurs vivent avec les détenus afin qu'ils soient en mesure de mieux les con- un travail plus efficace en raison du nombre de détenus. Dans le même sens. on propose que les enquêteurs aient plus de contact avec les détenus et qu'ils s'abstiennent de faire des promesses à ceux-ci quant à leur chance d'obtenir

une libération conditionnelle. On demande de s'en tenir à la vérité ou aux possibilités réelles qu'a l'individu.

Membres: commissaires

- Perception première des commissaires

Membres: commissaires

- Perception première des commissaires

"C'est à eux autres à décider, c'est pas les bouffons qui sont à Ottawa. Y'ont pas d'affaire dans ça pantoute eux autres." (VI, p. 48)

"Qu'y les bookent là. Parce que si y les mettent dehors, c'est eux autres qui vont aller voler, y'auront pas de job, y vont être pris pour aller voler." (VI, p. 49)

"... je les ai baptisé de tous les noms, c'étaient des maudits écoeurants pis je le pense encore t'sais, je te le dis, c'est une vraie farce..." (II, p. 36)

- Formation

"Chaque commissaire a son idée fixe. Prenez comme Gilbert, l'ancien chef de police de Montréal, ce n'est pas sa place pantoute, ... (X, p. 32)

"Du jour au lendemain le gars démissionne de la police, il l'amène, il le nomme commissaire des libérations conditionnelles... c'est fort, c'est effrayant." (X, p. 33)

"Pis là, ils mettent une année un ancien chef de police placé là par le parti au pouvoir." (X, p. 33)

"J'ai eu connaissance qu'un gars fut refusé... Gilbert lui a dit: vous avez ... Gilbert lui a dit lui-même, vous avez eu un assaut sur la police en 52-53, le gars a été refusé." (X, p. 32)

- Formation

"Y'sont toutes sur la vieille, vieille méthode. C'est pas bon ça, y devraient... (sifflement)... Mettre des jeunes à leur place. Ca irait mieux, d'après moé. Y'en ont trop vu, pis y sont âgés pis y sont sur la vieille méthode. C'est pas bon. Y devraient remplacer ça par des jeunes pis les jeunes, dans les pénitenciers." (VI, p. 49)

- Etude de cas

"Les commissaires... ben.. euh... "On va essayer, j'espère que vous nous

- Etude de cas

"... y t'envoyent trois colons qui te connaissent pas en faite, qui ouvrent

ferez pas avaler nos paroles... ou... la décision qu'on vient de prendre..." ils te le disent quasiment... ils veulent être certains que le gars va respecter sa parole, sa libération conditionnelle. Je pense que c'est ça qui m'a aidé le plus". (X, p. 15)

ton dossier, qui te regarde la face t'sais, pis eux-autres décident... ça c'est ben mal... parce que les gars te voyent cinq minutes, pis y ont lu un dossier sur toé, c'est tout t'sais, une photo, ça c'est ben mal..." (II, p. 10)

"... la seule chose, comme je disais tantût là, je ne sais pas comment c'est qui marche leur rôle mais je trouve qu'ils vous voyent pas longtemps pis que... j'espère qu'ils nous ont étudiés...." (XIII, p. 65)

"Par contre, les commissaires, ben, ils nous connaissent pas, pis ils étudissent not cas." (XIII, p. 66)

"Ben, les commissaires eux autres, qu'est-ce qu'y font. Y prennent le rapport des autres. C'est toute qu'est-ce qu'y font." (VI, p. 47)

- Remise en question des commissaires

"Autrement dit les commissaires y domnent rien que pour te dire oui ou non si tu sors c'est toute. Mais ça c'est une question qui énerve encore plus un gars." (III, p. 11)

"Eux autres c'est plutôt pour niaiser pour écoeurer le gars c'est quasiment pour rire du gars." (III. p. 12)

"Parce qu'y font une enquête avant. Y a un gars, un mois avant de passer au board qui vient te voir un gars là-bas. Pis là y pose des questions... tout ce qui a besoin autrement dit pour faire une enquête il l'a. Là eux autres y décident ça là-bas. Je vois pas pourquoi c'est que les deux commissaires ont d'affaire là" (III, p. 12)

Synthèse - Membres: commissaires

Quant à la formation des commissaires, il apparaît incompatible pour ce groupe, qu'un ancien policier puisse être commissaire. Car ce dernier ne peut se dégager de sa formation et de sa mentalité policières. On explique donc sa nomination par un jeu politique. On ajoute de plus que

- Remise en question des commissaires

"... y te connaissent pas pis y viennent te juger: de quel droit y t'jugent eux-autres, de quel maudit droit y viennent te juger; y te connaissent pas, tout ce qui connaissent, c'est ton passé. Y connaissent pas ce que t'as fait, y te voyent pour la prmière fois, là y te regardent en pleine face pis avec un beau sourire, pis y te disent non... y ruinent toute la "patente!" (II, p. 37)

"... c'est un mauvais jugement de leur part, c'est un paquet de mauvais jugements qui font eux-autres, tu'sais c'est toute. C'est le seul bobo que je leur trouve aux libérations..." (II, p. 37)

Synthèse - Membres: commissaires

La première perception que l'on a des commissaires est la suivante:
"bouffons", "voleur en puissance", "maudits écoeurants", "c'est une vraie
farce".

En ce qui a trait à la formation des commissaires, on prétend que

chaque commissaire a son idée fixe en ce sens que chacun a des préjugés face à certains cas.

Pour ce qui est des études de cas. on considère qu'elles sont faites d'après les chances gu'un individu a de respecter sa libération.

par le fait que les décisions sont prises d'avance. La venue des commissaires n'a pour but que de rendre l'individu plus anxieux, de la "faire niaiser" de juger l'individu car ceux-ci ne connaissent pas le détenu. Ce groupe et de 'llécoeurer'.

ceux-ci sont trop agés et qu'en conséquence leurs méthodes de travail sont périmées. Ils devraient donc être remplacés par des jeunes.

De plus, on remet en question l'étude des cas basée sur les dossiers, étant donné que ces dossiers contiennent des informations prove-Finalement on envisage comme inutile la fonction des commissaires nant de personnes étrangères à la décision prise par les commissaires.

> Finalement, on remet aussi en question le droit des commissaires voit aussi les commissaires comme étant le seul mauvais côté de la libération conditionnelle.

Politique

"Su pas le seul à ne pas le comprendre, personne n'a jamais compris à part que ceux qui travaillent la libération conditionnelle..." (X. p. 6)

"... avec les détenus y'a pas de contact..." (X. p. 2)

- Ignorance

Politique - Ignorance

"Je ne sais pas comment ca marche au juste moé." (XIII. p. 66)

- Sélection

- Sélection

"On va prendre la chance. Tant mieux si le gars réussit, tant mieux si on réussit avec, on court une chance de le sauver, tant mieux. Pis, si on s'est trompé, ben, coudon... Si tu veux, ca arrivent qu'ils se trompent. Tout le monde se trompe. Les libérations conditionnelles peuvent se tromper aussi." (I, p. 55)

"Ce que j'en pense; y'est pas pire, le système. Sur un autre côté, y'est pas juste." (VI, p. 1)

"Y sont pas justos. Y sont pas justes pis..." (VI, p. 56)

"Y sont pas corrects." (VI, p. 58)

"Y devraient laisser la chance égale. D'après moé, c'est pas égal. Mon cas, toujours, est pas égal." (VI, p. 7)

"... disons que je ne les aime pas trop, trop, parce que j'ai eu de mauvaises expériences avec aux-autres. Quand j'ai été prêt à la recevoir, ils me l'ont refusée et pis quand j'ai fini ma sentence, ils m'ont obligés de la prendre." (II, p. 1)

"... ont libéré des types qui sont pas prêtes à être libérés, pis d'autres gars, mon vieux qui pourraient libérer non. En libérant présentement, y sauveraient, y vont le laisser en dedans pis là y le perdent à tout jamais le gars, parce que le gars se révolte pis y reviennent...c'est pour ça y font plus de mal que de bien eux-autres." (II, p. 37)

"Là, je verrais si tout le monde est consentant, tu sais, que les... les trois quarts, tu sais sont consentants à ce que le gars sorte. J'examinerais le gars, je parlerais au gars, tranquillement, peut-être une, un bon deux heures dans le bureau, 3 heures, tu sais, avec le gars pour savoir comment il parle, comment il peut agir, quelles sont ses possibilités de travail, pis ces affaires-là, tout ça." (XV, p. 64-65)

- Futur

"... c'est pour ça que je dis qu'une libération conditionnelle devrait être accordée à chaque première sentence, que ce soit la charge, l'accusation qui voudront." (X, p. 22-23)

"... pis même ça devrait être plus ouvert encore parce que je calcule que chaque détenu qui va dans les pénitenciers devrait au moins avoir la chance de purger sa sentence davantage à l'extérieur de temps en temps... parce que des fois ça prend juste ça... ça donne un p'tit coup de pouce comme ça pour replacer queuqu'un pis ça l'aide." (X, p. 1)

"Que ça soit toi ou un autre... ou un autre détenu qui travaille avec les libérations conditionnelles là, ben, tout ensemble, t'sais? Tant qu'y par-

- Futur

"Safecque, il me semble qu'un gars que c'est sa première sentence qu'il aye faite le crime que ça voudra, il devrait avoir... être approché par la libération conditionnelle. Il devra avoir... une attention particulière." (I, p. 54)

"... il faudrait sûrement... comment je vais dire ça? Il faudrait que le gars passe degant ben des traitements tu sais, des affaires pour voir si le gars veut vraiment. Si c'est pas dans... son idée rien que de sortir ou de rester en dedans." (XV, p. 52)

"Les libérations conditionnelles c'est pas un assurance-chômage, c'est pas odes affaires pour donner de l'ouvrage, mais ça serait bon par exemple que ou constituire de l'ouvrage."

ticipera pas, hein? ca pourra pas marcher parce que c'est lui, en réalité là, qu'à la longue, y va vous amener de l'expérience, y va nous amener des nouvelles solutions." (V, p. 87)

"Notre bonhomme qui est libéré. Je juge pas le système pis je juge pas les libérations conditionnelles pis je juge pas la société. Je dis simplement qu'il y'a pas d'amour dans l'affaire. T'sais, c'est trop sur papier. C'est trop dans une boîte, c'est trop classé, l'affaire y'a trop de statistiques. Y'a pas assez de travail - y devrait avoir moins de travail sus la paperasse, là, pis plus de travail au niveau du contact humain." (V, p. 56)

Synthèse - Politique

On mentionne ici que les détenus ne sont pas informés sur la politique de la Commission.

D'autre part, le groupe considère que l'on devrait accorder une libération conditionnelle à tous ceux qui en sont à leur première sentence, quelque soit le délit commis. On insiste sur la présence d'ex-détenu au sein de la Commission à cause de leur expérience et de leur commaissance institutionnelle. Et finalement, on déplore le fait que tout soit axé sur la bureaucratie au dépend de l'humain.

si, tsé... un gars sort pis y a pas d'ouvrage que, un coup de téléphone à l'assurance chômage pis qu'y dit ben un tel, un tel ca y prendrait une job lui là, tout de suite ca y prendrait une job parce que lui, on le sait que si v travaille pas..." (I, p. 13)

"Vu qu'il n'a pas parsonne pour lui aider, ben on va trouver quelque chose on va trouver un moyen de le faire sortir, pis de l'aider. Sont capables de l'aider." (I, p. 87)

Synthèse - Politique

Comme le premier groupe, ce groupe-ci se dit ignorer la politique de la Commission.

On considère que la sélection faite pour accorder une libération conditionnelle est inadéquate et injuste parce que tous les détenus n'ont pas une chance égale. Ainsi, on libère des individus qui ne sont pas prêts pour une libération alors que d'autres qui seraient prêts n'en obtiennent pas. Ce qui a pour effet d'alimenter la révolte et de conduire à la récidive. Ce même groupe ajoute que les entrevues devraient être plus longues et que l'on devrait insister davantage sur les perspectives d'avenir du détenu. D'autre part, on considère qu'en donnant une libération conditionnelle aux détenus, la Commission prends une chance mais que malgré ces risques encourus il y a toujours possibilité de sauver un individu.

On suggère finalement d'accorder une libération conditionnelle à tous ceux qui en sont à leur première sentence, quelque soit le délit commis.

Par contre, on dit qu'avant d'accorder une libération, la Commission devrait s'assurer des intentions réelles du sujet. De plus, le Service des libérations conditionnelles devrait concentrer ses efforts afin de procurer de l'aide aux détenus, et plus particulièrement un travail.

Procédure

- Perception globale

"On remplit des formules, pis on passe devant 3 commissaires, ça dure comme ça deux minutes, trois minutes ça dépend à chaque fois. Y en a que ce n'est pas long, y ouvre la porte... pis y ferme la porte et c'est fini." (X, p. 6)

Procédure

- Perception globale

"Il arrive devant nous, il a un paquet de rapports, il a son dossier, il a faite çi, il a faite ça... ils se basent là-dessus, hein? Il ne sait pas qu'est-ce qui se passe dans sa tête. Le gars il a peut-être changé." (XV, p. 59)

- Type de décision

- Type de décision

"... quand y attent la nouvelle de sa libération conditionnelle, y'en fait pu de temps pantoute... c'est du temps dur il ne sit pas s'il a été accepté s'il a été refusé... quand il passe, ben... la seule chose qu'ils lui disent, ben c'est remis, le gars y'est encore sur une tension... on a eu les papiers la semaine passée c'est toujours la semaine passée avec eux=autres... d'une façon ou de l'autre il serait mieux de le savoir que y'é refusé ou qu'y'é accepté... Il se fait dire: t'es remis... là, il est toujours sur tension il ne sait pas ce qui se passe..." (VIII, p.20)

"Y'ont une mauvaise manière de dire réservé, pis réservé. Pis là y'envoyent ça en hypocrite. La, toé, tu reçois ta lettre, elle est dans la case. Automatiquement, quand tu reçois cette lettre là, c'est refusé. Quatre-vingt-dix pour cent des cas, c'est refusé." (VI, p. 20)

- Problèmes

- Problèmes

"Ils pourraient aller chercher le gars... ils ne s'occupent pas de ça...

"...les commissaires... il y en a pas tellement, y'en a juste un petit paquet

125

jaser avec, le gars ne fait pas de demande... salut, nous autres ca nous ôte de l'ouvrage, ils vont porter les papiers et c'est fini... Ilsodevraient essayer d'en mettre des gars pour s'occuper des autres." (X, p. 34-35)

safecque y'ont tout ca dans les mains... y faut qu'y répondent à tous les cas, ca prend du temps, pis y font des enquêtes, les rapports, l'institution. l'extérieur... tout ca. ca prend du temps..." (VIII, p. 21)

- Futur

Ben, oui. C'est le problème. Qu'est-ce que tu veux, nous en avez tellement sur les mains que... vous êtes très limités dans vos interviews. Vous êtes très limités dans vos visites. Alors, vous connaissez pas votre bonhomme. Vous le connaissez sur papier." (V. p. 77)

"Je le sais que c'est difficile, que vous avez pas assez de personnel, vous êtes ben limités. Mais, qu'il y ait... je le sais pas... des comités de formés à l'intérieur des prisons pis que vous travaillez avec d'autres détenus. Un détenu qui est en prison, y'a toute le temps pour travailler sus d'autres détenus, toute le temps voulu." (V. p. 34)

Synthèse - Procédure

Tout comme le deuxième groupe, ce groupe-ci fait état du manque de contact oui existe entre les détenus et les commissaires.

On signale d'autre part qu'il se pose un problème au niveau des détenus qui ne font pas de demande de libération et que la solution serait d'augmenter le personnel.

Finalement, à cause de la pénurie de personnel et du fait que l'on ne commaisse pas les détenus, on considère qu'ils serait avantageux pour le Service des libérations de faire appel à des détenus afin de favori- plupart des cas la décision réservée signifie tout simplement un refus. ser ou d'aider à la réhabilitation.

- Futur

Synthèse - Procédure

Le groupe 2 considère qu'il y a un réel manque de contact entre les détenus et les commissaires et que l'on se base trop sur les rapports, les dossiers et l'antériorité du sujet.

Par ailleurs, on se montre nettement défavorable à la décision réservée. Celle-ci maintient le détenu dans l'insertitude et sur une tension continuelle. On aimerait mieux savoir exactement à quoi s'en tenir. Cette facon de procéder leur apparait hypocrite étant donné que dans la

Facteurs décisionnels - Délit

"Je me disait avec, quoique justement le méfait que j'ai commis aux yeux de la société, c'est vraiment considéré comme grave... Ils se disent ce gars-là, c'est un drogué ça (R). Il va falloir le surveiller. Safecque, des fois, ils n'aiment mieux pas prendre de chance." (XII, p. 40)

- "Grosse charge"

"Ou si je mets les grosses charges... mettons un gars qui va arriver à la cour, y va avoir vingt vols à main armée, pis le gars a été condamné rien qu'à deux ans, ce gars-là y l'aura pas sa libération conditionnelle parce que... ya pas assez eu une grosse sentence." (III, p. 13)

- Sentence

"Je ne le sais pas parce que probablement la période que je servais, elle n'était pas tellement longue" (XII, p. 山)

- "Retourner le stock"

- "Se mettre à table"

Factours décisionnels - Délit

"... l'offense, dans quelle condition qu'à s'est faite, pis le comportement du gars, toutes ces choses là, ses antécédents, euh... toutes ces choses là entrent en ligne de compte, parce qu'ils font une enquête communautaire, c'est pas mal basé sur toutes ces choses-là." (VII, p. 30)

- "Grosse charge"

"La minute que le détenu a une grosse charge, y sort pas. C'est temps plein. Si y sort, c'est parce qu'y va dénoncér des gars, des affaires de même." (VI, p. 1)

- Sentence

"Oui. Par contre, j'ai entendu dire que deux ans, il y en avaient pas beaucoup de libération conditionnelle de deux ans...ils étaient presque toutes refusés." (XIII, p. 20)

- "Retourner le stock"

"Ah. Pis si mettons y'avaient retrouvé toute le stock par exempla? Y'aurait eu ben moins de pression. Ah oui. Officiel. Officiel j'aurais sorti, je l'aurais eu mon ticket. Je l'aurais eu." (VI. p. 53)

- "Se mettre à table"

"Dans ça, ça revient toute que, je dis y'ont des ordres à suivre pis ça vient de la police, les ordres des détectives, je vois pas d'autre chose. D'après la police, le rapport qu'y ont fait sur moé, chu un incorrigible moé... Moé, y'a rien à faire avec moé, donnez-moé pas de chance. Lui, y

veut pas nous aider, ça fait que mettez-y le pied... laissez-y faire son temps plein." (VI, p. 22-23)

- Nombre d'incarcération

- Nombre d'incarcération

"La première (Libération conditionnelle), je comprenais la première, les raisons que je calcule, ça pouvait être... c'était mon premier pénitencier... euh... ma mère mais j'ai un milieu familial assez stable." (X, p. 21)

- Laps de temps entre les libérations conditionnelles

- Laps de temps entre les libérations conditionnelles

"... je considère que c'est parce que j'ai toujours respecté la libération conditionnelle, j'ai été cinq ans entre la libération conditionnelle et mon autre sentence." (X, p. 5)

- Façon dont l'individu va réagir en sortant

- Façon dont l'individu va réagir en sortant

"Pis là, ils se sont basés là-dessus... De la drogue." (XV, p. 17)

"Ben, ma façon, ma manière dont je vais réagir en sortant. Comment ce que je vais réagir en sortant. Safecque là, ils ne savaient pas dans quelle situation que..." (XV, p. 17)

The quelle manière qu'il va réagir ca gars-là quand il va être mal pris? tu sais, ils ne pensaient pas... ils ne pensaient pas à tout de suite eux autres. Ils pensaient peut-être dans deux, trois ans, pis peut-être plus loin encore? " (XV, p. 17)

- Evasion

- Evasion

"Moé je me disais en moi-même quand j'ai passé au board que un gars qui s'évade c'était bon signe que un gars qui était pas capable de rester en dedans. J'étais certain que d'une manière mon évasion était pour m'aider. "Comme mon évarion à moi a pas été grave. Moi mon idée c'était de sortir" (III, p. 9)

- Conduite

"La conduite y'en tiennent pas compte, tout dépend de qu'est-ce que c'est que c'est. C'est les officiers... les insolences à eux autres, lever les baguettes sur eux autres, ça c'est grave aux yeux des officiers de la libération conditionnelle. Pas le droit de parler à table, pis ça marcher en double, toutes des petites niaiseries de même, c'est pas grave" (III, p. 8, 9)

"La conduite en dedans c'est une affaire qui compte pas mal. C'est une manière de savoir si le gars est réhabilité." (III, p. 8)

"Ca marche toute selon ta conduite. Toute, toute sus le principe: tu dois avoir une ligne de conduite exemplaire, blanche. Tu dois en subir beaucoup pour obtenir." (V, p. 37)

- Conduite

"Pis, si t'as une bonne conduite tu vas l'avoir. Sarecque, le gars comprends-tu, il fait attention." (I, p. 70)

"... il faut toujours avoir quelque chose à leur montrer... que vous avez fait queuque chose... si vous vous assisez au bureau et qui disent: qu'est-ce que vous avez faite pendant que vous étiez icitte? Vous dites: j'ai faite ...e.. rien... C'est surement pas favorable vis-à-vis d'eux-autres..." (VIII, p. 8)

- Représentation de l'officier de classement à l'audience

- Représentation de l'officier de classement à l'audience

"Il y'a des gars qui nécessairement en aurait eu une libération conditionnelle mais vu qu'ils sont mal représentés... les cas... ou que l'officier
de classement n'est pas assez jaseur sur le board ou qu'il est impressionné
par Messieurs les commissaires ou... qu'il a peur de perdre sa job de dire
son mot ou quoi... que ce soit ou qu'il ne défende pas le détenu parce qu'
il... le type n'est pas assez convaincu de son détenu. C'est un petit jeu
qui se joue à deux... le commissaire renvoie toujours la balle à l'officier
de classement." (IX, p. 37)

- Rapport de l'institution
- "Ce qu'ils étudient le plus, c'est le dossier de l'institution..." (I, p.39)
- "... ça c'est... 95% des refus." (X, p. 30)
- "..., c'est pas des 'anges qu'ils envoyent là, pis là, lui l'officier, il prend le gars... il n'aime pas trop ça... il marque sur son rapport d'observation... anti-social, pis... ça ne parle à personne..." (X, p. 7)

- Rapport de l'institution

"Ben disons que oui y'a des choses qui clochent, oui... se baser sur le rapport de l'officier de classement... euh... si cet officier de classement a été placé là par protection ou je ne sais quoi, moé, ou par récompense ou ben pour ci, pour ça..." (VII, p. 32)

- Vague de crime	- Vague de crime
	"Ou ben donc, si y'a eu trois, quatre hold-up tu sais, dans cette semaine là, ben là, tu frappes pas mal toé, tu tombes ben mal. Là y'a une vague de hold-up là, ça va mal. Y sont pas capables. Là y t'envoyent un refus." (VI, p. 47)
- Rancune personnelle	- Rancume personnelle "Y l'ont refusé. Ca moé je dis que c'est une rancume personnelle qu'y ont sus le gars. Ca y doivent pas aimer ça, quand y'en frappent un plus instruit
	qu'eux autres. Y doivent pas prendre ça." (VI, p. 54)
- Représentation	- Représentation
"Mon avocat a écrit aussi, ça m'a aidé aussi" (III, p. 14)	" j'ai écrit, la date quand j'étais en dedans là. Moé j'ai écris pis y'a ma mère qui a écrit à Ottawa. Ca m'a donné un bon coup de main ça avec. Aux libérations je n'ai pas eu trop de misère." (XI, p. 6)
- Visite	- Visite
TET puis finalement quand ils ont appris ça que ma mère m'avait visité et que j'étais pour rester là, ben, ils ont pris ça, ça bien marché pour moé" (XII, p. 42)	
- Epouse	- Epouse
"Sa femme a dit moé je voudrais qui reste là, il boit, il me bat A lui, ils ne lui disent pas ça, ils ne sait pas que c'est sa femme qui y a refusé sa libération" (X, p. 5)	"Si ta femme a dit veut pas le voir, y te laissent pas sortir, ça vient de s'éteindre." (II, p. 11)
~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~	——————————————————————————————————————

- Enquête communautaire

"... nous autres on n'a pas le droit de savoir..." (X. p. 2)

"Y font une enquête communautaire sur la famille, quel genre, soit sa femme, ses enfants, si y'a des parents... si c'est un garçon pis que son père boive. ou si les parents sortent tout l'temps, ca coupe ses chances pas mal d'avoir de libération conditionnelle." (X, p. 5)

"On fait une investigation. Une investigation: la femme, les enfants; on fait une investigation de la job, etc., etc. Tout ça, en réalité, ça compte pas. C'est psychiquement, notre bonhomme y'est-tu prêt?" (V. p. 12)

- Métier

- Métier

- Enquête communautaire

"Il dit: on va le faire passer devant un orienteur pour savoir où ce qu'il s'en va ce gars-là, tu sais. Parce que l'orienteur lui, il était qualifié dans ce domaine là, tu sais." (XV, p. 20)

"... le métier, j'en avais pas, mais... safecque, j'ai appris un métier... disons que ca m'a peut-être été favorable vis-à-vis la demande de libération conditionnelle mais ca m'a pas... été favorable dans la vie..." (VIII, p. 8)

-Travail certain et soutien extériour

qu'un prend soin de lui, moé je dis que le gars y l'a. Moé je me base rien pas d'ouvrage, tu sort pas..." (II. p. 38) que là-dessus." (III. p. 13)

- Travail certain et soutien extérieur

"Pourvu que le gars a un emploi, un travail, pis une place pour rester, quel- "Parce que la libération conditionnelle là, si t'as pas de famille, si t'as

"Personne ne veut rien savoir de moé. Safecque, je ne peux pas avoir de libération conditionnelle, si personne ne s'occupe de moé." (I. p. 80)

"D'abord premièrement je pense que les libérations conditionnelles quand les parents ne veulent pas rien savoir ou que le gars n'a pas de place à rester, il en aura peut-être pas de libération conditionnelle. C'est très difficile à avoir une libération conditionnelle si le gars sort pis si il n'a pas de place à aller rester, il n'a pas de job en sortant, rien de ça là." (I, p. 78)

# Synthèse - Facteurs décisionnels

Cn admet ici que la conduite du détenu en institution joue un rôle déterminant dans la décision des commissaires. Ceux-ci tolèrent certains écarts de discipline sauf ceux qui sont faits à l'égard des officiers. Ainsi, la conduite institutionnelle témoigne de la réhabilitation de l'individu.

D'après les individus de ce groupe, les facteurs suivants influencent de façon négative la décision des commissaires:

- La gravité du délit
- Une courte sentence pour un délit considéré comme grave
- Les courtes sentences
- Le dossier de l'institution
- Les problèmes conjugaux du détenu
- . Le fait de ne pas avoir d'emploi, de logis et d'aide à la sortie
- L'enquête communautaire, du fait qu'elle révèle souvent des problèmes familiaux et qu'elle se fait de façon extérieur au détenu.

#### - Day-parole

"... pis j'ai sorti en day-parole, ça m'a donné encore une bonne idée de la libération conditionnelle vu... que ça avait affaire avec eux-autres... si on me donne un day-parole... ma libération conditionnelle est pas loin..." (VIII, p. 5)

## Synthèse - Facteurs décisionnels

Comme le groupe 1, les individus de ce groupe considère que la conduite du détenu en institution joue un rôle déterminant dans la décision des commissaires. On dit d'ailleurs que les détenus doivent absolument démontrer aux commissaires les efforts faits au cours de leur période d'incarcération.

Facteurs influençant de façon négative la décision des commissaires:

- La gravité du délit
- Une courte sentence pour un délit grave
- Les courtes sentences
- Le rappport de l'officier de classement qui souvent est placé
  là par protection ou récompense
- Les problèmes conjugaux du détenu
- Le fait de ne pas avoir d'emploi, de logis et d'aide à la sortie
- Le fait que la police n'ait pas retrouvé la marchandise volée

132

Facteurs influençant positivement les commissaires dans leur décision:

- Les appuis de l'extérieur (recommandation de l'avocat, d'un parent, etc.)
- Le fait d'en être à une première sentence de pénitencier
- Le fait d'avoir un milieu stable à sa sortie
- Le respect d'une libération conditionnelle antérieure
- Une évasion, en ce sens qu'elle prouve la difficulté d'adaptation au milieu criminel
- Les visites de parents ou de personnes susceptibles de se porter garant du sujet.

- Un rapport de police témoignant de la non-coopération de l'individu lors de son arrestation
- L'incertitude des commissaires vis-à-vis de la conduite future de l'individu
- La passivité de l'officier de classement au moment de l'audience
- Le fait qu'il y ait une vague de délits identiques à celui pour lequel l'individu a été incarcéré au moment de l'étude de son cas
- La rancune personnelle des commissaires face à un détenu.

  Facteurs influençant de façon positive la décision des commis-

#### saires:

- Les appuis de l'extérieur (parents, amis, etc.)
- Le fait d'en être à sa première sentence
- Le fait d'avoir un milieu stable à sa sortie
- Les visites de parents ou de personnes susceptibles de se porter garant du sujet
- Le fait d'avoir été dirigé par un orienteur
- L'apprentissage d'un métier durant l'incarcération
- Le fait d'avoir obtenu un "day-parol"

Facteurs décisionnels (dont ils devraient tenir compte dans un temps futur) - Cas spéciaux

Facteurs décisionnels (dont ils devraient tenir compte dans un temps futur) . - Cas spéciaux

"Mais un gars qui a des idées, des idées noires, je pense qu'eux autres, je pense que ce serait bon... des libérations, tu sais. Surtout pour eux autres. Je pense que ca les aiderait." (XII, p. 7)

"Il y a des gars qui font tellement du temps dur; avant qu'ils ne deviennet fous ou trop mauvais. ces gars-là t'é laisses sortir tu cours une chance qu'ils ne reviennent jamais en prison parce qu'ils ne veulent rien savoir de la prison." (I. p. 83)

"Il dit; il est en âge, il était jeune quand il est entré, il a fait des folies, c'est correct." (XV, p. 9)

- Futur

"... ils se fient trop à la franchise des gars parce que un gars qui veut sortir il peut se préparer un texte dans sa cellule pis l'étudier par coeur pis arriver là, tu sais." (XII, p. 43)

- Futur

"Parce que comme c'est là, y le connaissent pas le gars... pantoute." (VI, p. 41)

"Ben, moé c'est ca. J'étudierais le caractère du gars. En premier de toute, je les classerais. Je les classerais." (VI. p. 46)

"Il faudrait qu'ils demandent encore plus l'opinion de l'instructeur, le gars qui travaille le plus avec le détenu c'est l'instructeur. C'est lui qui est avec à journée longue, qui travaille avec, je dirais même qu'il soit là sur le board." (VII, p. 37)

"... ils étudisent trop ce que le gars a faite, pas ce que le gars va faire." "... c'est avant que ça cloche, pas de la manière qui vont te l'accorder. ... (X, p. 34)

c'est un peu croche l'affaire, parce que pour te donner ta libération conditionnelle, y vont regarder ton passé, ils ne regarderont pas l'amélioration que t'as faite en tant qu'être humain." (II, p. 9)

"... y prendront pas en considération ce qu'un psychologue a vu en toi ou ce qu'un psychiatre a pu étudier en toi, ca c'est pas tenu compte ce que t'as faite, ce que les gens en dehors disent..." (II, p. 9)

"Si le gars sort sur la libération conditionnelle pis qu'il a la chance de travailler pis y veut pas travailler, y a pas d'affaire à sortir, qui rentre en dedans de nouveau, pis qui reste en dedans pis c'est toute. Qui donne la chance à un autre, un autre qui veut sortir lui, pis qui veut aller travailler. ca fa qui sont aussi ben de garder ceux qui veulent pas..." (I, p. 23)

# Synthèse - Facteurs décisionnels (suite)

Le groupe considère que la Commission devrait accorder une attention particulière à certains cas, entre aux individus qui ont des "idées noires".

Par ailleurs, on mentionne deux lacunes. D'une part, les commissaires ne sont pas assez méfiants envers les détenus et d'autre part, on insiste trop sur l'antériorité du sujet, au détriment de ses intentions ou de son amélioration possible.

"Si le gars y va voler, y va essayer de voler un bon montant d'argent. D'après moé, y se basent là-dessus. Y me semble que leurs méthodes sont pas bonnes parce que toutes les affaires qui arrivent, des meurtres, c'est toutes des petites cochonneries. C'est des petites charges, c'est des gars qui vont aller faire... quoi... des hold-up de pharmacie, mais c'est plus dangereux un gars de même." (VI, p. 18)

"Des foleries, c'est ben pire. Ces gars-là, y les sortent toutes. Y les sortent toutes." (VI, p. 19)

"... qu'y auraient pu y donner une chance parce que... l'âge qu'y avait, même si y'a pas coopéré, y peut pus se permettre ce gars-là... ils le savent... y peut plus se permettre de..." (VI, p. 55)

# Synthèse - Facteurs décisionnels (suite)

Ce groupe-ci partage la même idée que le groupe l, c'est-à-dire que la Commission devrait accorder une attention particulière à certains individus: aux détenus plus jeunes et à ceux qui font leur "temps dur". De plus, on devrait étudier davantage le caractère de l'individu en vu de le classer.

D'autre part, on propose que les commissaires tiennent compte des facteurs suivants dans leur décision:

- on devrait tenir compte de l'opinion de l'instructeur parce que c'est lui qui est le plus près du détenu, et on suggère sa présence à l'audience
- on devrait tenir compte de l'opinion du psychologue ou du psy-

**L**35

- on devrait également tenir compte de la motivation du détenu à travailler à sa sortie
- accorder une libération conditionnelle aux individus plus âgés étant donné le peu de risque qu'ils représentent.

#### - Patronage

"Assez souvent, les gars qui sortent sont des gars qui font des fraudes, affaires de \$200 - \$300 milles dollars, ça fait 6 mois de sentence, pis té dehors... un petit coup d'argent dans son affaire, qui sort en arrière, ils disent te ce n'est pas vrai..." (X, p. 37)

#### - Patronage

"J'ai jamais pu le savoir et pis peut-être, comme j'dis, peut-être quelqu'un qui est chum avec des députés, un autre qui est chum avec un autre des libérations conditionnelles ou qui connaît quelqu'un (confus) pis toujours de même, pis ca sort, comme je te dis, ca sort." (I, p. 38)

"Lui, là, qu'est-cé qu'y doit avoir fait, c'est en-dessous de la table. Y doit avoir payé, comprends-tu, parce que y'en a qui marchent dans ça, officiel v'en a. Y doit avoir pavé. v'a fait quatre mois sur quatre ans." (VI, p. 52)

"Lui, d'après moé, qu'est-cé qui y'a donné une chance, son frère, c'est un garde. Son frère à lui là, c'est un garde de prison." (VI, p. 56)

"Y a des gars qui ont essayé d'avoir leur libération conditionnelle mais que c'était la première fois qu'ils faisaient de la prison, pis y'en avaient pas, y étaient refusé pis l'autre lui que ça faisait deux trois fois qui faisait de la prison, pis y avait une libération conditionnelle. Ben les gars disaient c'est parce que il a des connections en dehors." (I, p. 37)

#### - Ignorance

ditionnelles..." (X, p. 1)

"... il me semble qu'il devrait expliquer... il devrait donner eux... des critères sans entrer dans les définitions, donner des critères générales, les critères de base pour l'obtention d'une libération conditionnelle."

## - Ignorance

"Je connais pas exactement ce qu'on demande pour obtenir les libérations con- "T'as des gars qui vont rentrer en-dedans, y'ont trois, quatre bits, tu sais, des bits, des sentences, pis y te les sortent, ticket par-dessus ticket." (VI, p. 18)

# Synthèse - Patronage, ignorance

Tout comme le groupe 2, on considère que la corruption ou le fait de payer certains individus en place, joue un rôle déterminant pour certains déterms dans l'obtention de leur libération.

D'autre part, on déplore le fait d'être tenu dans l'ignorance des facteurs qui déterminent l'obtention ou le refus d'une libération. On devrait donner les critères généraux sans toutefois entrer dans les détails.

<u>Audience</u> - Perception

# Synthèse - Patronage, ignorance

Toujours en ce qui a trait aux facteurs décisionnels, on émet l'idée que la corruption ou le fait de payer certains individus en place joue un rôle en faveur de certains détenus dans l'obtention de leur libération. De plus, la connaissance d'un député, d'un membre des libérations conditionnelles ou le fait d'être parent avec un gardien constitue également un facteur déterminant.

Dans un autre ordre d'idée, on s'interroge sur les facteurs qui déterminent l'obtention ou le refus de la libération conditionnelle.

## Audience

- Percpetion

"C'est une formalité des libérations conditionnelles." (IX, p.12)

"Là, présentement, y amènent le gars, y l'assisent sur une chaise pis y posent un paquet de questions: qu'est-ce t'as fait? Pourquoi faire t'as fait ça? Pis qu'est-ce que tu vas faire dehors? Pis... en fait, le type... c'est plutot une parade qu'y font..." (II, p. 49)

"Nous autres ça été un pile ou face, je pense qui jousent plus que d'autres chose. Y mettent ça dans un paquet pis y sortent ça par nom comme dans une loterie. Moi quand je vois ça, un homme juger un autre homme, j'ai jamais été en faveur de ça. Ils jousent avec notre vie là." (XI, p. 26)

"J'ai senti que c'était un deuxième procès. Ah! oui,... Ben, oui, parce que ce cinq minutes-là ça peut te coûter un an de plus. Il faut pas qu'un par soye trop féroce. Il faut pas qui soye trop craintif non plus. Faut pas que tu cries faut que tu répondes à leurs questions, sayez-vous. On ne peut pas trop trop répondre à la question à ce moment-là. Faut pas les

- Interaction: détenu/commissaires

"...pis là ils nous font venir, ils nous posent des questions, ils demandent pour quelles raisons eux-autres ils devraient nous donner la libération conditionnelle. Ca c'est encore une autre affaire, queuqu'un qui sait parler un peu y'en trouve des raisons... queuqu'un qui sait pas dire long... Y voient 3 commissaires qui sont là... ben yé pas capable de parler... d'autres qui savent pas rien faire, y essaie de dire queuque chose puis il se mêle... pis là pendant ce temps, l'autre y veulent piquer un pau, y posent des questions pas mal... indiscrètes." (X, p. 5)

"Le gars qui passent devant eux autres, les gars sont bien nerveux pis y

envoyer promener autrement dit. Ca peut te coûter un an de plus." (XI, p. 6-7)

"Je trouve que c'est un test de caractère. De voir les réactions du gars." (XI, p. 7)

"... y'ont fait la même affaire que les détectives ont fait. Y'ont essayé de me faire parler. Y'ont fait la même chose. Moé, le board, quand j'ai passé, c'est ni plus ni moins la même chose que quand j'ai passé aux détectives, mais, une table pareille comme ici, mais y'a pas de violence, c'est la même chose, ça l'a revenu à la même affaire. Au lieu de m'avoir demandé qu'est-cé m'a faire en sortant, qu'est-cé tu vas faire. C'est pas ça, tu sais. Comment ça se fait que t'as volé ça, qu'est-ce que tu voulais faire avec ça, pis c'est ci, pis c'est ça. Un nommé un tel, tu le connais-tu lui? (VI, p. 13)

"Ta, y dit, on peut pas fermer, terminer le rapport, y manque une note. Mais pour moé, y'étaient tout arrangés avant. Parce que avant que je rentre dans le bureau, y'ont été un gros dix minutes tout seuls, y se sont parlés. Y' étaient tout d'accord avant. C'était rien que du niaisage qu'y m'ont fait faire. Parce qu'y étaient tout arrangés, y dit: on va le réserver," (VI, p. 13)

"Safecque ils ne me connaissent pas. C'était juste mon dossier qu'ils avaient vu, c'est toute. C'est pour ça que je trouve ça drôle qu'ils ne viennent pas nous voir avant, qu'ils ne viennent pas nous consulter." (XIII, p. 29)

## - Interaction: détenu/commissaires

"... ils procèdent par... y posent des questions, la... la question: Pensestu que t'ai prêt à aller dehors? Y a-t-il un gars qui n'est pas prêt. Tu es mieux de vivre coucher sur un banc que de vivre dans cette affaire: conditionné pis renfermé 24 heures par jour..." (VII, p. 29)

"Parce que su trop orgueilleux pour le dire. J'ai trouvé ça ben dur en moimeme mais je ne l'ai pas dit, je ne l'ai pas fait paraître, tu sais. J'ai dit: merci quand même. Pis, su sorti. Là il m'a chanté un peu de moral avant. Il dit: T'é assez vieux pour comprendre tes responsabilités, rencontrer les responsabilités." (XV, p. 76-77)

"Les psychologues m'ont demandé: Qu'est-ce que tu vas leur dire aux commissaires? J'ai dit: Ecoute un peu, je ne m'en vais pas faire une séance, je n'ai pas fait de répétition, je m'en vais comme ça, spontanné. J'ai répondu ce que je ressens." (VII, p. 35)

"Moé, enfin... étudier mon cas... Peut-être qu'ils l'étudient, je ne le sais pas. Mais il me semble, ils nous voyent, ils m'ont vu à peu près cinq minutes de temps. Puis, tout de suite, il disait: il est refusé." (XIII, p. 28)

"Les gars se présentent devant les libérations conditionnelles. C'est nouveau pour lui. Ils lisent son dossier, pis c'est tout. Ils voyent le gars, ben: Le gars il a faite telle affaire, il a fait çi, il a fait ça, des affaires dans ce genre-là, tu sais. C'est un tueur ou c'est un voleur ou c'est un assassin ou n'importe quoi, tu sais. Ils le classent comme ça!(XV, p.90-91)

"Ce que j'ai eu moi, c'est un contact direct, c'est bien mieux d'une façon, parce que on voit mieux... la décision du commissaire... tu les vois... Dans un sens vous avez... bien des lettres de recommandation, pis l'entrevue est défavorable pour vous si vous avez une mauvaise attitude vis-à-vis les commissaires pis la commission pis... l'institution à ce moment-là... Pis, c'est assez pour vous refuser la libération conditionnelle." (IX, p. 13)

"Is arrivent là, ils se mettent à genoux pis ils se mettent à pleurer, tu sais, pour sortir. Mais il y en a d'autres qui arrivent là pis, ils leur crachent dans la face." (XV, p. 10)

- Futur: interaction

"Clest une autre chose qu'il devrait chercherle commissaire, là essayer d'établir un contact entre les deux, le détenu puis le commissaire des libérations conditionnelles ou un autre organisme qui pourrait s'occuper d'eux autres, qui servirait d'intermédiaire entre les deux, qui pourrait essayer de chercher ce que le gars peut faire, ce qu'il serait capable de faire le gars, pas ce qu'il a faite,..." (X, p. 34)

- Futur: interaction

- Durée

- Durée

"Qui j'ai passé devant les commissaires... disons que, ça pas été ben long, vu que j'étais en day-parole, y'ont pas perdu de temps avec moì..." (VIII, p. 6)

"15 minutes j'étais pas assez problématique." (IX, p. 9)

- Atmosphère

# Synthèse - Audience

Tout comme le deuxième groupe, on mentionne ici que l'audience favorise un jeu de rôle impliquant commissaires et détenus. Devant une telle le situation le détenu peut adopter différentes attitudes: soit "jouer au niaiseux", "plier" devant les commissaires parce que sa libération est en jeu, etc... D'autre part, la façon dont se déroule l'audience est considérée comme étant injuste parce qu'elle est centrée sur la personnalité ou plus exactement sur la présentation du détenu; ce qui a pour effet de défavoriser un individu peu loquace.

En ce qui a trait à une perspective future, on souhaiterait voir s'établir un contact direct entre commissaires et détenus ou encore un contact indirect, en ce sens que le commissaire servirait d'intermédiaire entre un organisme et le détenu. Ceci dans le but d'étudier les possibilités futures du sujet plutôt que ce qu'il a fait.

- Atmosphère

"t'é sous tension toi-même, plus tension collective en plus..." (VII, p. 29)

## Synthèse - Audience

L'audience est perçue de façon très négative par les individus de ce groupe. On considère premièrement qu'elle n'a pas l'utilité qu'on lui reconnaît. Elle est vue comme une simple formalité, comme une parade ou un jeu dans lequel on tire à pile ou face le sort du détenu. De plus, on la compare à un deuxième procès dans lequel on fait subir à l'individu un test de caractère et qui a pour conséquence de le rendre méfiant. On rapproche également l'audience de l'interrogatoire effectué par les détectives en prétextant que l'on ne connaît pas le détenu puisque l'on se base uniquement sur les dossiers. Finalement, l'audience est considérée comme une niaiserie qui n'a pas sa raison d'être parce que tout est arrangé d'avance.

Dans un autre ordre d'idée, ce même groupe souligne que l'audience favorise un jeu de rôle impliquant commissaires et détenus. L'individu peut soit rester lui-même, "plier" devant les commissaires parce que sa libération

est en jeu ou encore se révolter. D'autre part, on mentionne l'importance que les commissaires accordent aux dossiers; ce qui a pour conséquence, selon le groupe, de ne voir l'individu qu'à travers une typologie. Finalement, on s'interroge sur la pertinence des questions posées par les commissaires ainsi que sur leur intégrité professionnelle: à savoir, étudient-ils réellement les cas? Mais on considère également, contrairement à ce qui est dit ci-haut, comme favorable le contact avec les commissaires comparativement à la procédure qui existait antérieurement.

En dernier lieu, on souligne la lourdeur du climat qui existe à l'audience et que la durée de celle-ci varie en fonction des problèmes de chacun.

# Décision

- Attente

"Mais moé je trouve ça ridicule pareil vue que la réponse est donnée là-bas. Est pas donnée aux commissaires." (III, p. 12)

"Tout était décidé d'avance. C'est décidé à Ottawa." (III, p. 11)

# Décision

- Attente

"Ca, c'est rire de moé, y'auraient été ben mieu de me dire mon carré. J'aurais aimé ben mieux ça que répondre en hypocrite de même. Ca, ça doit être des piles de lettres qu'y ont toutes répondues d'avance pis y mallent ça. Pis y'a une chose: quand un détenu est refusé, y devraient y dire tout-de-suite." (VI, p. 20)

"C'est ben rare qu'y te refusent du premier coup. J'ai été chanceux de me faire refuser moé. J'ai su tout de suite qu'est-ce qui en était. Mais souvent, y disent: bon, ben, décision réservée... y peuvent aussi ben prendre 6 mois avant de donner une réponse..." (II, p. 50)

# CONTINUED

3 OF 4

- Décision réservée - Décision réservée "Y m'ont dit décision réservée... Quais, pis y m'ont dit que tout était beau, tout était parfait. Moé, je les ai trouvés ben hypocrites. Y'ont dit: tout est beau, y'a rien qui cloche, juste une chose, j'ai quelque chose à vérifier sus vous." (VI, p. 3) "Parce qu'y ont pas eu le temps de ramasser leurs paperasses encore pis finir leur enquête. Les paperasses du gouvernement, tu sais comment ça va. Y manque un papier, y manque un dossier, y manque un rapport." (II, p. 50) - Aucune raison au refus - Aucune raison au refus "y'é pas supposé avoir de pression mais, ca arrive..." (X. p. 36) "Y m'ont donné aucune raison. Y'ont jamais voulu m'en donner. Y'ont dit j'ai pas montré de bonne volonté. En voulant dire que je voulais pas me "En réponse à votre demande... la décision suivante a été prise. Là, c'est réhabiliter." (VI, p. 2) marqué en tête, ACCEPTE, point final, rien d'autre, c'est tout ce qu'il y a, pas d'autre chose" (X. p. 38) "Y devraient la donner la raison, au gars. Le gars y le saurait. Pis y le saurait si y'ont raison ou pas. Moé c'est ca que j'aurais aimé. J'aurais donc aimé ca. Pis c'est ca qui m'a ... qui me faisait mal qu'y me le disent "Le gars ne le sait pas la réelle raison, pourquoi il a été accepté, il peut s'imaginer des raisons... comme le refus, on peut s'imaginer" (X, p. 37-38) pas." (VI, p. 22) "... ils disent que ca c'est confidentiel, que y'a aucune raison à donner." (X, p. 6)- Refus - Refus "... j'étais en tabarnacle. J'étais en hostie de câlice, c'est ca j'étais. Mais disons, moé j'ai pris ca comme une autre sentence." (VI, p. 30)

- Futur: décision

- Futur: décision

"Les seules gars qui le savent là où ce que les gars s'en vont, c'est les gars, c'est des... ben... pas les... les gardiens, tu sais. Ils sont... "

# Synthèse - Décision

Comme les individus du groupe 2, on considère ici quelles décisions sont prises avant l'audience, qu'elles sont prises à Cttawa. Les deux groupes s'entendent également pour dire qu'on ne donne aucune raison à un refus ou à une acceptation. Ce groupe-ci précise en soulignant l'ambiguité et la confusion dans laquelle on place le détenu étant donné toutes les raisons qu'il peut s'imaginer.

qui checkent eux autres, tu sais, îls vérifient si les gars font des gaffes. Ce sont les seuls qui peuvent dire si le gars peut sortir ou il ne peut pas sortir. C'est pas les gars de la libération." (XV, p. 60-61)

"On pourrait dire que ça serait pas mal plus les officiers de classement à en prendre les décisions." (XIII, p. 65)

"Ca serait une affaire de groupe, tu sais, que à tous les x temps, ton dossier est étudié..." (II, p. 38)

"... pis à leur gang, y décident: oui ou non" (II, p. 51)

## Synthèse - Décision

Aux dires du groupe 2, les décisions sont prises d'avance, c'està-dire avant l'audience. De plus, on ne donne aucune raison à un refus ou à une acceptation. Ainsi, on devrait informer le détenu immédiatement lors d'un refus afin de diminuer la tension que provoque l'attente. On mentionne également que le refus d'une libération conditionnelle est vécu comme une autre sentence. Finalement, en ce qui a trait à la décision réservée, on l'explique par un manque d'information au dossier.

Dans un temps futur, la décision devrait être prise non pas par les commissaires mais par les gardiens parce qu'ils connaissent les projets de sortie des détenus ou encore par les officiers de classement. On mentionne de plus que l'étude des dossiers devrait être faite en groupe et à période fixe.

#### THEME IV - ETAPE VECUE DE LA LIBERATION CUNDITIONNELLE

#### Groupe 1

Groupe 2

# Sensation générale

- Aide

"Mais je pense que... la meilleure chose qui peut m'avoir été arrivée, c'est d'être tombé en libération conditionnelle, tsé je veux dire, j'ai tombé dans la réalité tsé,..." (IV, p. 12)

"Ben, la libération conditionnelle, je la vis, moé, je la vis avec d'autres détenus. Tout le temps que j'ai été là, depuis que chu sorti, j'ai commencé par en avour un (ami), pis là, j'en ai d'autres. Avec A.A. pis avec ma famille." (V, p. 20)

"Je peux me servir de mon expérience pis la faire bénéficier à d'autres, hein? Que d'autres peuvent en bénéficier. Indirectement, j'en bénificie moi-même. C'est comme... je vois ça là, je vois ça comme la philosophie A.A.: tu remets à d'autres, hein? ce que d'autres ont donné, tu le redonnes à d'autres, ton expérience." (V, p.23)

# Sensation générale

"La libération conditionnelle c'est parfait, mais y devrait avoir, y devrait avoir un petit peu plus d'aide le gars quand y sort." (I, p. 23)

"En ce qui concerne la création de l'idée des libérations conditionnelles je trouve ça excellent. Prenez un type dont la sentence est de deux ans c'est un cas assez général sur une période de neuf mois, je crois bien qu'un type qui est assez sincère peut s'en sortir facilement, si l'expérience lui a servi... parce que à ce moment-là, la libération conditionnelle ça va être une planche de salut" (IX, p. 1-2)

## - Fait ce qu'il veut

"Ben, moé, chu heureux. Chu un gars ben heureux, pis ça fonctionne bien, ça va bien, parce que j'ai fini ma libération. J'ai fini complètement; même si c'est une libération obligatoire, ça me dérange pas pantoute. Ca me fait ni chaud ni froid. J'ai rien contre ça qu'il y est un contrôle jusqu'à la fin de leur temps." (V. p. 61)

- Fait ce qu'il veut

"Moé ça me dérange pas parce que je fais qu'est-ce que je veux. Je fais qu'est-ce que je veux." (VI, p. 40)

#### - Vie normale

"Pour te dire que j'ai eu une libération conditionnelle, mais dans le bon sens... rien de particulier, rien de sévère, normale. C'est une vie normale. Il n'y a rien me pèse sur les épaules, je l'oublie assez souvent ma libération conditionnelle... il me semble que c'est normal que d'avoir une

#### - Vie normale

"Moi le jour où j'ai sorti moi je... su pareil comme si je continuais ma vie normale comme avant." (IX, p. 25)

"Ca ne restreint pas ma vie sociale." (IX, p. 26)

libération conditionnelle, il me semble que c'est queuque chose de normale. D'abord ils m'ont dit que la justice là, ils veulent pas qu'elle soit punitive mais préventive, si ils ne veulent pas que ce soit punitif, les conditions, les condamnations qu'ils donnent là... c'est normal une libération conditionnelle... si tu recommences, là il y a quelque chose, c'est l'épée de Démocles que tu as sur la tête, safecque, essayes de reprendre le bon chemin." (X, p. 47-48)

"Je me sens pas surveillé pantoute." (III, p. 29)

"Bon, disons pour ma part, à moé... les systèmes de libération conditionnelle, ça été très.... favorable." (VIII, p. 1)

"...Aujourd'hui j'aime mieux la vie que je l'aimais avant... je m'aperçois que... il y a de très belles choses à faire à l'extérieur...Aujourd'hui je vis normalement... Y'a certaines choses que je vois aujourd'hui et que je ne voyais pas avant." (VIII, p. 10)

"Je sais que j'ai une place à aller une fois par mois, une fois par 15 jours d'une autre place, ailleurs, tu sais, deux places. Ca c'est une obligation, il faut que j'aille là absolument. A part de ça, je me sens complètement libre, complètement." (XV, p. 78-79)

"Moi je trouve que c'est parfait. Je trouve que c'est ben bon. Pour moé ça été parfait, pour moé... la libération conditionnelle, là, l'avoir eu plus vite que je l'ai eu ça aurait été encore mieux." (I, p. 1)

"Je l'ai dit tout à l'heure, présentement la libération conditionnelle c'est pareil comme si je n'étais pas en libération. C'est pareil comme si j'étais sorti mon temps faite. La libération c'est... c'est pas un problème quand tu sors, pis que tu fais comme du monde quand tu sors." (I, p. 60)

"Je pense même pas à ça que je suis sous libération conditionnelle. Jamais je ne pense à ça." (I, p. 62)

# - Restriction de liberté

"J'ai hâte d'en avoir fini avec tout ça. Ca va être un gros cadeau pour moi." (III, p. 31)

"Y peuvent me renfermer quand y veulent. Y peuvent faire qu'est-ce qui veulent avec toi sur une libération conditionnelle" (III, p. 31)

#### - Restriction de liberté

"Disons que les libérations conditionnelles vous avez une retenue de la liberté à ce moment-là... Quand on est libre on n'attache pas beaucoup d'importance à la liberté, c'est quand on est serré à ce moment-là on voit que les pouvoirs sont restreints, les privilèges... à ce moment-là, c'est là qu'on voit le privilège de notr'liberté: on l'apprécie." (IX, p. 17-18)

"Le gars il est trop attaché à sa vie, c'est un homme en liberté lié à quelque chose, disons que y'a pas toute sa liberté. C'est un homme mais pas libre." (XI, p. 1)

#### - Réaction à la sortie

"Premièrement je pense que... c'est mieux... ben, ça c'est premièrement là, c'est mieux d'être en dehors que d'être en dedans, vois-tu? Parce que premièrement la formation que tu reçois en dedans, c'est vraiment nulle, zéro et puis en étant dehors tu peux plus t'exprimer, plus agir." (XII, p. 1)

"Quand j'étais là. Et quand su sorti, ben, toute se déroulait normalement. Le monde était encore en fête, toute ça, puis c'est normal que tu soyes agressif..." (XII, p. 27)

#### - Réaction à la sortie

"Moi je vous dis que l'atmosphère du détenu a laché au moment où je suis sorti, à ce moment-là" (IX, p. 28)

"Parce que le gars, il est complexé. Tout de suite en sortant, c'est officiel, le gars il est complexé. Mais... cette peur... c'était tout le temps là tu sais. J'avais tout le temps quelque chose qui me tracassait, tu sais, pis que...le moindre faux pas que je faisais, tu sais. ils étaient pour m'embarquer." (XV, p. 6-7)

"Le gars y sort de là, pis ça étourdit ils sait qu'y'é libre c'est une drôle de réaction. C'est pas explicable. Le gars y'est assez content de mettre les pieds dehors. Ce n'est pas la même réaction pantoute. Il arrive dans son ancien bout tout est changé. Ce n'est plus le même monde des fois." (XI, p. 38)

"En sortant... en sortant là... t'as peur de toute... t'as peur de faire un faux mouvement même, tu dis: ben là si je fais ça... c'est pas tellement bien expliqué... c'est toé qui... à ... forces des entrevues tu dis: j'ai tu le droit de faire ci... En tout cas tu te sens comme pressé... tu sais, jusqu'à temps que tu saches que t'as de la liberté... c'est ça qui est l'affaire. Quand ça prend un gros deux mois avant de savoir que réellement t'en a de la liberté..." (VII, p. 4-5-6-)

"... il y a une chose qui n'est pas explicable de façon ou de l'autre, c'est que la première journée après votre temps quand vous mettez les pieds dehors. C'est quasiment pas explicable... comment vous savourez le monde de l'extérieur... c'est pareil comme quelqu'un qui prendrait de la drogue quelconque... qui serait à l'extrême... c'est à peu près ce genre-là quand tu sors... t'es tellement fier... les choses sont tellement belles que ça fait ben longtemps que t'as pas vu. Ce n'est pas explicable, tu comprends... Je m'aperçois... que tu te réadaptes à la vie quotidienne..." (VIII, p. 16)

"... le gros problème là, c'est de sortir. C'est quand tu sors. C'est ça, le gros problème. C'est de la manière que tu réagis en sortant. Qu'est-ce que tu penses un coup rendu chez vous là, ben assis sur ton soffa, là?" (XV, p. 42)

- Retour au crime - Retour au crime "Tsé, quand tu sors sur une libération conditionnelle et même, quand ton "Tsé, quand tu sors sur une libération conditionnelle et même, quand ton temps est fini, si tu as l'idée de retourner dans le crime.. c'est signe temp qui doit y avoir un petit diable ou ben donc c'est parce que t'aimes ca être en prison. Y a du monde qui aime ça être en prison." (I, p. 49) - Après la libération conditionnelle - Après la libération conditionnelle "Ca fait deux ans qu'il fait un rôle de vie normale. Il continue à faire un rôle de vie normale. Là sa libération est finie mais lui, ça ne veut pas dire que il va se mettre à voler. Il continue. C'est parce qu'il a été surveillé." (I. p. 74) - Libération conditionnelle = frein - Libération conditionnelle = frein "Moé, chu ben pour, la première des choses; parce que si je l'avais pas eu, j'serais retourné en prison, première des choses, comprends-tu? Parce que je considère que la libération conditionnelle ca retient un gars, au prime abord, tu comprends." (IV, p. 1) - Libération conditionnelle - Libération psychique - Litération conditionnelle = libération psychique "Le programme A.A. à l'intérieur des prisons, c'est comme la libération conditionnelle. C'est une libération psychique ca." (V. p. 43) Synthèse - Sensation générale Synthèse - Sensation générale Pour les individus du groupe 2, la sensation générale face à la Au niveau de la sensation générale face à la libération condilibération conditionnelle est la suivante: tionnelle, on remarque ce qui suit: - Pour un individu sincère la libération conditionnelle repré- 🔄 - La libération conditionnelle a été une mise en contact avec la

réalité

- L'expérience de la libération conditionnelle s'est effectuée via les A.A., la famille et d'autres détenus
- On considère que l'on peut faire ce que l'on veut en libération conditionnelle. Le contrôle exercé sur eux ne leur fait ni chaud ni froid.
- La vie sous le régime des libérations conditionnelles constitue une vie normale
- La libération conditionnelle s'inscrit dans le cadre d'une justice qui se veut préventive quoique cette dernière prend l'aspect de l'épée de Damoclès sous certains points.
- On exprime la hâte d'en avoir fini avec la libération conditionnelle car le libéré est complètement soumis aux volontés de cette dernière
- C'est mieux d'être dehors qu'en dedans parce qu'à l'intérieur la formation "c'est zéro" et qu'à l'extérieur tu peux t'exprimer
- La libération conditionnelle représente un frein à la criminalité et empêche un individu de retourner en institution
- On compare la libération conditionnelle au programme des A.A. qui constitue une libération psychologique.

- sente une planche de salut, mais ce dernier devrait avoir plus d'aide à sa sortie
- La libération conditionnelle représente laliberté parce qu'on fait ce que l'on veut
- La vie en libération conditionnelle constitue une vic normale.

  Cela ne restreint aucunement la vie sociale sauf peut-être le fait de devoir se rapporter. Et celui qui fait "comme du monde" n'a pas de problème
- Le libéré n'a pas toute sa liberté. Ce qui fait que la libération conditionnelle constitue une entrave à la liberté et à pour conséquence de faire apprécier davantage cette dernière
- Le statut de détenu disparaît dès que l'individu sert de l'institution. La sortie provoque ainsi un état d'euphorie inexplicable. Par contre, elle peut revêtir une peur constante, c'està-dire la peur de faire un faux pas et de retourner en institution. On explique ceci par le manque d'information concernant
  le statut exact du libéré conditionnel
- L'idée de récidive en libération est signe qu'il doit y avoir "un petit diable" chez l'individu ou encore qu'il faille aimer la prison
- Par le fait d'avoir été surveillé en libération, on considère que l'individu continuera à mener une vie normale par la suite.

# Agent de libération conditionnelle - Conditions

"Les conditions, c'est plutôt pour sortir de là-bas... j'ai lu deux lignes, y'en avait tout ça, j'ai pas lu le reste pis j'ai signé" (III, p. 41)

"Si je signe pas de papier ben je sors pas." (III, p. 41)

"C'est niaiseux à part de ça, moé, je pense que c'est les deux seules: l'affaire au point de vie char pis du mariage, je m'arrête pas à ces affaires-là" (III, p. 42)

"... d'habiter chez mes parents, comprends-tu? C'était une des exigences." (IV, p. 8)

"... Y avait ça, y avait de participer à un groupe de thérapie pendant six mois." (IV, p. 9)

"... si tu rencontres queuqu'un avec un dossier, les gars y veulent pas que tu fréquentes des gars avec un dossier. Si je rencontre un gars avec un dossier, je ne suis pas pour lui dire je ne veux pas te parler (confus)..." (X, p. 17)

# Agent de libération conditionnelle - Conditions

"Attends un peu... peut-être, je l'ai pas lu ... je l'ai lu, je m'en souviens pus, Ca se peut." (VI, p. 38)

"Disons que ça protège la société d'un côté." (IX, p. 14)

"Ce n'est pas besoin d'être marqué sur son maudit papier ça, parce que tu le sais... tu le sais qu'est-ce qui t'as amené là..." (VII, p. 16)

"... Parce que c'est toutes des petites affaires un petit peu niaiseux si tu veux... euh..." (VII, p. 6)

"... Pis le gars qui a à coeur de ne pas retourner, il n'as pas besoin de ça... pis lui... oui ça crée une tension... Moi je regarde ça, pis je me dis pourquoi y regarde ça." (VII, p. 17)

"Oui. Pour moi, je n'ai aucun trouble parce que, je vais dire comme on dit, je n'ai rien de marqué sur ma liste, sauf d'aller me rapporter. C'est la seule chose que j'ai." (XIII, p. 54)

"Je n'ai pas le droit de sortir du Canada hein?" (I, p. 63)

"Moé les conditions de la libération conditionnelle, je figure qu'elles étaient excellentes. On me demandait de rentrer à minuit le soir." (XIV, p. 52)

"Ils me demandaient de travailler. Et pis si j'avais affaire à aller à 50 milles à l'extérieur de la ville, ben, j'allais me rapporter." (XIV, p. 52)

"Ca, s'acheter une automobile... Moé, une automobile, chu content de leur dire... Faut que tu leur demandes leur permission, je leur ai pas demandé, moé. C'est bon ça, qu'y le fassent pour d'autres détenus. Des gars qui sortent de prison pis qui ont pas un sous, y'ont pas une cenne, y'ont rien c'est bon." (VI, p. 38)

"C'est une bonne chose aussi de forcer le détenu à... avoir un compte d'é-pargne en sortant" (IX, p. 14)

"Automatiquement je fais plus attention. Je me dit en moi-même, si je recommence à voler, j'ai une sentence pour le vol que je vais faire plus un
ticket à payer. Automatiquement, le gars fait plus attention à lui." (III,
p. 18)

- Futur: conditions

## Synthèse - conditions

Le groupe mentionne que l'importance de la signature du certificat de libération conditionnelle est anihilée par le désir des individus de
sortir de l'institution. Ainsi, très souvent on signe sans même lire ou .

prendre connaissance des conditions indiquées. On conçoit quand même ces
dernières comme un frein: la déchéance de la libération étant susceptible
de doubler la sentence du premier délit. Dans ce sens, l'attention spéciale
accordée au respect des conditions est considérée comme "niaiseux".

"C'est préférable qu'il y ait des conditions parce que quand arrive le temps des paiements... les échéances commerciales... s'il n'a pas d'argent à ce moment-là... commencer à voler pour payer ou quoi que ce soit." (IX, p. 14)

"C'est comme un contrat, d'une façon ou d'une autre... y'a des clauses dessus ... il faut les respecter, si t'é respectes pas, ben... c'est... comme si tu respectes pas un contract, ben... tu peux passer en Cour, pis, c'est la même chose que ça..." (VIII, p. 22)

"Si tu ne travailles pas on va être obligé de te rentrer en dedans." (XIV, p. 50)

"La seule fois qu'il déviera peut-être, il se fera pincer qu'y attrapera le double de sa sentence qu'on lui a donné la première fois... la deuxième fois c'est assez sévère..." (IX, p. 17)

- Futur: conditions

"Ca prendrait des choses claires et nettes, des choses précises pour chaque cas." (VII, p. 8)

"... je pense que l'agent est mieux placé pour le savoir..." (VII, p. 10)

# Synthèse - conditions

On partage ici la même idée que le groupe. l, c'est-à-dire que l'importance de la signature du certificat de libération conditionnelle se voit anihiler par le désir des individus de sortir de prison. Ainsi, bien souvent on signe sans même prendre connaissance de ce qui est écrit. On considère également que les conditions agissent sur l'individu comme un frein étant donné que le manquement à certaines d'entres elles peut entraîner le dou-5 ble de la sentence initiale.

Par ailleurs, ce groupe attire notre attention sur les conditions suivantes: la question de l'automobile, du mariage, le fait d'habiter chez ses parents et de participer à un groupe de thérapie et de ne pas fréquenter des individus ayant un dossier.

D'autre part, l'attention spéciale accordée au respect des conditions est considérée comme "niaiseux". On ajoute aussi que ces mêmes conditions sont inutiles puisqu'elles ne réussissent qu'à créer une tension chez le libéré et qu'elles demeurent inoportunes pour celui qui est conscient des causes de sa criminalité. Parallèlement à ce qui vient d'être dît, ce même groupe envisagent les conditions de la libération comme un contrat à respecter afin de protéger la société et le libéré contre lui-même.

Finalement, ce groupe-ci attire notre attention sur les conditions suivantes: pas le droit de quitter le pays, rentrer au domicile à des heures fixées, obligation de travailler sous peine de révocation, demander la permission pour posséder une automobile.

En dernier lieu, on souhaiterait voire fixer les conditions par l'agent de libération conditionnelle afin qu'elles soient claires et adaptées à chaque individu.

## - Type d'agence

"Va voir le S.O.R.S. toutes les officiers là-bas, mon vieux, à quatrevingt-dix-neuf pour cent, y sont toutes A-one, y sont toutes ben corrects. Vas-t-en à la libération conditionnelle pis c'est toutes des jumiers." (II, p. 41)

"Tu fais des sociétés comme le S.O.R.S. Avec des gens intéressés et pis... qu'il y ait des choses qui attirent le type là-bas, t'sais. Des gens ben gentils, des gens qui ont étudié longtemps aussi pis qui comprennent le type." (II, p. 53)

⁻ Type d'agence

- Perception de l'agent

Synthèse - Type d'agence/rôle de l'agent

## - Perception de l'agent

"Moé, je me sens ben, je m'en occupe pas. M'a être franc avec vous, je m'en occupe pas. Quand même vous voudriez dire... ça me dérange pas pantoute. Ah, quand même que... je m'en occupe pas. J'ai une bonne femme qui s'occupe de moé. Est ben correcte. Est ben smart. Moé, je m'occupe pas de ça, c'est pareil pour moé comme si je le serais pas." (VI, p. 35)

"... je trouve que c'est une femme qui est vite, je veux dire qui est assez correcte... en voulant dire: elle est ben "smatt", est ben compréhensible parce qué moi je crois que elle voit pas le détenu ben bas dans la société, pis je pense qu'elle nous voit sur le même niveau qu'un autre. Il y en a d'autres qui voyent un gars, le gars qui a fait du temps, comme une rapace." (XI, p. 16)

"J'ai toujours eu affaire à Mle F. pis Mle F. on ne peut pas demander mieux, c'est impossible. Compréhensive à:l'extrême. Disons que... Elle, on dirait qu'elle lit tes idées, tu sais? Elle va savoir un tel il n'est pas "trustable" là, l'autre, il est très "trustable". Même on a discuté de ça, une couple de fois au bureau." (XIV, p. 20)

"Les libérations conditionnelles c'est simplement que le gars fasse sa vie régulière... à ce moment-là c'est ça, c'est ce qui l'intéresse... qu'il n'y ait pas de démêlés avec lui... C'est juste ça qui l'intéresse actuellement... que le gars fasse la bonne marche de sa libération ou qu'il suive les directives." (IX, p. 16)

## Synthèse - Type d'agence/rôle de l'agent

Seul ce groupe-ci compare globalement l'agence publique et privée.

On signale qu'à l'agence privée la relation est compréhensive et accueillante alors que ce n'est pas le cas à l'agence publique.

Ce même groupe exprime sa satisfaction (et ce sont des libérés de l'agence publique qui parlent) à l'égard de l'agent. En effet, les agents font preuve de compréhension et tiennent compte de la valeur des individus, en ce sens qu'ils considèrent le libéré "sur le même niveau qu'un autre"

- Rôle

"Ben, y'est capital. Y'est capital en ce sens que l'agent doit... doit faire le tramail, comme je vous ai dit tout-à-l'heure, comme un docteur fait pour soigner son patient, le guider, l'orienter, communiquer, le voir plus souvent. Y'est mieux d'en entreprendre moins mais... qu'il y ait une communication constante." (V, p. 34)

"Quand t'arrives là, t'as commencé à travailler, comment tu fais à l'heure, comment tu gagnes par semaines. Y demande toute. Comment tu payes ton appartement. Y demande toute. Lui y calcule ça. Moé, je le calcule peut-être pas mais lui y le calcule à peu près comment ça peut arriver. Lui y peut avoir une idée au moins de savoir comment c'est que le gars peut s'arranger." (III, p. 39)

"La aussi, ça fait un gros contact, pas queuque chose comme surveillant, le gars là se montre pas autoritaire, surveillant, mais plutôt ami-conseiller, il faut qu'il laisse des responsabilités au gars." (X, p. 63)

"Sa job... lui c'est de veiller sus les gars de veiller de telle façon que ... aider un gars pour qui ai pas de problème... pis lui y me dirait les conseils pour les résoudre." (III, p. 33-34)

qui n'est pas en libération. De plus, ils font également preuve d'une certaine perspicacité qui leur permettent de déceler les libérés en qui ont peut avoir confiance. Toutefois, on fait remarquer aussi que l'agent est celui qui s'occupe à voir à ce que le libéré suive les directives de sa libération.

#### - Rôle

"Disons que si vous vous entendez bien avec lui ben à ce moment-là, c'est pas problématique... y'a son rôle, que c'est d'essayer d'avoir un peu de psychologie avec le gars... pis... savoir comment le prendre, quelles sont ses intentions pis, qu'est-ce que c'est qui fait." (IX, p. 18)

"Elle est là pour aider, clèst toute. Elle, elle n'est pas là pour son salaire, pis c'est toute. Elle est là pour aider, ça du monde de même y'en faudrait. Parce que il y en a qui sont là juste pour le salaire et pis, salut, bonjour..." (XI, p. 18)

"... l'officier aide en ce sens que si t'as un bon officier qui t'encourage ben ça te porte moins à te décourager, tisais..." (II, p. 31)

"L'entrevue est plus contrôlée en ce sens que... il y a un dialogue qui se fait... c'est une période de 1/2 heure à 1 heure. A ce moment-là vous dialoguez, nous mettez votre officier de probation au courant de vos activités... s'il y a du travail... s'il peut gagner... s'il a de petits problèmes... C'est bon que votre officier soit au courant, c'est pour l'utilité de pas retourner en dedans... ou de faire des bêtises... pis les autres sont obligés de ramasser les pots cassés... j'ai l'impression que c'est pour contrôler le détenu..." (IX, p. 16)

"... je ne veux pas parler en mal de mon officier de relation. Il fait peut-être son possible, je ne le sais pas... Je me demande si réellement si il se force pour moi. Je le pense, mais en réalité, des fois je me dis... Ben, des choses que j'y demande, je n'ai quasi pas de nouvelle. Il le prend en note pis je n'entend pas parler. Su ce côté là, c'est pour ça que y

"Autrement dit y s'occupe de toute, toute, toute pour moé." (III, p. 28)

"Ah c'est suffisant ce qu'il fait parce que je voudrais pas l'avoir tout le temps en arrière de moi. Je voudrais pas qu'ils en fasse plus que ça." (III, p. 6)

# Synthèse - Rôle de l'agent

On voit le rôle de l'agent à travers sa fonction d'aide, de soutien et d'ami-conseiller. D'autre part, on insiste sur la fonction de contrôle de l'agent en ce sens que ce dernier s'informe des activités de l'individu et plus particulièrement de l'aspect monétaire. On considère qu'il en fait suffisamment pour l'individu et on ne voudrait pas "l'avoir tout le temps en arrière" de soi. Finalement, on considère que le rôle de l'agent n'est pas d'être autoritaire mais de favoriser chez l'individu la prise de ses responsabilités.

je me dis: qu'est-ce qu'il fait?" (XIII, p. 2)

"Moi, je calcule que mon agent ne fait rien. Par contre, il me dit toujours: Excuses, excuses, je fais plus que tu penses. Que veux-tu, il dit, quand elle ne veut rien savoir, elle ne veut rien entendre. Mais la manière des fois qu'il me dit des mots, il me semble qu'il aurait des paroles qu'il pourrait placées..." (XIII, p. 51, 52)

# Synthèse - Rôle de l'agent

Tout comme le premier groupe, on voit le rôle de l'agent à travers sa fonction d'aide, de soutien et d'ami-conseiller. Car l'agent n'est pas là simplement pour son salaire. Par contre, ons considère que l'agent ne fait pas tout ce qui est en son possible pour aider l'individu.

Dans un autre ordre d'idée, on prétend que l'agent doit faire preuve de psychologie, c'est-à-dire qu'il doit savoir comment prendre l'in-dividu et connaître ses intentions. Car le dialogue et la confiance agissent chez le libéré comme un frein et l'empêche de commettre des délits.

#### - Relation

"Ouan, c'est ça. C'est ce nom là que L... t'as donné, mais c'est ce nom là qui donne aussi L..., y est pas stool." (IV, p. 19)

"Le gars, y'était pas là, y'était pas là pour faire une piastre." (V, p. 29)

"Le gars, y'était de bonne foi, comprends-tu? Non seulement, y'étais payé mais c'est un peu comme du bénévolat. Comme une infirmière, comme un docteur va donner sa vie à sa fonction, à ce qu'il entreprend." (V, p. 29)

"Si je l'aime tant pis je l'admire tant, aujourd'hui, parce que je sais

#### - Relation

"t'as besoin de confiance, à planche, au coton... moé dans mon cas, je pense qu'il y'a ben des cas comme ça, tu sais..." (VII, p. 14)

"Pis moé, je lui disais toujours la vérité, j'ai fait çi, j'ai fait ça. " (XIV, p. 58)

"D'ailleurs je lui ai dit que je ferais ça et pis c'est ça que j'ai faite, y j'ai tenu parole; c'est pas tout le monde qui tienne parole quand y sortent sur la libération conditionnelle." (I, p. 49)

qu'il est de bonne foi, ce gars-là. Je vais toujours le respecter. Y m'a fait confiance." (V, p. 29)

"Ben, moé, ça se passe dans la chaleur. Chu avec Monsieur... C'est un ami pour moé. C'est pas un membre des libérations conditionnelles, c'est un ami, a-m-i, vrai. Le gars, y'est là pour m'aider, pour me guider, on tra-vaille ensemble." (V, p. 32)

"La personne que j'allais voir, tu sais, c'est devenue une amie, tu sais, c'est une amie. Maintenant, on s'appelle et puis on organise des sorties. Moé, j'ai trouvé ça vraiment épatant et c'est ça qui m'a aidé, disons, à me mettre... tu sais, su écoeuré, tu sais, je n'en peux plus. Je vais faire quelque chose (R) Pis là ben, finalement elle me jasait, toute ça... Tu sais, viens, pis on va se mettre à parler, on va discuter les bons points. Des mauvais points ou s'il y a quelque chose à faire, je vais t'aider..." (XII, p. 6)

"Cela m'a aidé à passer au travers et pis, ça m'a amené à la discussion, tu sais. Même chez nous avec ma femme tu sais." (XII, p. 7)

"Le moins qu'y en sait, mieux que c'est." (III, p. 35)

"Tout dépend si c'est des problèmes de famille, des problèmes en rapport avec la famille, des petites affaires pas trop graves. Au point de vue de famille, si ça va mal, ça va mal, mais des problèmes avec la police, ça vaut mieux qui sache pas ça." (III, p. 35)

"Si jamais des fois une affaire arrivait pis je retournais là-bas, je pour- rais pu obtenir une libération conditionnelle." (III, p. 34)

"Tu sais, ton agent, de... de libération ben, il vient qu'il te connaît, hein? Moé je vais aller n'importe où, il n'est pas inquiet. Il sait que je ne vais pas pour faire un nouveau coup." (I, p. 63-64)

"... tu sais, toutes ces choses-là... elle a toutes faite pour m'aider... c'est une protection dans... parce que tu sais là... t'as besoin, quand tu sors de là, de queuqu'un qui te fais confiance." (VII, p. 2)

"... tu sais y'a un petit manque de confiance... ça m'a fait queuque chose,ça m'a fait réellement de quoi." (V.II, p. 14)

"Ca y ferait peut-être pas grand chose mais moé ça me ferait quelque chose d'arriver pis libéré, deme faire arrêter pis tout d'un coup qu'y m'accuse sur ces pharges, tsé, tsé qui_m'a pris sur ces charges, pis qui dirait coudon, j'ai eu confiance en toi, pis regarde qu'est-ce que t'as fait." (I, p.3-li)

"Par contre, moé j'aurais peut-être pu avoir ça moé, défendu de sortir le soir par rapport à mon délit. Moé, par contre, je pense bien que ils me font pas mal confiance. Ils savent que j'ai faite mon temps pas mal dur en dedans. Ils savent bien que je n'ai pas l'idée d'y retourner." (XIII, p. 55)

"Ben, disons que j'ai un bon officier de probation. J'ai ben frappé avec elle (...) (...) Si j'en avais un autre, ça serait peut-être pire, elle me pousserait peut être plus dans le dos à travailler. Je ne veux pas travailler." (XI, p. 23)

"Il peut m'aider moralement. Ben moralement... psychologiquement, pis pas financièrement. Cela ça se peut pas. Il ne peut pas m'aider financièrement. Mais il peut me conseiller. C'est un conseiller pour moi, tu sais." (XV, p. 73)

"...ça te tiens crispé et tendu... jusqu'à temps que tu saches exactement, que... tu connaisses ton agent tu sais ..." (VII, p. 5)

"Notre officier de probation connaît tous nos problèmes... votre pédigrée de A à Z... à ce moment-là on vient pas mal amis." (IX; p. 19)

The second state of the second state of the second state of the second state of the second second second second

"Mon officier de libération, je m'entends très bien avec, même du mieux qu'il veut, euh... qu'il peut c'est-à-dire, pis, eh, il m'a aidé, assez souvent... d'une façon ou de l'autre... il m'aide, ça marche très bien,

メント

j'ai pas de problème de ce côté là..." (VIII, p. 10)

"Parce que les deux premières années, j'ai eu ben du trouble, tsé des chicanes, avec ma femme et pis des chicanes avec les enfants, pis ça marchait pas. Fa que là à force de me parler, de même, ben là, je me rendais là, je repartais de là-bas pis on arait dit que j'avais un fardeau qui venait de me tomber de sur les épaules, comprends-tu, parce que là...
j'arrivais à la maison et pis j'étais un autre homme." (I, p. 27)

"... tu sais, parce que c'est nécessaire d'aller là parce que des fois, on a besoin de conseil, toutes ces choses là, tu sais, pis tout simplement, le fait de parler, tu sais, ça aide." (VII, p. 21)

"Tu sais, quand on n'a pas de cachette à faire c'est facile; quand on en a à faire c'est... ça devient plus difficile. T'é obligé de faire des mentries pis si t'é poigné dans tes menteries ben ton affaire ne fonctionne plus." (XIV, p. 54)

"Je retournerai pas là-bas parce que si je retourne là-bas c'est sûr qu'un agent va dire que je suis un menteur, que je voulais sortir, qui m'a laisser sortir qui m'ont donné une chance pis, que je retourne dans le crime, ça fa que j'y ai conté rien que des mentreries le gars y va dire que c'est pas intéressant." (I, p. 49)

"... c'est parfait, en tant t'attraper un bon officier, ça t'sais c'est au départ, si t'attrapes un couillon t'es fait, mais si t'attrapes un officier qui dialogue avec toi, t'sais quelqu'un qui veut pas s'imposer t'sais qui dialogue avec toi, qui accepte tes idées qui accepte de te laisser aller, pas quelqu'un qui t'oblige à faire, quelque chose..." (II, p. 2)

"... disons on frappe pas un bon agent, tu frappes un agent tu le connais comme il faut, qui comprend, pis disons avoir frappé un agent qui étais pas correct je suis certain de remonter en haut." (VII, p. 1)

"Pis, aller l'achaller... ben elle en a d'autres à voir, je ne suis pas tout seul. Pis, moé, je parle, pis, il y'en a d'autres qui attendent perdant ce temps-là, safecque... je n'ose pas aller la voir." (VII, p. 9-10)

- Futur: relation

# Synthèse - Relation

On insiste dans ce groupe sur la satisfaction éprouvée d'une relation d'aide et de confiance. Par le fait même, l'agent est perçu par ces individus comme un ami. Dans ce sens, ce dernier est vu également comme une personne qui fait de sa profession une vocation ou qui donne sa vie à sa fonction; non comme un individu qui travaille pour faire de l'argent.

D'autre part, et contrairement à ce qui est dit ci-haut, on vit la relation avec l'agent dans un climat de méfiance, en ce sens qu'on ne doit pas trop en dévoiler à ce dernier et particulièrement les problèmes d'ordre judiciaire.

#### - Futur: relation

"Faudrait qui soye là... les agents ... euh... Faudrait je pense, tu sais qu'ils soient tous pareils. Peut-être... un contact... à la maison peut-être ça serait mieux, tu jaserais, ça serait une affaire qui serait bonne ... pis, on s'en va à la taverne prendre une bière, on jase comprends-tu? Tu sais, comprends-tu là? Là, t'as queuque chose, y te vois réellement dans ton naturel... Une rencontre amicale je pense, c'est ça l'affaire." (VII, p. 23-25)

## Synthèse - Relation

Ce groupe-ci insiste également sur la satisfaction éprouvée d'une relation d'aide et de confiance. On perçoit aussi l'agent comme un ami et considère essentièllemque la relation s'établisse dans un climat de franchise. D'autre part, on fait état de la difficulté d'établir la relation avec l'agent au début de la surveillance.

Par contre, on fait mention de l'importance de la personnalité de l'agent étant donné que dans certains cas il peut exister une incompatibilité de caractère. On ajoute finalement que l'agent peut aider le libéré moralement et psychologiquement mais pas financièrement; sur ce dernier aspect il ne peut que le conseiller.

Finalement, les individus de ce groupe ouhaiteraient voir une uniformisation dans le sens que tous les agents adopteraient la même politique au niveau des visites ou des rencontres; c'est-à-dire des rencontres moins officielles, comme par exemple à la maison où l'individu est à son naturel.

- Surveillance

"Il y a des gars qui demandent plus de surveillance que d'autres." (X, p. 48)
"... le seul surveillant qu'il y a c'est le contact qu'on a avec l'officier de là-bas." (X, p. 42)

#### - Surveillance

"... disons que peut-être une couple de fois je me suis senti sulvi mais ça je ne suis même pas certain. Je ne devrais pas dire ça parce que je ne suis pas certain que j'ai été suivi mais peut-être que j'ai été suivi." (XIV, p. 53)

"Ben, je m'en foutais pour la simple raison que je n'avais rien à me reprocher dans le temps là." (XIV, p. 53)

"Ceux qui sont en charge de ce gars-là, la surveillance, qu'ils ont la job de surveiller ben ils devraient eux autres avoir, tu sais, à essayer à lui aider un petit peu, par exemple, s'en occuper, lui il luî trouve une job, pis une place pour rester, pis il l'aide pour sa libération conditionnelle le gars, ce gars-là, je ne vois pas pourquoi... c'est lui qui 'devrait l'apprécier plus que n'importe qui sa libération conditionnelle." (I,p.77-80)

"Mais moé, je joue pas à la cachette, y sait que je vole pas et pis y sait que je reste tranquille, faque y a pas à s'inquiéter." (I, p. 24)

"C'est comme il dit: J'ai assez de m'occuper de ceux que j'ai du trouble avec. Parce que il y en a qui ont du trouble avec. Il y en a beaucoup qui sont dehors, pis il a beaucoup de troubles avec. Safecque il dit: Quand j'en ai que je n'ai pas de trouble avec, il dit: "Je ne les dérange pas ceux-là, je les laisse tranquille. (R)." (I, p. 66-67)

"... tu sais y sont même pas capables de se trouver à manger pis toute, ça c'est bon. Ces gars là faut que tu les suivent. Ces gars-là, y les suivent pas assez de proche. Ca c'est des détenus qui devraient être suivis plus proche." (VI, p. 28)

"... l'agent la première des choses, faut pas que tu le prennes comme un surveillant quelqu'un qui va toujours te persécuter: faut que tu te laisses aller vers lui: faut que t'acceptes d'être aimé... l'agent faut que t'acceptes de te confier à lui t'sais, si un petit problème, pas hésiter à aller le voir..." (II, p.32)

"... t'sais y m'ont pas fait sentir le poids de leur autorité parce que en fait y avaient une autorité sur moi t'sais y m'ont pas faite ressentir ça..." (II, p. 18)

- Futur: surveillance

## Synthèse - Sürveillance

En ce qui a trait à la surveillance, le groupe l ne souligne qu'un seul point, celui de la nécessité d'individualiser la surveillance.

"... c'est vrai qui ne faut pas si fier aux gars trop non plus... ils se sentent encore suivis... même après six mois y sentent encore oppressé." (VII, p. 11)

"C'est une affaire de fou parce que libération obligatoire... tu vas là, y signent ta feuille, y te demandent si ça va ben... ben oui, ça va ben... même si ça irait mal, le détenu y va dire oui ça va ben. Y veut pas retourner en dedans, y va dire ça va ben. Je vois pas qu'est-ce que c'est que ça, apporte. Rien qu'une chose que c'est bon, ça les protège eux autres, parce que, automatiquement, si le gars fait de quoi, ben y retourne faire son temps plein. Mais c'est pas ça qui va empêcher un gars de voler. C'est pas ça pantoute, pantoute." (VI, p. 27)

"Ils chèquent plus proche pis s'ils te poignent en défaut ben, tu rentres en dedans. Ben, moé je ne blâme pas les libérations conditionnelles de faire ça parce que c'est leur job ça eux autres." (XIV, p. 59)

#### - Futur: surveillance

"J'en vis une mais ce n'est pas la liberté. Moé je dirais: qu'ils sortent le gars pis qu'ils ne s'en occupent plus après. Le gars, il pourrait s'orienter mieux. C'est mieux tout seul que de se faire orienter par un autre parce que le gars il va... faire ce qu'il veut et non pas ce que les autres veulent..." (XI, p. 41)

# Synthèse - Surveillance

Tout comme le premier groupe, on fait mention ici de la nécessité d'individualiser la surveillance. Toutefois, plusieurs idées plus ou moins contradictoires ont court dans ce groupe à propos de cette dernière. Premièrement, la situation de contrôle et de surveillance est vécue par les individus de ce groupe comme étant oppressive et à laquelle on ne peut s'habituer. D'autre part, on ne voit dans cette surveillance qu'une simple

Police

- Nécessité de se rapporter à la police

formalité, "une affaire de fou" qui n'empêche pas un individu de récidiver.

La seule utilité reconnue est le fait de protéger les membres de la libération conditionnelle advenant une récidive. Deuxièmement, on mentionne que malgré le cadre autoritaire dans lequel l'individu doit fonctionner, ce dernier ne le ressent pas. En d'autres termes, la surveillance ne pèse pas lourd à un individu qui n'a rien à se reprocher. Dans ce sens, on accepte sa situation de surveillé et les implications qui en résultent.

On considère toutefois que l'aide apportée par l'agent n'est pas suffisante.

Finalement, on souhaiterait voir disparaître la surveillance afin que l'individu soit en mesure de s'orienter lui-même.

#### Police

- Nécessité de se rapporter à la police
- "... la libération conditionnelle comme telle O.K. C'est numéro 1, je me demande ben pourquoi le fameux rapportage à la police en même temps que la libération conditionnelle..." (VII, p. 2)
- "... ces polices-là, c'est une vraie farce que d'aller là,..." (VII, p. 18)
- "... je ne le sais pas moi-même, je pense que c'est rien qu'une formalité, pis donner de l'ouvrage... voyons comment est-ce qu'on appelle ça des bureaucrates là... c'est rien que ça... des bureaucrates là..." (VII, p. 19)
- "J'en vois pas l'utilité. La police disons qu'elle n'a pas un... contrôle sur le détenu à ce moment-là... c'est les libérations conditionnelles qui ont un contrôle sur le détenu. Le détenu va tout simplement se rapporter à la police pour lui donner son adresse pis prendre ses empreintes digitales pour voir si réellement il est rapporté... alors à ce moment-là il n'y a

- Atmosphère du bureau de police

mal coopératif. des gars qui vont! essayer de t'aider." (X. p. 45)

"En général, la police surtout les afficiers qui s'occupent de libération conditionnelle. ca se trouve à être des sergents-détectives... c'est pas

- Police vs vie quotidienne

"... les policiers qui fouillent parce que j'étais un gars sur la libération conditionnelle et pis, ils semblaient dire que les gens sous la libération, c'est mal." (XII, p. 12)

"Y'a certains policiers que je connais qui m'ont fait une cause, pis qui n'aiment pas ca que je sois en libération..." (V, p. 53)

"Jo suis toujours, je serai toujours... chu classé pour eux autres. Chu: un voleur, chu un ennemi, comprends-tu? Le gars, v'est borné, v'est limité - Atmosphère du bureau de police

"La seule chose, c'est d'aller me rapporter une fois par mois aux policiers, C'est ca qui est le pire. Faut pas manquer ca parce que si on à le malheure de manquer un mois c'est assez qu'ils peuvent venir nous chercher pour faire pour nous faire faire le restant de notre temps en dedans," (XTIT, p. 62)

"... si t'oublies tu viendras finir ton temps en dedans. Ce n'est pas nous autres qui vont t'aider." (XIII. p. 63)

"La première fois que je me suis rapporté je n'ai pas aimé la facon du type, la manière qu'il m'a recu. Il voulait savoir qu'est-ce que j'avais faite, pis c'est ci, pis c'est ca. Safecque, je n'ai pas aimé ca, ca j'ai trouvé ça ben dur. Après ça, j'y ai été le soir. Pis celui du soir il est très gentil. On dirait qu'il essave de me comprendre. Je vois de ce côté là que y'en a qui sont très compréhensifs." (XIII.p. 9)

Ben ca c'est une baloune c'est une affaire de 5 minutes." (IX. p. 1h)

- Police vs vie quotidienne

"Y m'achalent pas. Y fouillent même pas mon cher." (VI, p. 35)

"... j'aimerais ca, j'aimerais ca qu'y me fouilleraient, chu pas intéressé pantoute. Je trouve ca idiot. C'est vrai, si t'es police, tu sais que le gars vient de sortir, y'a un char, tu l'arrêtes. Tu peux être poli pareil pis le fouiller. Y fouillent même pas, c'est pas correct en réalité..." (VI, p. 36)

"Ca bien été, très bien, beaucoup bien. Là rien qu'une chose cé la police

à ça pis moé, chu un ennemi là pis... y faut qu'y me surveille." (V, p. 54)

"Mé. ca m'est arrivé, je veux dire ca m'est arrivé juste une fois, ca m'est arrivé plusieurs fois. Je me rappelle une fois justement. C'était en hiver que les policiers ils avaient vu que j'étais sous la libération conditionnelle ... Mais pour mieux m'identifier c'était en hiver, il neigeait il faisait à peu près 20 sous zéro, j'avais hâte de rentrer... Safecque les policiers m'ont répondur Toé mon "crotté", tu sais, dehors, pis premièrement enlève ton chandail pour qu'on voye si t'é marqué. J'ai dit: ca n'a pas de bon sens, il neige icitte. Ben ils m'ont forcé à le faire. Ils m'ont dit que si je ne voulais pas le faire que ils m'amèneraient pour une réflexion, pour la nuit." (XII, p. 11)

"Pis, je me fais dire: Fermes ta gueule, toé, t'é encore un prisonnier pis on t'a à l'oeil. Des affaires comme ça, ce n'est pas rare. Pis, ça se produit, à part de ca, pas au niveau des vieux policiers, mais au niveau des jeunes policiers." (XII, p. 12)

"Mais quand un gars se fait dire: Dehors les "crottés", même à ta femme, je veux dire, ca porte à réfléchir. Des fois, ce n'est pas pour rien qu'un gars, tu sais, y'é agressif à voir les uniformes. C'est surtout quand tlen a vu longtemps. Je ne sais pas moé, mais une coupe d'années les uniformes, t'é toujours taité en cave tu sais." (XII, p. 13)

## Synthèse - Police

Ce groupe considère les policiers attitrés à la surveillance des libérés comme étant très coopératifs et capables d'aider les individus.

Par contre, tout comme le groupe 2, on voit la relation policierslibérés comme en étant une de supérieur à inférieur. Pour le policier, le libéré demeure toujours un criminel et un détenu. Et à ce titre, ils sont traités comme des citoyens privés de leurs droits et privilèges. Et pour ce groupe, ceci se manifeste surtout chez les jeunes policiers.

en une fois y m'ont achalé..." (II, p. 19)

"... t'sais pis rien qu'ça parce que j'étais en libération conditionnelle, pis ex-criminel pis y sont imaginé que y avait le droit de me ramasser, ca vient de s'éteindre t'sais mé droits de citoyens je ne les avais pas, pis ca je m'attends que cette année, ca va être encore pareil pis si on a à mettre la main sur le dos y vont encore me ramasser vu que s't'aller en dedans." (II, p. 20)

# Synthèse - Police

On s'interroge ici sur la nécessité de se rapporter à la police et l'on qualifie ce pseudo-contrôle de "vrai farce", d'une simple exigence bureaucratique qui procure de l'ouvrage à certains.

D'autre part, en ce qui a trait à la qualité relationnelle de la police, les avis sont très partagés. On considère que le fait de se rapporter à la police constitue ce qu'il y a de pire en libération conditionnelle et que le fait d'oublier de se rapporter signifie le retour immédiat en institution. Par contre, on considère aussi que c'est "une baloune", une

# Problèmes rencontrés - Travail vs dossier

"affaire de 5 minutes". Finalement, on note sur l'attitude de ces policiers qu'ils s'en trouve de très compréhensifs comme de très durs.

La relation policiers-libérés en est une de supérieur à inférieur. Ainsi, pour le policier, le libéré demeure toujours un criminel et un détenu. Et à ce titre, on traite ce dernier comme un citoyen privé de ses droits et privilèges. On admet toutefois que les libérés fassent l'objet d'une surveillance spéciale de la part des policiers mais que ceci n'empêche pas ces derniers d'être polis à leur égard.

# Problèmes rencontrés

#### - Travail vs dossier

"Ce qui manque là dedans, je pense que c'est le fait du dossier que n'importe qui peut faire sortir.. "(XIV. p. 9)

"C'est ça, c'est ça qui est surtout le problème d'après moé. C'est le dossier qui revient à la surface." (XIV, p. 10)

"Mais sur le côté de ce qui m'est arrivé, c'est ça qui est le pire. C'est pour ça peut-être qu'ils ne veulent pas envoyer des lettres de référence." (XIII, p. 3)

"En réalité, y'a ben des places que j'ai été. Ils ont l'air trop, trop à s'occuper de ce que j'ai faite du temps..." (XIII, p. 5)

"Je sus parfait bilingue à part de ça. Juste une petite affaire qui cloche: c'est le dossier... Ah oui, c'est une affaire qui regardent énormément." (XI, p. 3)

"Aussitôt qu'un gars qui a un dossier, ils ont peur que le gars lâche la job." (XI, p. 4)

"Les employeurs, ils ne les comprennent pas, ils sont pleins eux autres,

ça ne leur fait rien qu'un gars sort de prison et qu'il n'aye... qu'il crève de faim. D'abord qu'eux autres mangent." (XI, p. 25)

"On sort dehors, on sort dehors, on est dans la rue, on a pas de place pour aller, rien, on cherche à travailler on est pas capable de trouver de job, qu'est-ce que tu veux qu'on fasse, y faut toujours ben faire quelque chose, on se met à voler, on se fait poigner, pis on rentre encore en dedans. Fa que les gars... ça nous donne rien de prendre une libération conditionnelle, avoir su ça, j'en aurais pas pris, c'est ça qui répondent." (I, p. 20)

#### - Mass-média

"... ils parlent juste de ceux qui se font arrêter, ils ne parlent pas de ceux qui restent dehors... on n'entend pas parler de ceux-là qui restent denors sur les journeaux." (X, p. 67)

# - Argent et travail

#### - Mass-média

"Là, sur le photo-journal, toute un article, une page complète sur moé. Que c'étais un scandale que je sois sorti sous une libération conditionnelle. J'étais en affaire, j'étais libre, j'étais un criminel reconnu." (XIV, p. 11-12)

"Le détective en question, c'est lui qui est en charge de mon enquête, c'est lui qui a faite écrire la chose, pis, ça été jusqu'à Ottawa cette affaire-là. Ils ont faite du tort pas seulement à moé, mais à mon commerce, pis à tout le monde qui m'entoure et ainsi de suite. Moi je pense qu'un policier ne devrait pas avoir le droit de faire une affaire de même, ni les journalistes, d'arriver pis d'écrire une page complète de même... Après qu'une personne... surtout qu'il a payé pour ses crimes ou son crime." (XIV, p. 11-12)

# - Argent et travail

"Ils venaient de sortir sur la libération conditionnelle. Et eux autres là, je dirais que 80% ils ont toutes le même problème. D'abord, passes-moi un dix, peux-tu m'aider, ils ont des problèmes d'argent en partant." (XIV. p. 16)

"Moi je trouve que le plus gros problème, le plus gros problème ies libérations conditionnelles c'est quand un type: s'il avait pris une job solide, il n'aurait pas eu de problèmes." (XIV, p. 42) "C'est une affaire épouvantable, j'en ai rencontré un paquet de gars qui sont dedans mais ils ont toutes le même problème, c'est que... tu sais, il faut se placer. Ce n'est pas tout le monde qui ont la chance de se placer les pieds." (XIV, p. 19)

#### - Etiquette

"C'est ça, je me suis aperçu ou'y étaient pareil comme moé, y étaient pas plus pire que moé pis y étaient pas meilleurs, pis y étaient pas plus méchants que moé. C'est parce qu'on m'avait collé une étiquette, tu comprendstu, pis j'avais fini par y croire à cette étiquette-là, tsé, je veux dire." (IV, p. 16)

"... mais j'ai changé de nom. Ca m'a beaucoup aidé." (IV, p. 16)

"... c'est le même gars mais je veux dire c'est... c'est deux phases différentes de ma vie, tsé?" (IV, p. 19)

"Et puis, on est toujours considéré quand même, même sur la rue, comme un prisonnier." (XII, p. 2)

"... parce que on sent toujours une petite chose sous libération conditionnelle... je ne me suis pas gêné avec ça, il y en a qui cache ça à mort, moé, ça me dérange pas... ce n'est pas un honneur, mais ce n'est pas un désohnneur..." (X, p. 49)

# - Etiquette

"Moi je me vois face à la société, égal à eux. Je ne me vois pas plus bas qu'eux, que les autres..." (XI, p. 16)

"Moi, dans mon cas, moi mon expérience, je... trouve que le monde y veule pas m'aider assez, pas aider les détenus." (XIII, p. 8)

":.. tsé tu sors, t'é un numéro, comprends-tu, tu t'imagines que tout le monde le sait." (II, p. 16)

"S'il arrive une "bad luck" disons... en... je me fais arrêter, on ne sait jamais une "bad luck"... quand tu te fais arrêter même si tu fais rien, y te voyent sur la rue... y'en a qui te reconnaissent... c'est arrivé à des gars. Moé ça m'é pas arrivé encore." (VII, p. 4)

"La seule chose que j'ai peut-être que su pas capable de marcher la tête haute comme peut-être comme ceux que ça ne leur fait rien. Parce que su pas capable d'aller dans le bout où ce que c'est que je restais parce que su tellement connu." (XIII, p. 71)

"Safecque, je n'avais pas rien à cacher et puis tout le monde me connais comme je vis et je passe pour un gars normal. Safecque, tout le monde l'a accepté. Je n'ai pas eu de problèmes." (XIV, p. 39)

#### - Adaptation

"Ben moé les 6 premiers mois, je trouve ça assez dur, ardu, assez difficile à m'adapter, pis essayer de trouve une position, pis... Pis après ça, ben, j'ai commencé à travailler à l'impôt, tu sais... Après ça, tu sais, l'intégration. J'étais dans un milieu... dans un milieu étudiant, comme je te disais, assez ouvert. Par contre, j'étais dans un autre milieu: Peut-être que c'est ça qui m'a faite réadapter ben vite, tu sais." (XII, p. 46)

"Mais, j'ai su ben m'adapter dehors quand su sorti pis avec mon officier toute ça. Je me sus adapté parfaitement." (XII, p. 32)

"Disons que t'é un animal en dedans et pis que quand tu sors et pis que t'essayes d'exprimer tes actions, ou ben, seulement en paroles, tu sais, exprimer tes idées et puis... que tu t'é fais disons, traiter de n'importe quoi. Vraiment, même en libération conditionnelle, je pense que c'est normal qu'un gars il vienne révolté, tu sais..." (XII, p. 4)

E... j'ai des responsabilités, mon enfant qui arrive, das grosses responsabilités. Là, je fais du travail à la maison. Là, j'arrive hier, ben des petites bébelles à réparer dans la maison." (IV, p. 25)

"... tsé je veux dire, c'est ça s'intégrer à la société? pour moé en tous cas c'est de même que c'est venu s'intégrer à la société. Les voisins je leur parle, avant je leur parlais pas, tsé je veux dire."(IV, p. 26)

"... De même t'apprends à connaître les gens qui vivent alentour de toé. Le monde est pas si mauvais que ça; c'est ça s'intégrer à la société." (IV, p. 26)

## - Adaptation

"C'est dur à surmonter cette étape là, c'est c'étape là que je subis aujourd'hui, plus difficile à surmonter, tu sais c'est difficile; ça dépend du degré d'honnêteté que tu as vis-à-vis de toi-même, tsé, je veux dire." (IV, p. 3)

"Je trouve le temps ben long parce que avec tout ce que j'ai perdu, ça va ben mal." (XIII, p. 5)

"Ben, quand on sort, voyez-vous... on voit le monde aller, pis on poigne l'habitude. On regarde le monde là, pour savoir quoi faire..." (XI, p. 36)

"C'est toé qui faut qui s'adapte à eux autres. Eux autres, y ont vécu normalement, toé t'as pas vécu normalement." (I, p. 26)

""Même là, vois-tu j'ai une blonde, ça m'a pris du temps à m'en faire une blonde. Je sais pas tu restes comme gelé en dedans." (VII, p. 7)

"Disons que ce n'est pas le même langage à... en dehors qu'en dedans. Un gars en dehors n'y pense pas à ça... y va arriver à un autre t'é un hostie de chien en joke. T'sé ça se dit pas pantoute en dedans, même pas en joke." (XI, p. 36)

"En arrivant dehors, c'té gars là y est gêné un peu tsé y est perdu. Y arrive dans une place là pour chercher de l'ouvrage y est perdu, pis ensuite de ça dans les prisons tu travailles mais tu cours pas. Un gars qui est habitué de même pendant sept ans, y'en a qui deviennent paresseux." (I, p. 15)

# Synthèse - Problèmes rencontrés

Comme dans le deuxième groupe, les libérés de ce groupe affirment que les journaux les dénigrent. De plus, on déplore le fait que ces derniers ne parlent que des libérés qui récidivent.

Ce groupe-ci se considère aussi égal aux membres de la société. On ajoute que l'étiquette qu'on leur a collée fait que les libérés finissent par y croirent. Ainsi, sur la rue ils sont toujours vus ou ont l'impression d'être vus encore comme des détenus. D'autre part, on affirme que le fait d'être en libération conditionnelle ne constitue ni un honneur ni un déshonneur.

Pour ce qui est de l'adaptation à la sortie du pénitencier, ici aussi on considère que le libéré conditionnel au début du terme de sa libération, connaît des difficultés à tous les niveaux: du langage, du travail, etc. On considère toutefois, en même temps, que la réadaptation est facile et rapide, c'est-à-dire qu'elle ne cause pas de problème particulier.

#### - Futur

"C'est toutes ces choses-là qui faudrait que ça sayent ben expliquées, pis, expliquer ce que c'est qu'une libération conditionnelle, y'en a ben qui ne savent pas ce que c'est réellement, ben expliqué dans les journaux ça s'est jamais faite, jamais." (VII, p. 32)

"Ca encourage le monde davantage. Tout le monde c'est y lachent toute sous libération conditionnelle, mais ce n'est pas vrai, ce n'est pas vrai! (VII, p. 32)

## Synthèse - Problèmes rencontrés

Le principale problème consiste en l'obtention d'un emploi compte tenu du dossier criminel. Ainsi, même si le libéré est qualifié on ne lui fait pas confiance par peur qu'il quitte son emploi. A la lumière de ceci, on considère que le libéré se voit dans l'obligation de récidiver et que somme toute cette libération conditionnelle est nuisible plutôt qu'utile.

En ce qui a trait aux mass-média, les libérés conditionnels affirment que les journaux les dénigrent. On souligne ainsi que parfois ce sont les policiers qui sont à la source de ces pseudo-scandales journalistiques, lesquels causent des torts inutiles à celui qui a payé pour son crime, à ses proches et à son commerce. On considère donc déplorable de voir agir ainsi des policiers.

L'argent constitue le problème capital, le premier problème auquel l'individu fait face. C'est uniquement la chance d'avoir "une job solide" qui empêchera le sujet de retourner au crime.

Un autre problème mentionné par le groupe est celui de l'étiquetage.

Ainsi, d'une part on se considère égal aux autres membres de la société et
d'autre part, on affirme que même sur la rue on est vu ou on a l'impression
d'être vu comme des détenus. C'est la raison pour laquelle on dit ne pouvoir
marcher la tête haute. On mentionne de plus que les gens ne veulent pas aidèr
les libérés. Finalement, on considère qu'il vaut mieux retourner dans son
quartier afin que les gens finissent par accepter le passé du sujet.

Finalement, le libéré conditionnel, au début du terme de sa libération connaît des difficultés à tous les niveaux. Que ce soit au niveau de l'adaptation proprement dite, du langage ou du travail. Il se doit ainsi de s'adapter aux autres et non d'adapter les autres à luiimême.

En dernicr lieu, on considère que les autorités de la libération conditionnelle devraient expliquer au grand public tous les mécanismes de celle-ci, afin de dissiper les malentendus et ce via les mass-média.

# Critères de succès

# Critères de succès

"Je dirais que ça règle quasiment 90% des problèmes. Tu sais, quand on a du travail pis que ça rapporte là, ils le laissent... ils le laissent faire." (XIV, p. 3)

#### - Milieu familial

"Deuxième étape ben, ma femme. c'est toutes des choses qui m'ont aidé. Surtout ma femme, énormément, c'est 50%, 50% si c'est pas 70." (IV, p. 27)

#### - Soutien

"Mais, qu'est-ce qui m'a aidé à me comprendre, par exemple? Ce sont des gens qui m'ont aimé pis qui m'ont fait confiance. Des plus mûrs que moé, des sages..." (V, p. 27)

#### - Milieu familial

"Moi le jour où j'ai sorti moi je... Du pareil comme si je continuais ma vie normale comme avant. Moi j'avais de bonnes raisons j'avais une bonne position, j'avais un milieu familial à ce moment-là, j'avais mon auto, j'avais mon linge, la seule chose que j'ai perdue dans 9 mois c'est mon salaire." (IX, p. 25)

#### - Soutien

"La chance, la chance de tomber sur un officier, la chance d'arriver debhors, de te trouver devant quelque chose..." (II, p. 16)

"... la chance de tomber sur quelqu'un qui t'aime:là, qui t'apporte un peu d'affection." (II, p. 29)

"... si je pars en peur ben a (femme) va me mettre un brake, t'sais a me surveille tout le temps. C'est une vraie mère poule. A m'encourage ben gros, pis a me fait sentir sa présence, sa chaleur." (II, p. 29)

"Mais en fait c'est ma femme, mon travail, pis mon agent parce que cé avec eux que j'ai le plus de contact..." (II, p. 28)

#### - Motivation

"Il faut que je travaille je ne veux pas leur montrer aux libérations conditionnelles que je suis i capable de rester dehors., là c'est mon cas, je suis tanné, je suis tanné de là-bas, c'est moé qui veut me prouver que je suis capable de rester dehors, je ne veux pas le prouver aux autres..."
(X, p. 30)

"... première des choses la libération conditionnelle elle-même, comprendstu, a m'a faite énormément de bien, tu comprends-tu? Mais y a un autre
chose que je pense, c'est que j'étais déjà préparé, tsé je veux dire, j'étais déjà préparé à réintégrer la société, tu comprends? de l'intérieur
parce que j'avais faite des études là-bas pis je m'étais mis à voir le monde
sous un angle assez différent..." (IV, p. 27)

#### - Motivation

"Parce qu'un gars qui sort sur une libération conditionnelle pis qui l'apprécie pas, y tombe dans le crime tout de suite." (I, p. 47)

"Si tu réussis à toffer 3 mois dehors, il dit: ça va être parfait. Il dit: ça veut dire que t'as donné un gros "rush" tu sais. Parce que la plupart des gars, ils ne toffent pas 3 mois dehors. Les gars de la libération, ceux qui donnent la libération conditionnelle quand le gars n'est pas réhabilité, il ne toffe pas trois mois dehors, ils le rentrent tout de suite." (XV, p. 35)

- Futur

# Synthèse - Critères de succès

Le groupe l'mentionne sensiblement les facteurs qui sont essentiels à la réussite d'une libération conditionnelle. On mentionne ainsi que l'épouse, l'affection et la compréhension de l'entourage sont absolument nécessaires pour le libéré. On ajoute aussi que le travail et la motivation du libéré à bien faire constituent des critères de succès. Cette motivation s'exprime par des formules telles que: "je suis tanné et je veux me prouver que je suis capable de rester dehors", "j'étais préparé à réintégrer la société à l'intérieur."

#### - Futur

"Le gars sort de la prison, y devrait être aidé tout de suite en sortant. Je parle pas de l'aider pendant six mois de temps, mais je parle au moins pour une couple de semaines, y devrait prendre c'te gars-là pis essayer à y trouver des jobs, autrement ou asseyer à le déniaiser." (I, p. 17)

# Synthèse - Critères de succès

Les libérés du groupe 2 mentionnent plusieurs facteurs essentiels à la réussite d'une libération conditionnelle. Ainsi, le travail est considéré comme la clef de succès pour un libéré conditionnel. Le milieu familial et surtout la présence de l'épouse ainsi que l'affection et la compréhension sont considérés aussi comme des éléments importants pour le libéré conditionnel. On ajoute que la motivation du libéré à bien faire est essentielle à la réussite de la libération. Dans ce sens, l'individu se doit d'apprécier sa libération et particulièrement durant les premiers trois mois du terme.

Finalement, dans une perspective future, on souligne que l'on devrait aider davantage le libéré pendant les premières semaines afin de le guider pour se trouver un emploi et par le fait même le "déniaiser".

#### Addendum

Nous voyons donc que notre étude nous a permis de dégager les images d'un groupe de libérés à l'égard de la libération conditionnelle ou encore de dessiner le contour de l'univers des représentations des individus. Ainsi, nous répondons par le fait même au but essentiel de la recherche. Toutefois, notre tentative d'esquisser des attitudes en fonction de la variable "degré d'engagement du sujet dans le système judiciaire" s'avère un "échec" puisque:

- a) Le temps alloué à cette étude est insuffisant.
- b) Les images relatives à chacune des rubriques de nos deux modèles de représentation sont sensiblement identiques. Ce qui a pour effet de rendre pratiquement impossible l'esquisse d'une structuration différentielle d'attitudes.

Il s'agira donc d'utiliser la même méthode à l'égard des autres variables, c'est-à-dire de procéder au regroupement des images en fonction des variables retenues (âge, nombre de libérations, type de libération, etc.) et/ou d'analyser plus à fond les données déjà recueillies sous la forme globale des deux groupes de l'engagement.

Partie III

Les opérateurs

#### Chapitre V

# Comptes rendus des images des opérateurs sur la libération conditionnelle

#### 5.1. Objectifs

Ayant, dans un premier temps, exposé et analysé les images de 15 libérés conditionnels, il s'avère opportun, dans un deuxième temps, de présenter les images des opérateurs du système sur la libération conditionnelle. Toutefois, tel que mentionné dans la première partie du rapport, nous avons dû concentrer nos efforts sur les 15 libérés, objet premier de cette présente recherche. Par le fait même, ce chapitre ne vise qu'à présenter une esquisse des principales images et préoccupations des opérateurs ou à nous donner l'orientation que pourraient prendre les représentations sociales des opérateurs par rapport à celles des libérés.

Contrairement à l'analyse faite au chapître précédent où il s'agissait de dessiner le contour du champ des représentations sociales des libérés, il s'agit simplement ici, à l'aide des images-guides que nous avons retenues, de nous indiquer quelques éléments constitutifs de l'univers des représentations sociales des opérateurs.

Il ne saurait donc être question pour le moment de procéder à une étude comparative de nos deux populations mais plutôt de jeter les bases d'une telle étude afin d'en arriver à dégager la dynamique au niveau des représentations sociales. Etude d'autant plus importante étant donné le tout indissociable que forment ces deux composantes du système, de par leur réciprocité d'influence et où chacune d'elle identifie et conditionne partiellement la façon d'être de l'autre.

١

#### 5.2. Population et méthodologie

La population des opérateurs comprend quatre individus choisis en fonction de trois variables. Il s'agit premièrement du type d'agence où figurent deux individus d'une agence privée et deux d'une agence publique; de la fonction occupée c'est-à-dire, deux administrateurs et deux agents; du nombre d'années d'expérience en libération conditionnelle.

Dans cette dernière variable, nous retrouvons pour les administrateurs des individus ayant respectivement 7 ans et 19 ans d'expérience. Pour les agents, nous avons deux individus ayant respectivement 4 et 10 ans d'expérience.

Nous voyons donc qu'avec un si petit échantillon et en l'absence d'autres variables pertinentes telles que le nombre d'années d'étude, le milieu d'appartenance, etc, nous ne pouvons respecter l'exhaustivité du champ de représentation de cette population. C'est la raison pour laquelle ce chapitre ne constitue qu'une ébauche d'une étude plus élaborée. Il faudra donc, pour cette population, poursuivre cette étude exploratoire qualitative avant d'aborder la phase suivante qui est celle de l'étude exploratoire quantitative.

#### 5.3. Instrumentation

Les instruments utilisés dans la cueillette et l'analyse des informations sont les mêmes que ceux utilisés pour les libérés (1). Nous avons procédé par entrevues individuelles non-directives. Chacune d'elle était enregistrée et dactylographiée par la suite. De plus, l'analyse des entrevues se faisait individuellement par la lecture des procès-verbaux des entrevues et par la suite il y avait audition des bandes sonores et discussion à deux. Ainsi, à la lecture des procès-verbaux et à partir de ce qui était dit dans ces derniers, nous avons établi une grille d'analyse

⁽¹⁾ Cf: chapitre II du présent rapport.

reproduite à la page suivante, choisi des thèmes et classé les images en fonction de ceux-ci. Toutefois, pour faciliter la comparaison entre nos deux populations dans une étude future, nous avons choisi les mêmes grands thèmes que ceux utilisés pour les libérés. Ces derniers sont les suivants: société et justice, Commission Nationale des libérations conditionnelles, étape vécue. Il va sans dire que de par leur généralité, ces thèmes s'appliquaient également aux discours des opérateurs. A chacun de ces thèmes correspondent des sous-thèmes. Certains d'entre eux sont semblables à ceux retenus pour les libérés tandis que d'autres sont spécifiques et traduisent des préoccupations différentes. Ajoutons finalement que pour respecter la souplesse de notre grille d'analyse, nous avons dû, là-aussi, ajouter des sous-catégories au fur et à mesure que se déroulait l'analyse des entrevues. Cette grille est reproduíte à la page suivante.

Conception criminel et criminalité	Société
Conception de la réhabilitation	et 1
Appareil judiciaire	Justice
Politique	Commission condi
Procédure	II ssion des libérations conditionnalles
Problèmes rencontrés (agent)	oérations les
Perception globale de la libération conditionnelle	
Image du libéré	
Rôle de l'agent	Eta
Attitude de l'agent (face au libéré)	III Etape vécue
Relation agent-libéré	Ф
Facteurs de récidive	
Facteurs décisionnels	

#### I- Société et Justice

- Conception du criminel et de la criminalité

"Alors qu'on se rend compte, depuis quelques années, que n'importe qui peut faire... n'importe lequel délinquant, qui a une personnalité plus ou moins forte, peut faire des vols à main armée, sur le plan de la délinquance, alors que ces gars-là autrefois ils se réservaient des vols par effraction, vols à l'étalage, vols d'auto" (I, p. 33)

#### I- Société et Justice '

- Conception du criminel et de la criminalité

"Ces facteurs là: scolarisation très basse, niveau économique aussi, le revenu est limité, milieu familial à peu près dans la même situation, secteur résidentiel un peu plus défavorisé, c'est ce qu'on retrouve dans les faits. Peut-être qu'ils ont... ils ont peut-être... peut-être que tout simplement les personnes de ce milieu là, sont peut-être plus victimes que d'autres. Elles sont peutêtre moins aussi... la possibilité de s'en sortir... d'utiliser peut-être les services d'un avocat et puis peutêtre pas financièrement les moyens de faire face à des... à des exigences comme celles-là..." (II, p. 40)

"Dans bien des cas, c'est des emplois correspondant pas du tout aux habilités et aux intérêts que ces personnes-là peuvent avoir. Alors, ça veut dire que l'emploi a pas grand signification pour eux, sinon des moyens de gagner sa vie parce que les conditions de travail sont... sont assez lourdes. Les salaires sont pas toujours assez adéquats." (II, p. 38)

"Alors, ils sont obligés au point de vue... les revenus étant ... moins stables, ils sont obligés de demeurer dans des quartiers où encore là peut-

## I- Société et Justice

- Conception du criminel et de la criminalité

#### I- Société et Justice

- Conception du criminel et de la criminalité

'Mais qui demeurent des individus difficiles à caser sur le marché du travail, à cause de la technologie, pis à cause des exigences." (IV, p.3)

"Oui, c'est antérieur, pis souvent ça peut être un facteur déterminant, si l'on veut, déclanchant." (IV, p. 3)

être un peu défavorisés. Les conditions de logement sont moins... sont moins avantageuses et les gens qui y résident aussi ont peut-être, à ce moment-là, des difficultés ou des... plus grandes. Alors, tout ça, ça forme un tout. Alors..." (II, p. 39)

- Conception de la réhabilitation

"Si le-gars est heureux dans la délinquance. il satisfait à tous ses besoins, ca devient difficile je pense de parler de réhabilitation avec lui et il faut essayer de l'amener à réfléchir sur sa situation pour être capable de poser un choix, choix qu'on peut pas... choix qu'on peut pas influencer, qu'on peut pas imposer sur-

tout" (I, p. 13)

- Conception de la réhabilitation

- Conception de la réhabilitation

"Pour la surveillance définie en termes de relation d'aide qui est notre deuxième rôle, qui en fait. pour nous est le plus important, c'est l'approche individuelle qui est la plus privilégiée (approche style case work." (III. p. 4)

- Conception de la réhabilitation

"C'est important parce que si en part trop vite avec des... avec des... des notions de traitements, tu sais, t'as beau avoir une histoire sociale du gars, tu peux avoir le plus beau diagnostic que tu veux, tu peux avoir un plan de traitement, tu sais? Mais...: - Si un gars ne veut pas. Ou, si le gars veut juste certaines choses lui." (IV, p. 23)

"Alors, ce que je veux illustrer par ça, tu sais, c'est que peut-être des fois, tu sais, avec le recul du temps, six mois, un an, deux ans après que peut-être que le gars, lui, pourrait répondre à cette question là, lui, à savoir si on le traite, entre guillemets. d'une certaine facon, tu sais? Dans le sens qu'il pourrait dire lui, ben, moé, le fait là, d'avoir été en libération conditionnelle là, pour moi il y a des choses qui ne sont plus pareilles." (IV, p. 22)

"Moi, j'ai toujours dit que la... la réhabilitation c'est... des efforts que les personnes doivent faire en

"A cette approche-là, certains ont peut-être été sceptiques, pis ont a-

"On ne peut pas penser que si... si on pense par exemple que le... le délit dopté un autre approche pour travail- commis par un individu, ben, c'est un

face de la réhabilitation. Ca n'appartient pas seulement aux agents de la libération conditionnelle et aux libérés conditionnels. Ca appartient aussi à la société. Mais la société c'est ben large. Pour un libéré... conditionnel précis, la société c'est. .. ses proches là. Pis, c'est important de les sensibiliser. Pis. ils ont une responsabilité devant ces gens-là. (£, p. 39)

Il v a aussi évidemment une implication... plus grande sur le plan communautaire, un aspect pas mal important: ne pas se garder à nous seul. le soin de réhabiliter un délinquant." (I, p. 41)

ler sur d'autres dimensions. Alors, c'est l'approche de... de groupes, dynamiques de groupes, diffusion de groupes." (III, p. 5)

"Finalement, l'approche communautaire. Selon nous là, elle a été touchée de façon très partielle c'est-à- espèce de... de processus là, phénodire on a... on n'a... on a participé à des réunions, on... j'ai donné des conférences pour sensibiliser les gens. On a parlé des ex-détenus. l'eau qu'on apprend à nager pis" On a pu collaborer avec des organismes pour améliorer son sort. Mais disons que ca se fait de façon très limitée." (III, p. 5)

système d'inadaptation sociale. .Ben, il faudrait pas penser que c'est en le mettant là, en le mettant X aunées, tu sais, complètement retiré de cette société là où il s'adaptait mal, tu sais, en le retirant comme ca pis en l'isolant, qu'en pensant que par un ménal, pis qu'après quatre ans, ou cing ans. il va être adapté, tu sais? Je pense que c'est... c'est dans (IV, p. 37)

#### - Appareil judiciaire

"Le système global à mon point de vue c'était trop... le travail était beaucoup trop sectionné, t'avais le policier qui effectuait l'arrestation il devait faire la preuve, il devait apporter des preuves devant le tribunal puis c'était le tribunal à juger si v' avait matière à procès, à le trouver coupable ou non." (I. p. 1, 2)

"Là, à ce moment-là, le cas du pénitencier se terminait là et nous... on entrait en action 3, 4 mois après." (I, p. 2)

"Il n'y avait pas de continuité à trace moment-là, ça devenait beaucoup plus difficile pour tout chacun des

# - Appareil judicialie

"...la clientèle qui maintenant nous est confiée en libération conditionnelle: "(II, p. 35)

'On s'apercoit que se sont des personnes, des... bonhommes là qui... ont été impliqués dans des activités criminelles un peu plus sérieuses, un peu plus... Parce que en fait, on attribue ca au fait que il y a quand même une certaine sélection, une première sélection qui se fait au niveau de la probation. Alors, dans la mesure où le service de probation où les juges utilisent davantage la probation, alors à ce moment-là la probation est vers le système comme tel de sorte qu'à utilisée pour ceux qui commettent des délits peut-être con... considérés . moins graves, qui mettent peut-être

# - Appareil judiciaire

#### - Appareil judiciare

"Et, j'en suis venu à la conclusion que le système, actuellement, des libérations conditionnelles, il n'est pas si mal dans son ensemble, il n'est pas si mal dans son ensemble. D'abord. je me disais des choses comme ceci: je me disais: parler de système des libérations conditionnelles, c'est parler au fond d'un système qui vient se greffer sur les deux autres systèmes qui existent antérieurement. D'abord, à savoir le système pénitencier, pis le système judiciaire. Alors, je me disais là-dessus, au fond là, le service, le système de libération conditionnelle, vient se greffer sur quelque chose qui est déjà boiteux, tu sais? (IV. p. 26, 27)

systèmes en particulier de vraiment avoir une connaissance précise du sujet. Ce système là favorisait le délinguant qui était plutôt... excusez l'expression wise guy." (I, p. 2)

"Tel il faut beaucoup plus d'unité à travers ces différents systèmes là. Evidemment, il faut respecter l'autonomie de chacun des systèmes. Ca c'est bien important à... mon point de ment-là, comme étant plus sérieux, vue. Par contre, l'échange doit se faire de... d'un système à l'autre partant de... partant de policier, de la cour, la probation, la détention, la libération conditionnelle. Il faut si on retourne quelques années en qu'il aye un lien... (I, p. 3)

moins en sécurité... mettent moins en dancer la sécurité des individus là. peut-être la propriété et qui sont à leurs premiers délits comme adulte. (II, p. 35, 36)

"Ou bien, se sont ceux qui n'ont pas bénéficié de mesures de probation, soit à cause de la nature des délits qui pouvaient être percus, à ce moplus graves par los tribunaux." (II. p. 36)

"On avait tendance comme de raison. arrière, à placer en libération conditionnelle ou à accorder facilement une libération conditionnelle à ceux qui en étaient à leur premier délit ou qui avaient commis des délits plus ou moins graves. Mais, on les retrouve de moins en moins ces cas-là en institution nous autres." (II. p. 36, 37)

"Là. où les véritables problèmes se posent, je pense, c'est au moment où le juge promonce la sentence." (IV. p. 27)

"Ils sont pris avec un code qui est quand même très vague, qui est quand même très vague, tu sais? Qui fait que... des... surtout des maxima dans les sentences, tu sais, pour certains types d'offenses. Le minimum, il n'y en a pas... il n'y a pas de minimum. Alors, les juges ils sont embêtés, ils sont obligés de faire appel à des notions de... de... d'usage de cour. tu sais, qui tient compte de... de la . longueur du casier judiciaire, tu sais, de la gravité de l'offense et qu'ils appellent eux autres de l'exemplarité, bon." (IV, p. 27, 28)

'Même là, on est pas plus avancé parce que de façon générale le... le code prévoit des sentences très fortes pour des offenses très graves, c'està-dire des offenses très graves sous l'angle de... de... la sorte de la publicité ou de l'impact, au fond, sur la moyenne des gens, l'ensemble de la société. Mais qui est pas une gravité que sous-tend là nécessairement un état dangereux de l'individu, tu sais? (IV, p. 28)

"Alors, quand je disais que le code là, n'aidait pas tellement c'est qu' on foute l'individu en dedans, des fois pour des longues périodes, tu sais, pis ça n'a rien à voir avec le dagré de dangerosité qu'ils peuvent présenter pour la société." (IV. p. 28)

"On doit être clément, qu'on doit être clément pour une première offense, tu sais? Celà, ça m'apparaît assez triste comme réalité parce que là, poussant ça un peu à l'absurde ça veut dire qu'on a tous droit à une première offense. Maintenant, si on a droit à une première offense, et si on se fait pas prendre, ben, on a droit à une deuxième, tu sais?" (IV, p. 29)

"Alors, ça, dans ce sens là, la... la... cette notion de clémence pour la première offense, je pense qu'on devrait y regarder deux fois." (IV, p.30)

"Mais souvent, on a aussi une première offense comme adulte, tu sais, mais on a un back ground qui est souvent là pas mal, pas mal intéressant, pas mal imposant. Et puis, là, ben, c'est pas parce que le gars a 18 ans moins un jour, tu sais, ou 18 ans plus un jour, qu'il est ben différent cliniquement. (IV, p. 30)

"L'autre danger qui existe aussi à donner les sentences selon les usages de cour pis tout ça, c'est qu'on se retrouve, à un moment donné, avec des individus qui sont assez dangereux et qui ont eu le malheur ou le bonheur de se faire prendre pour une offense:

- Bénigne, en tout cas, pas aussi sérieuse, tu sais, que leur dangereuseté pourrait leur permettre. Et ce sont des gens aussi qui s'en tirent avec des peines assez courtes." (IV, p. 30)

"J'ai l'impression qu'on est encore

pour longtemps dans un système qui va devoir prévoir là, au point de départ là, des sentences dites déterminées. A moins qu'on aurait là un espèce de modèle là... qui serait, tu sais, une partie déterminée, pis une partie indéterminée, ça je pense c'est déjà plus acceptable, pour nos idées démocratiques." (IV, p. 31)

"C'est l'institution qui aurait en charge les personnes, tu sais, qui déciderait au fond la forme du traitement, la durée de traitement, qui déciderait quand ils sont prêts, tu sais, à être libérés. Alors, à ce moment-là, il y aurait quasi plus de raison d'être de la commission, pis ça serait intégré ça et là, pis ça ferait partie d'un tout." (IV, p. 32)

"Je verrais mal, par exemple, que ce soit l'institution pénale qui décide elle-même, qui décide quand accorder une libération à l'individu. Je le verrais mal, en tout cas, dans l'état actuel des choses parce que quand on sait un peu comment ça marche dans les prisons, tout est pas mal déterminé à l'avance." (IV, p. 32)

"La façon dont il fonctionne tu sais, ca m'apparaît plus intelligent pour la "... la commission là, d... de pouvoir ... d'abord, les pouvoirs, elle, de libérer un gars quand elle le veut, tu sais, que pour le juge tu sais, d'y donner au fond, une sentence sur quoi, en définitive." (IV, p. 34)

#### THEME II COMMISSION DES LIBERATIONS CONDITIONNELLES

Politique Type d'agence

"On délègue actuellement la surveillance. C'est à peu près 45 à 50% de surveillance de nos libérés conditionnels...: il y a une délégation d'autorité qui est faite à ces agences-là, nous, on leur demande de nous faire régulièrement des rapports deux fois par semaine, disons, des sujets. .. C'est nous autres qui ont à répondre des libérés conditionnels... La responsabilité du délégué peut être au niveau de l'autorité, évidemment, c'est une autorité qui est quand même définie là. Les agences n'ont pas le ... droit de les mettre à la porte, les suspensions (confus) ils n'ont pas le droit non plus de mettre fin à la libération, à la détention, ou la demande de suspension;" (I, p. 34)

Politique Type d'agence Politique

Politique

"La politique de la commission là, sur le plan fédéral là, national est à l'effet que les libérés conditionnels soient répartis à peu près à 50-50 entre des organismes qu'on appelle des organismes volontaires et, avec les agences privées et le service comme tel de la commission des libérations conditionnelles." (II, p. 20)

"Disons que les liens entre l'agent de réhabilitation, pis le champ de vision de l'agent de libération sont des liens de coopération pis de collaboration. Au point de départ, je pense que on vise les mêmes objectifs, ceux de favoriser, par les moyens mis à notre disposition, la réussite de de la libération conditionnelle, du libéré conditionnel pis de l'ensemble des libérés conditionnels." (II, p. 14)

"L'agent de libération conditionnelle dans ces cas-là est un peu plus distancé et d'une certaine façon du moins dans le contexte actuel un rôle peut être plus officiel parce que il représente l'organisme qui prend en dernier ressort les décisions. Les décisions de le libérer conditionnellement, les décisions concernant les conditions de son contrat, les décisions qui pour-

raient concerner une suspension ou une révocation de son permis. Alors, je pense qu'à ce moment-là, l'agent des libérations conditionnelles a un rôle un peu plus officiel, un peu plus un rôle d'autorité plus marqué. Pis, nous on le perçoit ici, comme une personne qui peut, dans certaines circonstances un peu plus difficiles, jouer, faire jouer davantage le rôle d'autorité." (II, p. 15, 16)

"Pas parce que à ce moment-là l'agent de réhabilitation veut se placer disons dans... dans une situation qui fait que lui c'est le gars qui apporte toujours des choses agréables pour le libéré conditionnel. Et, lorsqu'il s'agit, disons, de sévir ou de faire disons, une mise au point surtout d'ordre disciplinaire, à ce moment-là, ça ce n'est plus son rôle. C'est le rôle disons de l'agent de libération conditionnelle." (II, p. 16)

"Sachant très bien que... la prochaine étape, à ce moment-là, sera possiblement une suspension ou une révocation de son permis. Je pense qu'à ce moment-là, nous du moins, dans un certain nombre de cas où on procéderait comme ça, ça s'avère efficace." (II, p. 18)

"Oui, Définitivement c'est qu'actuellement la responsabilité disons d'une révocation et la responsabilité de l'agent de la libération conditionnelle ou du directeur régional du bureau régional... cette responsabilité là n'est pas déléguée aux agences... aux organismes privés." (II, p. 21) "... les agents de libération conditionnelle... eux, sont bien d'avis que si on doit se partager des cas que---: les rôles identiques doivent être ... jouer à ce moment-là." (II, p. 21)

"Alors que cette responsabilité là soit déléguée de A à Z."(II, p. 21)

"En ce qui concerne les agents de réhabilitation, les agences privées, ils ne partagent pas à 100% ce point de. vue. Justement, pour qu'il y ait quand même une certaine distinction dans le rôle là et il nous semble nous, que dans le processus là qui est utilisé, 11 ait de pouvoir à un moment donné référer le libéré conditionnel à un agent de libération conditionnelle dans l'optique d'une entrevue disciplinaire, que c'est une étape à ce moment-là qui peut être importante pour le libéré conditionnel, plutôt que de passer directement là, disons d'un rôle là de service là, à un rôle de révocation de permis." (II, p. 21, 22)

Nations, il ne s'agit pas à ce momentlà, de dire de faire jouer le beau rôle à l'agent de réhabilitation qui lui c'est le bon gars, tu sais, qui est toujours ben compréhensif, que à un moment donné il en a un autre qui lui, est là et est un peu moins compréhensif et agit d'autorité." (II, p. 23)

"Alors,... dans la mesure où je pense ça se fait là ça avec... une classification là, du rôle de chacun, et que le libéré conditionnel est au courant, on...----Il ne s'agit pas de lui jouer dans le dos et puis sans qu'il le sache de prévenir l'agent de libération conditionnelle des choses qui me fonctionnaient pas." (II, p. 25)

Emploi

Emploi

Emploi

Emplo1

Lacunes

in and charge of the contract of the state of the state of the contract of the

"Puis, on insiste pour que les gars travaillent. Cependant, comme il y a du chômage dans la société, puis plusieurs sont à Montréal, il faut accepter à ce moment-là, qu'un certain pourcentage des détenus, des libérés conditionnels soient sans emploi pour des périodes plus ou... moins longues, compte tenu de chacun." (I, p. 31)

Lacunes

Lacunes

Lacunes

"... d'abord pour nous la surveillance technique des conditions là, faite

selon l'axe que je t'ai décrit tantôt là, approche individuelle avec l'exdétenu, les organismes chargés de l'application des lois, pis le milieu social surtout familial. Disons, que pour nous, que c'est inadéquat. Parceque un tel axe ça implique une collaboration très étroite entre l'agent pis les trois... les trois composants: Alors, on sait actuellement... les liens sont assez même assez élastiques, tu sais, pis inadéquats."

(TII, p. 7)

"Entre autres un... c'est ... c'est ce qu'on appelle césure. C'est césure à la relation avec le surveillant, pis césure avec... entre le réseau de

QQT

"Influencer positivement le milieu...
en lui faisant comprendre que il y a
une responsabilité à l'endroit du libéré conditionnel, au lieu de démarrer,
si tu veux, un peu comme on fait actuellement." (I, p. 10)

relations intimes là, avec la famille, pis les amis, pis le surveillant. Vu que le pénitencier fonctionne d'une manière autonome, nous on fonctionne d'une façon autonome, quand le gars nous arrive en libération conditionnelle, ça peut être 1, 2, 3 ans et plus qu'il est en dedans. Alors, on l'a pas connu durant ce temps-là. Le gars nous connaît pas du tout, du tout. Alors, quand il nous arrive, il faut établir toute une relation de confiance. Alors, ca c'est une perte de temps selon nous. Il faudrait que le gars nous ait vus au moins quelques fois pour qu'il nous connaisse un peu, tu sais. Les 12 premiers mois que le gars... de sa scrtie de l'institution là où il a le plus de chances de récidiver."(III p.9-10)

"Alors, dans ce cadre-là, c'est sûr que... la... l'ami (e) pis le sujet lui-même, si on se rencontre 15 fois, ils vont voir qu'on est là pour les aider pas pour les fourrer. Alors, quand le gars va sortir, ils vont nous connaître pis le contact va être établi." (III, p. 9)

"Pendant que le gars est en dedans on en a pas profité pour... profité du temps pour connaître le milieu. Bon, alors pour nous cette composante-là, c'est une des composantes les plus essentielles parce que c'est elle qui va le plus nous indiquer, va le plus nous renseigner sur le comportement du sujet." (III, p. 11)

"Disons qu'il y a un autre problème disons entre le service pénitenciaire et le service des libérations condi-" tionnelles. C'est que souvent eux, quand ça se fait là, disons qu'ils vont élaborer un... certain traitement. Pis, lorsque le gars nous arrive, disons qu'il n'y a pas de continuité entre ce qu'ils font pis ce qu'on fait." (III, p. 13)

"Alors, souvent ils vont disons tracer des programmes qui peuvent ne pas ... tenir compte des exigences de la réalité extérieure, tu sais." (III, p. 13)

"C'est la phase accordée à l'approche individuelle. Alors, disons que pour nous, ça une valeur limitée, limitée disons là dedans l'approche du criminel." (III, p. 14)

"Alors, souvent tu peux t'imaginer qu'aux entrevues individuelles, on voit les chefs inévitablement. C'est comme les entrevues de thérapie en institution. Le gars vient nous voir une heure par semaine. Le reste du temps il est retourné dans la population. Alors, si les forces du milieu jouent contre ce qui a pu être élaboré dans l'entrevue." (III, p. 11)

"En même temps disons encore, la planification, ils pourraient employer telle méthode d'intervention en fonction disons, des problèmes du sujet." (III, p. 11)

"Entre autres, les besoins de la clientèle ne sont pas, tout le temps, tout à fait connus. Les interventions pour changer la dynamique criminelle souvent peuvent ne pas être employées à temps." (III, p. 12)

"Il y a peut-être pas de remise en question des méthodes d'intervention ... en ce qui concerne les critères d'évolution pour voir comment est-ce que le gars évolue. Disons que c'est faite plutôt beef là, disons que ce n'est pas systématique. Disons la même chose pour le pronostic de dangerosité." (III, p. 12)

"Pis, en même temps souvent, il y a parfois un manque de canalisation des énergies sur un ex-détenu. Alors, ce qui veut dire que souvent on va travailler avec un gars qu'on... qu'on va canaliser beaucoup d'énergies sur ce gars-là, alors que souvent il en a moins besoin qu'un autre." (III, p. 12)

"Au niveau des ressources humaines physiques là, disons qu'il y a un manque de planification en vue d'un recensement périodique des ressources." (III, p. 13

"Il y a un manque de communication avec les gens, un manque de partage des connaissances au niveau des ressources---:" (III, p. 13)

"Maintenant au niveau des aptitudes des surveillants eux-mêmes, des agents. Disons que, souvent on peut ne pas connaître les aptitudes particulières de... un par rapport à l'autre. Alors, il y a peut-être un manque d'exploitation à ce niveau-là, entre les agents." (III, p. 13)

"Maintenant, dans les faits, le probleme qui arrive c'est que on est assez loin, on est assez loin de ces services là. Il y a très peu de mécanismes là, officiels qui nous permettent là, un contact quasi permanent, tu sais, qui fasse en sorte que quand on réfère un gars là, ben, que le gars ait pas l'impression là de... de passer à quelqu'un là, qui est complètement étranger à son affaire, tu sais? Et puis, auquel il devra complètement recommencer à conter son histoire." (IV, p. 4)

"... les services sont pas tellement, tellement nombreux, c'est-à-dire les ressources extérieures pour ces différents types de problèmes là." (IV, p. 4)

"Bon, en ce qui concerne les recherches scientifiques là en vue de la création d'instruments appropriés pour notre travail, disons que ça on p. 14)

"Mais le problème, ca vient peut-être là, la--- Comment intégrer ca dans un espèce de réseau là, où chacun aurait un rôle assez défini et que ça perpeut dire que ca n'existe pas." (III, mettrait au gars de... de faire face, quand même, au moins de monde possible, si l'on veut. Pis, aussi qu'il n'ait pas l'impression de repartir à zéro---:" (IV, p. 4)

> MEt puis, pour les services là, ce qui arrive comme phénomène c'est que dans chacun de ces secteurs-là, ils sont pas mal surchargés de travail. Et pis, quand on fait une référence, je pense que, c'est peut-être aussi percu par eux là, les genres de ce service là, comme étant: on ne va pas pour se débarrasser, tu sais, mais quasiment." (IV, p. 5)

> "Or il y a un manque de communication là. On se rencontre pas tellement. C'est une question de temps, ou une question de temps, ou une question de bonne volonté ou une question." (IV, p. 5)

"Alors, chacun se sert un peu des ressources à la façon dont il pense qu'il devrait s'en servir. Alors, il n'y a pas de... il n'y a pas de façon là..." (IV, p. 6)

"Et je pense qu'au bout de la ligne là, ca paraît pour tout le monde. Tant pour les agents que pour les clients." (IV, p. 6)

'Maintenant, s'il y a un reproche que je ferais à... au système des libérations conditionnelles, c'est que la C

# CONTINUED

4 OF 6

commission, à mon avis, ne prend pas assez de risques, ne prend pas assez de risques. C'est-à-dire que, à mon avis, elle libère peut-être les cas les plus faciles." (IV, p. 34, 35)

"On est encore trop prudent là. On ne libère que les bons risques. Alors, les bons risques on a pas grand mérite à contrôler ça, tu sais? Parce que il y en aurait pas de contrôle, ils s'en iraient chez eux, pis ça serait, ca serait du pareil au même." (IV,

#### Politique future - Approche communautaire

"Apporter disons, apporter la partie extérieure communautaire, on veut 1° apporter à l'intérieur de... l'institution et pis, véhiculer des informations qu'on a pu recueillir disons, dans les milieux communautaires, les rendre disponibles à l'institution pénale pour qu'ils puissent eux autres, organiser un programme de traitements qui correspond aux besoins du détenu. L'autre avantage maintenant de cette orientation là, c'est lorsque vient le temps d'accorder une absence temporaire avec les détenus on va savoir peut-être un petit peu plus pourquoi on le fait, tu sais." (I, p. 8)

"Faut décloisonner ça. Ou on doit augmenter la qualité de notre expertise au niveau entre autres du contenu de nos enquêtes communautaires. Il fau-

#### Politique future - Approche communautaire

"Si par exemple on pouvait compter sur "...il y a des approches qu'on précotains cas. Si on pouvait par exemple sons qu'on ne faisait pas. C'est compter aussi sur la thérapie familia- lorsque le gars est en institution personnes significatives plutôt que d'impliquer uniquement le libéré conditionnel là dans..." (II, p. 43)

#### Politique future - Approche communautaire

... une approche de groupes dans cer- nise, qui n'est pas nouvelle, ais dile. impliquer davantage peut-être les aussi que l'on contacte immédiatement sa famille. Et que... on se tienne au courant avec elle, régulièrement. Et que si il y a des problèmes qui se posent, mettons au niveau du couple, qu'on puisse immédiatement faire des rencontres de couples, même pendant que le gars est en institution." (III. p. 8)

# Politique future

- Approche communautaire

drait être capable d'aller très à fond dans le milieu communautaire. Les projets qui sont actuellement à l'étude pour s'impliquer plus directement dans la communauté. Vivre plus proche du libéré conditionnel. Ca pourrait même aller à avoir des locaux dans des quartiers. (I, p. 36)

"... il va falloir être capable, encore une fois, d'augmenter la qualité de nos expertises être capable non
pas tout simplement d'aller voir une
personne mais tout un environnement
significatif du détenu. Etre capable de voir plus de monde pour avoir
un portrait plus fidèle et plus précis du délinquant." (I, p. 9)

"...alors que avec la nouvelle orientation qu'on veut se donner aujourd' hui, on va s'impliquer dès le déout de la sentence. On va pouvoir suivre plus facilement le détenu pendant son incarcération de sorte que... lorsqu'il va arriver à sa date d'éligibilité, il sera déjà connu du service... (i, p. 5)

"...si le gars a fait cinq ans de détention pis qu'on s'est pas occupé du milieu pendant cinq minutes nous autres, pis qu'on arrive à la dernière minute, encore une fois pour connaître le milieu, il s'est peut-être passé ben des choses dans cinq ans. (I, p.5)

"...avec la nouvelle orientation qu' on veut bien se donner si tu veux, c'est d'aider le milieu à se préparer a...la venue du délinquant pis ça on

"...mettons dans le cas de notre projet là, on va les rencontrer puis on va élaborer une politique, une façon d'approcher, tu sais, les employeurs, n'a jamais tenu compte de ça dans le passé." (I, p. 5)

la réhabilitation du détenu pendant l'incarcération. C'est aussi... c' est aussi... c'est une dimension qu' le passé. (I, p. 6)

va pouvoir orienter la famille vers des ressources déjà existantes dans le milieu (I. p. 7)

"...si on peut réaliser cette approche là d'une façon positive, ben on va peut-être favoriser une chose c' est que le détenu va être mieux préparé à revenir dans la société." (I, p. 7, 8)

"Aussi, d'aider le milieu à favoriser "Peut-être aussi, en fin de compte, si "...disons ce qui était notre projet on pouvait peut-être être plus près du milieu dans lequel fonctionne le libéré conditionnel, on pourrait avoir vont nous permettre d'agir disons, on ne s'est pas tellement occupé dans même, dans certains cas, une approche communautaire." (II, p. 44)

"...il y a aussi des situations où il "...qui nécessiteraient... nécessiteraient plus de personnels, personnels spécialisés sous titre d'approche ou une formation en conséquence pour le personnel qui est plutôt entraîné actuellement à une approche individuelle." (II, p. 44)

de facon à... lorsque le gars a besoin d'un emploi... que ce soit fait de facon beaucoup plus rapide que actuellement." (III, p. 6)

là, disons de développer d'autres... d'autres méthodes d'intervention qui sur les facteurs sociaux, ci-inclus: la famille, le milieu, les amis, pis sur les ressources, disons les structures qui existent dans les quartiers pour pouvoir les sensibiliser aux problèmes de nos détenus pis, en même temps, s'ils sont sensibilisés, les amener à y répondre plus aux besoins de nos cas. Alors, disons que notre approche là, qu'on veut développer c'est une approche disons qui est... qui va plus utiliser les gens. Même si utiliser c'est péjoratif là... Disons que c'était ça nous autres notre réflexion de ce qu'on pouvait faire.. ." (III, p. 14, 15)

"A ce moment-là on va diviser ca en.. . en trois ou quatre zones mais chaque équipe va s'occuper d'une zone en particulier. Alors, là, à ce momentlà, on n'a pas besoin de courir." (III, p. 15)

"Alors, en même temps tu ne peux pas connaître les ressources dans ce coinlà pis les ressources à fond dans 1' autre." (III, p. 15)

"...si tu les connais pas, pis si le gars en a besoin, ben, tu ne seras pas apte à y répondre tout de suite." (III, p. 15)

- Intégration des services

- Intégration des services

# - Intégration des services

- Intégration des services

"La... la solution à ça là, comme je disais tantôt là, ça serait une espè-libération conditionnelle comme... ce d'intégration la, des services dans lesquels nous, on pourrait aussi surveillance, il y aurait peut-être être inclus là, pour être le plus prêt possible, pis savoir le plus pos-seau de ressources communautaires sible de quelle façon les... les gens beaucoup plus adéquat que ça l'est des autres services travaillent, tu sais. Pis, ça pourrait grandement faciliter l'affaire." (III, p. 7)

"Deuxièmement, pour ce qui est de la comme cadre là, de traitements, de lieu, là, d'inscrire ca dans un réactuellement." (IV. p. 36

- Risque et libération

- Risque et libération

- Risque et libération

- Risque et libération

"Je pense qu'on pourrait libérer des ... des individus là qui représentent plus de risques et puis à ce momentlà, ca nous... ca nous oblige, nous, en termes de contrôle ou d'intervention là, de développer des techniques différentes, nouvelles et... je pense que tout le monde aurait à y gagner avec ça." (IV, p. 35)

- Mesures de contrôle

- Mesures de contrôle

- Mesures de contrôle

- Mesures de contrôle

"Alors, qu'on envisagerait, dans certains cas, que peut-être que... de prévoir des mesures de contrôle, par exemple, plus rigides, même des mesures de contrôle qui feraient, qui feraient intervenir les services de police." (II, p. 32)

"...il y auraient, il y auraient des mécanismes qui seraient établis avec le service de police, faire vérifier par les policiers si not bonhomme se tient dans quelques endroits. Parce que nous autres on peut leur indiquer que: il me semble qui il fonctionne mais il réside dans tel... tel secteur, il aurait l'habitude de fréquenter tel ou tel endroit, pis de se tenir avec tel ou tel groupe. Cela pourrait être possible pour un policier, disons, de vérifier sur place si notre bonhomme se... couve dans ces endroits." (II, p. 32, 33)

"... à ce moment-là, le li... la commission ayant été informée, l'agent de réhabilitation ayant été informé également, et ça, c'est un indice également aussi pour nous qui... peut être ben utile parce que à partir de ça, ça peut nous permettre de clarifier certaines choses et... avec le libéré conditionnel." (II, p. 34)

"On pense qu'il faudrait définitivement peut-être développer d'autres... d'autres techniques d'approche. La technique d'approche qui a été disons privilégiée à venir jusqu'à maintenant, c'est l'entrevue individuelle avec le libéré conditionnel." (II, p. 43)

- Recherche

- Recherche

"C'est peut-être la ressource la plus importante actuellement sous laquelle on devrait tabler. Et, définitivement ... on n'en a pas. Parce que on pense, qu'à ce moment-là, c'est sûr que - Recherche

- Recherche

c'est à partir de ... la recherche qu' on pourrait vraiment évaluer les besoins du libéré conditionnel, les difficultés... évaluer aussi... la qualité disons de nos interventions... les techniques qu'on utilise, et à partir de ça, à développer des programmes beaucoup plus adéquats." (II, p. 44, 45)

"Alors, on pense que--- De plus en plus on réalise que la recherche doit être à... à la... base de notre action." (II, p. 45)

- Loi 65

- Loi 65

- Loi 65

- Loi 65

"Avec la loi 65, les agences sociales qui étaient des organismes qu'on identifiait comme des ... agences privées ... avec la loi 65 sont devenus des établissements publics." (II, p. 46)

"Je pense qu'en particulier ça va peut-être nous amener à... à se préoccuper où à s'engager au niveau de clientèles autres que la clientèle, ce qu'on peut appeler clientèle traditionnelle et une clientèle qui nous provenait des services de probation ou de services de libération conditionnelle comme tels." (II, p. 47)

"Je pense aussi que notre insertion à l'intérieur d'un centre de services sociaux qui sera un service polyvalent en quelque sorte, qui devra desservir différents types de clientèle, devra nous amener aussi peut-être plus rapidement... à... s'impliquer au ni-

veau peut-être de la famille par exemple parce que il ait peut-être de ... de nouveaux types de clients." (II, p. 47)

"Je pense que peut-être aussi plus rapidement ça va nous amener à envisager une action encore, au niveau de la prévention. Possiblement aussi, une action au niveau des jeunes adultes. Actuellement, nos interventions ne sont qu'auprès des adultes, 18 ans et plus et que le secteur des jeunes adultes 14-18 ans qui est très peu touché." (II, p. 48)

"Possiblement aussi sur le rôle...sur le plan de... d'une action auprès de la communauté, sensibilisation, information... du public, de certains publics, face à tout le problème de... de la réinsertion sociale." (II, p.48)

"... c'est dans ce sens-là qu'on peut
... à travers disons l'ensemble de la
population, à qui quand même c'est assez important de donner certaines informations, un certain... les sensibiliser davantage à l'importance de...
de... du rôle qu'ils peuvent avoir à
jouer au niveau disons de... retour à
la société là de... de... du détenu.
On réalise, de plus en plus, qu'il est
aussi important de développer des services de ce type-là que de développer
des ressources, de mettre des ressources à la disposition de l'ex-détenu."
(II, p. 49, 50)

"Autant, il peut être important de sensibiliser le public, d'informer le public en ce qui concerne les problemes d'adoption, autant, il est important d'informer, de sensibiliser le public à ses responsabilités, face à la réinsertion sociale, disons de... de l'ex-détenu..."(II, p. 50)

Procédure

#### Procédure

"Alors, ce qu'on veut faire, on veut regrouper les agents dans un territoire qui auront à s'occuper des libérés conditionnels de ce territoire-là. De sorte que, ça va être beaucoup plus facile pour nos agents d'en venir à connaître pas mal mieux toutes les ressources communautaires de même que la dynamique des différents milieux. Ca aussi c'est important---." (I, p. 38)

"C'est l'agent qui apporte à la direction les motifs d'une suspension. L'agent n'a pas le droit de signer des mandats de suspension, de quelques personnes déléguées. Dans le bureau, ici, on est quatre actuellement. Moi le sous-directeur et deux... agents expérimentés. Les autres n'ont pas le droit. Ils ne peuvent... ils ne sont pas mandatés par la commission pour signer des mandats." (I, p. 20

"Il y a d'autres cas, d'autres situations globales, il y a d'autres voies à explorer avant de suspendre. Cela dépend des cas, ça dépend des circonstances, ça dépend... des motifs de suspension, ça dépend de la dangerosité du sujet. Il y a un paquet de

# Procédure

#### Procédure

"... dès qu'un gars entre en institution il y a un rapport pré-sen--- pas
pré-sententiel mais post-sententiel
qui est demandé. Alors, on va dans
le milieu, on nous a donné une série
de noms, on va faire une enquête dans
le milieu. Donc, on prend contact
immédiatement. Pis, on regarde un
peu les problèmes qui se posent à partir de l'entrevue. Là, à ce moment-là
ce qu'on fait, c'est... on lui explique notre façon de travailler, à la
personne qu'on a contactée." (III, p.
17)

"Safecque, là si elle accepte pis qu'on va voir le gars pis on lui propose la même chose pis, qu'ils sont d'accord, alors on arrange les rencontres entre eux autres et les officiers de classement." (III, p. 17)

"... le gars va demander un congé temporaire, code 26, là à ce momentlà, vu que cette famille-là est sur notre charge, le milieu où il va aller, là, à ce moment-là, on va faire une enquête." (III, p. 18)

" ..évidemment il y a une enquête qui se fait, une enquête communautaire qui

facteurs qui entrent en ligne de compte---." (I, p. 21)

"Il y a aussi une protection sociale qui existe. Il y a l'autre dimension aussi, ce qu'on appelle la suspension." (I, p. 23)

"Il y a aussi, évidemment, la guestion qu'on veut diminuer les visites au bureau pour les libérés conditionnels. On veut plutôt aller dans son milieu. C'est parce que là, une entrevue dans un bureau, c'est peutêtre plus impersonnel, hein? Cela peut, de toute façon, nuire à la relation d'aide." (I, p. 43)

"Je pense que c'est ben important aussi sur le plan humain qu'on soit l'invité du libéré conditionnel afin de nous permettre de voir comment il s'organise, comment il---." (I. p.44)

est demandée dans le milieu. Pis, là à ce moment-là disons qu'on la fait. Pis, si le gars sort, ben, à ce moment-là, on l'a sur notre charge." (III, p.18, 19)

#### Problèmes rencontrés (agent) - Ressources

"Oui, parce que les agents, il fau- "... l'agent de réhabilitation fait drait qu'ils connaissent tous les sec-face à des difficultés en termes de teurs de la ville. Alors que, alors ressources." (II, p. 41) qu'on se rend compte aussi que la criminalité change. Les zones de crimi- "Sur le plan de l'emploi d'abord." nalité changent. Alors il devient très difficile, pour notre équipe actuellement, de se tenir au courant de Sur le plan aussi... de la résidence." peut pas dire que c'est fort, fort." ces choses-là." (I, p. 37)

#### Problèmes rencontrés (agent) - Ressources

(II. p. 41)(II, p. 41)

"...il serait indiqué d'avoir plutôt des centres d'accueil, disons que ces

#### Problèmes rencontrés (agent) - Ressources

"... en ce qui concerne les problèmes psychologiques, disons que les gens peuvent y répondre. On est apte à ça. Mais, en ce qui concerne, disons les problèmes plus sociaux mettons comme emploi, gîte, parce que il y a des personnes qui sont démunies...on ne (III, p. 5)

#### Problèmes rencontrés (agent) - Ressources

ressources-là sont pratiquement inexistantes." (II, p. 41, 42)

"Sur le plan financier aussi et il y a des... des contraintes qui sont assez grandes. Le libéré conditionnel très souvent n'a comme source de revenu qu'ame allocation de bien-être ou une allocation d'assurance-chômage en dehors des périodes où il peut maintenir un emploi." (II, p. 42)

"Alors, sur le plan des ressources, pour répondre à des besoins disons peut-être là essentiels pour le libéré conditionnel, c'est un problème parce que malgré toute la compréhension qu'on peut avoir, le support qu'on peut lui accorder, si on ne peut pas compter sur des ressources concrètes là, ça ne règle pas les problèmes du libéré conditionnel---." (II, p. 43)

- Relation avec libéré

- Relation avec libéré

#### - Relation avec libéré

"Ben, je dirais... vu l'approche traditionnelle adoptée là, quand t'adoptes une certaine approche tu te confines dans... Pis dû aussi vraiment ... je pense à un manque de temps." (III, p. 6)

"Les difficultés de l'agent face au détenu. C'est le fait... c'est la confiance qu'il doit avoir en lui, Sans confiance, évidemment c'est impossible de fonctionner, ça c'est évident. Mais, il faut toujours que t'aies une confiance ben contrôlée face à un gars." (III, p. 39)

- Relation avec libéré

Image du libéré

#### - Privilège

"En gros, la libération conditionnelle, dans le système actuel c'est un... ca demeure un privilège. C'est pas un droit. Ce que la loi, ce que la loi garantit au gars comme droit, c'est que son cas va être étudié quand il sera éligible et sera étudié aussi à une autre période là, à tous les deux ans. Maintenant, quant à l'octroi de la libération conditionnelle, ça demeure un privilège." (IV. p. 36)

#### Image du libéré

"Moi... c'est de la prétention de di- "...je pense que l'âge de nos clients re que la population criminelle de nos nénitenciers représente assez fidèlement la répartition des couches (II, p. 35) sociales, dans la société." (I, p.30)

"J'ai l'impression que ça peut se si- tut de personnes mariées. Ils ne vituer entre 23 et 30 ans. La majorité vent pas nécessairement seuls, mais se situe dans ce groupe d'âge là... Un fort pourcentage sont mariés, dont vec une famille en charge pour un cerun bon pourcentage aussi sont séparés tain nombre." (II, p. 35) et vivent en concubinage." (I. p. 30)

"Sauf, que notre taux de chômage, d' après certaines études qu'on a faites de ça, notre taux de chômage est un pau plus bas que le taux de chômage de la population--- (I, p. 31)

"Corme autres caractéristiques... évidemment la majorité des gens, de notre population, sont des gens qui sont spécialisés dans les métiers et

#### Image du libéré

en libération conditionnelle se situe à l'entour de 30 ans, entre 25-30 ans.

"...bon nombre aussi n'ont pas de stadisons que ils ne sont pas mariés, a-

"Plusieurs vivent avec soit leurs parents ou avec quelqu'un de la famille, un frère, une soeur, beau-frère, Mais, ils ne vivent pas nécessairement seuls, complètement isolés." (II, p. 35)

"... on s'aperçoit que se sont des personnes, des... bonhommes là qui... ont été impliqués dans des activités criminelles un peu plus sérieuses..." (II, p. 35)

#### Image du libéré

"Parce que c'est toujours fatigant quand un gars te parle, tu sais, de souvent devoir te dire: c'est tu vrai ce que le gars me conte là, tu sais. Ca vraiment ca doit se dénoter dans ta facon d'être avec lui, tu sais. Pis. c'est ben fatigant." (III, p. 39)

"Il faut que tu y fasses confiance mais par ailleurs il ne faut pas que tu sois imbécile---." (III, p. 40)

## Thème III Etape vécue (suite III)

# Perception globale de la libération conditionnelle

- Contrat

"Le libéré conditionnel quand il signe son certificat, clest un contrat qu'il signe. Ce contrat-là est basé sur une somme de responsabilités. Le gars, lui, il sait quoi il signe, il s'engage à... telle ou telle chose et nous, en face du contrat, nous aussi on a des responsabilités et ça "... de l'informer que... on se doit. d'une façon générale. (I. p. 21)

côté aussi, si on l'accepte, enfin si formation, de réhabilitation." (II, on l'accepte, la commission par délé- p. 8) gation nous dit: vous allez faire la surveillance. On a des comtes à rendre aussi." (I, p. 21

#### Perception globale de la libération conditionnelle - Contrat

"On peut calculer que c'est un contrat qui existe entre le libéré conditionnel et la commission des libérations conditionnelles. Il y a des exigences. Il y a des responsabilités qu' on peut assumer." (II. p. 7)

.. on est lié, nous aussi, par un contrat. Et c'est un contrat tripartite "Si lui a accepté sa libération con- en guelque sorte entre le libéré conditonnelle, s'il a signé le contrat, ditionnel, la commission et l'agent de il sait que ca l'engage à... De notre libération conditionnelle, l'agent de

# Perception globale de la libération conditionnelle

- Contrat

Perception globale de la libération conditionnelle

- Contrat

32)

"Les délits contre la propriété é-La majorité de notre clientèle c'est den délits contre la propriété: vols par effraction, vol --- vols sur les parsonnes aussi." (I. p. 33)

bon nombre sont journaliers." (I. p. "... c'est que notre clientèle à 80%, nous vient de milieux désavantagés sur le plan économique, sur le plan de la scolarisation, sur le plan de taient les délits les plus fréquents. l'emploi et sur le plan du logement." (II. p. 39)

"Les libérés conditionnels, c'est des "...le libéré conditionnel est dans humnins comme les autres, qui vivent des situations comme tout le monde. peut-être qu'il y a certaines situations out sont plus aigues que d'autres par rapport aux personnes qui n'ont pas de statut criminel comme tel. Mais il faut être capable, je pense, de discerner ces choses-là. pis être capable nous-mêmes de s'adapter à ca." (T. p. 29)

"Alors, il faut savoir doser dans cet les graduellement... je ne vois pas Il faut que tu es foi en l'autre. Si peuvent être à peu près dans les mêditionnel, t'é mieux de ne pas le sor-les, économiques, professionnelles." tir. Si tu penses que le gars va ré- (II. p. 11. 12) cidiver à un queuque bon matin, c'est ben de valeur tu vas surveiller le moment seulement où il va... devenir prend conscience pis à partir du modangereux et tu vas le suspendre avant qu'il y ait récidive, et tu vas- même, il y a quand même des... des -- Tu peux négliger toute la possibi- responsabilités sur ce plan-là, que resocialiser." (I, p. 28)

une situation particulière suite... suite à des délits pour lesquels il a été reconnu responsable, pour lesquels une sentence a été appliquée. Cela ne change pas sa nature pour ca de personne humaine." (II. p. 11)

"Mais à partir du moment où il reprend le cours normal de son existence. à partir du moment où il lui est possible d'assumer ses différents rôte notion de... capacité de l'autre. différent l'ensemble des citoyens qui tu n'as pas confiance au libéré con- mes situations à... familiales, socia-

'Mais, à partir du moment où il en ment où il réalise que il y a quand lité de l'aider progressivement à se lui a des droits et que les autres en ont et que ces droits se terminent là où commencent ceux du voisin." (II, p. tout... toutes les difficultés relè-

"... on affaire à des gars qui très souvent, pas par rapport nécessairement à nous, ont de la difficulté à faire confiance aux gens. C'est un peu un de leurs problèmes ca." (III. p. 31)

"Même si, le gars est en dedans il veut sortir. Il veut absolument sor- p. 7) tir, il est prêt à tout à... les plus

"Alors, ils ont tous cette peur-là, 29)

"... il se développe toutes sortes d'idées dans sa tête qui fait qu'il est toujours sur les nerfs (R), quand un gars est en libération là. Pis, ca, les gars te le disent, ceux qui parlent un peu là. La plupart du temps, ils sont sur les nerfs. Alors, 10) vent de ca, de ce contexte là d'auto- "Maintenant, il faut dire que, quand rité, tu sais." (III, p. 29)

"... parce que les gens en libération conditionnelle, n'ont, en mon sens, qu'une seule chose en commun là, tous, c'est le fait d'être en libération comditionnelle. Maintenant, en dehors de ca là. ils sont pas mal disparates, au fond la comme... comme... comme individus, comme problèmes, tout ca." (IV.

belles promesses du monde." (III. p. "... le pars peut avoir un tas de valeurs différentes des tiennes, tu sais? Un tas de valeurs là qui... tu sais, différentes en intensité pis différen-Pis, souvent, ils ont la peur... que tes en nature. Pis, qui peuvent être tu les poursuis, que tu les suis ca., aussi---. C'est ca, qui peuvent aussi . c'est caractéristique." (III, p. 28 être valables que les tiennes, en définitive, tu sais." (IV, p. 24)

> "Je pense qu'il la voit, qu'il la voit peut-être de façon assez différente les uns des autres, pis peut-être aussi très différente à ce qu'ils s'attem daient que ca soit, avant d'être placés en libération conditionnelle." (IV, p.

ils en entendent parler, quand ils en N

"Alors, si tu fais trop confiance à un enfant, si tu lui donnes trop de responsabilités, voulant lui faire conflance, ben, l'enfant à un moment donné, il peut avoir des feiblesses neur qu'on ne soit pas capable de comprendre la situation, pis qu'on le rejette définitivement. Alors, c'est un pau la même chose chez le bonhomme, chez le libéré conditionnel." (I, p. 27)

"En autant qu'il respecte la loi. Il y ch a qui le croit--- pis, ce n'est pas mal. Il ne se fait pas prendre--· -" o (I, po 44)

"Il sait sa responsabilité, c'est son direit, on me peut pas le---. C'est on l'accepte le principe de libération conditionnelle, je pense qu'il faut accepter ca." (I, p. 44)

"Il y a toute une marge par rapport au citoyen. Lui, il est engagé, c' est quelqu'un qui est intéressé au... changement social. C'est le gars qui tuation ou est capable de faire, de veut provoquer ces changements-là. C'est bien différent du délinquant. C'est ... qu'il s'est resocialisé com-Alors, il est capable à ce moment-là me on dit, mais il ne s'est pas reso- de comprendre que nous aussi on a des

"Mais pour la majorité des cas en libération conditionnelle je ponse qu' il s'agit de bonhomme qui, à un moment donné, pour différentes raisons, a peut-être été, a peut-être négligé parce que s'il a des faiblesses, il a d'assumer sa ploine responsabilité..." (II, p. 12, 13)

> "... c'est un bonhomme qui avant... son incarcération avait eu des démêlés avec la justice." (II. p. 2)

"...ca suppose, de sa part, qu'il a remis certaines attitudes, certains comportements en question et qui prévoit être capable, à ce moment-là, de fonctionnner sans se placer dans les mêmes situations que..." (II, p. 2)

"Et. il faut supposer que le libéré con droit -- Il faut l'accepter. Si conditionnel est d'abord, est le premier responsable de ... de son fonctionnement, et de sa réhabilitation." (II, p. 3)

> "... le libéré conditionnel avec qui on travaille nous... est un adulte. C'est un gars qui a réfléchi à sa sidécider disons, de se prendre en charge et d'assumer ses responsabilités.

"entendent parler... quand ils en entendent parler à l'intérieur des murs. c'est souvent par des personnes qui ont subi des échecs en libération conditionnelle. Safacque, là, ceux qui ont eu certains succès, pis qui sont pas retournés là-bas."(IV, p. 10)

"pis ca peut dépendre aussi de la facon dont ils ont vécu leur libération conditionnelle." (IV.p. 11)

"Mais, ca dépend aussi du ... type de surveillance qu'on a exercé à leur endroit." (IV, p. 11)

"...ca peut dépendre, en tout cas, jusqu'à la parsonnalité même du surveillant qui s'occupait deux." (IV, p. 11)

"Mais je pense que, de facon générale, les gens doivent être un peu, peutêtre pas déçus mais j'ai l'impression qu'ils doivent trouver quelque chose de différent de l'idée qu'ils s'en faisaient. Dans le sens que si en partant ils s'imaginent que ça va être quelque chose d'autoritaire, qui va étre autoritaire, pis qui va avoir l'air d'une surveillance policière, pis tout ça..." (IV, p. 12)

"Je pense que là, la majorité là pense que ça l'est en réalité. Els ont l'impression qu'ils vont être surveillés pis qu'ils vont être épiés, tu sais? Pis, qu'on va leur poser un tas de questions." (IV, p. 13)

cialisé, il s'est tout simplement plié aux exigences sociales. Lui,ça reste là, il ne s'engage pas plus." (I, p. 14) responsabilités." (II, p. 7)

"... le libéré conditionnel, quand on le revoit par après il peut très bien comprendre en faite ce qui s'est passé et reconnaître, reconnaître sa responsabilité et réaliser qu'en fait, ce n'est peut-être pas tellement nous qui avons agi contre lui mais que c'est lui tout simplement. C'est par sa façon de fonctionner." (II, p. 8,9)

"Alors, les gars qu'ils s'attendent à ce qui ça soit autoritaire, je pense qu'ils découvrent que ça l'est pas mal moins qu'ils pensent." (IV, p. 13)

"Il y en a d'autres qui s'attendent à ce que... disons des natures plus dépendantes, tu sais, qu'ils vont s'attendre à ce que l'on règle la majorité de leurs problèmes là."
(TV, p. 13)

"Il y a ceux aussi pour qui c'est un espèce de jeu là, un espèce de jeu... qui pensent que il n'y en aura pas de contrôle, tu sais?" (IV, p. 14)

"Je pense, en tout cas, que les... les libérés conditionnels s'adaptent, tu sais, s'adaptent à la situation. Mais, il y a un certain décalage entre ce qu'ils attendaient pis entre ce qui se passe dans la réalité---." (TV, p. 14)

"... le libéré conditionnel, je ne le vois pas, au point de départ, comme une personne, comme une personne qu'il faut traiter." (IV, p. 14)

"Je ne le vois pas comme un gars qu' il faut traiter parce que je me dis: ça se fait à deux ça, tu sais? Je ne peux pas décider que je vais le traiter s'il ne veut pas, si il ne m'aime pas, pis si il embarque pas plus loins dans sa relation." (IV, p. 19)

"Je pense que le gars, en libération & conditionnelle, dans un premier temps of

là, il s'en vient ici lui, pour...
répondre à des exigences là de son
permis de libération conditionnelle.
Qu'il se rapporte là, on exige ça.
Il ne sais pas ce qui--- Il sait ce
qui va arriver, dans le sens que pendant X temps, il va devoir se rapporter, tu sais? Comme l'élève sait que
pendant trois ans, il doit suivre des
cours, comprends-tu? Mais, en dehors
de ça là, au fond, il ne sait pas ce
qu'il y a là, en arrière de ça---."
(IV, p. 17)

"... je le vois simplement comme un individu avec lequel je vais devoir entrer en relation, point, comprendstu?" (IV, p. 19)

# Rôle de l'agence

Rôle de l'agence Type d'agence Rôle de l'agence Type d'agence Rôle de l'agence Type d'agence

"... on est moins affecté par le rôle de la préparation des cas. Par préparation des cas, on entend ici: l'évaluation du détenu qui fait une demande de libération conditionnelle! (I. p. 12)

"Dans notre sitaution actuelle, on a à apporter notre collaboration au niveau de l'enquête communautaire pour tous les cas qui s'en viennent dans la région de Montréal ou l'arrondissement." (I, p. 12)

"Comme j'ai mentionné les enquêtes post-sentencielles, c'est quelque chose qui a débuté au mois de janvier! (I, p. 12) "... on est obligé ici de faire une première enquête communautaire, suite à la condamnation. Alors, ça c'est une tâche aditionnelle comme agent, et comme tâche traditionnelle t'as la supervision du libéré conditionnel, tu as ce qui occupe beaucoup de temps, ce qui prend la majeure partie du temps." (I, p. 12, 13)

## Evaluation `

"Maintenant, si on rentre dans les procédures, l'agent a la responsabilité se... de se tenir continuellement au courant de l'évolution du sujet--- Cela revient aussi à évaluer la dangerosité du sujet---... du libéré conditionnel---." (I, p.16)

"Se sont surtout les motifs ou les situations qui ont fait que le sujet est déjà délinquant," (I,p. 16)

*Dans son passé. Et si tu te rends compte que le sujet est en train d'adopter le même pattern de comportement, t'a ben des raisons valables de croire que le sujet est en voie de se préparer à une récidive qu'il n'accepte peut-être pas pour le moment, mais c'est un acheminement qui peut se faire à long terme. C'est un point extrêmement important à évaluer pour nous autres---" (1,p. 16)

## Evaluation

#### Evaluation

"C'est parce que... pour nous, disons que pour tracer un programme de surveillance il faudrait scruter disons le détenu, différents aspects, mettons: d'ordre sociologique, psychologique, criminologique de façon à pouvoir tracer un portrait global pis de discerner vraiment sur les causes de sa criminalité... ou... ainsi que les faiblesses inhérentes à lui."

(III, p. 2)

#### Evaluation

## Surveillance

"C'est sûr que s'ajoutent d'autres rôles, le rôle de surveillance. L'agent de réhabilitation est un agent de surveillance." (II. p. 5)

"...toujours en relation avec son permis de libération qui lui, contient des conditions très précises. des engagements auxquels le libéré doit satisfaire et que là l'agent de surveillance, à ce moment-là, se doit lui de savoir, de connaître si les conditions prévues dans le contrat du libéré sont respectées, connaître lcs difficultés que l'agent.
.. que le libéré conditionnel rencontre là dans la satisfaction de ces exigences." (II, p. 5)

#### Surveillance

"Alors disons ici, il y a deux tâches essentielles: c'est la préparation du cas pis la surveillance." (III, p. 2)

"Disons que la surveillance pour un agent ça correspond à deux ...deux rôles primordiaux. Pis, la surveillance technique de ces conditions ainsi que l'aide à apporter à l'exdétenu, relation d'aide. Surveillance technique? C'est le respect de ces conditions, ce à quoi il s'engage." (III, p. 3)

"En fait, la surveillance technique elle se fait à partir du bureau de l'agent dans le sens que celui-ci disons... c'est comme s'il était le coordinateur de l'action des gens, pis des organismes qui existent sur la surveillance de l'ex-détenu." (III, p. 3)

"Plutôt, on a essayé de regarder la préparation de cas en fonction de sa capacité à déterminer un programme de surveillance puisque c'est notre tâche principale au bureau de Montréal." (III, p. 2)

#### Surveillance

"... le premier là, qui me semble le point de départ et qui semble le plus, peut-être pas le plus important mais en tout cas, le plus formel là, le plus facilement identifiable, et qui est le rôle, au fond, de surveillant au sens strict du terme. Surveillant dans le sens de contrôle si on veut." (IV, p. 2)

"... comme surveillant, je me trouve dans une situation aussi sans équivoque, qui veut, au fond, à ce que je 
vois que los engagements pris par le 
gars qu'ils soient respectés, et j'ai 
la responsabilité de faire rapport de 
ça. Alors, dans un premier temps là, 
la réalité c'est ça. C'est une question de contrôle et de surveillance."
(IV, p. 2)

#### Personne ressource

#### Personne ressource

"L'aider peut-être aussi à utiliser certaines ressources du milieu... à l'occasion travailler. Peut-être aussi à avoir des... contacts peut-

#### Personne ressource

#### Personne ressource

"Maintenant, dans un deuxième temps, il y a un rôle de surveillant là qui débouche un peu plus sur les... sur les besoins de l'individu." Les be-

être avec des personnes significatives là dans le ... le champ d'action du libéré conditionnel, ça peut être · l'épouse, ça peut être los parents, ça peut être l'employeur." (II, p.5, 6) soins de l'individu dans le sens que... l'individu en libération conditionnelle peut, assez souvent, être un gars, par exemple, qui a des difficultés face au marché du travail." (IV, p. 2)

"... le surveillant agit surtout comme... comme ressource là, dans la mesure où il peut faire des références à des services spécialisés, qui eux s'occuperont de ces problèmes-là." (IV, p. 4)

# Contrôle

#### Contrôle

"Le contrôle, le contrôle--- Disons qu'il n'y a pas de--- L'agent de ... l'agent de réhabilitation ne suit pas le détenu, le libéré conditionnel là, dans... toutes ses actions." (II, p. 26)

"... nous on se situe dans un climat de confiance vis-à-vis le libéré conditionnel. On prend pour acquis que le libéré conditionnel a décidé de... D'assumer ses responsabilités. Alors, il sait très bien quelles... quelles sont ces responsabilités." (II, p. 26)

"Mais les contrôles se font, en fait, on pourrait parler plutôt de l'information qu'on reçoit sur le fonctionnement du libéré conditionnel, peutêtre plus que les contrôles qu'on peut exercer---" (II, p. 27

#### Contrôle

"C'est évident qu'il va nous sentir plus près de lui, qu'il va sentir qu'on sait plus qu'est-ce qu'il fait, ça c'est évident. C'est sûr qu'en étant plus près... tu peux passer comme plus policier ou comme plus surveillant. Mais si t'é plus près, peut-être de sa famille, par n'importe lequel petit geste là, à ce moment-là son image change plus rapidement. Alors, tu joues sur deux fonds autrement dit. Mais ça... l'élément policier tu peux presque pas t'en sortir, hein? Pis, c'est ton double rôle ici ---" (III, p. 22-23)

#### Contrôle

#### Resocialisation

"... disons que c'est d'assister le libéré conditionnel dans son processus de resocialisation, d'aider: ça paraît large mais... c'est complet. On essaye de sectionner ça, quoi. Il s'agit d'aider le libéré conditionnel à se trouver une motivation, à se resocialiser, je pense que c'est l'un des premiers pas à faire." (I, p. 13)

#### Resocialisation

# Resocialisation

"Bon, pis de même, l'approche individuelle pratiquée par les agents, ça pour but d'amener l'ex-détenu disons, à changer son comportement afin de ne pas venir en conflit avec l'ordre social." (III, p. 4)

#### Resocialisation

# Responsabilité

"Alors, on a,, si tu veux, ... amener, habituer le gars à prendre ses responsabilités sur le plan social et dès le départ on l'engage à ce processus qui implique la responsabilité et qui implique aussi la nôtre." (I, p. 22)

# Responsabilité

## Responsabilitá

# Responsabilité

"... surtout, on essaie de leur faire prendre le plus possible leurs responsabilités, tu sais? Alors, notre rôle, au fond, c'est... à suggérer des ressources et aussi à suggérer de poser eux-mêmes des gestes, pis des actes." (TV, p. 13)

## Support, thérapie

"Par la suite, on va peut-être pouvoir, dans une relation d'aide, l'amener à voir de façon plus positive la société comme telle et ses rôles que lui peut jouer au niveau de la société. Alors, ça fait partie du travail de l'agent." (I, p. 14)

"I'a des problèmes de couple aussi qui entrent en ligne de compte, t'a des problèmes de relation entre parents et enfants." (I, p. 15)

## Support, thérapie

"... le rôle qu'on attend voir jour par les agents de réhabilitation, c'est d'abord et avant tout un rôle, disons de support, un rôle de compréhension, en fait, l'agent c'est celui qui est à la disposition du libéré conditionnel pour pouvoir, avec lui peut-être, lui aider peut-être à faire le point, lui aider à... voir un peu plus clairement en lui-même." (II, p. 3)

# Support, thérapie

#### Support, thérapie

"Maintenant, comme troisième rôle, si l'on veut là, il y aurait peut-être le rôle du... du thérapeuthe là entre guillemets. Alors, ça, c'est un rôle qui est... qui est très mal défini à tous les points de vue, à tous les points de vue. Parce que d'une part, il faudrait ... il faudrait se demander si tous les libérés conditionnels ont besoin de traitements, entre guillemets." (IV, p. 7)

"... moi quand je fais de la thérapie, je prends pour acquis tout ce qu'il me

"Alors l'agent, lorsque le détenu manifeste ces besoins-là, doit tenter d'assister le délinquant dans ses efforts pour résoudre ces problèmes-là. On peut le faire de deux façons, soit directement, nous-même, ou le cas échéant le référer à des organismes qui sont plus spécialisés pour lui venir en aide." (I, p. 15)

"... il est important pour lui de pouvoir, compte tenu sur une personne en qui il a confiance et avec qui, à ce moment-là, il peut peut-être aborder là certaines questions personnelles, certaines situations là dans lesquelles il est impliqué." (II, p. 3)

"Ca peut lui permettre, peut-être là, par un effet de miroir en quelque sorte. Safecque, à ce moment-là de lui permettre de mieux voir un peu les éléments d'une situation et par la suite pouvoir faire peut-être ses propres choix en ce qui concerne, disons: son fonctionnement, à quel niveau que ce soit, que ce soit sur le plan personnel, que ce soit sur le plan de la famille, que ce soit sur le plan du travail ou l'organisation de ses activités, de loisirs ou autres." (II, p. 4)

"Mais il faut aussi avoir foi en la capacité du libéré conditionnel. Pis, ça, des situations où penser que le gars est insécure là-dedans, de deux choses l'une. Il faut le sécuriser dans le situation, il faut lui apporter des appuis pour lui permettre de traverser les situations ou encore si on s'aperçoit que le gars ne sera pas capable de faire face à la situation ben, c'est peut-être mieux de le retirer de la société pour un certain temps, pour lui permettre de récupérer, de revoir la situation et d'être carable, par après, avec un nouveau programme de faire face, si tu veux, à ses responsabilités." (I, p. 28-29)

"Créer, pouvoir créer un climat de confiance avec le libéré conditionnel pour que lui, en aucun temps, sache qu'il y a au moins une personne avec qui il peut ouvertement discuter de sa situation, des difficultés qu'il peut rencontrer, des choix qu'il peut avoir à faire, dans différentes occasions et sans... sans craindre automatiquement que ça va jouer contre lui." (II, p. 4, 5)

"... je pense bien peut-être lui aider à... pour être un peu plus prudent dans son comportement. Comme pour lui rappeler que pour lui, c'est peut-être plus important de se dit là que c'est vrai, tu sais. Des fois, ça peut ne pas être vrai mais ça peut être dans son processus. C'est de la fabulation ou ça peut être du délire. Là, à ce moment-là, c'est pas qu'il veut te fourrer le gars, il ne fait pas ça dans ce sens là, tu sais." (IV, p. 40)

surveiller dans telle ou telle situation parce que c'est susceptible de lui occasionner des difficultés peutêtre un peu sérieuses." (II, p. 13)

"Nous, on est là pour lui aider d'abord et avant tout. On a aucun intérêt à... à ce que le contrat ne soit pas... ne soit pas rempli. On a aucun intérêt à ce que le libéré conditionnel soit dans la situation de retourner en institution." (II, p. 8)

"... même si à un moment donné on a nous, peut-être à poser des gestes qui peuvent aller contre la liberté du libéré conditionnel dans le sens peut-être que... de... une suspension ou d'envisager une révocation." (II, p. 8)

"Parce que nous on est convaincu que lorsqu'on procède à une suspension, c'est autant dans l'intérêt du libéré conditionnel que lorsque on va lui faciliter l'accès à des ressources communautaires---" (II, p. 9)

#### Informations

#### Informations

"C'est le libéré conditionnel qui est notre première source d'information. Alors, pis à ce moment-là, dans la mesure où il nous est possible de déceler chez le libéré conditionnel entre ses attitudes en entrevue, d'une part, et ses attitudes lorsqu'on va, par exemple, le remontrer à son dominile." (II, 2, 27)

#### Informations

#### Informations

"Comme deuxième source d'information, on a la famille." (II, p. 28)

"... les personnes significatives avec qui demeure le libéré conditionnel, habituellement sont des personnes qui souhaitent que ça réussisse
la libération conditionnelle. Cela
veut dire, qu'à ce moment-là, on retrouve en eux, plus souvent qu'autrement, des collaborateurs très
bien, très disposés." (II, p. 29)

"... dans un troisième temps, il peut y avoir d'autres personnes, ça peut être l'employeur. On peut communiquer avec l'employeur. Si le libéré conditionnel quitte son emploi." (II, p. 30)

Paradoxe: autorité, confiance

Paradoxe: autorité, confiance

Paradoxe: autorité, confiance

"... quelqu'un est pris dans un contexte et puis il faut qu'il vienne te voir. Il n'a pas le choix là, pis toi il faut que tu le reçoives même t'enmerde des fois. Ils ne sont pas tout le temps intéressants... comme ... souvent ils ne t'intéressent pas, pis toé tu ne les intéresses pas, tu sais. Pis toé t'é pris pour entrer en contact avec eux à part ça. Donc, inévitablement, simplement par le fait de la rencontre il se développe des liens entre les gens." (III, p. 31)

# Paradoxe: autorité, confiance

"Dans le sens que, on oblige le gars à se rapporter, tu sais? Pis, en autant que le gars... fait ce qui lui est demandé de faire sur papier, ça peut s'arrêter là. En aucune façon, en aucune façon, on pourrait, nous, si le gars respecte l'ensemble de ces conditions là, tu sais, invoquer quoi que ce soit pour, disons suspendre son permis ou... tu sais." (IV, p. 8)

"C'est qu'il ne faut pas oublier une chose, en partant c'est que ce rôle là de thérapeute, c'est mal défini, c'est mal structuré, pis il y a le fait aussi que quand le gars sort en libération conditionnelle, y'a des

213

clauses sur son permis de libération conditionnelle qui exigent qui il fasse des choses oui lui interdisent de faire autre chose, mais par contre y a pas de clause qui oblige le gars à être traité, y a pas de clause qui oblige le gars à établir une bonne relation avec son surveillant, y a pas de clause qui exige que..." (IV, p. 8

"Donc, entre autres ces césures là. ça ça empêche les... l'agent et le sujet d'amorcer une relation intime, puis relation qui aurait permis à l'ex détenu d'utiliser en toute confiance le surveillant comme personneressource pour l'aider à régler tous ses problèmes, ses difficultés de réinsertion sociale. En même temps. cette césure là, ça a empêché le surveillant là à être sensibilisé à l'évolution du sujet pendant qu'il était en dedans," (III, p. 10)

"... c'est la difficulté fondamentale de ce qu'on fait. T'é là pour le watcher autrement dit, pis t'é là pour l'aider." (III, p. 23)

Attitude de l'agent (face au libéré) Attitude de l'agent (face au libéré)

Attitude de l'agent (face au libéré) Attitude de l'agent (face au libéré)

> "Mais, je pense que des attitudes ça s'improvisent pas, tu sais? Des attitudes pour moi ça... ça repose sur des.., sur des convictions, pis ça repose sur une espèce de philosophie personnelle que tu peux avoir

face à autrui, tu sais? Et ça, les gars le sentent, ça assez vite." (IV, p. 23)

"Le danger de travailler dans un... dans un contexte d'autorité c'est que... peut-être pas le danger, mais le... le risque au fond de... de projeter des choses que tu... qui n'ont rien à voir avec ta fonction, tu sais, de projeter des exigences qui sont, qui proviennent plus de toi, de ta conception à toi, vis-àvis de l'autorité, tu sais? (IV, p. 23, 24)

"... ça peut aller aussi loin que tu peux exiger du gars qu'il fasse à peu près n'importe quoi, tu sais, si tu lui brandis toujours la menace de laprison, à côté. Le gars a quasiment pas le choix. Mais, je pense qu'il faut penser plus loin que ça, pis se demander si on est là pour... pour satisfaire des tendances sois-même, ou si on est là, en définitive, pour que le gars atteigne une plus grande autonomie, pis une plus grande responsabilité, tu sais?" (IV, p. 24)

"Si, à chaque fois qu'il n'agit pas comme toi tu agirais à sa place, ben, tu risques de le frustrer souvent. Pis, si là tu lui donnes un rôle d'autorité plus fort qu'il le faut, ben, à mon avis, tu risques de faire pas mal de tort. C'est pour ça qu'au point de départ, il y a une question aussi pour l'agent de... de personnalité, de souplesse, de... de con-

victions là, de philosophie, d'attitudes générales face à autrui, de respect et---" (IV, p. 25)

#### Relation agent-libéré Croire au libéré

#### Relation agent-libéré Croire au libéré

## Relation agent-libéré Croire au libéré

#### Relation agent-libéré Croire au libéré

"C'est la conviction personnelle qui faut avoir foi aux libérés conditionnels. Il faut lui faire crédit... il
ne faut pas que tu le soupçonne continuellement tous les méfaits qui peuvent être commis à tel moment. Il
faut vraiment qu'il lui fasse confiance. Cependant, il ne peut pas non plus
lui faire une confiance aveugle parce
que à cause des difficultés que le gars
ressent de s'adapter sur le plan social.
(I, p. 26

#### Contexte d'autorité

"Alors, on joue un peu ces rôles-là.
J'ai l'impression que au départ, l'agent agit par autorité, une autorité
qui est déléguée. Mais par la suite,
à cause de la relation d'aide qui peut
exister entre le libéré conditionnel
et l'agent, cette autorité légale va
disparaître au profit de l'autorité
comme telle. L'autorité que le détenu donne à son surveillant parce qu'
il a confiance en lui, parce qui a
un bon jugement." (I, p. 23)

#### Contexte d'autorité

## Contexte d'autorité

"Tout de même on travaille dans un contexte d'autorité... si t'acceptes pas ce contexte-là, c'est aussi ben de n'être pas ici, tu sais, je veux dire? (III, p. 22)

#### Contexte d'autorité

"C'est possible que ça soit un gars qui pour des raisons X là, ça, ça clique pas, disons, entre nous pour un tas de raisons." (IV, p. 19)

"Alors, ma relation avec ce gars-là, ca demeurera une espèce de relation de type fonctionnel là, et de type d'autorité, si on veut, dans le sens de contrôle, pis tout ça." (IV, p. 19)

21/5

"Si on prend vraiment le temps de lui expliquer--- pis, qu'on s'entend, qu'on parle le même langage. C'est sûr que si t'es pas congruent dans ta relation avec le libéré conditionnel, tu ne peux pas faire grand chose." (I, p. 29) "...si l'on veut qu'un climat de... confiance disons, existe et soit maintenu, c!est que justement la situation soit claire entre l'agent et le libéré conditionnel." (II, p. 7)

"... moi j'accorde énormément d'importance à cet aspect là de la relation que tu peux établir avec le gars.
Parce que si tu l'établis, il y a bien
des choses qui deviennent possible:
mais, si elle ne s'établit pas, il y
a très peu de choses qui deviennent
possible. Dans le sens que ça deviendra là, une situation de... purement administrative là, où le gars
vient se rapporter une fois par mois."
(IV, p. 20)

"Alors, il peut arriver, qu'à un moment donné, le gars, disons, va me rencontrer une fois, deux fois, trois fois. Alors, quand il s'en retourne chez eux, lui là, pis qu'il pense un peu à ça, tu sais, l'idée qu'il se faisait d'abord de la libération conditionnelle, pis comment ça se passe dans la réalité, tu sais? Alors, peutêtre qu'il peut se dire: Quais, ben, coudon, l'agent, ça pas l'air d'un mauvais gars pour moé. Il est parlable, il est pas trop achallant, il ne pose pas trop de questions, c'est pas si pire, tu sais? " (IV, p. 20

"Et pis, ça peut continuer un petit peu dans... dans ce sens là au fur et à mesure que la... la relation là se ... se fait, tu sais? Pis, ça peut aller jusqu'à un moment donné que le gars dise: Ben, là, j'ai une décision à prendre là, su embêté. Je ne prendrai pas de décision tout de suite.

Je vais en parler à l'agent pour voir ça, ce qu'il en pense lui." (IV, p. 21)

"... il peut nous laisser croire que ca fonctionne très bien, pis, en réalité ca ne fonctionne pas bien. Mais je pense que avec---:" (II, p. 28)

"Avec l'expérience, avec l'expérience, l'agent de réhabilitation est capable de sentir tout ca. Peut-être pas du jour au lendemain, mais --- Définitivement on ne peut pas jouer sur deux tableaux--- (II, p. 28)

"Bon, évidemment l'entrevue individuelle avec le sujet. Il faut se fier sur ses dires. Alors, disons qu'on peut douter un peu, vu sa situation, qu'il ne nous dira pas tout, hein? Qu'il cherche à cacher énormément d'éléments." (III, p. 7)

Parce que il ne peut pas tout te dire. S'il dit tout, il va vivre... . il va se développer une paranoia chez lui, j'imagine, énorme. Parce que il va toujours vivre avec la crainte que tu viennes le chercher." (III, p. 28)

"Quais, tu l'invites à tout dire pis en même temps t'é obligé de lui dire de ne pas tout dire. Pis, par ailp. 27)

"La peur qu'ils ont face à toit ça c'est une peur qu'ils véhiculent longtemps, qui ne disparaît, j'ai l'impression jamais. Alors, là .elle diminue, ils vont t'en conter un petit peu plus, mais là ils vont te tester encore avant de te conter d'autres choses qui est, pour eux, important, qu'ils ne savent pas comment tu vas réagir, tu sais." (III, p. 28)

"Ces gars-là, tu peux les avoir trois ans en libération, quatre ans, pis ils te testent tout le temps pour voir si ils peuvent te faire confiance." (III, p. 27)

"... ca se concilie mal, du moins au point de départ, tu sais? Au point de départ, en même temps parce que c'est comme si on disait un peu au gars-là, ben, écoute là, d'une part, on a des responsabilités, tu sais? On est là lié par ca, on est là, pour voir, au fond, au respect de ces conditions là. pis toute l'affaire." (IV, p. 9)

"Si tu déroges à ca, toé si t'as de la, leurs tu voudrais tout savoir." (III, ben, tu sais, fais nous confiance, pis parles nous-en, pis, tu sais, on va... on se montrera pas plus dur qu'il faut, pis, tout ca. Alors, il reste que pour le gars, c'est pour lui quand même assez difficile de savoir, au point de départ là, à quel moment, jusqu'à quel point disons, il peut... il peut nous parler de certaines choses." (IV, p. 9)

> "... le fait d'être obligé de, pis qu' on ait pas un mot à dire, pis qu'on ait pas le choix là, ça, ça fait pas une situation idéale -- " (IV, p. 10)

"...lorsqu'il allait voir son agent, il se surveillait tout le temps pour savoir quoi lui dire et ne pas lui dire. Ca, il y avait toujours un élément de sa vie qu'il ne pouvait pas conter à l'agent à cause du contexte d'autorité." (III, p. 24)

"Alors, disons, évidemment lorsque tu poses un geste d'autorité là, le gars il prend ça négativement pis il t'en veut à mort, ça c'est évident. Pis, il y en a qui vont la garder la rancune, hein? Remarques ben... Mais il y en a d'autres que ça va changer, c'est-à-dire qu'ils ne la garderont pas,qu'ils vont comprendre." (III,p. 25, 26)

Séparation: fonction de thérapie et surveillance

Séparation: fonction de thérapie et de surveillance

Séparation: fonction de thérapie et de surveillance

"La seule façon que je dirais de s'en sortir, pis même là c'est pas ... c'est pas une solution idéale, ce serait que lorsque tu fais de la thérapie, il y a un agent qui voit à ce qu'il aille à ses rendez-vous, qu'il respecte ses... qui traite disons des problèmes matériels, qui voit à ce qu'il respecte les conditions. Pis, t'as le thérapeuthe lui-même qui le reçoit dans un contexte pour l'aider. Ben, disons que ça se pratique ici de façon partielle." (III, p. 29, 30)

Séparation: fonction de thérapie et de surveillance

"Le contact par exemple avec des anciens détenus. Si c'est un gars quelque peu influençable là, ... "(I, p. 18)

"Il faut admettre cependant que: pour certains gars qui sont sérieux, qui ne veulent pas retourner à la délinquance, il peut arriver des circonstances imprévues et c'est un de nos problèmes actuellement. Le bonhomme n'a vraiment pas l'intention de commettre des bévues mais à cause de circonstances bien particulière il va faire... un vol par effraction, un vol à main armée. (I. p. 19)

"Pour suivre simplement un groupe, le gars va commettre un délit qu'il regrette le lendemain parce que ca n'a aucune signification maintenant pour lui. Disons que ca lui amène des embarras. C'est ce type de situation là qu'ils peuvent rencontrer, que les détenus peuvent avoir à affronter en libération conditionnelle." vue résidence." (II. p. 31) (I, p. 19)

"Mais le gars à un moment donné a été touché de cette situation là et il lui a fait tellement confiance, on lui en a tellement donné, que le gars venait à commencer de douter de luimême. Puis, dans cette incertitudelà, à savoir si un jour il pouvait décevoir son employeur, ça été une situation qui l'a poussé à commettre un acte de délinquance. Pour simplement se sortir de cette situationla. " (I, p. 27)

#### Facteur de récidive

"... ils s'apercoivent là, eux, qu' il y a des changements qui surviennent, les heures d'entrée sont un petit peu désorganisées, si le libéré conditionnel fait usage de boisson alcoolique de façon abusive, qu' il semble ne pas avoir suffisamment de contrôle peut-être dans ses sorties, qu'il semble renouer contact avec des anciens de la gang." (II. p. 29)

"L'emploi, c'est quelque chose qui est bien important pour le libéré conditionnel. A partir du moment où il ne conserve pas son emploi. à partir du moment où les périodes de chômage se multiplient, semblent se multiplier, bien, ce sont des indices là, pour nous, qui peuvent quand même là... nous placer en situation de ... plus près de juger ." (II, p. 30, 31)

"Aussi, sa stabilité au point de

"Pis ca peut nous indiquer que il y a peut-être des difficultés là qui. .. sont survenues ou qui sont sur le point de survenir." (II, p. 32)

"Alors, celui qui, acteullement, bénéficie d'une libération condi... le fait à partir d'une étude de son dossier, d'une évaluation de ses projets de sortie... des ressources sur lesquelles il compte pouvoir fonctionner, de façon satisfaisante là, dans la communauté... tout en... tout en prévoyant... de pouvoir rencontrer ses obligations personnelles et familiales, s'il y en a... et pourvoir disons à ses besoins... par des moyens acceptables, des... moyens reconnus." (II, p. 1, 2)

Partie IV

Rétrospective, prospective et perspective

#### Chapitre VI

#### Rétrospective

Plusieurs critiques ont été formulées à l'égard de la précédente étude qualitative sur l'image de la libération conditionnelle par les détenus et ex-détenus. L'objet de ce chapitre vise à faire le pont entre cette étude et la précédente pour en distinguer les principales différences aux niveaux de la théorie, de l'instrumentation, de même que des résultats.

Nous en profiterons pour répondre aux arguments de la critique tout en signalant toutefois que notre désir à ce niveau est plutôt de voir se former autour de ce type d'approche qualitative des rencontres susceptibles d'aider la formulation d'hypothèses pertinentes par rapport aux données recueillies. Ce même chapitre peut être considéré, en d'autres mots, comme une auto-critique du travail accompli pendant les périodes estivales 1972 et 1973.

## 1. La phase exploratoire qualitative

Amorçons notre rétrospective en rappelant brièvement ce que doit apporter la phase exploratoire qualitative dans une recherche dont l'ultime but est la construction d'une échelle d'attitudes à l'égard de la libération conditionnelle.

L'étape explo-quali doit d'abord justifier par les résultats obtenus le bien-fondé des notions théoriques et instrumentales mises au départ en axiomatique. En d'autres termes, notre rationnel théorique s'applique-t-il à la réalité des faits?

Le deuxième aspect de l'étape est de fiabiliser la vision du monde des clients. Notre instrumentation va-t-elle chercher d'une façon

exhaustive les données à ce niveau exploratoire?

L'ensemble autorise-t-il l'élaboration d'hypothèses à vérifier ultérieurement en phase explo-quanti? Permet-il, en outre, l'opérationna-lisation des hypothèses inférées à partir du matériel recueilli, en d'autres mots, permet-il la recherche d'indicateurs dans le discours des interviewés pour leur formulation éventuelle dans l'instrument de la phase explo-quanti?

Enfin, le matériel recueilli habilite-t-il la recherche des associations prévilégiées et des oppositions pour l'élaboration d'une première description de l'organisation des images?

Telles sont les principales questions que nous sommes en droit de nous demander après une telle étape de recherche. Nous tenterons d'y répondre dans les paragraphes qui vont suivre.

#### 2. Justification du travail théorique

## Fondement théorique

Tout en empruntant l'approche phénoménologique et la technique des auteurs français Robert et Faugeron, l'étude de 1972 avait élaboré un "rationnel de base" tenant compte d'un continuum temporel auquel le détenu devait se soumettre pour en arriver à la libération inconditionnelle dans le processus normal de la sentence (1).

Les auteurs avaient intitulé "libération conditionnelle future"

l'étape s'étendant de la déclaration de culpabilité à la date d'éligibilité

de la libération. Le deuxième moment avait été nommé "libération conditionnelle en devenir" et couvrait la période de la date d'éligibilité à la sortie

en libération. Le troisième temps fut intitulé "libération conditionnelle

en vécu" et couvrait toute la période en libération conditionnelle. Enfin,

une dernière étape, "libération totale" ou "libération inconditionnelle",

s'ouvrait sur la vie civile normale retrouvée.

⁽¹⁾ Voir le tableau I, page 10 du présent rapport.

Ce rationnel avait pour but de permettre la classification des données dans le temps du processus normal de la sentence telle que vécu par le détenu. Elle permettait, en outre, d'y adjoindre des thèmes de discussion couvrant toute la période temporelle du phénomène. Ces thèmes se voulaient un "cadre de référence" à la fois pour l'interviewer et les interviewés et facilitaient de la sorte la bonne marche des réunions de groupes. Formulés sous forme de questions, ils furent présentés comme ceci aux réunions de groupes:

- (futur) 1 "Est-ce que la libération conditionnelle a sa raison d'être au cours du processus de réhabilitation?"
- (futur) 2 "Quels sont les avantages et désavantages de la libération conditionnelle compte tenu du chemin qu'on veut faire suivre au détenu en institution?"
- (devenir) 3 "Comment percevez-vous la Commission des libérations conditionnelles par rapport à votre propre libération conditionnelle?"
- (futur et 4 "Comment voyez-vous l'institution lors de l'obtention ou devenir) non de la libération conditionnelle?"
- (devenir) 5 "Quels sont les facteurs les plus importants pour obtenir une libération?"
- (vécu) 6 "Selon vous, qu'est-ce qui fait que quelqu'un réussit ou non en libération conditionnelle?"
- (synthèse) 7 "Si vous aviez des recommandations à faire à la ou sur la Commission des libérations, quelles seraient-elles?"

A gauche de ces thèmes figure l'étape correspondante du continuum temporel. Le dernier thème permettait au groupe de se résumer et d'apporter des recommandations concrètes.

Par la nature des thèmes qui correspondent à un continuum temporel que personne ne met en doute -ni même les détenus- il peut être dit ici qu'il y a eu préétablissement d'un a priori logique par le fait d'associer des objets tels que la réhabilitation, le "chemin qu'on veut faire suivre au détenu en institution", les avantages et désavantages, l'institution carcérale et les facteurs décisionnels à la libération conditionnelle.

Ce besoin d'asseoir l'expression du détenu sur une logique de base "... pour faciliter la cueillette des données et la bonne marche des

discussions" (1972, p. 6) a donc présidé le fondement théorique de l'étude 1972.

Pour la présente étude (été 1973), nous avons basé notre approche plus à fond sur la théorie des représentations sociales des auteurs français Robert et Faugeron et leur technique explo-quali. Aucun rationnel de base n'a été établi tout en sachant bien que la recherche s'inscrivait dans le cadre de l'étape vécue uniquement. Le temps limité nous a quand même permis d'associer deux représentations inférées à partir de deux groupes d'individus se situant sur un continuum d'engagement dans le système judiciaire, mais cela une fois les données recueillies et sans préjuger d'avance du contenu d'un entretien avec des individus se situant plus ou moins loin sur le continuum. Bref, l'étude 1973 n'a pas été marquée par un quelconque a priori des éléments pouvant constituer la vision de la libération par le principal fait que les entretiens étaient non-directifs, c'est-à-dire qu'aucune structure pré-établie n'a été appliquée au cours de ces entretiens.

#### Applicabilité de la théorie

La perspective de l'étude de 1972 se voulait diachronique.

L'évolution du détenu dans le continuum temporel a en effet été couvert puisque les chercheurs ont visité les institutions carcérales -du super maximal aux prisons- et les centres de transitions -d'institutions minimum (Maison St-Hubert) aux associations bénévoles d'ex-détenus (Maison Compréhension). Toutefois, étant donné que les entretiens étaient de groupe, les individus constituant pouvaient soit avoir vécu le continuum temporel au complet, soit qu'il était pour la première fois dans le processus. En outre, 82.31% de l'échantillon touché était de milieu carcéral fermé soit pour la plupart à l'étape temporelle de la "libération en futur". Il a donc été impossible à partir de ces données d'établir des distinctions des différentes représentations inférées par groupes de rencontres par types d'institutions. La variable retenue, soit l'étape sur le continuum temporel ne pouvait donc pas être contrôlée du fait que les entretiens étaient de groupe.

Néanmoins, l'échantillon couvert-s'étendait sur le continuum à partir de la "libération en futur" à la "libération inconditionnelle".

La diversité était obtenue mais ne permettait pas les distinctions individuelles. Regroupée par types d'institutions, la représentation devenait synchronique selon les moments visualisés sur le continuum temporel.

Deux groupes distincts d'individus ont ainsi été isolés, soit ceux en "libération futur" -82.31% de l'échantillon- et ceux en "libération vécu" -18.79% de l'échantillon total». Au niveau du vécu, par ailleurs, le groupe en institution minimum ouvert de la Maison St-Hubert (cas de refus de libération) est compté dans ce dernier pourcentage.

L'étude de 1973 se veut dans une perspective synchronique, soit l'élaboration de représentations spécifiques à un groupe de sujets strictement en libération vécue. Les entretiens individuels permettent de tenir compte de sept variables exhaustives distinctes. La manipulation subséquente des données en sera d'autant facilitée.

## 3. Fiabilisation de la vision des clients

## Validité de l'analyse

Après avoir établi au préalable les différents thèmes à investiguer, les analystes de 1972 animaient individuellement les entretiens de
groupe et en produisaient une synthèse après chacune des rencontres à partir
des rubans magnétiques. La validité ainsi obtenue était de type "logique",
l'animateur constituant "... le chercheur, (qui) en tant qu'être rationnel,
assure une validité de bon sens" (1972, p. 17). Une seule entrevue de
groupe a constitué un test de validité, deux animateurs étant présents lors
de la rencontre; ils établirent indépendamment un compte rendu qui correspondait d'une façon satisfaisante l'une à l'autre. Il demeure toutefois
que ces entrevues furent filtrées par chacun des animateurs lors de la 'daction des comptes rendus. La transcription de la représentation de groupe
passait par la perception qu'en avaient les animateurs. A partir de là,
les chercheurs ont inféré des représentations par types d'institutions et
d'une façon générale pour tout l'échantillon.

En 1973, "le bon sens" du chercheur, malgré que nous n'en doutons point, n'intervient pas, du moins individuellement. Les entrevues individuelles furent d'abord transcrites textuellement, ce qui s'avéra couteux mais très efficace pour le travail du groupe. En effet, chaque entretien fit l'objet d'une analyse minutieuse des membres de l'équipe par le lecteur et l'annotation du procès-verbal par chacun, par l'audition du ruban magnétique en groupe, par la discussion de la dynamique qui régit l'ensemble des images pour chacun des interviewés, enfin, par des consensus de groupe à l'égard de chacune des images retenues soit pour la dynamique (chapitre III du présent rapport), soit pour la constitution de la grille (dimensions apportées par les interrogés, chapitres III et IV du présent rapport). Ainsi, l'analyse des données de base était validée par les membres de l'équipe et ne s'effectua jamais par moins de trois analystes.

Consécutivement, lors de l'élaboration des deux groupes du continuum de l'engagement dans le système judiciaire, les commentaires par rubriques -commentaires assez descriptifs et contenant le moins possible d'extrapolations- furent écrits par dyade de chercheurs.

Quant à l'instrumentation proprement dite, l'entrevue de groupe semi-structurée, comme on le sait déjà, fut utilisée pour recueillir les données de l'étude de 1972. Cette technique peut être soumises, entre autres, à l'égard du contenu des images à des contrôles statutaires de groupe, à une surimposition des vues du leader informel, à des limitations intrinsèques aux thèmes pré-déterminés, donc à une circonscription du champ des représentations alors que l'on recherche ce qui pourrait bien constituer les éléments d'un questionnaire. L'équipe de 1972 note toutefois qu'elle remarqua chez plusieurs groupes l'introduction du thème suivant sans que l'animateur l'eût mentionné (1972, p. 94).

Pour l'étude présente, l'instrumentation fut l'entrevue individuelle centrée (sur la libération conditionnelle) et non-directive, c'està-dire que l'interviewé développait de son propre chef les dimensions qui lui semblaient les plus importantes. L'animateur n'intervenant que pour demander des précisions sur les éléments apportés et prenant soin de n'introduire aucun élément nouveau ne venant pas de l'interviewé. Ainsi, on a maximisé l'authenticité des images et on a fiabilisé l'analyse subséquente.

# Exhaustivité et représentativité statistique

L'étude de 1972 faisait état de la vision d'un grand nombre de sujets -162- répartis dans les différentes institutions -super maximale aux centres de transition. Les chercheurs ont pu auditionner des points de vues variées compte tenu des variables exhaustives suivantes:

- 1) Types d'institution
- 2) Types de criminel
- 3) L'âge
- 4) Le degré de scolarité
- 5) La longueur de la sentence
- 6) Le type de délit
- 7) Libération conditionnelle antérieure
- 8) Récidivisme
- 9) Statut marital
- 10) Territoire.

Toutefois, comme on le sait déjà, ces variables exhaustives ne peuvent être isolées au niveau des images pour inférer des modèles de représentation selon une caractéristique donnée. Le matériel fut recueilli par groupes d'interrogés dans lesquels les caractéristiques variaient d'un individu à l'autre. Il fut possible néanmoins de formuler des représentations par types d'institutions et d'une façon globale pour tous les interrogés.

Pour la recherche de 1973, 15 sujets ont été retenus, mais furent auditionnés d'une façon individuelle. Un lot de sept caractéristiques furent notées pour chacun des sujets. Ce sont:

- 1) Territoire investigué
- 2) Type d'agence
- 3) L'âge (trois groupes)
- 4) Le degré d'engagement dans le système judiciaire (regroupant 13 caractéristiques touchant le statut marital, la scolarité, etc) la carrière criminelle et le critère de succès (taux prédictif de succès en libération établi selon les 13 autres caractéristiques)
- 5) Nombre de libération(s) conditionnelle(s) antérieure(s)
- 6) La durée de la libération au moment de l'entrevue
- 7) Types de libération: ordinaire, surveillance obligatoire, mitigée.

Le nombre plus restreint d'individus a permis autant d'exhaustivité que l'année précédente et permet de plus de traîter les données par le fait qu'ils ont été auditionnés individuellement. Ainsi, plusieurs modèles de représentations peuvent être inférés et enrichir les possibilités de formulations d'hypothèses.

En 1972, la représentativité statistique, quoique non nécessaire, fut observée pour sept institutions, soit: l'Unité spéciale de correction, le Minimum Laval, Waterloo, Tanguay, la Maison St-Edouard, la Maison Compréhension et la Maison St-Hubert, soit 43.9% de l'échantillon total. La représentativité des groupes dépassait le 10% exigible de la population totale de ces centres pour être valable au plan statistique. Enfin, signalons que pour le Centre de détention de Montréal (Bordeaux) et le Minimum Archambeault, la représentativité est presque acceptable au plan statistique puisqu'elle s'étend entre 6 et 10% de la population totale de ces centres. Ce qui constitue un échantillon représentatif au plan statistique dans une proportion de 62.4% (Voir à ce sujet le tableau V de la page 22 du rapport de 1972).

En 1973, aucune focalisation sur la représentativité statistique n'a été faite, l'important à ce niveau de recherche étant l'exhaustivité des images.

#### Matériel de base obtenu

Le matériel de base obtenu en 1972 et traité dans le rapport fut la représentation sociale de la libération des groupes d'individus par types d'institutions. Après une brève description de l'institution et un commentaire, chaque représentation des groupes par catégorie d'institution était présentée dans le chapitre IV du rapport. Les types d'institutions étaient:

- Sécurité super-maximale (7,4% de l'échantillon total)
- Sécurité maximale (11.1%)
- Sécurité moyenne (26.5%)
- Sécurité minimale (23.9%)
- Institutions provinciales (25.8%)
- Centres résidentiels communautaires (5.3%).

Enfin, une représentation totale de l'échantillon a été inférée en retenant les images les plus prégnantes au niveau des différents groupes. C'est le texte qui paraît au chapitre 5 (1972).

Malgré le fait que les thèmes furent pré-établis à l'avance, les dimensions générales apportées par les interrogés de cette recherche peuvent être retrouvées dans les deux types de représentations inférées à partir du matériel recueilli. Les rubriques inventoriées par types d'institution sont:

- L'institution carcérale présente
- L'institution carcérale future
- La Commission Nationale des libérations conditionnelles
  - . Point de vue global
  - . Les membres
  - . Le fonctionnement
  - . L'audience
  - . Les décisions
  - . Les bases décisionnelles
  - . Le futur de la Commission
- Les problèmes du libéré conditionnel.

Quant aux rubriques inventoriées au niveau de la représentation de l'échantillon total, elles furent:

- L'ajustement des sentences
- La réhabilitation
- L'aliénation bureaucratique de l'institution carcérale
- L'institution carcérale idéale: une école de vie sociale
- Une Commission Nationale lointaine et inefficace
- Des commissaires impersonnels et arbitraires
- Une Commission Nationale qui doit s'impliquer dans la réhabilitation
- Les problèmes du libéré conditionnel.

Cette grille des données est sujette à toute réserve, primo par le fait qu'elle est basée sur les comptes rendus de l'animateur des groupes respectifs et secondo, par le fait qu'elle est inspirée des thèmes semi-structurés de discussion.

Dans la présente recherche, nous avons pris soin de partir directement du matériel des entretiens pour formuler la grille des rubriques. Nous pouvons assurer cette année que les dimensions apportées sont issues directement des libérés eux-mêmes. Cette grille a en effet été établie au fur et à mesure des analyses de groupe des entretiens et validée par la confrontation de chaque membre de l'équipe sur l'interprétation que l'on est en droit de se faire à propos d'un passage de l'entrevue. Cette grille se présente maintenant comme ceci:

#### I - Société et justice

- 1. Société
  - Conception de la déviance et du criminel
  - Conception de la justice
- 2. Appareil judiciaire
  - Images sur les procédures judiciaires
  - Image du juge
  - Image de l'avocat
  - Conception de la sentence
  - Image de la police

## II - Institution carcérale

- 1. Conception du pénitencier
- 2. Image de l'institution carcérale et de la réhabilitation

- 3. Image de l'institution et des libérations conditionnelles
- 4. Image du personnel de l'institution carcérale
  - L'administration
  - Les officiers de classement
  - Les officiers de discipline
  - Etc.

#### III- Commission des libérations conditionnellles

- 1. Libération conditionnelle et réhabilitation
- 2. Commission et institution
- 3. Rapport de l'institution
- 4. Image de la Commission
  - Les membres
    - . Enquêteurs
    - . Commissaires
  - Politique de la C.N.L.C.
  - La procédure
  - Facteurs décisionnels
  - L'audience
  - La décision

## IV - L'étape vécue de la libération conditionnelle

- 1. Sensation générale
- 2. Image de l'agent de libération conditionnelle
  - Conditions de la libération
  - Surveillance
  - Rôle de l'agent
  - Etc,.
- 3. La police en libération conditionnelle
- 4. Les problèmes rencontrés
  - Travail
  - Etiquetage
  - Etc,.
- 5. Critères de succès en libération

#### V - Représentation générale individuelle

- Dynamique structurale des individus rencontrés à l'égard de la libération conditionnelle.

Quant aux modèles de représentation inférés, nous nous sommes limités à la variable 4, soit le degré d'engagement du sujet dans le système judiciaire ou son taux possible de succès en libération. Cette variable a l'avantage de regrouper treize caractéristiques qui peuvent ultérieu-

rement être traités séparément. Malheureusement, le temps nous a manqué pour inventorier, à partir de ces deux modèles inférés selon le continuum d'engagement, les possibilités complètes de formulation d'hypothèses intéressantes. Lout comme en 1972, nous nous en tenons à un survol général, mais qui devra constituer une étape essentielle pour la phase explo-quanti. Somme toute, le présent travail a l'avantage de fournir un matériel de les pertinent pour l'instrumentation quantitative éventuelle qui se proposera d'élaborer plus à fond les attitudes des libérés conditionnels face à leur libération.

#### 1973: une validation du travail de 1972?

Il est évident qu'à partir d'un faible échantillon tel que celui de 1973, on ne peut affirmer que la représentation sociale de la libération recueillie peut être considérée comme représentative de la population totale des libérés conditionnels. Comme on le sait déjà, l'enquête n'avait pour but qu'un survol des principales caractéristiques d'une population en libération et de ses images à l'égard de la libération elle-même. Cette investigation sommaire du terrain nous a quand même permis d'esquisser les principales dimensions qui préoccupent le plus le libéré de tout type (voir variables exhaustives).

Si l'on compare cette grille avec celle de l'année précédente (1972), on remarque une cristalisation aussi grande au niveau de l'institution carcérale et de ses rapports avec la Commission des libérations, de même qu'un développement analogue pour la Commission Nationale. Somme toute, la grille de cette année comprend toutes les dimensions de celle de l'été dernier.

Ainsi, avec une instrumentation plus raffinée et plus minutieuse au plan qualitatif, l'été 1973 apporte une grille plus développée qui ne diffère pas de celle de l'an dernier. Les erreurs au niveau du rationnel de base, de l'instrumentation et de l'analyse de 1972, ne semblent pas avoir été suffisamment graves pour affecter les données recueillies.

Quant au danger que constitue le fait de dégager une représentation globale de l'échantillon de 1972, il apparaît maintenant minime puisque l'échantillon de 1972 était représentatif au plan statistique dans une proportion de plus de 60% et que les résultats obtenus par une instrumentation plus fine au niveau qualitatif en 1973 valident les résultats déjà obtenus. Néanmoins, il faut mettre en garde le lecteur que ces représentations ne constituent que l'ébauche d'une typologie d'attitudes et qu'elles ne sauraient prétendre représenter toutes les possibilités d'attitudes à l'égard de la libération conditionnelle.

Chapitre VII

#### Prospective

Ce chapitre se propose d'explorer les principales possibilités d'utilisation du matériel obtenu au cours des années 1972 et 1973 pour la constitution d'une échelle d'attitudes sur la libération conditionnelle.

## 1. Notions théoriques

Plusieurs questions apparaissent à l'esprit à propos d'association de données qualitatives selon des variables précises. Comment peut-on prétendre constituer une représentation de groupe à partir d'images issues d'individus différents? Comment peut-on généraliser des données individuelles à un groupe d'individus?

Cette première interrogation tient compte ici du problème de la généralisation des images pour un groupe donné d'individus possédant une caractéristique propre. Il faut situer la chose dans la perspective exploratoire. Le but n'est pas d'en arriver à une représentation définitive mais plutôt de permettre la comparaison d'images pour en déceler des centrations et/ou des oppositions. A partir de là, la formulation d'hypothèses autour d'une dimension est rendue possible et tient compte des nuances apportées par les clients eux-mêmes. Ultérieurement, dans la phase exploquanti, la vérification de telles centrations d'attitudes différentes face à une dimension s'effectue sur un groupe restreint de pré-test pour valider la pertinence des attitudes retenues par rapport aux dimensions et catégories de réponses suggérées.

Prise sous un autre angle, la question peut être traitée à l'aide de la notion d'homologie. Les individus regroupés sous une caractéristique

commune sont dichotomisés par la présence ou l'absence de la caractéristique en question. Une représentation de ceux qui ont la caractéristique peut être inférée à partir des images fournies à propos des différentes dimensions du phénomène; de même qu'une autre représentation peut être inférée pour ceux qui n'ont pas la caractéristique. L'homologie de chacun des groupes se situe donc autour de la présence ou de l'absence de la caractéristique en question. On aboutira finalement à la comparaison des deux représentations pour chaque dimension pour en déceler des éléments différentiels susceptibles de fournir des filons d'hypothèses à vérifier ultérieurement avec un échantillon plus grand et par le fait même plus valable au plan représentativité statistique.

La seconde interrogation pose la validité d'une telle méthode. En autant que cela ne conduit pas à la formulation de représentations que les chercheurs qualifient de valablement représentative, il nous apparaît possible et fiable de comparer les données qualitatives selon les différentes variables exhaustives qui leur sont propres pour en indiquer des hypothèses pertinentes à vérifier d'une façon plus rigoureuse.

Les possibilités de la méthode se limitent donc au fait de permettre la formulation d'un corps d'hypothèses à partir de données issues
des clients eux-mêmes, mais permettent aussi de faciliter la recherche
d'indicateurs de réponse pour l'instrument quantitatif et l'esquisse des
concentrations d'attitudes propres au phénomène.

En 1973, la recherche a permis de dégager deux représentations de groupe selon que l'individu était engagé assez loin dans le système judiciaire (moins de 55% de chance de succès pour sa libération) ou selon que l'individu était moins engagé (plus de 55% de chance de succès pour sa libération). Ce chapitre (voir page 73) constitue en même temps un exemple de la méthode d'association de variables qui fait l'objet du présent chapitre. Signalons toutefois que cette technique de traitement des données qualitatives fut déjà amorcée dans l'étude de 1972 à l'égard des représentations différentielles par types d'institution.

## 2. Possibilités du traitement de 1973

Pour la présente recherche, l'équipe a pris soin de noter les différentes caractéristiques exhaustives retenues pour chacun des sujets rencontrés, pour en permettre la manipulation ultérieure. Elle laisse ainsi la possibilité de traiter les données selon une bonne quinzaine de variables prises individuellement et plus de cent cinq associations.

Toutefois, à ce dernier niveau, un bon nombre d'associations tomberont par leur absence réelle dans l'échantillon ou par une trop faible présence.

Signalons ici seulement les principales variables qui semblent les plus intéressantes au niveau des contenus imageants.

Au niveau du type d'agence, la population peut être regroupée en deux, selon que les individus sont suivis à l'agence publique ou privée. La répartition se fait à ce propos assez également. Des interrogations surgissent à l'égard des représentations de ceux qui sont suivis par un agent qui n'a pas strictement la responsabilité disciplinaire de surveillance, mais soutient une relation d'aide thérapeutique (agence privée) et inversement par ceux qui vivent à la fois une surveillance et une relation d'aide (agence publique).

Au niveau de l'âge, il est possible de former trois groupes à partir de l'échantillon total ou encore selon le type d'agence. La variable âge nous apparaît assez centrale puisque les images sont issues des perceptions individuelles elles-mêmes conditionnées par le bagage psycho-social. Il serait intéressant de voir ce que donnent ces regroupements non seulement au niveau du type d'agence mais aussi au niveau de certains éléments de la carrière criminelle (variable 4).

Il serait pertinent également de comparer les images de ceux qui ont déjà vécu au moins une libération conditionnelle avec ceux qui en sont à leur première expérience.

En outre, le temps passé en libération lors de l'entrevue s'avère une des variables exhaustives les plus intéressantes. A ce niveau, avec la

# CONTINUED 5 OF 6

répartition dans le temps que nous avons obtenue avec l'échantillon de cette année, nous pouvons nous demander l'influence du temps en libération sur les images, voire sur les attitudes des clients.

Existe-t-il des différences de représentation selon le type de libération? On peut esquisser une réponse en comparant les trois groupes en libération ordinaire, en surveillance obligatoire et/ou en libération mitigée.

A l'égard de la variable 4, il est possible d'examiner les différences selon le statut marital, la scolarité, la présence d'institution juvénile ou non dans la carrière du sujet, la prison antérieure, le pénitencier antérieur, les condamnations antérieures (nombre), l'incarcération antérieure (durée), le type du premier délit et du délit actuel, enfin selon l'âge à la première condamnation, le premier pénitencier et la dernière admission au pénitencier.

Rappelons à nouveau que ces confrontations de variables ne sont pas valablement représentatives au plan statistique, mais permettent de déceler des attitudes différentielles selon les dimensions déjà retenues et ainsi d'approcher une certaine configuration d'attitudes à valider ultérieurement.

# 3. Possibilités du traitement de 1972

Comme nous l'avons déjà signalé au chapitre précédent, le fait d'avoir procédé par entretien de groupe rend l'étude des variables exhaustives impossible sauf en ce qui a trait au type d'institution.

Néanmoins, il serait très opportun de choisir selon le type d'institution un seul entretien de groupe qui aura été le moins directif possible pour en transcrire le contenu afin de procéder par procès-verbaux au niveau de cette variable. Il sera donc possible, grâce aux rubans magnétiques transcrits, de référer directement aux discours des détenus et exdétenus pour établir les représentations par types d'institution.

Une fois ce matériel mis à plat, on peut procéder à la comparai-

son selon les dimensions obtenues par le discours entre institutions maximales et moyennes, entre maximales et minimales, entre moyennes et les institutions provinciales (prisons), entre minimales et centres résidentiels communautaires, enfin, entre super-maximales et centres résidentiels communautaires.

#### 4. Perspectives de traitement des associations

Il est possible de considérer ces différentes associations possibles entre variables exhaustives dans une perspective synchronique en comparant ceux en "libération futur" et ceux en "libération vécu". Le matériel de 1972 peut être comparée avec celui de 1973. Il peut même être possible de comparer le matériel concernant strictement la "libération vécu" de 1972 (centres résidentiels) avec celui de 1973 également en vécu.

Il est toutefois impossible d'avoir une perspective diachronique en ce moment puisqu'il s'agirait alors de prendre un échantillon de départ lors du prononcé de la sentence et le suivre en follow-up jusqu'à la libé-ration inconditionnelle. On peut néanmoins toucher cet aspect d'une façon très parcellaire soit au niveau vécu uniquement, en traitant avec la variable temps en libération de 1973.

Mais demeurons-en au niveau synchronique, car une fois ces possibilités d'associations épuisées, l'échelle d'attitudes à l'égard de la libération commencera à indiquer des centrations suffisamment visibles pour en dégager des catégories d'attitudes. Il s'agira alors de choisir dans le lot d'hypothèses dégagées du matériel ainsi traité celles qui semblent les plus pertinentes à l'égard de ces attitudes et commencer la vérification quantitative.

#### Chapitre 8

# Perspective d'avenir de la recherche des images

Ce chapitre tentera de clore ce présent rapport en brossant rapidement le travail fait, ses limites et ce qui reste à faire; le sens profond
de telle recherche et les options politico-théorique auxquelles elle aboutit.

# 1. Le travail fait et ses limites

Il nous semble oportun de faire un dernier rappel sur les exigences de la phase exploratoire-qualitative pour permettre d'entrevoir plus solidement l'avenir des recherches phénoménologico-criminologues des attitudes à l'égard de la libération conditionnelle et plus généralement aussi, à l'égard d'autres aspects du phénomène criminel.

On se le rappelle peut-être, la première étape consiste en l'analyse thématique des entretiens permettant ainsi la précision d'un lot d'hypothèses sur les composantes de l'image tout en s'assurant de l'exhaustivité. Nous avons obtenu, grâce à l'analyse en profondeur des entrevues une grille de dimensions spécifiant les composantes de l'image. Quant à l'exhaustivité des deux groupes formés pour la représentations sociale selon le degré d'engagement dans le système, il nous apparaît que le groupe l soit trop faible pour rendre compte de toute l'exhaustivité du champs des représentations de ce type d'individu. Est-ce là l'explication que les représentations de ce type d'individu. Est-ce là l'explication que les représentations des deux groupes sont non différentiels. Pour le prouver, il faudra augmenter le nombre de sujets du groupe l à dix sujets au moins, pour permettre la comparabilité avec le deuxième groupe. Il y a un nombre limite à respecter pour couvrir l'exhaustivité du champ.

La deuxième phase est la recherche d'indicateurs dans le discours des sujets pour permettre d'opérationnaliser les hypothèses. Cette phase n'a pu être que partiellement réalisé, étant donné le temps trop bref à notre disposition.

Nous avons néanmoins mis à plat le discours en deux représentations selon le degré d'engagement. Cette tentative, à date, nous indique que la variable engagement ne semble pas jouer dans la constitution de représentations différentielles. Mais il faudra faire une première vérification avec un groupe en deça de 55% de taux de succès aussi grand que le deuxième. L'hypothèse nulle à vérifier serait:

Le degré d'engagement de sujets en libération conditionnelles dans le système judiciaire (antécédents) n'influence pas une représentation sociale différentielle de la libération conditionnelle selon que le sujet se situe à une extrémité ou l'autre du taux.

La vérification de cette hypothèse subsquémment aux phases pré- quantitative et quantitative permettra de statuer sur la valeur au plan représentation sociale individuelle du taux de succès de la libération, taux-rappelons-le qui n'a pas encore été validé.

Enfin, le matériel recueilli peut servir à la formulation d'hypothèses si on analyse plus à font et/ou met en relation la représentation sociale et le lot des autres variables (voir chapitre des prospectives). De plus, une fois que ces hypothèses seront dégagées et choisies pour la vérification pré-quantitative, des indicateurs dichotomiques d'attitudes pourront être libérés du discours.

Le troisième et dernier impératif de l'analyse qualitative consiste à rechercher les associations privilégiées et les oppositions pour élaborer une première description des images, organisation utile à faire émerger une première typologie d'attitudes. Cette étape, quoi qu'amorcé par l'analyse relationnelle de la représentation sociale avec le degré d'engagement, reste à compléter par d'autre mise en relation et une analyse en profondeur des associations privilégiées et des oppositions dans le discours pour dégager une typologie d'attitudes, à valider quantitativement. Mais cette phase doit être précédé par une bonne analyse dimensionnelle à partit de la grille obtenue-permettant de dégager des hypothèses précises (étape précédente) – tout comme le signale Moscovici (1):

"L'étude dimensionnelle de la représentation sociale part de la distinction des opinions, attitudes et stéréotypes comme autant de mode formation de la conduite envers un objet socialement significatif. Ensemble, les 3 dimensions permettent de dégager la nature et le degré de cohérence d'une représentation sociale, d'établir son rôle dans la définition des frontières d'un groupe et enfin de rendre possible une analyse comparative."

## 2. La prédiction créatrice

Les détenus et ex-détenus du Montréal métropolitain de 1972 ont déclaré que la Commission des libérations conditionnelles n'était qu'une bande de sadiques. (2)

⁽¹⁾ Moscovici, "La psychanalyse, son image et son public," 1961, p. 293 (2) "Image..." Normandeau et al, 1972, Volume 1, p. 90; Volume 11: Annexe V, p. 21 et 4; et Annexe Vl. pp. 2, 13 et 28.

Le directeur du Service des libérations répondit à sa comparution devant le Comité des Affaires juridiques et constitutionnelles:

"Vous n'ignorez pas que certaines déclarations- assez rare toutefois- faites dans les mémoires qui ont été présentés étaient plutôt ridicules. Je pense ici aux déclarations des détenus pour qui la Commission n'est qu'une bande de sadiques. Je ne crois pas qu'il faille s'arrêter sur des déclarations de ce genre." (1)

Il nous apparaît au contraire important de s'arrêter sur ces opinionsqu'elles soient négatives ou positives, basées sur une information correcte ou incorrecte- par le fait que ce qui est défini comme " vrai " pour un groupe a un impact réel sur leur configuration d'attitudes à l'égard du système pénitenciaire et du service de libération. Il ne s'agit pas de se fermer les yeux sur de tels faits mais trouver un équilibre approprié entre ces revendications de l'individu et les exigences culturelles de la collectivité.

La prise de conscience d'opinions négatives de la part des clients, ne doit pas mener à une réfutation arbitraire de leurs préoccupations puisque l'orientation de la pensée des clients est dirigé vers des objets de valeurs essentiellement sociales. Si une telle réfutation existe, elle peut être une preuve supplémentaire du cloisonnement hermétique entre les opérateurs-administrateurs de la Commission et les clients du système des libérations conditionnels (c'était nous semble-t-il le message des détenus de 1972), cloisonnement vers la réhabilitation sociale.

Quoi qu'il en soit, nous conçevons nos efforts comme une tentative vers la révélation des attitudes fondamentales des clients et celles des opérateurs du système. Il nous apparaît humainement primordial que les opérateurs aient une compréhension circonscrite des attitudes fondamentales de leurs clients. D'une façon plus concrète, nos efforts tentent de déboucher sur des instruments de travail susceptibles d'aider l'évaluation de l'individu qui postule envers la société la reprise de ses droits de citoyen libre. Cette instrumentation se veux une économie de moyen pour les opérateurs et une juste évaluation de l'intentionnalité des requérants.

# 3. Le sens profond de la recherche des images

Les scientifiques, les opérateurs et même les clients semblent d'accord à date pour dire que les critères de sélection des libérés conditionnels
doivent être améliorés. Cependant, en ne sait trop comment:

" On a souvent parlé d'améliorer les critères de la libération

⁽¹⁾ Sénat Canadien, Comité des AJ & C, 29 mai 1973, fascicule no 17, page 5 Propos tenus par M. Street.

conditionnelle, mais je ne crois pas qu'une seule personne qui ait fait allusion à cette question nous aie indiqué comment nous pourrions y parvenir. Il y a des critères bien établis et bien connus (?). (.;.) Je déclare respectueusement que nous faisons de notre mieux et que nu ne peut nous indiquer une meilleure façon de choisir les gens. Si quelqu'un est en mesure de le faire, nous serions heureux de la connaître parce qu'il n'existe aucune science exacte à ce sujet et ce n'est qu'une question de jugement, fondée en grande partie sur l'expérience, sur les rapports, et sur diverses évaluations de tous ceux qui ont eu affaire avec cette personne." (1)

Une échelle d'attitude jointe à un taux de prédiction de succès qui, par l'économie des moyens, permettrait de fournir un précieux indicateur aux commissaires, ou même aux opérateurs-agents, pour cerner l'attitude indicatrice des potentialités de l'agir éventuel, dans un temps très court et avec une sûreté relativement élevée. Bref, l'instrumentation permettrait de se rendre compte rapidement où en est le requérant et s'il est prêt à assumer sa libération.

C'est aux premières étapes de l'élaboration d'un tel instrument que nous oeuvrons depuis deux étés. Il va sans dire que l'instrument devra être mis à l'épreuve sur une population représentative de libérés conditionnels – ce que se propose les phases ultérieures – et que cette épreuve devra être validé périodiquement pour assurer la pertinence des attitudes émises dans l'instrument par rapport au contexte social en transformation progressive.

#### 4. Options politico-théoriques à préciser

Une des acquisitions des recherches récentes sur l'image du système judiciaire et qui semble se confirmer dans nos recherches à ce sujet au Québec (2), révèle que les données régèrent constamment et de beaucoup à la dimension affectivo-normative, ce qui traduit des orientations vers des objets de valeurs essentiellement sociales. Si le criminel est considéré incapable ou carencé au plansocial-théorie des relations interpersonnelles déficientes, de la faiblesse de la socialisation des criminels, etc- comment se fait-il que les données donnent l'accent de ce côté? Serait-ce là une preuve de réfutation de la théorie de la carence sociale?

Les options, qui se teintent d'éléments de politique sociale, se cristalisent nottamment dans la théorie de la réaction sociale qui postule:

> "... being labelled deviant by a social audience, or by an agency of social control, can change one's conception of self, and possibly lead to a situation where, even if there was no initial commitment to

⁽¹⁾ Sénat canadien, Comité des AJ & C, 29 mai 1973, fascicule no 17, p. 15. Propos tenus par M. Street, directeur de la CNLC.

⁽²⁾ Voir en Annexe la liste des recherches " Images " de la Justice criminelle du Québec.

deviation, there may be a progressive turn to such commitment. " (1)

Autrement dit, le public qui par son droit pénal sanctionne certains comportements et les agents de contrôle social-criminologues compris- contribuent à la formation de criminels du fait de l'étiquetage. Ce point de vue porte même CHAPMAN à dire (2) que par une série de causalités circulaires (milieux où la vigilence policiaire est plus forte, sélection arbitraire de la clientèle criminelle par la police et la justice) certains individus sont étiquetés comme criminels et d'autres pas, car au fond tout le monde passe plus ou moins à l'actenon obstant les crimes d'homicides que semble être catégorie spéciale-.

Les sujets rencontrés durand ces deux étés nous portent à croire que certains aspects de cette théorie semble fondée. Toutefois, il s'avère nettement difficile de distinguer ce qui est le propre de la représentation de soi du criminel et ce que le système de contrôle social peut produire comme intégration de l'étiquette chez le criminel lui-même. Il s'avère donc important de tenir compte dans l'élaboration d'un instrument d'évaluation des attitudes, des réactions et influences sur la représentation sociale du criminel de la réaction sociale. Corme le dit si bien RCBERT (3), on ne peut plus se borner à une criminologie du passage à l'acte qui se contente de savoir pourquoi un tel individu plutôt qu'un autre passe à l'acte délinquant.

La question pourrait se résumer ainsi: quels sont les éléments qui influence la structuration des représentations sociales des criminels et des non-criminels?

⁽¹⁾ LEMERT, in Taylor, Ian " The Newcriminology: for a social theory of deviance, " Routledge & Kegai Paul, Boston, 1973

⁽²⁾ CHAPMAN, D., " Sociology and the Stereotype of the Deviant," Londres, Tavistock, 1968.

⁽³⁾ ROBERT "La sociologie entre une criminologie du passage à l'acte et une criminologie de la réaction sociale, "1972, Paris.

#### AVERTISSEMENT

Nous mettons encore le lecteur en garde contre le fait de penser cette étude avec des schèmes quantitatifs. Car cette recherche, à cette phase-ci du complexe méthodologique, ne doit pas être abordée en termes de représentativité statistique. En effet, nous pouvons dire que la "représentativité" n'est pas au niveau de l'échantillon comme tel ou du nombre d'individus, mais plutôt au niveau des images des libérés qui sont "représentatives" ou exhaustives et non les individus.

#### Bibliographie

- BERGE, A. (1960). Les maladies de la vertu, la morale pour ou contre l'homme?. Paris: Payot.
- BESANCON, A. (1969). Vers une histoire psychanalytique. Annales 24, novembre 3. Paris: Colin (Editions) in Fichelet, R.: Le changement des structures de la société à travers une situation de crise. Varna, 1970.
- BORDLING, K. (1969). The Image. Ann Afbor: University of Michigan Press.
- CHAPMAN, D. "Sociology and the Stereotype of the Deviant." Londres, Tavistock, 1968.
- LANDREVILLE, P. (1969). <u>Prédiction de l'agir délinquant</u>. Thèse de doctorat, Université de Montréal: Ecole de Criminologie.
- MERLEAU-PONTY, M. (1945). <u>Phénoménologie de la perception</u>. Paris: Gallimard.
- MOSCOVI, I, S. (1961). <u>La psychanalyse</u>, son <u>image et son public</u>. Etude sur la représentation sociale de la psychologie. Paris: P.U.F.
- MUCCHIELLI, R. (1969). <u>L'entretien de face à face dans la relation d'aide</u>.

  Paris: Editions Sociales Françaises.
- NORMANDEAU, A. et al. (1972). <u>Image de la libération conditionnelle par</u>
  <u>les détenus et ex-détenus du Montréal Métropolitain</u>. Montréal, Université de Montréal: Ecole de Criminologie. Miméo, deux volumes.
- ROBERT, "La sociologie entre une criminologie du passage à l'acte et une criminologie de la réaction sociale." 1972. Paris.
- ROBERT, P. et FAUGERON, C. (1971). L'image de la justice criminelle dans la société. Rapport No. 2, Axiomatique. Paris: S.E.P.C., Ministère de la justice.
- ROBERT, P. et FAUGERON, C. (1972). L'image de la justice criminelle dans la société. Rapport No. 3, phase exploratoire-qualitative. Paris: S.E.P.C.
- ROBERT, P. et FAUGERON, C. (1973). <u>Les représentations sociales et le phénomène criminel</u>. Paris: S.E.P.C. Note préliminaire présentée au Congrès International de Criminologie, Belgrade.
- SA MAGESTE LA REINE. Loi sur la libération conditionnelle des détenus, c. P-2.
- SENAT DU CANADA. Comité des AJC, 29 mai 1973. Fascicule No. 10.

- SENAT DU CANADA. Comité des Affaires Juridiques et Constitutionnelles. Fascicule No. 13, p. 22. Appendice de la John Howard du Canada.
- TAYLOR, IAN. " The New-Criminology: for a Social Theory of Deviance. " Rantledge C. Kegan Paul, Boston, 1973.

# Liste des tableaux

				Pages
Tableau	I	:	Schéma-synthèse général du processus sentenciel actuel, vu sous l'angle de la phénoménologie	10
Tableau	II	:	Processus dynamique de l'appréhension de la connaissance	14
Tableau	III	:	Distribution de l'échantillon selon les variables discriminantes initiales	21
Tableau	ıv	:	"Predictive Attribute Analysis"	24
Tableau	V	:	Répartition des quinze libérés sur le continuum	26
Tableau ,	VI	:	Répartition des quinze libérés selon les deux groupes du continuum (P.A.A.) en termes:  - d'âge - du nombre de libérations antérieures - et du type actuel de libération vécue par le sujet	28
Tableau	VII	:	Répartition de l'échantillon selon le temps en libération	30
[ableau	VIII	:	Grille d'analyse pour les libérés	75a
rableau	IX	:	Grille d'analyse pour les opérateurs	176

# ANNEXE I

# Sept libérés sous autorité de l'agence privée

Répartition des libérés, en termes de nombre et pourcentage selon les items du P.A.A.

1 - Statut marital:	Nombre de sujets	<b>%</b> 5
1 - Le sujet était marié lors de son entrée au pénitencier	3	42.8
0 - Le sujet était célibataire, veuf ou divorcé	4	57.2
2 - <u>Alias</u> :		
1 - Dans l'histoire de cas du sujet ou sur sa feuille de route,		
il n'est jamais mentionné que l'individu ait utilisé un		
autre nom que celui qu'il a déclaré lors de sa dernière	~~.	
condamnation	5	71.4
0 - Il a eu au moins un alias	2	28.6
3 - Scolarité:		-
1 - Le sujet avait six années de scolarité ou moins lors de	,	
gon entrée au pénitencier	4	57.2
0 - Le sujet avait complété plus de six années de scolarité		
lors de son entrée au pénitencier	3	42.8
h Tootstuttan invidad 1 at		
4 - <u>Institution juvénile</u> :		
1 - Le sujet n'a jamais séjourné dans une école de protection		
ou une institution pour jeunes délinquants	2	28.6
0 - Le sujet a séjourné au moins une fois dans ce type		
d'institution	5	71.4
5 - Prison antérieure:		
1 - Le sujet ne s'est mérité aucune condamnation à la prison	5	71.4
0 - Le sujet s'est mérité une condamnation à la prison, ou		
plus	2	28.6

6 - <u>Pénitencier antérieur</u> :		
1 - Le sajet en est à sa première sentence de pénitencier	5	71.4
0 - Le sujet s'est mérité au moins une condamnation au		
pénitencier antérieurement	2	28.6
7 - Condamnations antérieures:		
1 - Le sujet a déjà eu trois condamnations antérieures ou	·	
moins	4	57.2
0 - Il a eu quatre condamnations antérieures ou plus	3	42.8
8 - Incarcération antérieure:		
1 - Le sujet a purgé trois mois ou moins d'incarcération avant	t	
la présente condamnation	5	71.4
0 - Il s'est mérité plus de trois mois d'incarcération	2	28.6
	<u> </u>	
9 - Premier délit:	_	
1 - Le premier délit inscrit sur la feuille de route est un	•	
délit sans violence contre la propriété, soit: vol par		
effraction, vol d'auto, escroquerie, fraude ou vol simple	4	57.2
0 - Ce délit n'est pas un délit sans violence contre la		
propriété, soit: vol avec violence, assaut, homicide,		
sexuel ou autres	3	42.8
10 Dáldt catual:		
10- <u>Délit actuel</u> :		
1 - Le délit majeur actuel est un délit sans violence contre		
la propriété, soit: vol par effraction, vol d'auto,	<u> </u>	
escroquerie ou fraude, ou vol simple	3	42.8
0 - Le délit majeur actuel n'est pas un délit sans violence		
contre la propriété, soit: vol avec violence, assaut,		
homicide, sexuel ou autres	4	57.2
11- "Critère":		
1 - Succès durant la période d'épreuve de 3 ans		
0 - Echec durant la période d'épreuve de 3 ans		

12- Age à la première condamnation:	de su	<i>7</i> 6 S
1 - Le sujet était âgé de 18 ans ou moins à sa première		
condamnation		57.2
0 - Le sujet était âgé de 19 ans ou plus à sa première		
condamnation	3	42.8
13- Age au premier pénitencier:		
1 - Le sujet était âgé de 22 ans ou moins lors de sa première	<b>.</b>	
condamnation au pénitencier	4	57.2
0 - Le sujet était âgé de 23 ans ou plus lors de sa première		
condamnation au pénitencier	3	42.8
14- Age à la dernière admission au pénitencier:		
l - Le sujet était âgé de 28 ans ou moins lors de sa dernière	}	
admission au pénitencier		 71.4
0 - Le sujet était âgé de 29 ans ou plus lors de sa dernière		
admission au pénitencier	2	28.6

ı

•

.

# ANNEXE, II

# Huit libérés sous autorité de l'agence publique

Répartition des libérés, en termes de nombre et pourcentage selon les items du P.A.A.

	Nombra de suj	
1 - Statut marital:		
1 - Le sujet était marié lors de son entrée au pénitencier	2	25
0 - Le sujet était célibataire, veuf ou divorcé	6	75
2 - Alias:		
1 - Dans l'histoire de cas du sujet ou sur sa feuille de route,		
il n'est jamais mentionné que l'individu ait utilisé un		
autre nom que celui qu'il a déclaré lors de sa dernière	~	
condamnation	8	100
0 - Il a eu au moins un alias	0	U .
3 - Scolarité:		•
1 - Le sujet avait six années de scolarité ou moins lors de		
son entrée au pénitencier	1	12.5
0 - Le sujet avait complété plus de six années de scolarité		
lors de son entrée au pénitencier	7	87.5
4 - Institution juvénile:		
1 - Le sujet n'a jamais séjourné dans une école de protection		
ou une institution pour jeunes délinquants	8	100
0 - Le sujet a séjourné au moins une fois dans ce type		
d'institution	0	U
5 - Prison antérieure:		
1 - Le sujet ne s'est mérité aucune condamnation à la prison	2	25
0 - Le sujet s'est mérité une condamnation à la prison, ou	**************************************	
· plus	6	75

6 - Pénitencier antérieur:		
1 - Le sujet en est à sa première sentence de pénitencier	7	87.5
0 - Le sujet s'est mérité au moins une condamnation au		
pénitencier antérieurement	1	12.5
7 - Condamnations antérieures:		
1 - Le sujet a déjà eu trois condamnations antérieures ou		<del>,</del>
moins	6	75
0 - Il a eu quatre condamnations antérieures ou plus	2	25
8 - Incarcération entérieure:		
•		
1 - Le sujet a purgé trois mois ou moins d'incarcération avant		27.5
la présente condamnation	3	37.5
0 - Il s'est mérité plus de trois mois d'incarcération	5	62.5
9 - Premier délit:		
1 - Le premier délit inscrit sur la feuille de route est un	~	
délit sans violence contre la propriété, soit: vol par		
	5	62.5
effraction, vol d'auto, escroquerie, fraude ou vol simple	<u>t                                    </u>	02.5
0 - Ce délit n'est pas un délit sans violence contre la		•
propriété, soit: vol avec violence, assaut, homicide,	r	
sexuel ou autres	3	37.5
10- Délit actuel:		
1 - Le délit majeur actuel est un délit sans violence contre		
la propriété, soit: vol par effraction, vol d'auto,		
escroquerie ou fraude, ou vol simple	3	37.5
0 - Le délit majeur actuel n'est pas un délit sans violence	1	
contre la propriété, soit: vol avec violence, assaut,	ı ———	
homicide, sexuel ou autres	5	62.5
11- "Critère":		
1 - Succès durant la période d'épreuve de 3 ans	}	
0 - Echec durant la période d'épreuve de 3 ans	{	

12-	Age	à la première condamnation:	Nombre de sujets	
	1 -	Le sujet était âgé de 18 ans ou moins à sa première		
		condamnation	2	25
	0 -	Le sujet était âgé de 19 ans ou plus à sa première		
		condamnation	. 6	75
13 <del>-</del>		au premier pénitencier: Le sujet était âgé de 22 ans ou moins lors de sa		
		première condamnation au pénitencier	_ 2	25
	0 🕶	Le sujet était âgé de 23 ans ou plus lors de sa		
		première condamnation au pénitencier	6	75
14-		à la dernière admission au pénitencier: Le sujet était âgé de 28 ans ou moins lors de sa		
		dernière admission au pénitencier	3	37.5
	0 -	Le sujet était âgé de 29 ans ou plus lors de sa	~	
		dernière admission au pénitencier	5	62.5

# ANNEXE III

# Quinze libérés sous autorité de l'agence privée et ceux sous celle de l'agence publique, au total

Répartition des libérés, en termes de nombre et pourcentage selon les items du P.A.A.

	Nombre	•
	de suje	េស
1 - Statut marital:		
1 - Le sujet était marié lors de son entrée au pénitencier	5	33.33
0 - Le sujet était célibateire, veuf ou divorcé	10	66.66
2 - <u>Alias</u> :		
1 - Dans l'histoire de cas du sujet ou sur sa feuille de route,		
il n'est jamais mentionné que l'individu ait utilisé un		
autre nom que celui qu'il a déclaré lors de sa dernière	~	•
condamnation	13	86.66
0 - Il a eu au moźns un alias	2	13.33
	<u> </u>	`
3 - Scolarité:		
1 - Le sujet avait six années de scolarité ou moins lors de		
son entrée au pénitencier	5	33.33
0 - Le sujet avait complété plus de six années de scolarité		
lors de son entrée au pénitencier	10	66.66
4 - <u>Institution juvénile</u> :		
l - Le sujet n'a jamais séjourné dans une école de protection		
ou une institution pour jeunes délinquants	10	66.66
0 - Le sujet a séjourné au moins une fois dans ce type		
d'institution	5	33.33
5 - Prison antérieure:		
1 - Le sujet ne s'est mérité aucune condamnation à la prison	7	40.7
0 - Le sujet s'est mérité une condamnation à la prison, ou		
plus	_ 8	59.3

6 -	· <u>Pénitencier antérieur</u> :		
	1 Le sujet en est à sa première sentence de pénitencier	12	80
	0 - Le sujet s'est mérité au moins une condamnation au		
	pénitencier antérieurement	3	20
7 -	Condamnations antérieures:		
	1 - Le sujet a déjà eu trois condamnations antérieures ou		
	moins	10	66.66
	0 - Il a eu quatre condamnations antérieures ou plus	5	33.33
8 -	Incarcération antérieure:		
	1 - Le sujet a purgé trois mois ou moins d'incarcération avant		
	la présente condamnation	8	59.3
	0 - Il s'est mérité plus de trois mois d'incarcération	7	40.7
9 -	Premier délit:	~~	
	1 - Le premier délit inscrit sur la feuille de route est un		
	délit sans violence contre la propriété, soit: vol par		
	effraction, vol d'auto, escroquerie, fraude ou vol simple	9	60
	0 - Ce délit n'est pas un délit sans violence contre la		•
	propriété, soit: vol avec violence, assaut, homicide,		
;	sexuel ou autres	66	40
10-	Délit_actuel:		
10	1 - Le délit majeur actuel est un délit sans violence contre		
	la propriété, soit: vol par effraction, vol d'auto,		
	escroquerie ou fraude, ou vol simple	6	40
	0 - Le délit majeur actuel n'est pas un délit sans violence		
	contre la propriété, soit: vol avec violence, assaut,		
	homicide, sexuel ou autres	9	60
11~	"Critère":		
	1 - Succès durant la période d'épreuve de 3 ans	_	
	0 - Echec durant la période d'épreuve de 3 ans	<u> </u>	

12- Age à la première condamnation:	Nombre % de sujets
1 - Le sujet était âgé de 18 ans ou moins à sa première	
condamnation	6 40
0 - Le sujet était âgé de 19 ans ou plus à sa première	
condamnation	9 60
13- Age au premier pénitencier:  1 - Le sujet était âgé de 22 ans ou moins lors de sa	
première condamnation au pénitencier	6 40
0 - Le sujet était âgé de 23 ans ou plus lors de sa	
première condamnation au pénitencier	9 60
14- Age à la dernière admission au pénitencier: 1 - Le sujet était âgé de 28 ans ou moins lors de sa	
dernière admission au pénitencier	8 59.3
0 - Le sujet était âgé de 29 ans ou plus lors de sa	
dernière admission au pénitencier	7 40.7

Grille d'analyse pour les libérés

Déviance, crimin	el		Société	
Justice			3001000	Suc
Procédures judiciaires			•	Svoiété
Juge			Appareil	et J
Avocat	And the references graph the same and the same		judiciaire	Justice
Sentence				် မ
Police	<u>ann an air agus agus agus an ann an agus an air agus an </u>			
			Pénitencier	
	· Inst	itution e	t réhabilitation	Institution
•	Institution et 1	libératio	n conditionnelle	ution
			25 y Marie Sales Service De La Colonia de Colonia de La Colonia de La Colonia de Colonia de Colonia de Colonia	· 1
- Adminis	stration ers de classemer	nt I	Personnel de	irci
- Officie	ers de disciplir		l'institution	carcérale
- etc,.				6
Libe	eration condition	onnelle e	t réhabilitation	Cor
	Commission	n et inst	itution	Commission
	Rapport de	e l'insti	tution	ion d
Enquêteurs	CONTRACTOR OF THE STATE OF THE	ADMITTATION OF THE PARTY OF THE	ANNE CONTROL SE SECURITION NESSEL ANNO MENTION SECURITION ANNO SECURITION OF A SECURITION AND A SHARM AND SECURITION ASSESSMENT AS SECURITION AND ASSESSMENT AS SECURITION ASSESSMENT AS SECURITIES AS SECURITION ASSESSMENT AS SECURITION ASSESSMENT AS SECURITIES AS SECURITION AS SECURITION AS SECURITION ASSESSMENT AS SECURITION ASSESSMENT AS SECURITION ASSESSMENT AS SECURITION ASSESSMENT AS SECURITION AS SECURITION AS SECURITION AS SECURITION ASSESSMENT ASSESSMENT ASSESSMENT AS SECURITION ASSESSMENT ASSESSMENT AS SECURITION ASSESSMENT AS SECURITION AS SECURITION AS SECURITION AS SECURITION ASSESSMENT AS SECURITION AS SECURITION AS SECURITION ASSESSMENT AS SECURITION AS SECURITION AS SECURITION ASSESSMENT AS SECURITION AS SECURITION AS SECURITION AS SECURITION ASSESSMENT AS SECURITION AS SECURITION ASSESSMENT ASSESSMENT ASSESSMENT ASSESSMENT ASSESSMENT AS SECURITION ASSESSMENT AS SECURITION ASSESSMENT AS SECURITION AS SECURITION ASSESSMENT AS SECURITION ASSESSMENT AS SECURITION ASSESSMENT ASSESSMENT AS SECURITION ASSESSMENT ASSESSMENT AS SECURITION AS SECURITION ASSESSMENT AS SECURITIO	es
Conmissaires	Membres			ibéra
Politique de la C	C.N.L.C.	4. Tel. Shirt, ag ag this Persystematicae-	Sa Commission	libérations
Sa procédure	Pillianning geographical communication consistency are accommunication of the contraction		•	•
Facteurs décision	nels .			ditio
Audience	<del></del>			conditionnelles
Décision				les
	1	Sei	nsation générale	
- Conditio	ons	A	ont do libination	1 b
- Surveill		Age	ent de libération conditionnelle	ra
- Rôle de - etc,.	l'agent			L'étape libération
		Po	lice	vécue de la conditionnelle
- Travail	THE STATE OF THE S	ann an ann an Aireann a		e d
- Etiqueta	ge	Pro	oblèmes rencontrés	e 1 onr
- etc,.	THE COURSE OF TH			a 1e11
	<u>J</u>	Cri	Itères de succès	a
		چىدىلىكى ئەرىدىلىق ئىلىنىڭ ئىل ئىلىنىڭ ئامىدىلىكى ئىلىنىڭ ئىل		
				Représe géné
	Dynamique	structus	rale	rés gén
	ب ما			
				entati érale
				ion
				1

#### ANNEXE V

## RECHERCHES "IMAGES" DE LA JUSTICE CRIMINELLE AU QUEBEC

### 1969-1973

ECOLE DE CRIMINOLOGIE

UNIVERSITE DE MONTREAL

- 1. (1969 a) ARCHAMBAULT, J., BOISSONNAULT, R., DUBOIS, P.: <u>La police : satisfaction</u>
  <u>au travail des policiers municipaux du Québec</u>. Quéebec : Editeur
  officiel du Québec, 1969, 394 p.
- 2. (1969 b) BÉAUDOIN, J-L., FORTIN, J., LUSSIER, J-P.: Sondage auprès des criminalistes de Montréal sur la justice criminalle au Québec. Québec: Editeur Officiel du Québec, 1969, 271 p.
- 3. (1969 c) FATTAH, E.A., NORMANDEAU, A.: La justice criminelle : sondage d'opinion publique sur la justice criminelle au Québec. Québec : Editeur officiel du Québec, 1969, 256 p.
- 4. (1969 d) NORMANDEAU, A.: La justice criminelle : les Québécois s'interrogent sur la criminalité et les mesures correctionnelles. Québec : Editeur officiel du Québec, 1969, 103 p.
- 5. (1969 e) RICO, J.M., TARDIF, G. : Enquête d'opinion auprès de cinq services de police du Québec. Québec : Editeur officiel du Québec, 1969, 263 p.
- 6. (1969 f) RICO, J.M., TARDIF, G.: Enquête d'opinion publique sur la police au Québec. Québec: Editeur officiel du Québec, 1969, 244 p.
- 7. (1971-72)LANDREVILLE, P., NORMANDEAU, A.: Les praticiens du domaine correctionnel s'interroger z sur l'administration de la justice en matière criminelle.

  3 volumes (1971) 143 p., 96 p. (1972) 184 p.
- 8. (1972) NORMANDEAU, A. <u>et al</u> : <u>Image de la libération conditionnelle par les</u>
  détenus et ex-détenus du Montréal métropolitain (1972) 138 p. et 291 p.
- 9. (1972) LUSSIER, J.P.: <u>Etude comparative d'opinions sur la politique criminelle</u>.

  Thèse de Maîtrise. Ecole de Criminologie, Université de Montréal.

  99 p.
- 10. (1972) NGUYEN, Thi Hau : <u>La réaction sociale à la déviance</u>. Thèse de maîtrise. Ecole de Criminologie, Université de Montréal. 243 p.
- 11. (1973) NORMANDEAU, A. et al : Quinze libérés conditionnels: une étude qualitative sur la représentation sociale de la libération conditionnelle chez un groupe de libérés conditionnels (1973) 300p. et 1,000p.